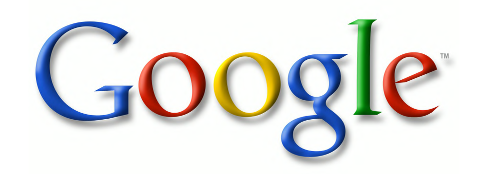
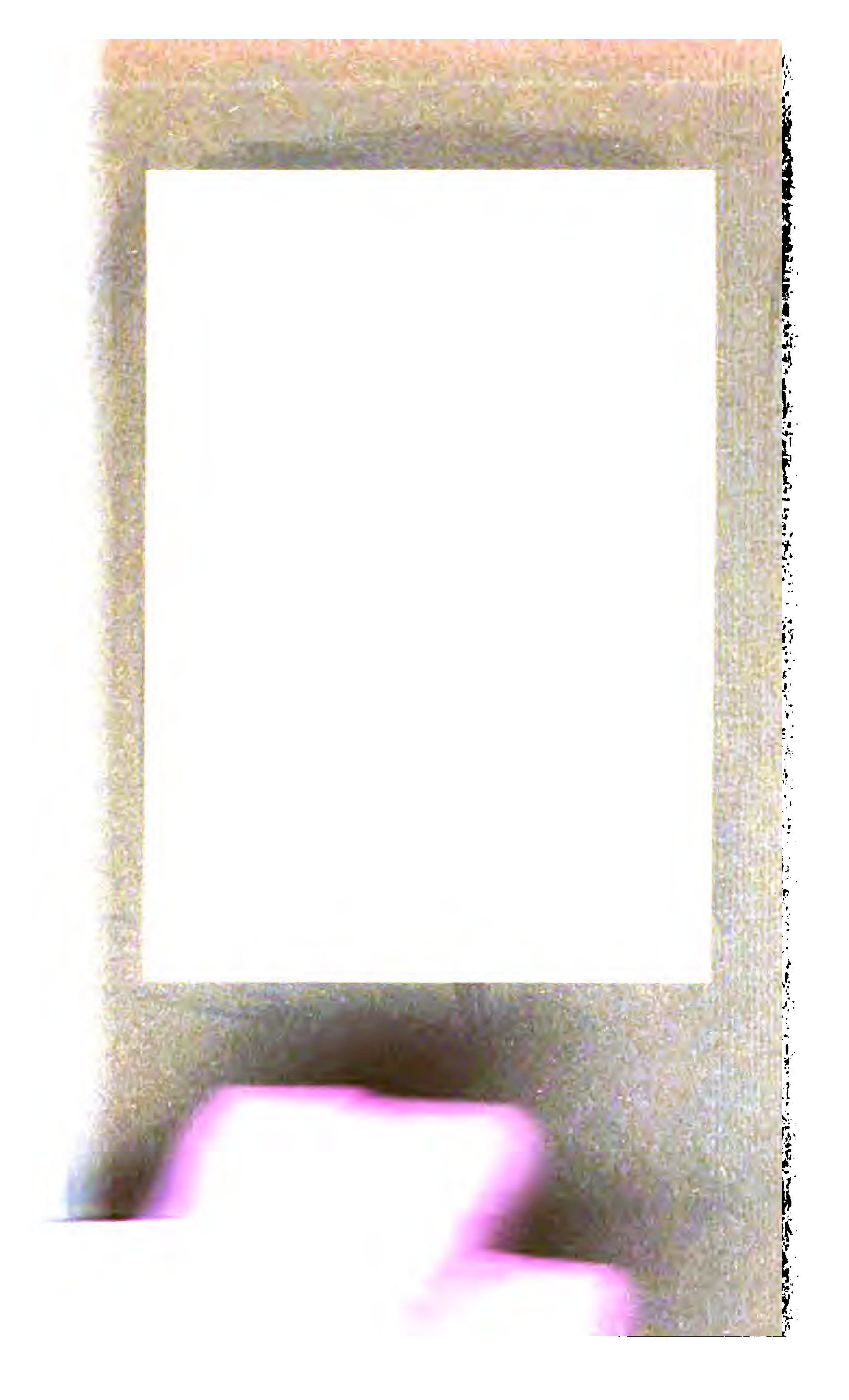








ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

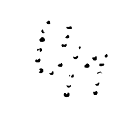
SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1906

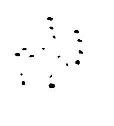




BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1907



ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

1er TRIMESTRE 1906

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 25 janvier 1906

Présents : MM. CHIPON, président; le commandant ALLARD, BAILLE, G. DE BEAUSÉJOUR, BOURDIN, BOUSSEY, ESTIGNARD, GIACOMOTTI, GIRARDOT, HUGUES, docteur LEDOUX, LIEFFROY, MAIROT, le chanoine PANIER, PINGAUD, docteur ROLAND, chanoine ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, marquis DE VAULCHIER; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1905 est adopté.

M. de Lurion lit une lettre de M. Lapierre, pensionnaire Suard, donnant à l'Académie des détails sur ses études.

L'Académie a reçu en hommage les brochures suivantes :

L'ancien palais de Bruxelles et ses hôtes princiers, par le chevalier Marchal ;

Histoire de la seigneurie d'Andelot-lez-Coligny, chapitre III, par X. Brun ;

La médecine depuis quarante ans, par le docteur Ledoux.

M. le président, tant en son nom qu'au nom de plusieurs de ses collègues, fait une proposition, aux termes de laquelle le bulletin annuel serait remplacé par un bulletin trimestriel ou paraissant tous les deux mois, contenant les travaux ordinaires de la Compagnie, avec une chronique consacrée uniquement aux sciences, belles-lettres et arts.

M. le président fait ressortir l'avantage d'imprimer plus rapidement les travaux des académiciens, et d'y faire participer le public qui s'intéresse aux manifestations de la vie intellectuelle dans la province, en mettant ce bulletin périodique en abonnement. Après discussion, cette proposition est renvoyée à la commission des publications.

M. le général de Piépape, membre correspondant, désirerait lire à la séance publique un épisode, extrait d'un ouvrage qu'il doit faire paraître dans quelques semaines, et ayant trait au *général Rolland à Besançon en 1870-1871*. L'Académie en entend la lecture faite par M. Pingaud, et décide qu'il figurera au programme.

M. le président lit son travail sur l'*Exposition rétrospective de Besançon en 1906*.

M. de Lurion lit son rapport sur le concours du prix Marmier, auquel quatre mémoires ont été envoyés. La commission conclut à ce que le prix soit décerné à M. Henri Prost, archiviste paléographe, pour ses *États de Franche-Comté depuis leurs origines jusqu'en 1477*, et qu'une mention très honorable soit attribuée à M. F. Pajot, professeur au lycée de Belfort, auteur d'un ouvrage sur *Les confins des Rauraques et des Séquanes*.

L'Académie ratifie ces conclusions.

M. Boussey lit une poésie de M. Pauthier, *Les rouets*, destinée à la séance publique.

M. le secrétaire perpétuel rapporte la délibération de la commission des élections établissant les candidatures pour sept sièges de membres correspondants comtois, et un siège de membre correspondant étranger, à élire le 1er février.

L'Académie procède à la nomination de la commission des publications pour 1906, et renomme celle de 1905, composée de MM. Boussey, Pingaud, le vicomte de Sainte-Agathe, le marquis de Vaulchier, Guiraud.

La séance est levée.

Le président,
Maurice CHIPON.

Le secrétaire perpétuel,
R. DE LURION.

Séance publique du 1er février 1906

Présents : MM. CHIPON, président; le commandant ALLARD, G. DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, docteur GAUDERON, GAULARD, LIEFFROY, MAIROT, chanoine PAYEN, PINGAUD, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; comte DE SAINTE-AGATHE, archiviste, faisant fonction de secrétaire.

M. le général commandant le 7e corps d'armée s'était fait représenter par un de ses officiers d'ordonnance. M. le premier président s'était excusé, ainsi que M. le président de la Société d'émulation de Montbéliard.

MM. le docteur Dufour, membre correspondant étranger, et Parisot, vice-président de la Société d'émulation du Doubs, assistaient à la séance.

La séance a eu lieu à deux heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant :

L'exposition rétrospective de Besançon en 1906, par M. Chipon, président annuel.

L'Histoire du tunnel et des travaux du Simplon, discours de réception par M. le commandant Allard; réponse de M. le président.

Rapport sur le prix Marmier, par M. de Lurion, lu par M. Vaissier. A la suite de ce rapport, M. le président a proclamé M. H. Prost, archiviste paléographe, lauréat du prix Marmier en 1906, pour son travail sur *les États de Franche-Comté depuis les origines jusqu'à 1477*, et a décerné une mention très honorable à M. F. Pajot, professeur au lycée de Belfort, pour son travail sur *les confins des Rauraques et des Séquanes*.

Le général Rolland à Besançon en 1870, par le général de Piépape, lu par M. Pingaud.

Les rouets, poésie, par M. H. Pauthier, lue par M. Boussey.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Bourdin, Boutroux, Cretin, Estignard, le docteur Ledoux, de Lurion, le docteur Roland, le chanoine Rossignot, a élu :

Dans l'ordre des correspondants nés dans l'ancienne province de Franche-Comté, MM. Joseph d'Arbaumont, conservateur honoraire des forêts; Xavier Brun, docteur ès lettres, professeur au lycée de Lyon; Abel Girardot, géologue; Paul Lancrenon, ancien élève de l'École polytechnique, chef d'escadron d'artillerie;

J.-Alexis Muenier, artiste peintre ; l'abbé F.-X. Perrot, curé-doyen de Mandeure ; Albert Roux, industriel, président de la Société d'émulation de Montbéliard; dans l'ordre des correspondants étrangers : M. le baron Eugène de Mauclerc, conseiller d'État, château Herlingen, près Ulm (Wurtemberg).

Le soir, à sept heures, a eu lieu le banquet.

Le président, *L'archiviste faisant fonction de secrétaire,*
Maurice CHIPON. Comte DE SAINTE-AGATHE.

Séance du 15 février 1906

Présents : MM. CHIPON, président; le commandant ALLARD, G. DE BEAUSÉJOUR, BOURDIN, BOUSSEY, GAULARD, GIRARDOT, GUICHARD, docteur LEDOUX, LIEFFROY, PINGAUD, docteur ROLAND, le chanoine ROSSIGNOT, le comte DE SAINTE-AGATHE, VAISSIER ; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux de la séance du 25 janvier et de la séance publique du 1er février sont adoptés.

M. le secrétaire perpétuel fait part des lettres de remerciements des nouveaux membres correspondants.

M. le président annonce la mort du cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre honoraire de l'Académie. M. le chanoine Rossignot est prié de le rappeler au souvenir de la Compagnie par la notice d'usage.

M. le docteur Bourdin lit son discours de réception sur *Percy, médecin inspecteur général des armées.*

M. Vaissier lit sa notice sur Bernard Prost, membre correspondant.

M. Gaulard présente les comptes de M. le docteur Ledoux, trésorier, pour l'année 1905. L'Académie donne décharge à son trésorier et le remercie particulièrement de sa gestion. Elle adopte ensuite le projet de budget pour 1906, présenté par M. Gaulard.

Ce budget est ainsi établi :

BUDGET DE 1906

Recettes

Arrérages de rente française	3,140	»
Produit des cotisations des membres	1,120	»
— de la vente des publications	25	»
Subvention du conseil général du Doubs	300	»
— de la ville de Besançon pour indemnité de logement	150	»
	4,735	»

Dépenses

Pension Suard	1,500	»
Prix à décerner	1,300	»
Impressions (bulletins, programmes, etc.)	1,200	»
Frais des séances publiques	120	»
Dépenses d'administration : Affranchissements, quittances, chauffage, éclairage, entretien du mobilier, assurance contre l'incendie, etc.	175	»
Traitement des employés : Agent du secrétariat et concierge	90	»
Loyer	350	»
	4,735	»

La subvention du Conseil général du Doubs pour 1906 sera affectée au maintien de la valeur des prix dans les concours sur des sujets relatifs à la Franche-Comté.

M. Boussey lit le rapport de la commission des publications et du règlement.

Après discussion de ce rapport, l'Académie en adopte les conclusions et vote ce nouveau texte du premier paragraphe de l'article 24 de son règlement intérieur :

Article 24. — L'Académie publie :

1° A la fin de chaque trimestre un bulletin composé de trois parties : 1° Les procès-verbaux des séances du trimestre écoulé, suivis de notices, comptes rendus et documents ; 2° les lectures faites par les académiciens résidants, par les membres correspondants ou en leur nom, et, exceptionnellement, des travaux présentés par des savants étrangers à l'Académie ou en leur nom ; 3° une chronique rédigée par les soins de la commission des publications, avec le concours de tous les membres de l'Académie résidants ou correspondants.

La séance est levée.

Le président, Maurice CHIPON.

Le secrétaire perpétuel, R. DE LURION.

Séance du 15 mars 1906

Présents : MM. CHIPON, président; le commandant ALLARD, BAILLE, docteur BAUDIN, BOUSSEY, BOUTROUX, GIRARDOT, GUICHARD, HUGUES, docteur LEDOUX, LIEFFROY, LOMBARD, MAIROT, PINGAUD, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, marquis DE VAULCHIER ; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est adopté.

La correspondance contient une communication de M. Frédéric Bataille, membre correspondant, envoyant à l'Académie le manuscrit d'un travail relatif aux champignons et en demandant l'insertion au bulletin. La communication de M. Bataille est renvoyée à la commission des publications.

L'Académie a reçu en hommage les publications suivantes :

Général de Piépape : *Le coup de grâce, dernier épisode de la guerre franco-allemande dans l'Est ;*

Liste des membres de la Société des Bibliophiles français, fondée en 1820, imprimée pour les membres de la Société, 1898, 1 vol. in-12 de 60 p. avec reproductions en héliogravure, etc. ;

Lettre pastorale de Mgr de Beauséjour, évêque de Carcassonne, à l'occasion du carême de 1906, sur la nécessité de la bonne presse ;

Dre Emilio Pagliano *: Oscar II, oratore; — L'assassinio del principe Enrico di Carnovaglia (Viterbo, 1271); — Frammenti d'un opera giuridica di Filippo Marelli del Verti;* 3 broch. in-12.

L'Académie a reçu du ministère : *La bibliographie historique et archéologique des Sociétés savantes de France*, par MM. de Lasteyrie et Vidier, t. V, 1re livraison.

M. le président annonce la mort de M. Édouard Toubin, professeur honoraire de l'Université, membre correspondant, décédé à Salins le 15 février dernier. M. Hugues est chargé de la notice.

L'Académie procède à la nomination de quatre membres honoraires. Ce sont :

Mgr Dubillard, évêque de Quimper; M. Léon Guignard, membre de l'Institut, directeur de l'École supérieure de pharmacie de Paris, etc.; M. Stéphen Pichon, résident de France à Tunis ; M. Alfred Riche, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine, etc.

M. le chanoine Rossignot lit sa notice sur le cardinal Perraud, membre honoraire.

M. le docteur Ledoux donne le compte rendu d'un ouvrage de M. Arthur Chuquet, de l'Institut, sur un commandant de la division militaire à Besançon en 1792-1793 : *Un prince jacobin, Charles de Hesse ou le général Marat.*

M. Boussey lit la chronique destinée à prendre place dans le premier bulletin trimestriel de 1906.

L'Académie met en discussion le programme du concours d'économie politique pour 1906, qui devra être établi à la prochaine séance. Celle-ci est fixée au 5 avril.

La séance est levée.

Le président,
Maurice CHIPON.

Le secrétaire perpétuel,
R. DE LURION.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Notice sur M. Bernard PROST, membre correspondant

Par M. VAISSIER, associé résidant

(Séance du 15 février 1906)

Vers la fin de l'année 1903, notre Compagnie perdait, dans la personne de M. Ulysse Robert, un de ses membres les plus distingués, et ce fut M. Jules Gauthier qui exprima les regrets de l'Académie. Dans une courte mais substantielle notice, notre confrère retraça la vie de lutte et de travail acharné que son chef hiérarchique avait dû mener avant d'obtenir dans la carrière de l'érudition l'honorable et bien méritée situation d'inspecteur général des archives et des bibliothèques.

Deux ans après, c'était M. Jules Gauthier lui-même, en plein travail, dans ses nouvelles fonctions d'archiviste de la Côte-d'Or, qui succombait prématurément à son tour en laissant vide une place prépondérante parmi nos érudits franc-comtois.

Dans ces mêmes rangs, ainsi fatalement éclaircis, nous avions à déplorer quelques mois après, le 8 décembre dernier, une nouvelle victime, enlevée presque subitement à la science et à

ses amis, le collègue d'Ulysse Robert, le collaborateur affectionné de Jules Gauthier, M. Bernard Prost, âgé seulement de cinquante-six ans.

Né à Clairvaux (Jura), Henri-Bernard Prost, après ses études au collège des Jésuites de Dole, entra à l'École des chartes, d'où il sortit avec sa thèse intitulée : *Introduction au cartulaire de l'abbaye de Baume-les-Messieurs*. Ce travail était un premier hommage à sa province natale et un témoignage de l'excellent choix d'une carrière conforme aux aptitudes du jeune étudiant.

Après un court service militaire pendant la guerre de 1870, Prost reçut sa nomination d'archiviste du Jura ; dix ans plus tard, il était appelé à Paris comme rédacteur au ministère de l'intérieur, bureau des archives départementales, pour passer ensuite au ministère de l'instruction publique, où il devint bientôt sous-chef. Très remarqué dans un service où, par un travail obstiné, se développait l'étendue de ses connaissances, il était digne d'être désigné pour la haute fonction d'inspecteur général des archives et des bibliothèques.

Dès le début, à Lons-le-Saunier, on avait pu apprécier, d'après les nombreuses notices qu'il publia dans les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, sur les sujets les plus divers, les qualités solides et les ressources variées d'un futur historien ou archéologue. Ce sont d'abord des documents inédits relatifs à la Franche-Comté, puis des descriptions, suivis d'abondants commentaires des dalles funéraires de la même origine. Avec la même conscience, il se complaisait dans l'étude du curieux musée archéologique que renferment l'église abbatiale et la sacristie nouvellement fouillée de Baume-les-Messieurs, puis dans la même région, en observateur perspicace, il pénètre le mystère de l'origine des *vitraux de l'église de Saint-Julien*, et établit une comparaison judicieuse de ces beaux ouvrages avec les célèbres verrières de Brou.

Si dans les premières œuvres d'une jeunesse studieuse, l'archiviste paléographe trouvait, ainsi qu'il l'a déclaré, un charme à recueillir des éléments précieux pour l'histoire de sa province, par des notices sur les *Expositions des artistes franc-comtois*, il témoigne de son goût et de ses aptitudes pour la critique d'art même moderne, et s'il remonte dans le passé, c'est pour faire revivre la mémoire des anciens maîtres sculpteurs oubliés de la ville de Saint-Claude (Jura), ancêtres d'une industrie prospère. A Salins, il réunit les documents d'une étude qu'il publiera plus tard sur les *quatorze tapisseries* si fameuses commandées à

Bruges par les chanoines de Saint-Anatoile pour la décoration du chœur de leur église aux grands jours des pèlerinages.

Dès que Bernard Prost fut appelé en dehors de la région étroite où le retenaient ses devoirs professionnels, il envisagea avec bonheur le champ plus étendu offert à ses recherches. Dans cette orientation nouvelle, il travaille pendant vingt années avec une méthode rigoureuse et savante à la Bibliothèque et aux Archives nationales, à Rouen, à Blois, et surtout à Dijon. Après avoir organisé la publication du riche *Cartulaire d'Hugues de Chalon* (1220-1319), d'après le manuscrit original du British Museum et pour lequel notre regretté confrère Jules Gauthier rédigea une très savante préface, il arrête le plan de son plus important ouvrage, dont le premier volume vient de paraitre et qui est intitulé : *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Savoie* (1363-1477), c'est-à-dire depuis l'avènement de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire.

Ce dépouillement précieux, tiré du fonds de l'ancienne Chambre des comptes de Dijon, « constitue, comme l'autenr le dit lui-« même, pour les xve et xvie siècles, une source de documents « de premier ordre, malgré les énormes pertes que le vanda-« lisme et l'incurie lui ont fait subir depuis le xviiie siècle jusqu'à « une époque plus rapprochée de nous. »

Dans la série de ces innombrables pièces de procédure, de comptes de recettes et de dépenses, « à côté du luxe ducal, on « s'instruit, dit-il, aussi bien à la Cour que dans les bailliages et « les châtellenies, du confortable bourgeois de l'époque, et même, « au sujet du mobilier, des classes ouvrières les plus pauvres et « les plus déshéritées. »

Ici, par exemple, vous trouvez la liste des présents offerts par le duc le jour de ses noces ou le vol des joyaux de la duchesse, ailleurs des comptes d'orfèvres mentionnant des objets d'art, ou des reconnaissances des hardes et menus outils d'un paysan ou même d'un homme qui avait été exécuté pour ses démérites.

« Ces documents, pris du haut en bas de l'échelle sociale, sont « curieux à nombre de points de vue, dit Bernard Prost, surtout « à ce qu'on a appelé les petits côtés de l'histoire, aussi intéres-« sants au moins que la pompeuse et souvent bien aride histoire « officielle. »

Dans sa préoccupation de fournir un appoint inédit à l'histoire générale, l'auteur, très avisé dans ses choix, « tout en respectant « scrupuleusement les textes, les a condensés autant que possible

« pour y réunir, en premier lieu, tout ce qu'il est possible de « savoir de la vie privée des ducs et de leur famille. »

« Cantonné dans leur milieu », il a tenu particulièrement à faire une large part aux détails inédits concernant les arts. « Si l'on rapproche des inventaires les extraits des comptes, on a, dit-il, pour une région une sorte de bilan quelque peu anecdotique, mais irréfutablement documenté, d'une époque de ce moyen âge trop vanté par les uns, trop décrié par les autres et, en tout cas, d'un attrait rétrospectif incontestable pour les libres esprits de notre temps. Quoi qu'il en soit, — et cette modeste restriction est de notre libéral érudit, — il a voulu que chacun eût à glaner dans son texte et dans la table qui termine le premier volume récemment publié de cette œuvre, son œuvre capitale qui, il faut l'espérer, ne restera pas longtemps inachevée, quand on sait qu'un jeune membre de la famille de l'auteur, votre dernier lauréat, est à même de mettre en bon ordre les éléments préparés par le maître pour le travail complémentaire..

La tension d'esprit, aussi bien que le temps qu'exigeaient des recherches intéressant l'histoire du moyen âge à la Renaissance pendant une période de trois siècles, n'empêchèrent pas Bernard Prost de se livrer, comme dans sa première jeunesse et par une sorte de délassement de travaux absorbants, et parfois arides pour tout autre, à des études accessoires, telles, par exemple, que celle qui accompagne sa publication des *Inventaires successifs du trésor de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, où il décrit des richesses aujourd'hui détruites ou dispersées. Dans sa collaboration à la *Gazette des Beaux-Arts*, on trouve une étude biographique sur le vieux maître architecteur *Hugues Sambin*. Si l'érudit accorde avec chacun à cet artiste, dans ses œuvres très diverses, le mérite de la fécondité, il le juge comme « trop excessif dans le genre décoratif de l'époque. » Quand on prononce devant la façade de Saint-Michel de Dijon le nom de Sambin, Bernard Prost observe que, si cet ouvrage ne manque ni d'élégance ni d'originalité, il lui est impossible de déterminer la part exacte d'une paternité très hypothétique. Au contraire, s'il s'agit du palais de justice de Besançon, dont l'attribution est certaine, il peut apprécier avec plus de sûreté « l'élégance, la pondération « des lignes et l'harmonieuse coloration des matériaux bien « choisis, mais qu'on y rechercherait en vain d'autre chose que « l'indice d'un constructeur de talent. » En résumé, pour tempérer les exagérations locales, il range Sambin parmi les *dii minores*.

Notre historien de l'art au moyen âge s'attache avec plus de sympathie à l'œuvre du célèbre imagier du duc Philippe le Hardi, *Claus Sluter*, lorsqu'il relate, d'après un manuscrit daté de 1404, que le vieil artiste, sans famille et sans fortune, meurt après un an de séjour à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, « où les reli- « gieux lui assuraient sa provende journalière, ainsi que le « couvert, en y joignant la participation aux messes, prières et « oraisons de la communauté. »

A la gloire de ce rénovateur de l'art français au xve siècle, Bernard Prost n'oublie pas d'étudier et de ranger parmi les belles productions de l'époque des ducs l'œuvre sculpturale de deux des élèves de Sluter, *Le Saint-Sépulcre de l'hôpital de Tonnerre.*

Plusieurs fois, la *Gazette des Beaux-Arts* bénéficia, au profit de l'art contemporain, des procédés minutieux d'investigation pénétrante de notre érudit, et ce fut toujours en faveur d'artistes, victimes d'un oubli immérité, qu'il provoqua la mise au jour de justes témoignages rendus par des critiques et des artistes contemporains. Voici d'abord le *peintre Tassaert* qui, dans une carrière décousue et inégale, frisa quand même de bien près la maitrise par des morceaux de choix; devenu aveugle, désespérant de l'art, il finit par le suicide. Puis cet autre jeune élève de l'École des Beaux-Arts de Dijon, *Félix Trutat*, dont les premières œuvres, à l'âge de vingt ans, surprennent les plus fins critiques. Trutat, miné par la maladie, est terrassé au bout de quatre ans, abandonnant son vigoureux pinceau. Ce fut, en grande partie, à l'instigation de Bernard Prost qu'une justice rétrospective fut rendue à cette gloire éphémère lors de l'Exposition de 1900.

Enfin, c'est encore un autre artiste oublié, originaire de Saint-Claude (Jura), Auguste Lançon, dont le fécond travail d'habile dessinateur ne fut utilisé autrement que pour des publications illustrées, surtout dans le journal *l'Art*, où de grandes eaux-fortes, consacrées aux animaux sauvages, ont été fort remarquées.

Dans l'appréciation du mérite scientifique tout spécial de l'éminent érudit franc-comtois, n'était-il pas juste de signaler l'usage éclairé et généreux qu'il sut faire, dans diverses directions, de ses facultés pénétrantes d'investigateur et d'appuyer ainsi ce qu'on a dit de ses qualités personnelles et sociales ; dans la haute fonction qui couronna sa laborieuse carrière, « Bernard Prost « resta toujours l'homme modeste, le plus accueillant, le plus « loyal, et du commerce le plus sûr qu'on pût rencontrer. »

Notice sur Mgr Louis-Adolphe-Albert PERRAUD évêque d'Autun

Par M. le chanoine Rossignot

(Séance du 15 mars 1906)

Le cardinal Louis-Adolphe-Albert Perraud, évêque d'Autun, membre honoraire de notre Compagnie, est mort le 10 février dernier. Une étude de sa vie et de ses œuvres dépasserait de beaucoup les limites des notices qui conservent, dans nos annales, le souvenir de nos associés: je ne dois qu'indiquer les étapes de sa brillante carrière et les traits principaux de son caractère. Il faut rappeler d'abord que la famille Perraud est d'origine franc-comtoise.

Ses ancêtres habitaient Arlay (Jura) et sa grand'mère y est revenue finir ses jours. Son grand-père, Jean-Baptiste Perraud, était médecin de la Grande Armée; il est mort à Wilna. Son père, capitaine, était en garnison à Lyon, quand sont nés ses deux fils, Adolphe et Charles.

Une de leurs tantes, sœur Perraud, née aussi à Arlay, est morte en 1861, à l'hôpital de Salins, où elle achevait sa quarante-sixième année de vie religieuse. L'évêque d'Autun avait pour elle une grande vénération; il venait la voir chaque année, acceptait l'hospitalité à la cure et prêchait volontiers à l'église de Saint-Anatoile. Sa dernière visite dura quinze jours : il attendait le dernier soupir de sa tante; mais il dut la quitter auparavant, rappelé par les devoirs de sa charge.

Né à Lyon le 7 février 1828, Adolphe Perraud fit ses études à Paris, aux lycées Henri IV et Saint-Louis. En 1847, à dix-neuf ans, il entrait à l'École normale et en sortait trois ans plus tard; il était agrégé d'histoire. Il débuta dans l'enseignement au lycée d'Angers; après deux ans, il quittait l'Université pour l'Oratoire. C'était l'exécution d'un projet concerté à l'école même avec le P. Gratry, qui en était aumônier. En 1884, Mgr Perraud devint supérieur de cette Société, ressuscitée du XVIIe siècle. Entré ainsi dans les ordres, l'abbé Perraud professa pendant huit ans l'histoire au séminaire de Saint-Lô ; il échangea ensuite cette modeste chaire contre celle de la Sorbonne, devenue vacante par la mort de son ami, l'abbé Perreyve. Pour y monter, il dut prendre le grade de docteur en théologie. Il y enseigna pendant huit ans.

Ses cours, interrompus pendant la guerre, lui laissèrent le temps de suivre, comme aumônier, la sixième ambulance internationale, après quoi il revint à sa cellule d'oratorien et à sa chaire de professeur. Il la quitta, en 1874, pour le siège épiscopal d'Autun, qu'il refusa d'échanger contre ceux de Rennes et de Lyon qui lui furent offerts.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1876, membre de l'Académie française en 1882, cardinal en 1895, il recevait tous les honneurs qu'il n'avait point cherchés. Revenons maintenant en arrière et considérons le caractère du cardinal dans les différentes phases d'une carrière si bien remplie.

Une éducation très chrétienne lui avait donné une foi vive qu'il a toujours pratiquée et défendue. Dans une lettre à son ami Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, il rappelle leurs prises d'armes, dans les journées de février et les nuits de juin 1848, et les compare aux luttes passionnées où ils défendaient, contre leurs camarades d'école, leurs croyances chrétiennes : « Avec quelle âpreté, dit-il, et avec quelle habileté elles étaient attaquées par nos condisciples, mais aussi avec quelle loyale déférence pour les droits d'autrui! Les adversaires les plus ardents écoutaient nos apologies et honoraient, dans nos démarches, l'affirmation pratique de nos croyances! » Le grand esprit d'Adolphe Perraud souhaite la durée de cette tolérance, et son bon cœur prête à tous cette devise qui était assurément la sienne :

Vitam impendere vero (1).

Un second aspect de son caractère est la fidélité aux amitiés, qu'il tient au-dessus des opinions et même « des duretés, des contentions, des choses douloureuses, des terribles malentendus de la vie. » Ce sont ses paroles. A l'école, il avait connu Heinrich, Ollé-Laprune, Francisque Sarcey, Edmond About, Prévost-Paradol, Taine, dont il conservait le souvenir dans une même *fraternité normalienne;* à l'égard de ses maîtres, l'amitié tenait du respect et de la reconnaissance. Pour quelques-uns, elle était presque un culte; il faut citer l'abbé Perreyve et le P. Gratry, « prêtre éminent à qui, après Dieu, il se déclarait redevable des meilleurs élans et des résolutions les plus viriles de sa jeunesse (2). » Il pleura sa mort en 1872, écrivit sa vie et garda tou-

(1) Juvénal, *Sat. IV*.
(2) Discours de réception à l'Académie française.

jours en souvenir de lui, dans son cabinet de travail, quelques menus objets qu'il plaçait à côté d'autres reliques semblables de l'abbé Perreyve, de son frère et de sa mère.

Son amitié, toutefois, n'était point aveugle : « On peut, disait-il, aimer, admirer ou plaindre les siens.... verser le blâme sans ménagement sur les fautes (1). » Il eut le courage de ne pas suivre le P. Gratry, en tout autre cas son modèle, dans les polémiques violentes que suscita le concile du Vatican. Le souvenir de l'école normale le suivait partout, il en parlait souvent, il ne pouvait manquer de le porter à l'autel. Tous les ans, à Saint-Jacques du Haut-Pas, il célébrait, pour ses anciens maîtres et condisciples, un service funèbre où les plus indifférents se rappelaient volontiers la mémoire des disparus. Cette pieuse pensée est digne du seul cardinal qui soit sorti de l'École normale et, depuis longtemps, de l'Université.

Il aimait l'Oratoire comme une seconde famille. La congrégation du cardinal de Bérulle, sans vœux religieux ni exemption, soumise à l'évêque plus qu'à son supérieur, lui semblait convenir au XIXe siècle autant qu'au XVIIe. Là, avait dit Bossuet, on obéit sans dépendre et on gouverne sans commander. » Ce gouvernement invraisemblable ne prévoyait pas moins l'emploi de dix-sept heures par jour : de quatre heures du matin à neuf heures du soir. Chacun suivait chez soi un règlement auquel le cardinal resta fidèle toute sa vie. Il fut supérieur général et se démit de sa charge pour ne pas demander, en 1901, l'autorisation gouvernementale que les Oratoriens voulaient solliciter. L'événement l'a justifié, puisque le coup qui a frappé les congrégations n'en a épargné aucune.

Les pouvoirs publics lui ont été quelquefois favorables, souvent hostiles. Il leur doit la croix de la Légion d'honneur et la mitre ; il a eu, malgré leur longue opposition, le chapeau de cardinal. Après son panégyrique de Mgr Dupanloup, à Orléans, ils lui ont retiré son traitement. L'évêque ne parut pas plus touché par les faveurs que par les disgrâces et ne songeait qu'à son devoir. Au dernier conclave, il soutint énergiquement la candidature du cardinal Rampolla, que l'on croyait agréable à la France, et protesta, avec la dernière énergie, contre le *veto* de l'Autriche.

Au pied de sa chaire, à la Sorbonne, l'abbé Perraud réunissait un nombreux auditoire qui restait fidèle aux sermons qu'il faisait souvent à l'église. Il avait tout de l'orateur, excepté la voix.

(1) Discours de réception à l'Académie française.

Comme il remplaçait à Notre-Dame, pour la retraite pascale, le prédicateur malade, il fut très goûté de la moitié de ses auditeurs; l'autre moitié ne l'entendit pas. Ses principales oraisons funèbres sont celles de Mgr Darboy, du cardinal Lavigerie, du duc d'Aumale, en présence de l'Institut. D'autres de ses discours ont été réunis sous ce titre : *Paroles de l'heure présente*. Ses principaux ouvrages sont : *L'Oratoire de France*, l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, et ses *Études sur l'Irlande contemporaine*, qui lui coûtèrent plusieurs voyages en 1860. Trois ans plus tard, il plaidait, avec un grand succès, la cause des Polonais et contribuait pour beaucoup, aux secours qui furent distribués à ceux qui s'étaient réfugiés en France. La cause des esclaves ne l'émut pas moins; il recueillit de l'héritage du grand cardinal africain la présidence de la Société antiesclavagiste. Sa dernière lettre pastorale a été écrite treize jours avant et lue sept jours après sa mort. Il traite de la *Hiérarchie catholique* et, incidemment, des *Associations cultuelles*, qui seront inacceptables si leur fonctionnement devient schismatique. Elles peuvent, en effet, autoriser des simulacres d'élection qui nous vaudraient de nouveaux intrus et une constitution, non moins civile que la première, du clergé français.

Le dernier autographe de l'évêque d'Autun porte la date de sa mort : c'est une éloquente protestation contre l'inventaire de sa cathédrale, qu'il considère comme *une première mainmise de l'État sur des biens qui sont la propriété de la Fabrique*. Il s'excusait, le matin, sur son état de santé, de n'être pas présent; le soir, il était mort. Pour ne rien dissimuler, disons que ce grand cœur n'apparaissait pas à première vue. Ceux qui l'ont approché de plus près nous disent qu'il était grave, correct, cachait sous une apparente froideur une ardente charité; d'autres nous apprennent que cette froideur était proverbiale, et un mauvais plaisant lui a même appliqué ce verset du psaume : *Ante faciem frigoris ejus quis sustinebit?* Sa faible santé explique peut-être son maintien : on n'est pas gai quand on vit sous l'impression habituelle de la fatigue et de la souffrance. La vie du cardinal Perraud s'est néanmoins prolongée jusqu'à soixante-dix-huit ans.

Ses obsèques ont prouvé qu'il n'avait pas mérité moins d'affection que de respect; à côté des représentants de l'Académie, de l'Institut, des Facultés catholiques, de la municipalité, de toutes les administrations, les gens du peuple lui ont fait un cortège qu'un prince pourrait envier.

Il semble s'être peint lui-même dans ce portrait qu'il a fait

d'Auguste Barbier, dont il prenait le fauteuil à l'Académie : « L'amour persévérant de la justice, la tendre pitié du cœur pour les opprimés ; une instinctive répulsion vis-à-vis des abus de la force ; une courageuse indépendance d'attitude et de langage : telle est, résumée dans ses traits principaux, sa physionomie morale (1). »

Un commandant de la division militaire à Besançon en 1792-1793, d'après sa biographie, par M. Arthur CHUQUET, membre de l'Institut. (*Un prince jacobin : Charles de Hesse ou le général Marat*) (2).

Par M. le docteur LEDOUX

(Séance du 15 mars 1906)

« Quiconque étudie de près la Révolution a rencontré le prince Charles de Hesse-Rheinfels-Rothenbourg. On sait peu de chose sur ses débuts et sur sa fin. Mais on peut suivre dans le détail ses faits et gestes durant les années 1792 et 1793, et plus tard encore. Il joue un rôle ; c'est lui qui dénonce Dietrich, Custine, Luckner et les pousse à l'échafaud ; lorsqu'il commande à Lyon, il arrête et emprisonne ces malheureux officiers de Royal-Pologne, qui sont massacrés par la populace, et il suscite mille difficultés à Montesquiou ; il suspend le célèbre d'Arçon ; il préside à la formation dite des bataillons d'Orléans ; il collabore, sous le Directoire, à divers journaux. Sa vie mérite donc d'être retracée, et le travail que nous lui consacrons est une contribution modeste, mais, croyons-nous, utile à l'histoire de la période révolutionnaire. »

En cette courte préface, l'éminent auteur de la *Jeunesse de Napoléon*, de *Valmy*, de *Mayence*, etc., etc., a fait ressortir l'intérêt qui nous attachera à la biographie du prince jacobin. Mais c'est en province que ce personnage acquit son sinistre renom, et notamment à Besançon. Ici, comme partout ailleurs, ses méfaits doivent rester odieux à tous les partis. Car aucun contre-révolutionnaire ne travailla mieux que cet agent de la Convention à l'affaiblissement de la défense nationale ; et dans la foule des victimes de Hesse, on compte presque autant de partisans d'une

(1) Discours de réception à l'Académie française.
(2) Un volume in-8, chez Fontemoing, Paris, 1906.

république modérée, de girondins, que de fidèles à la royauté.

Le chapitre sur Besançon va de septembre 1792 à février 1793, et, avec ses appendices, occupe le quart de l'ouvrage. Ce développement, motivé par l'abondance des faits, la reconstitution de la scène sur laquelle évoluent sociétés populaires, conseils administratifs, corps d'officiers, par de nombreuses notices sur nos compatriotes, des extraits de correspondances, de documents découverts au dépôt de la guerre ou tirés de nos archives municipales et départementales, par des appréciations judicieuses sur les hommes et les événements, mérite l'attention de tous les curieux de notre histoire bisontine.

Le prince Charles, né à Francfort en 1752, était le troisième fils de Constantin, landgrave de Hesse-Rheinfels-Rothenbourg. Bien des Allemands de ce temps trouvaient la vie plus agréable et la carrière militaire plus avantageuse en France qu'en Autriche. Aussi le père de Charles, quoique lieutenant général dans l'armée impériale, sollicita et lui obtint en 1765 une commission de capitaine dans le régiment français de cavalerie Royal-allemand A vingt ans, le jeune officier est pourvu d'une compagnie. Lieutenant-colonel en 1876, puis mestre de camp au même corps, il passe aux hussards et prend le commandement, à Rocroy, du régiment dont le comte Esterhazy était propriétaire. Il recevait 4,000 livres d'appointements, portés peu après à 12,000 par faveur royale. En 1788, il est promu maréchal de camp avec promesse d'emploi à une prochaine vacance dans un poste de général.

D'après Charles Nodier, qui a souvent vu et entendu au club bisontin le commandant de la 6e division militaire, qui en a donné le portrait dans ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire* (1), et d'après un signalement, son biographe nous présente de Hesse à quarante ans. « Sa personne avait, au premier abord, quelque chose d'imposant, mais, quand on y regardait de près, d'étrange et presque barbare : une taille colossale — 1m89 — très mince, assez bien prise, exempte de grâce et de dignité; le visage ovale et assez plein; le teint pâle; les cheveux et les sourcils d'un blond ardent; le front élevé; les yeux bleus, ternes toutefois et dépourvus de finesse; les pommettes saillantes; le nez petit, pincé du haut et gros du bas; le menton long. Quand il parlait, — et il parlait avec une certaine facilité, – il avait, à

(1) T. I, p. 342.

chaque fin de phrase et lorsqu'il reprenait haleine, un claquement de dents sonore, strident, semblable au bruit des castagnettes, et il usait, dit-on, de ce moyen, pour donner à sa parole plus de force et d'autorité, prolongeant exprès ce sauvage grincement et l'accompagnant de gestes saccadés et convulsifs qui révélaient un état presque ininterrompu d'éréthisme musculaire. »

Le caractère vaut encore moins, surtout à mesure que ses vices s'accentuent dans l'exercice d'une autorité sans contrainte. « Il était brusque, emporté, sujet à d'incroyables accès de colère.... Prompt, précipité, étourdi, ne prenant pas la peine de réfléchir, ne jugeant que d'après les apparences, criant aussitôt et sans preuve aucune à la trahison, outrant tout, poussant l'hyperbole jusqu'à l'excès, s'échauffant, s'exaltant dans ses propos et ses actes, toujours surexcité, il semblait ne parler et n'agir que par transports.

« Méchant d'ailleurs et vindicatif, abusant de son autorité, impitoyable sur les fautes les plus légères de ses subordonnés, faisant le mal avec délices, heureux de nuire à ceux qu'il n'aimait pas, sacrifiant la chose publique à ses ressentiments particuliers, inquiet, turbulent, brouillon, doué de malice plutôt que de bon sens, et de ruse plutôt que de jugement, dénué de talents militaires, incapable de commander une division et même une brigade, aussi poltron que fanfaron, et, pour tout dire, un peu braque dès sa jeunesse, et, parce qu'il ne sut se mesurer et se maîtriser, destiné à terminer sa vie par des excentricités et dans un complet dérangement d'esprit.

« Enfin, il se croyait infaillible et, à l'entendre, il avait la lumière infuse.... Jusqu'au dernier moment, il se glorifie de déployer un caractère franc, ferme, invariable dans les principes. C'était donc un orgueilleux, et bien qu'il ait servi la cause populaire, bien qu'il ait dit qu'il était peuple, il se targuait de sa naissance. Quoi qu'il fît, le prince perçait par quelque endroit dans le jacobin. »

Voilà l'homme qui, pour se venger de quelques griefs contre la Cour, embrasse avec enthousiasme le parti de la Révolution. Si celui-ci put être fier un moment d'une telle recrue pour opposer l'exemple de l'enrôlement volontaire du noble étranger à la fuite des émigrés, il dut ensuite reconnaître son erreur et renier un si fâcheux serviteur.

Modéré au début, de Hesse adopte vite le programme des exaltés et des violents, affiche à Paris des principes qui lui valent,

en juillet 1791, un commandement à Verdun, puis à Nancy. Il avait alors pour aide de camp un Dolois, le futur conspirateur de 1812 ; ils devaient bien s'entendre, Mallet étant, lui aussi, au jugement de Nodier, « né bon gentilhomme, mais jacobin par principes (1). » A Nancy, il inaugure sa véritable carrière. Il accuse d'attentats et de complots contre l'État Malvoisin, colonel des dragons de Monsieur (13e régiment), Marc et Gauthier. Ce dernier s'échappe ; mais les deux autres, incarcérés, devaient périr à Versailles, sous les coups des égorgeurs.

Au mois de février 1792, de Hesse est placé à la tête de la 10e division militaire, à Perpignan, où il s'empresse d'exercer ses talents. Il invente des trahisons, des conjurations, il dépiste des délits, mais qui ne reposent sur aucun fondement, d'ineptie, d'incurie, chez les directeurs de l'artillerie et du génie ; il les dénonce au ministre Narbonne en même temps qu'il fait attaquer celui-ci devant l'Assemblée législative. Plus encore que tout cela, ses initiatives dans les relations internationales vis-à-vis des autorités espagnoles auraient dû éclairer sur le péril de conserver un pouvoir à un tel agité si peu conscient de son devoir et de sa responsabilité. Mais la protection des jacobins le couvrait, et sur son désir, le faisait envoyer à l'armée du Rhin. De Lauterbourg, de Strasbourg, de Hesse dénonce sans répit au ministre, à son chef la Morlière, aux comités populaires, Dietrich, de Broglie, Custine. Avec ou sans congé, il va à Paris se faire applaudir au club des jacobins et y faire confirmer les brevets de patriote vigilant, incorruptible, de grand homme de guerre, que lui ont déjà décernés les sociétés provinciales. Mais surtout il s'y éclaire sur les tendances des passions politiques pour mieux orienter ses visées ambitieuses et leur ménager des appuis.

Il ne peut se tenir longtemps nulle part et obtient un ordre de service à l'armée du Midi, sous les ordres de Montesquiou. Son chef était impopulaire : quelle aubaine pour le général démocrate, qui s'arrange pour gagner à Lyon la confiance du maire Vitet et des révolutionnaires ! Le résultat de ses intrigues ne se fit pas attendre. Ne rappelons que les plus beaux exploits de Hesse. Les officiers de deux régiments de cavalerie sont, sans motifs, emprisonnés : ceux du 15e dragons, ex-de Noailles, sont relâchés. Mais, des neuf du 5e cavalerie, ex-Royal-Pologne, incarcérés à Pierre-Scize, huit sont massacrés le 9 septembre par une bande d'émeu-

(1) Ouvrage cité, t. II, p. 156.

tiers, malgré les efforts de la municipalité pour empêcher ce forfait. Un seul put s'échapper, le sous-lieutenant Gavot, d'Amance (Haute-Saône). Le peuple lyonnais avait cru à des bruits de trahison; c'était Hesse qui les avait fait répandre. Dans une lettre antérieure au dénouement, Montesquiou avait mandé au ministre Servan : « Hesse a imaginé un complot pour se donner de l'importance. » Et postérieurement : « Vous me parlez toujours de l'affaire des régiments de cavalerie, comme s'il y avait eu une affaire. Elle n'a jamais existé que dans l'imagination de M. de Hesse, et cette fantaisie a eu des suites bien funestes. Il en est résulté plusieurs meurtres, et c'est le plus bel exploit qu'il aura fait à la guerre. Si on faisait justice, il serait cassé et déclaré incapable de servir. »

Hesse, sans regrets ni remords, poussa le cynisme jusqu'à se glorifier de son action d'éclat. Il s'en vante encore un an après quand, de la prison où il est enfermé à son tour, il écrit au Comité de sûreté générale : « J'ai obtenu dans le Midi l'honorable titre de *général Marat.* » Avant de quitter Lyon, il n'a plus qu'un but : la perte de son chef Montesquiou ; il y travaille si bien que le conquérant de la Savoie fut destitué et contraint de s'enfuir devant un décret d'accusation.

A la fin de septembre, notre lieutenant général arrive à Besançon (1), compris dans le ressort de l'armée du Rhin, sous les ordres de Biron. « Désormais, son sans-culottisme ne connaîtra plus de frein. Il avait jusqu'alors signé *Charles de Hesse;* il supprime dorénavant la particule et signe simplement : *Charles Hesse*, ou *Charles Hesse républicain*, *Charles Hesse jacobin*, *Charles Hesse citoyen français* (2).

« Il y avait alors à Besançon trois puissances : les sections, les clubs et le journal *la Vedette*, » dont l'auteur nous montre, en un vigoureux tableau, l'activité et le despotisme. Le général

(1) A la place d'un autre Allemand, François Wimpffen (baron de Wimpffen-Bornebourg), lieutenant général nommé commandant de la division le 1er juin 1792. Le successeur de Charles de Hesse fut encore un étranger, un Suédois cette fois, le lieutenant général de Sparre (Spaar), depuis longtemps, comme les précédents, au service de la France.

L'hôtel Montmartin, rue de l'Orme de Chamars, était affecté au logement du gouverneur militaire de la province, remplacé, en 1791, par le chef de la 6e division territoriale. Désigné habituellement sous le nom de *le gouvernement*, cet immeuble cessa d'être quartier général lors de sa vente, le 18 avril 1793 (au prix de 65,000 fr. en assignats).

(2) Quoique non naturalisé.

s'empresse de se mettre au mieux avec tous ces maîtres du jour, les flatte, leur promet et leur donne un concours absolu. Le premier soin de Hesse est de se présenter à la Société populaire (1), qui accueille avec enthousiasme ses déclarations. Ses amis de la *Vedette*, Briot, Couchery, Dormoy, ne cessent de le louer en le nommant parfois, pour gage d'affectueuse intimité, Charles tout court. A en croire Nodier, il arriva pourtant que le bon sens du peuple comtois, dont le ferblantier Chevalier était l'interprète dans ces séances, rétorqua vivement certaines vantardises de l'orateur militaire.

Aussitôt en confiance près des terroristes bisontins, il commence sa campagne d'épuration révolutionnaire dans les services de l'armée et les corps de troupes. Il va suspendre, suspendre sans relâche : Perrichon, commandant de deux compagnies d'invalides, suspect aux sections, les adjudants de place Blanchard et Tignolet, notés d'incivisme, les commissaires des guerres Puissant du Lédo, aristocrate, et Bourgeois; il réclame la suspension de Blanchard, frère du précédent (2), qui servait à l'intendance de l'armée du Rhin avec la plus haute distinction; du garde-magasin Dupoirier. Un de ses plus beaux coups fut de casser un jour tous les directeurs de l'hôpital militaire Saint-Louis, le médecin Rougnon, le chirurgien Bassot, l'apothicaire Baratte, le commis Peley. Toute l'œuvre de Rougnon (3), premier médecin des hôpitaux Saint-Jacques et Saint-Louis depuis 1753, professeur et recteur à l'ancienne Université bisontine, membre de la Société royale de médecine, auteur de savants travaux, n'avait pu le défendre contre ces imputations des sectaires : émigration de ses deux fils, complicité à l'incivisme des hospitalières, « un propos fort peu décent » contre Pétion.

---

(1) Le grand club de Besançon, des Amis de la constitution, un peu plus tard des Amis de la liberté et de l'égalité, avait obtenu pour ses séances le couvent des bénédictins (église Notre-Dame) en septembre 1790, puis la chapelle des capucins, vis-à-vis de l'hôpital, en avril 1792. Au mois de décembre de la même année, il réclama celle du collège (église Saint-François-Xavier), où, sans retard, on édifia des tribunes pour permettre à quelques-uns des assistants, de plus en plus nombreux, de mieux entendre les orateurs.

Vers la fin de 1792, un club de femmes s'était fondé, bientôt suivi d'un autre, celui des jeunes gens, « jeunes citoyens libres, étudiant au collège », qui tinrent leurs assemblées dans une salle de l'ancien hôtel Montmartin.

(2) Père des Blanchard de Villers et de Palize.

(3) Voir *Le docteur Rougnon*, par le professeur Coutenot. Besançon, Bossanne, 1895.

Hesse ne pouvait se contenter de frapper ainsi ces auxiliaires de l'armée quand il avait sous la main ses bêtes noires, les officiers des armes spéciales, nombreux et de haut grade à Besançon. A aucune époque, l'opinion de Napoléon sur l'importance de posséder en temps de guerre de bons officiers d'artillerie et du génie ne fut plus juste. Tout autre que Hesse aurait tout fait pour conserver à la défense nationale le concours de spécialistes devenus rares, auxquels, surtout alors, on ne pouvait improviser des suppléants instruits et expérimentés. Mais quel poids pouvaient avoir ces considérations contre sa haine jalouse à tout ce qui lui était supérieur par la science et la raison, contre son ardeur à assouvir les rancunes jacobines? Dans l'artillerie, Hesse s'en prend aux capitaines Pecqueur et d'Azémar, aux lieutenants-colonels Courlet de Vregille et Buchet, de Gy, au colonel Montrojard, tous suspendus, sauf le dernier. Encouragé par ces succès, notre diable d'homme entreprend une nouvelle affaire dès qu'une autre est réglée. L'une d'elles provoqua de fâcheux contre-coups. Le 2e régiment d'artillerie, l'ancien la Fère du lieutenant Bonaparte, était commandé par le lieutenant-colonel de Percy, qui venait de se faire honorablement remarquer à la défense de Thionville, mais mal noter par les terroristes de cette ville, en correspondance avec leurs alliés bisontins. Hesse suspend donc Percy, nomme à sa place un incapable, hier quartier-maître trésorier. Les canonniers refusent de prendre les drapeaux chez le premier, qu'ils aimaient, pour les porter chez le nouveau chef, détesté. Percy tente de les rappeler au respect de la discipline et de leurs serments. Après de vains efforts, il va solliciter l'intervention du Conseil général du Doubs, dont les délégués Billot, Renaud et Bouvenot parviennent à se faire écouter des soldats révoltés, et l'ordre est enfin exécuté. Mais réclamé près du ministre Pache par sa troupe, par le général Rostaing, par son successeur lui-même, qu'appuyaient le département et le district, Percy fut replacé à la tête de son régiment, au grand dépit de Hesse et des gens de la *Vedette*.

Les ingénieurs n'étaient pas mieux traités. Le général se débarrasse de deux colonels, et seul le manque de temps préserva leur successeur à la direction contre la même disgrâce. Le général Deshautchamps, alors à Besançon, peu après gouverneur de l'École polytechnique, a peint l'état déplorable dans lequel Hesse avait réduit les services du génie qu'il avait trouvés sous l'active et compétente direction du célèbre lieutenant général d'Arçon ; sa réputation le désignait plus que tout autre à une offensive particu-

lièrement furieuse (1). Mais, ainsi que dans un duel, aux attaques, délations, accusations, succédèrent vite, coup pour coup, les ripostes, réfutations, justifications. Les témoins civils et militaires s'émotionnèrent; même de l'entourage de Hesse quelques-uns se détachèrent pour défendre d'Arçon. Rien ne pouvait empêcher sa suspension à Besançon. Heureusement, sa valeur était tenue en trop haute estime à Paris pour qu'on renonce à son concours : il venait de le faire apprécier à l'armée de Savoie; Dumouriez le réclamait pour sa campagne de Belgique. Bref, à l'encontre des avis des sections, du club et de la *Vedette*, sur la déclaration du comité de défense générale que la suspension a été légèrement, illégalement prononcée, qu'elle n'a pas été confirmée par Biron, le ministre Beurnonville réintègre d'Arçon le 13 février 1793.

Mais, malgré les intrigues de Hesse, Dietrich, le maire de Strasbourg, déféré par la Convention au tribunal criminel de Besançon, a été acquitté; une affaire d'inventaire à la chapelle du fort Griffon a soulevé un conflit entre le général, dans ses torts, et le directoire du district; le conseil général du département a donné raison à celui-ci. Un autre désaccord avait surgi avec la municipalité à propos d'un certificat civique délivré à Lapret, garde des fortifications. Auparavant, les relations du général avec les corps électifs avaient déjà été un peu troublées par l'opposition de ceux-ci aux mesures injustifiées, sottement imprudentes, exigées par le premier contre les Suisses de passage, mesures capables de déchaîner la guerre entre des voisins encore en paix. Puis la brouille avait éclaté entre Hesse et son aide de camp, Florentin Moreau, à cause des injustices commises contre d'Arçon. Hesse n'était pas patient, supportait mal discussions et échecs. Dégoûté de Besançon, comme précédemment de Perpignan, de Lauterbourg, de Lyon, dès le mois de décembre, il avait sollicité sa mutation. Enfin, le 11 février 1793, muni de

---

(1) Dans sa *Notice sur la vie et les ouvrages du général d'Arçon* (imprimée aux frais de la Société d'agriculture, commerce et arts du département du Doubs. Besançon, Daclin, an XI-1801), Girod-Chantrans, ancien officier du génie, passe vite sur cette affaire, « dans un temps de désordre, c'est-à-dire à l'époque où un général commandant à Besançon, et dont le nom souillerait cet écrit, semblait n'avoir d'autre tâche que de tout bouleverser. »

Dans *D'Arçon, ingénieur militaire, sa vie, ses écrits*, par M. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie, aujourd'hui colonel en retraite (publié par la Société d'émulation du Doubs, dans ses Mémoires de l'année 1866), la suspension par le général Hesse est rapportée avec quelques détails.

certificats élogieux de ses complices en persécution, il partait après un séjour de moins de cinq mois, mais trop bien employés par son activité malfaisante. Soyons équitables : l'œuvre de Hesse à la 6e division militaire mérite cependant une circonstance atténuante : ici, comme à Lyon, peut-être pas par sa faute, n'en ayant pas trouvé l'occasion, il n'a pas fait couler le sang. Nous le retrouvons ensuite à Orléans, où, non sans dénoncer, il organise quinze bataillons, « le seul acte mémorable de sa vie militaire », dit son biographe. Le 13 octobre 1793, son commandement lui est retiré ; on s'était souvenu qu'il était noble, et il est mis en prison. L'année suivante, il est réemployé pendant quelque temps à la surveillance des dépôts de cavalerie : ce fut la fin de sa carrière, qui n'avait que trop duré. Ce général n'avait jamais vu d'autres ennemis que les feuillants et les aristocrates, jamais entendu, et de loin, d'autres coups de feu que ceux de la guerre civile. Ce fut, sans aucun doute, heureux pour les soldats qu'aurait conduits au combat cet incapable de sang-froid et de raison.

Désormais de Hesse va mener une existence encore longue, mais si inquiète, désordonnée, lamentable, qu'elle paraît le châtiment expiatoire. Il se plaint de son inactivité, réclame sans succès solde, pension, secours, cherche à attirer l'attention par des mémoires adressés au Comité de salut public, se fait journaliste, est proscrit sous le Consulat. Il se retourne du côté de sa famille et l'exaspère par d'incessantes et excessives demandes d'argent. Son frère le landgrave lui avait cependant restitué sa pension héréditaire. De Bâle, où il s'est installé, il revient en Alsace, pousse même jusqu'à Paris : la police impériale lui fait repasser le Rhin. Son humeur tracassière, ses extravagances, suscitent mille chicanes, de continuelles difficultés à tous ses parents. Sa maîtresse, une Française qui lui fut dévouée et qu'il trouvait opportun, dans certains cas, de présenter comme sa fille, disait : « Quand il a une idée ou quand il veut se venger, il emploie tous les moyens permis ou non permis pour atteindre son but. » Redevenu prince et très exigeant sur les honneurs à lui rendre, il est repris parfois de démagogie : un jour, à Francfort, il tente d'ameuter le peuple qui le siffle ; les magistrats le bannissent. Déjà l'accès d'autres villes allemandes lui avait été interdit. Maître chanteur, parce que Vandeul, représentant de France à Darmstadt, ne s'apitoie pas assez sur ses prétendus malheurs et détresses et ne soutient pas assez énergiquement à son gré ses perpétuelles requêtes de nouveaux subsides près du grand-duc, il le menace de se planter à sa porte pour demander l'aumône ou se tirer un

coup de pistolet; il y va, mendie le chapeau tendu, mais sans grande recette, sans doute, puisqu'il s'endort. Appréhendé, il s'échappe, est repris, et pour 1,800 florins, consent à s'éloigner, à ne jamais revenir dans les États de son cousin Louis Ier. D'après Vandeul, ses scandales publics tenaient de la démence, en même temps que de la perversité.

Au milieu de ces agitations, l'ex-général a écrit un livre, *Le partisan*, publié en 1810, réédité en 1815. Dans ce petit traité sur le service des troupes légères, M. Chuquet distingue des banalités, des bizarreries, des inexactitudes, mais aussi quelques idées justes, des détails curieux et d'heureuses anecdotes.

En 1817, il lui avait été permis de revenir à Francfort, où il mourut en 1821.

En fermant l'ouvrage de M. Chuquet, on se demande ce qui mérite le plus notre étonnement, ou de l'aberration d'un gouvernement qui confie une part d'autorité à un auxiliaire si compromettant du bien public, ou de la force de résistance d'un pays, même en pleine révolution, et de ses institutions militaires, contre les ébranlements d'un tel désorganisateur.

Charles Nodier, avant de tracer son esquisse du personnage, paraissait regretter l'oubli dans lequel était tombé le nom de Charles Hesse. M. Chuquet a satisfait complètement le vœu de Nodier, a fait revivre en une saisissante histoire celui que « nul ne regretta », le prince qui s'est proclamé le général Marat. « Que ce titre lui reste ! » Ainsi, en résumé, devons-nous conclure avec le très renseigné biographe.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE 1906

Par M. M. CHIPON

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 1er février 1906)

MESSIEURS,

Le succès ou, pour parler plus exactement, la valeur d'une exposition rétrospective a pour facteur principal la richesse des collections soit publiques, soit privées. Et lorsque cette exposition s'ouvre dans une ville où le goût et le culte des beaux-arts sont une tradition ancienne, presque antique, elle offre un intérêt de premier ordre, car on a su y conserver des œuvres, sinon toutes remarquables, du moins toujours bonnes ou attrayantes.

On a beaucoup médit des collectionneurs : ce sont gens convaincus et passionnés, ils ont donc des travers ; l'habitude de vivre au milieu de ce qu'ils ont acquis à force de patientes recherches et à prix élevé les persuade vite, l'instinct de la propriété aidant, qu'ils n'ont que des chefs-d'œuvre ; c'est exagération, péché mignon, s'ils ne veulent pas exiger comme condition du don de leur cabinet qu'on fasse de leur libéralité un musée spécial et exclusif. Beaucoup de morceaux intéressants dans une vitrine particulière perdent tout leur prix dans un dépôt public qui répugne à l'entassement et à l'encombrement.

Le sentiment artistique ou le sens de l'art contribuent

puissamment à la réussite de manifestations de ce genre, et s'il n'y a pas d'art comtois, nous avons depuis des siècles des artistes éminents : on en trouve au XIVe siècle à la cour de Bourgogne (Jean d'Arbois, que certains critiques considèrent comme le chef de l'école flamande); n'est-ce pas un Comtois qui, à la fin du XVe siècle, fit les premiers plans, non exécutés, il est vrai, de l'église de Brou, et cette lignée ne se perpétue-t-elle pas dans ces listes toujours longues d'exposants comtois aux Salons annuels ?

Nos compatriotes ne sont guère demeurés au pays natal, ils ont été au loin parfaire leur formation, et quelque nombreux qu'ils soient, ils ne sont pas liés entre eux par une formule ou une manière communes qui créent l'*École*. Il faut cependant reconnaître une influence artistique générale dans la décoration, surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles. Nombreuses, en effet, sont les boiseries dans nos appartements ou nos monuments publics; si parfois elles ne sont que de simples moulures, elles sont de haut relief et de profil bien accusé, mais le plus souvent des guirlandes de fleurs courent le long des frises, des attributs de la musique, de la vie des champs, sont sculptés dans les panneaux ; dans le quartier du Chapitre, des calices, des ostensoirs des, étoles, etc., rappellent la situation sociale des propriétaires.

Une chose aussi, bien digne de remarque, est le soin que nos pères ont pris d'orner la porte d'entrée de leurs demeures. Le calcaire du Jura, soit par sa dureté, soit par son grain, se laisse difficilement sculpter, aussi les façades de nos maisons, antérieures an XIXe siècle, sont-elles unies sans autre ornement que des cordons plats ou des encadrements carrés, mais les portes sont entourées de moulures, surmontées d'une saillie ou d'une arcade appuyée sur des consoles ; un mascaron, une coquille, une niche avec sa statue de saint et mille autres variétés re-

tiennent l'attention et étonnent par leur goût et leur délicatesse.

Au delà des villes, dans les campagnes, les églises renferment de vrais objets d'art; passons condamnation sur certains vitraux et quelques tableaux d'autel, mais combien sont nombreuses les chaires à prêcher, les lutrins, les stalles de chœur, les fonts baptismaux qui font la joie des artistes et des antiquaires.

Ce tempérament artistique est encore accentué par les travaux de nos compatriotes, ce sont eux qui ont fourni la plus large contribution, et depuis des siècles, à la divulgation des monuments de Rome. Il était né à Besançon en 1528, ce Jean-Jacques Boissard qui se laissait enfermer une nuit dans les jardins du cardinal Carpi, sur le Quirinal, pour y dessiner les autels, statues, colonnes et marbres antiques qui y abondaient; il avait rassemblé une importante collection d'objets précieux qui furent pillés ou incendiés avec ses manuscrits chez sa sœur, lors de l'invasion des Lorrains de 1587. Il se remit au travail et put, en 1597, publier les six parties de ses *Antiquités romaines*, ouvrage auquel, dit Quicherat, on recourt encore, malgré les progrès de la science, pour l'étude de précieux morceaux qui ont disparu.

Le *Speculum romanæ magnificentiæ* est une suite de quatre-vingt-dix-neuf planches d'antiquités et de vingt-cinq vues d'édifices romains; il a été publié à Rome au milieu du XVIe siècle, par Lafreri, qui signait Sequanus. Il était originaire de Salins, à en croire Ch. Weiss; Castan le fait naître à Orgelet.

Le cardinal de Granvelle a patronné la Monographie des thermes de Dioclétien par Sébastien d'Oya, et l'Iconographie romaine d'Achille Estaco.

Puis, à la fin du XVIIIe siècle, l'architecte Adrien Paris composait ses grands in-folio d'études d'architecture romaine, dont il refusa 30,000 livres pour les laisser à la

bibliothèque de Besançon, et sa monographie du Colisée, un modèle du genre; il en fit faire une copie par Alexandre Lapret pour sa ville natale.

Plus près de nous, l'abbé Gerbet, de Poligny, l'abbé Gaume, de Fuans, et Francis Wey avec son magnifique volume de Rome, ont continué la tradition comtoise.

Lorsqu'on parle de bibliothèque, de galerie de tableaux, de cabinet d'antiquités, le nom de Granvelle vient encore le premier sur les lèvres. A la mort du cardinal, tout ce qui lui avait appartenu fut dispersé et le reste de ses collections achevait de se détériorer, abandonné dans les greniers du palais à la pluie et aux souris, lorsque l'abbé Jean-Baptiste Boisot acheta le tout en bloc en 1664. Il y avait tous les papiers du cardinal, des tableaux, des manuscrits ornés de superbes miniatures et d'encadrements de toute beauté; l'un d'eux, la chronique de Froissart, provient de la bibliothèque du roi de France Charles V.

Cet abbé Boisot, quoique orateur, écrivain, voyageur et diplomate à ses heures, n'a rien laissé qui pût le faire connaître; pour le bien juger, il faut s'en rapporter à l'appréciation des contemporains; il entretenait une correspondance active avec Pélisson, Mlle de Scudéry, qui lui témoignaient beaucoup d'attachement. En mourant, en 1694, il légua sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-Vincent, avec cette charge de la mettre à perpétuité à la disposition du public au moins deux fois par semaine. C'est l'origine et le fonds principal de notre bibliothèque municipale, fonds si rare et si précieux que Mabillon le qualifiait des plus remarquables lors de la visite qu'il fit à l'abbé Boisot en 1683.

L'exposition rétrospective aura la bonne fortune de garnir ses vitrines de plusieurs de ces manuscrits : les chroniques de Froissart, le bréviaire de Neuchatel, qui vient de l'église Saint Jean, le psautier de Maximilien, incunable illustré en marge par les dessins des Durer, un livre

d'heures ayant appartenu au prieuré de Saint-Désiré, à chaque page est reproduite en couleurs une scène de l'Écriture, et tant d'autres qui assignent à notre bibliothèque un des premiers rangs parmi les rares collections.

Cent vingt-cinq ans plus tard, un autre Bisontin, collectionneur et artiste éminent, Adrien Paris, laissait à sa ville natale tout son cabinet. La bibliothèque héritait de ces trésors accumulés pendant toute une longue vie, et le catalogue qui en fut dressé forme un volume entier.

La vie d'Adrien Paris (1), son œuvre, ont été plusieurs fois racontées et étudiées : architecte du roi Louis XVI et dessinateur de son cabinet, il était honoré de l'amitié du monarque, qui lui donna un cachet de fer, forgé de ses mains; ce fut lui qui dessina tous les décors des opéras joués pendant son séjour à la cour; il fut directeur de l'Académie de France à Rome et il habita cette ville pendant vingt-deux ans. C'est là qu'il recueillit la plus grande partie des pièces de son cabinet et qu'il a contracté ses amitiés avec les artistes dont les peintures et les dessins seront la mine très riche où puiseront les organisateurs de l'exposition rétrospective. Et qu'on ne croie pas revoir des choses connues : ces œuvres sont en grande partie ignorées et elles seront pour le monde artistique une vraie révélation.

En 1819, à la mort d'Adrien Paris, Besançon ne possédait pas de musée, les locaux de la bibliothèque reçurent les livres, mais les objets d'art n'y pouvaient pas trouver place, aussi fit-on des tableaux et dessins légués par Adrien Paris deux lots; dans le premier, les tableaux et dessins mis sous verre, ils ont formé, avec les peintures du legs Boisot, le noyau de notre musée, et encore les dessins sous verre attendirent-ils longtemps, relégués pêle-mêle avec d'autres dans une salle écartée, qu'un de nos con-

(1) A. Estignard, *Adrien Paris*. Paris, Floury, 1902.

frères émit le vœu, appuyé par l'Académie, qu'on les tirât de l'oubli (1).

Tous les dessins, gravures, aquarelles, sépias, lavis, etc., qui n'étaient pas sous verre composèrent le second groupe et restèrent à la bibliothèque, enfouis dans des cartons ou collés sur des feuillets d'album, ignorés de tous, jusqu'au jour, peu éloigné de nous, où ce même confrère les découvrit. Aucune de ces pièces, et il y en a de fort intéressantes, ne figure dans l'inventaire des richesses d'art de la France publié en 1889, ni dans le catalogue dressé au décès de Paris et imprimé en 1821. Le premier lot cependant est porté en détail dans l'inventaire et chaque pièce avec l'annotation : *Cabinet Paris*, comme aussi dans le catalogue qui, comprenant la bibliothèque, mentionne tout ce qui a apparence de livre ; aussi y trouve-t-on les neuf grands in-folio reliés des études d'architecture qui sont des dessins, plans, lavis, aquarelles, etc., originaux, vraies œuvres d'art exécutées par Paris avec un soin, une précision et un fini remarquables.

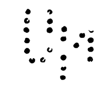
Et cependant, dans ces albums, dans ces cartons, sont entassés en très grand nombre des Vincent, Hubert-Robert, Saint-Aubin, Boucher, Houdon, Latraverse, Natoire, Brizard et surtout des Fragonard. Le nom seul de ce roi du jour donne un puissant intérêt à cette collection qui, pour la première fois, sera mise sous les yeux du public.

C'est à Rome, vraisemblablement, que Paris recueillit sinon toutes, au moins la plus grande partie de ces œuvres. Il nous apprend que les dix dessins à la sanguine, exposés au salon de 1767 par Fragonard, étaient la propriété de l'abbé de Saint-Non, son ami, qui les lui céda. Or ces dessins représentent tous des vues de la villa d'Este ou de Tivoli, nous savons que cet abbé de Saint-Non avait

(1) Académie de Besançon, année 1888, Bulletin, p. 64.

DESSIN DE HUBERT ROBERT (SANGUINE)

Bibliothèque de Besançon



obtenu la faveur de résider dans cette villa et qu'il y hébergea Fragonard pendant son premier séjour en Italie.

Notre musée possède un charmant tableau de Vincent, provenant du cabinet Paris ; c'est le portrait de Bergeret de Grandcour, receveur général des finances et trésorier de l'ordre de Saint-Michel. M. le baron Portalis l'appelle une esquisse (1), peut-être aurait-il désiré que la figure fût traitée avec autant de détails et de fini que le reste du tableau, mais, tel quel, ne rend-il pas exactement la pensée de l'auteur, qui laisse percer une pointe d'ironie ?

Bergeret de Grandcour, en effet, était un de ces financiers opulents, comme en vit tant la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, qui s'éprirent d'une belle passion pour les arts et s'entourèrent d'une petite cour d'artistes menant joyeuse vie en leur compagnie ; il avait fait de Fragonard son ami, et en 1773 il l'emmena à Rome. Dans son journal, Bergeret raconte ce voyage en berline avec arrêt partout où il y a quelque chose à voir, quelque site à dessiner, il a avec lui son ami, M[me] Fragonard et une femme de chambre ; dans un cabriolet suivent son fils, son cuisinier et deux grands cochers, enfin deux valets de chambre, pour courir les postes et faire les logements, complètent la caravane.

Après un arrêt de quinze jours à Nègreplisse, terre de Bergeret, non loin de Montauban, on se remet en route pour aller s'embarquer à Antibes. Mais la mer est si mauvaise qu'il faut se résigner à débarquer et reprendre la route de terre. C'est ainsi que la bande arriva à Rome le 5 décembre, deux mois après avoir quitté Paris.

Natoire, alors directeur de l'Académie de France, eut la première visite du financier, il se mit en rapport avec les pensionnaires et les jeunes artistes français ; trois surtout surent lui plaire : Hubert-Robert, avec ses dessins anti-

(1) Baron Portalis, *Honoré Fragonard*, p. 151.

ques, Vincent, le peintre d'histoire qui fit le portrait et du maître et de sa levrette, et Adrien Paris, dont il vante à plusieurs reprises l'aménité, le talent, mais par-dessus tout la sagacité à le conduire et le diriger là où il y a à voir et à acheter. Ces jeunes gens, tous fort studieux, n'avaient certes pas abdiqué le vieil esprit français, et le portrait de Bergeret saisit le ridicule du personnage dans sa pose vaniteuse, suffisante, et son habillement de nuit tout éclatant de satin blanc. On a de Vincent d'autres charges et même des caricatures (1).

Les dessins de Fragonard représentant soit des statues de Rome, soit des études de l'antique, paraissent avoir été faits pendant ce voyage, mais le cabinet Paris en possède d'autres des plus intéressants et dans tous les genres. A côté de deux croquis un peu hasardés et destinés aux contes de La Fontaine, on voit le groupe de la Foi, l'Espérance et la Charité où, il faut le reconnaître, ne domine pas le sentiment religieux. Mais à quoi bon décrire ces dessins ? Un simple coup d'œil fera mieux saisir le charme de ces jeunes filles assises ou accroupies, de cette tête mutine d'une enfant rieuse, de ce vigoureux vieillard ou de ce jeune homme lisant une lettre, ou enfin de cette aquarelle du puits traitée avec tant de délicatesse. La pièce la plus curieuse est ce portrait de femme qu'on a cru d'abord être celui de Mme Fragonard et qu'on peut assurer être celui de sa sœur Marguerite Gérard, belle-sœur et élève du maître. Elle fit quelques gravures, notre bibliothèque en possède trois : le chat emmailloté (2), l'enfant tapageur et une scène champêtre, d'un prix inestimable pour les chercheurs. En considérant cette physionomie un peu froide, on comprend son refus de venir en aide à Fragonard, infirme, vieilli et ruiné ; son cœur avait oublié les

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 3e pér., t. XXX, p. 101.
(2) Baron Portalis, *Honoré Fragonard*, p. 232.



DESSIN DE FRAGONARD (Sanguine)

Bibliothèque de Besançon

épanchements d'antan et la sollicitude dévouée qui l'avait faite artiste et lui avait acquis plus que de l'aisance.

Fragonard connut la gloire ; on lui a reproché d'abandonner le genre académique où son *Jéroboam* et son *Corésus* lui avaient valu de beaux succès, pour courir après la fortune ; il devint bientôt le peintre à la mode des boudoirs, il exécuta des peintures décoratives pour Mlle Guimard et dans les appartements privés de la du Barry ; il se brouilla avec ses deux clientes parce qu'il les compromettait dans ses scènes galantes ; il se brouilla aussi avec Bergeret au retour du voyage de Rome. Il réclama les dessins exécutés au cours de ce voyage ; Bergeret prétendait les conserver pour se couvrir de ses frais ; la justice intervint et donna tort au financier, qui dut ou les rendre, ou payer à Fragonard trente mille livres, somme énorme pour l'époque, qui prouve la faveur dont il jouissait.

Son fils, Alexandre-Évariste, fut peintre et statuaire, il nous intéresse par l'album de lithographies, publié vers 1830 et intitulé : *Dole et Franche-Comté ;* quelques-unes de ses planches ont été reproduites dans la *France pittoresque* de Taylor et Charles Nodier.

Ceux qu'on appelle les *ruinistes* sont représentés par les deux chefs de l'école : Vincent et surtout Hubert-Robert ; ce dernier a été tant et si bien imité et copié qu'il est souvent difficile d'affirmer l'authenticité de ses productions, mais outre que celles du cabinet Paris sont signées, Paris était l'ami d'Hubert-Robert et les désigne comme étant de lui ; aussi le doute n'est pas possible.

Grâce à notre architecte, nous connaissons Latraverse, on sait de lui qu'il fut pensionnaire du roi et mourut en 1778, probablement très jeune ; mais il se révèle un maître dans la *Chasteté de Joseph* et ses deux scènes de guerriers. On ne cite de lui que les œuvres qui sont à Besançon.

Les portraits de Vanloo et de sa femme, par Carle

Vanloo, la brodeuse de Saint-Aubin, le concurrent malheureux de Fragonard au prix de Rome, des Boucher, une tête renversée de Houdon, etc., compléteront l'intérêt de la manifestation artistique de l'été prochain.

Cet événement ne pouvait pas laisser l'Académie indifférente. Cicéron n'a-t-il pas dit quelque part que nous avons deux patries, la grande et la petite ? Si nous devons nous dévouer et mourir pour celle qui nous fait citoyens, il nous faut aimer presque autant le lieu qui nous vit naître. Il est permis de paraphraser cette pensée de l'orateur latin et de dire : nous avons deux foyers, celui de notre vie intime, où nous édifions notre bonheur, nous nous y entourons de confort, de bien-être, nous y cherchons les jouissances et les satisfactions de l'esprit et du cœur, nous voulons que ceux que nous y admettons s'y trouvent bien et qu'ils se plaisent à y revenir. Faisons de même pour notre grand foyer, notre cité. Si nous l'aimons, nous le ferons gai et avenant, il sera confortable et pourvu des distractions et des plaisirs de l'intelligence, il aura le bon renom qui attire les amis et deviendra le centre de ces relations toutes d'estime et d'affection qui sont le charme de la vie. Assurément, nous n'avons pas tous, comme Boisot, Paris et plus récemment Gigoux, la possibilité d'augmenter notre patrimoine d'art, mais c'est les continuer que de tirer, au profit de notre ville, tout le bénéfice de leurs largesses.

RAPPORT

SUR LE

PRIX MARMIER

Par M. R. DE LURION

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance publique du 1er février 1906)

Il y a en France, dans la vie, dans la culture intellectuelle, dans la tradition nationale, quelque chose de supérieur et d'attachant, que sentent même les étrangers. A plus forte raison les natures d'élite qui savent l'intérêt de notre histoire, de notre art, de nos antiquités et même de nos légendes, comprennent la nécessité de maintenir et de protéger tout cet ensemble. Il en est qui travaillent pendant leur vie entière à cet idéal; d'autres, trop rares, y coopèrent encore même après leur mort : tel a été le cas du littérateur Xavier Marmier. Grâce à la libéralité de ce Franc-Comtois de marque, notre Académie peut chaque année distribuer un prix de plus à une œuvre comtoise et encourager à bien faire les fils studieux de la petite patrie.

Cette année, quatre travaux ont été soumis à vos suffrages. Deux sont arrivés sous le voile de l'anonyme; l'un pourtant est imprimé, c'est une monographie des villages

de *Viry et Rogna*, communes de l'arrondissement de Saint-Claude, avec la devise : *Bien connaître son pays et partant mieux l'aimer.*

La commission a jugé cet ouvrage, déjà présenté au mois de juin dernier, avec les mêmes réserves que faisait valoir alors le rapporteur du prix Weiss : « Les renseignements, disait-il, que nous donne l'auteur du travail « *Viry-Rogna*, sans ordre et sans méthode, au hasard, « semble-t-il, de ses lectures, ne font pas un livre. Peut-« être complétés par de nouvelles recherches, mais sur-« tout coordonnés avec méthode et mis en œuvre dans un « récit logique et suivi, auraient-ils pu être les éléments « d'une utile monographie. »

C'est presque dans les mêmes termes que nous aurions à apprécier une autre monographie, présentée sous la devise : *Aide-toi, le ciel t'aidera.* Elle a pour objet le village de *Cult* (*Haute-Saône*). Là le côté historique fait défaut. Il n'est guère représenté que par quelques pages empruntées à un manuscrit du XVIIIe siècle, concernant la propriété rurale à Cult, au XVIIe siècle, et reproduites sans aucune critique.

S'il n'est pas question de Cult à travers les siècles, il n'y a pas davantage de description des monuments du village : l'église et ses tombes historiées, le château avec la suite de ses possesseurs, les maisons anciennes de moindre importance, témoins de quelques faits ou de quelques existences intéressantes, le tout établissant comme la personnalité et la physionomie d'un village.

Par contre, la partie statistique est complète, trop complète même : elle s'étend, en effet, jusqu'aux plantes potagères, comme les raves et les carottes ; de plus, elle renferme des détails d'économie domestique qui pourraient s'appliquer à la plupart des communes rurales de France aussi bien qu'à celle de Cult.

Si l'auteur ajoutait ce qui manque à la partie historique

de son travail, et enlevait de sa statistique les lieux communs, extraits des journaux et revues agricoles, il donnerait sans doute à la monographie de son village un intérêt qui lui fait absolument défaut en sa forme actuelle.

Avec le n° 3, Messieurs, nous abordons un travail de réelle valeur. M. E. Pajot a réuni différents articles sur des questions historiques et géographiqnes, concernant la région comprise entre les Vosges et le Jura aux premières époques de son histoire, et il leur a donné ce titre : ***Sur les confins des Séquanes et des Rauraques, aux temps des Romains et des Mérovingiens***, titre un peu vague, dit-il. Et il nous en donne la raison : c'est que ce pays n'a jamais joué un rôle par lui-même; placé entre les deux cités des Séquanes et des Rauraques, il manquait de personnalité, et son histoire se confondait avec celle de la Rauracie ou Haute Alsace, et de la Séquanie ou Franche-Comté.

D'où nécessité de fixer les limites de ces deux pays, soit sous la domination romaine, soit dans les temps qui ont suivi les invasions germaniques, en envisageant non seulement la question géographique, mais la question historique. Cette étude très fouillée, très patiemment conduite, était ingrate, à raison de la rareté et de l'obscurité des documents. M. Pajot, avec des connaissances et une culture spéciales, a tiré de ce sujet, si pauvre en apparence, de très intéressantes constatations. D'abord il a montré, dans un sentiment patriotique très louable, que les droits de l'Allemagne sur ces contrées sont bien minces en face des documents historiques. Il y eut en Rauracie une occupation fort clairsemée des Alamans, pillards envahisseurs, à l'époque des invasions qui prend fin avec le ve siècle; le peu qui en resta sur la rive gauche du Rhin fut chassé par Clovis, vainqueur à Tolbiac en 496.

M. Pajot conclut en disant que le hasard des unions matrimoniales a détaché, au xive siècle, la terre de Belfort

du pays de Bourgogne, pour unir ses destinées à celles du duché d'Autriche et du pays d'Alsace. Les vicissitudes de l'histoire et les malheurs de la France l'ont à nouveau rattachée à la région dont elle avait été séparée, et vers laquelle la portent ses affinités naturelles.

Sa situation géographique dans le bassin du Rhône, ses premières destinées historiques, aussi loin que nos connaissances puissent remonter, l'identité de race, la similitude du langage, son passé religieux, tout rapproche le territoire de Belfort de la Franche-Comté.

Ce n'est pas nous, Messieurs, qui contredirons ces conclusions. Depuis longtemps, il est admis à l'Académie de Besançon que le territoire de Belfort est franc-comtois, et que ses habitants sont ici chez eux, par les concours comme sur les sièges de membres correspondants.

Les limites de ce rapport ne me permettent pas de suivre M. Pajot dans les dissertations qui composent autant de chapitres de son sujet. Du moins, la commission tient à appeler votre attention sur deux questions qui lui ont paru particulièrement intéressantes, et où l'auteur a apporté, semble-t-il, des renseignements nouveaux.

C'est d'abord l'origine du nom de Bâle, *Basilia*, qui surgit, à la fois ville nouvelle et capitale des Rauraques, dans la seconde moitié du IVe siècle.

De 356 à 360, l'empereur Julien avait guerroyé sur les bords du Rhin, contre les Alamans, et victorieusement, ce qui l'amena à panser les plaies causées par les invasions, en relevant les villes détruites le long du fleuve, si bien qu'on pourrait l'appeler fondateur de villes, dit son panégyriste.

Or, Augst, la capitale rauraque détruite, était située dans une position désavantageuse au point de vue militaire, position tout autre que celle où Bâle fut postérieurement bâtie.

Cette ville de Bâle, qui apparaît alors avec un nom

d'origine grecque, nom emprunté à la dénomination des empereurs romains en Orient, ne s'explique que par Julien. En effet, ce prince avait reçu une éducation grecque, et parlait surtout la langue grecque, dans laquelle il écrivit ses ouvrages. De plus, il vainquit le roi alaman Vadomaire, précisément en face d'Augst et de Bâle.

On est donc amené à penser tout naturellement qu'il dut jeter à cet endroit les fondements de la nouvelle capitale, à laquelle il donna le nom de Basilia, en rapport avec sa dignité et avec sa tournure d'esprit.

Comme il dut très rapidement s'éloigner de Bâle pour aller combattre Constance, la ville nouvelle, laissée à ses seules ressources, que ralentirent encore quelques irruptions des Alamans, grandit obscurément, puisque, cinquante ans plus tard, elle est désignée comme la capitale du pays.

N'y a-t-il pas là des raisons suffisantes pour attribuer à l'empereur Julien la fondation et le nom de la ville de Bâle ?

Une autre hypothèse sur laquelle M. Pajot a apporté aussi une lumière nouvelle est celle qui identifierait Besançon avec *Olino*, cette importante station militaire dont on a cherché vainement l'emplacement jusqu'à ce jour.

Dans le précieux document connu sous le nom de *Notitia dignitatum* (notice des dignités), rédigé vers l'an 400, sèche nomenclature des fonctions civiles et militaires de l'empire romain à cette époque, avec les noms des lieux où chaque corps de troupes tenait sa garnison, on voit que la « Séquanie, dont une partie était déjà perdue pour Rome, se trouvait placée sous l'autorité d'un *dux* (duc) pour les affaires militaires. Mais ce duc, qui avait dans ses attributions la défense d'un si grand pays, n'aurait eu, d'après la *Notice*, pour remplir sa mission, que des moyens dérisoires : un seul corps de soldats dits Lataviens, campant soi-disant à *Olinone*, *Lataviense*s *Olinone*. »

Il est à remarquer, comme le fait Dunod dans son *Histoire des Séquanais*, qu'il doit y avoir une faute de copiste qu'il soupçonne déjà, en ce que Lataviens doit être *Batavi;* toutefois il ne touche pas à Olino.

Plus tard, Adrien de Valois y entrevoit *Vesontio;* mais la proposition est jugée trop hardie par d'Anville et d'autres géographes postérieurs.

M. Pajot, lui, raisonne ainsi :

On ne peut admettre qu'on s'en rapporte à des similitudes de nom pour la détermination du point stratégique d'Olino, à des localités situées très loin de la résidence du duc, et surtout sur le point le plus vulnérable où une concentration de troupes auxiliaires nécessaire sur la rive gauche du Rhin ne serait *pas facile.* Et c'est ce qu'on peut reprocher à la localité dite d'Holé, près de Bâle, qui est généralement proposée. Il faut chercher autre chose pour la solution du problème.

Dunod a très bien remarqué que la vignette qui accompagne le chapitre xxxv de la *Notice* est plus belle que toutes les autres qui figurent dans les copies du vieux document original qui a disparu.

Elle représente, non pas un camp comme les autres, mais une véritable forteresse; cela signifie quelque chose. Au-dessus on lit *Olinone*, d'une écriture postérieure, et qui, de plus, comporte les variantes *Olicione*, *Olitione*, dans d'autres copies anciennes.

Ces erreurs de transcription peuvent s'expliquer, suivant M. Pajot, si l'on remarque comment les trois lettres *l*, *i*, *n*, d'*Olinone*, constituées par quatre jambages verticaux, sont susceptibles de favoriser une lecture fautive. Dans l'écriture de l'époque, les *i* n'étaient pas ponctués, et les *l*, non plus que les *t*, n'étaient guère plus élevés que les autres lettres. C'est ainsi que nous avons déjà, dans la variante *Olitione*, la révélation d'une finale peut-être la plus ancienne : *tione*. Si le *l* et le *i* qui précèdent provien-

nent du dédoublement d'un *n* primitif, nous avons : *ontione*. Il ne reste plus qu'à trouver le *V* initial dans le composé abrégé de *Latovicences* ou *Batavi Vesontione*.

Cette interprétation, dit M. Pajot, est après tout la plus vraisemblable. Elle fait une meilleure répartition des syllabes qui composent les deux mots unifiés, pour aboutir à la reproduction du nom du lieu de la résidence la plus probable du *dux* de la Séquanaise et de ses soldats. .. Et cette attribution répond mieux à la réalité que celles qui placent Olino à Holé, ou à Olten, près de Soleure, ou dans d'autres localités au voisinage du Rhin, ou même au camp d'Orchamps, près de Dole.

Tout cela, Messieurs, est judicieux, et fort bien raisonné. Mais ce ne sont que des hypothèses, parce que, sur ces temps lointains, on n'a guère de base historique pour expliquer beaucoup de choses.

Nous avons, au contraire, un certain nombre d'aperçus historiques nouveaux, basés uniquement sur des documents, dans le travail présenté par un quatrième concurrent, M. Henri Prost, sur les *États généraux du comté de Bourgogne depuis les origines jusqu'à l'année 1477*.

Comme l'a dit un de nos récents historiens, c'est une étude curieuse que celle des vieilles franchises de la Franche-Comté, de leur développement, de leur progrès, de leur déclin. Chères à la province, les libertés publiques étaient placées sous la sauvegarde des États de Franche-Comté, dont l'histoire se lie étroitement à celle des libertés provinciales ; par ces assemblées que j'oserais, sous certains rapports, comparer à nos Parlements contemporains, on connait le jeu des institutions politiques qui ont dirigé le gouvernement de ce pays jusqu'à la conquête française.

On voit donc l'importance des États de Franche-Comté parmi nos anciennes institutions.

Leur histoire était complètement ignorée avant le pré-

sident Clerc, les érudits du XVIIIe siècle s'étant à peu près contentés de copier le bénédictin bourguignon Dom Plancher, qui publia de nombreux recès de nos États.

Chargé par l'Académie de publier le travail de Perreciot, un de ces savants du XVIIIe siècle, le président Clerc crut apercevoir dans les États de son pays « un vaste champ.... riche et incomplètement exploré.... » Il se mit à la tâche; son travail parut en 1882, sous le titre d'*Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté,* écrit d'une plume élégante et approfondissant le sujet.

On croirait, à lire nos historiens, que la création des États généraux de Franche-Comté remonte à Philippe le Hardi, qui les aurait établis en 1384. Clerc, qui reproduit cette date, remarque qu'elle est importante pour le tiers état en l'élevant à la vie politique déjà commencée pour lui depuis les affranchissements du XIIIe siècle. Cependant il n'a pas été plus loin.

Le nouvel historien des États, M. Henri Prost, plus heureux que son devancier, a pu travailler longuement aux archives de la Côte-d'Or, dans les documents du XIVe et du XVe siècle, émanant de la Chambre des comptes de Dijon, véritable dédale inexploré, sans ordre, sans classement, quand le président Clerc y entreprit ses recherches; s'il ne put les pousser assez haut, la faute en est moins à lui qu'aux difficultés matérielles, communes en son temps, mais rares aujourd'hui.

Aussi la chronologie des sessions, depuis l'origine jusqu'à Charles le Téméraire, a-t-elle été, de la part de M. H. Prost, l'objet d'une refonte complète; quant à la composition des États, à leur fonctionnement, à leurs attributions, il y avait matière aussi à d'intéressantes découvertes, ces questions n'ayant jamais été traitées.

M. Henri Prost, partisan en histoire des évolutionnistes, a pensé que nos États n'avaient pas été créés de toutes pièces par le duc Philippe le Hardi en 1384; qu'ils étaient

issus des premiers affranchissements. Si donc on veut retrouver leurs commencements, il faut prendre les choses de plus haut et montrer que les progrès réalisés dans l'état social de la Franche-Comté aux XIIIe et XIVe siècles avaient lentement préparé les Comtois à l'institution des États.

Le mouvement communal commença tard dans ce pays; mais sans violence, ce qui lui permit d'heureux développements. Par le choix de quatre échevins et d'un conseil de prud'hommes, les villes arrivèrent peu à peu au pouvoir administratif. Le souverain on son représentant s'adressait à ces prud'hommes pour obtenir, à intervalles irréguliers, suivant les besoins, les subsides en argent, l'aide des quatre cas féodaux, ce que nous appellerions l'impôt.

Des commissaires parcouraient le pays et s'abouchaient avec les communes, avec les abbayes, leur demandant d'octroyer quelque don ; de concert avec eux, les échevins et prud'hommes accordaient les sommes que bon leur semblait. Peu à peu on réunit dans une assemblée les représentants d'un bailliage : du bailliage d'Amont en 1358, du bailliage d'Aval en 1371, parfois des deux ensemble, comme en 1338, et les États étaient fondés. L'institution s'établit d'ailleurs assez lentement ; ainsi, en 1383, c'est encore le bailli d'Aval qui parcourt son bailliage au nom du duc, au lieu d'en réunir les représentants dans un endroit convenu.

C'est donc à 1358 qu'il faut reporter la première réunion des États de Franche-Comté, et non à 1384, comme on l'a cru jusqu'ici.

Je ne puis suivre M. H. Prost dans les développements de son sujet. Mais il est aisé de supputer le nombre considérable de sessions qu'il a retrouvées, depuis cette date jusqu'à 1477, puisqu'il trouve cent vingt-trois séances des États, là où le président Clerc n'en avait connu que soixante-neuf.

M. H. Prost, le premier, croyons-nous, au moins pour notre province, a fait remarquer que si, jusqu'à présent, on parlait toujours des *trois ordres*, c'était à tort, du moins jusqu'à 1473. Car nos États comprenaient seulement deux ordres, l'Église et le tiers, la noblesse étant exempte d'impôt, parce que, à la place, elle fournissait le service militaire. Et si, dans certaines sessions, il est question des *trois états*, c'est que dans ces sessions la noblesse était convoquée non pour l'aide, mais pour aviser à prendre quelque mesure dans des affaires de haute importance intéressant la province entière, comme la question des monnaies en 1421, la rédaction des coutumes en 1460, etc. Charles le Téméraire parvint à abolir le privilège de la noblesse; depuis 1473, les hommes des seigneurs, comme ceux des gens d'église et des villes, doivent payer l'aide, et alors la noblesse de la province siège aux États comme les deux autres ordres.

M. Prost évoque, à propos de la composition des États, nombre de personnages qui y figurèrent et de faits relatifs aux guerres, aux réachats des villes et des villages. Il énumère, dans une table chronologique et topographique, les abbayes, prieurés et chapitres, les villes et châtellenies, les nobles qui siégèrent aux États.

Il décrit le fonctionnement de ces assemblées, depuis les convocations adressées, par lettres closes, aux personnages ou aux collectivités; celles-ci fixaient elles-mêmes le nombre de leurs représentants, et les défrayaient de leurs dépenses; parfois même elles leur allouaient une somme d'argent, à titre de récompense.

Les souverains, de leur côté, déléguaient généralement leurs pouvoirs à des commissaires chargés de requérir l'aide en leur nom.

Ces États, convoqués, suivant les besoins, tous les ans, souvent plusieurs fois par an, se tenaient principalement à Dole et à Salins. Ils discutaient par bailliage le chiffre

d'aide demandé par le commissaire du duc, quelquefois ils refusaient de l'accorder. Le chiffre étant convenu, ils nommaient leurs élus par bailliage aussi, chargés d'asseoir l'impôt.

Les attributions des États étaient politiques, en ce sens qu'ils ne se soumettaient pas à toutes les exigences du souverain, et réduisaient très bien l'aide demandée. De même, ils décidaient quelquefois la levée d'un subside particulier, qui devait être employé au profit du pays; c'est ainsi qu'ils ordonnèrent de lever 1,000 fr. en 1422, pour concourir aux dépenses de la création de l'Université de Dole. Ils votaient aussi des sommes dites *d'extraordinaire*, pour reconnaître les services rendus à la province par certains personnages.

Leurs attributions administratives consistaient à faire la répartition de l'aide par leurs *élus*, fonctionnaires dont M. Prost établit l'origine et la mission avec une érudition minutieuse.

Les attributions législatives des États, plus restreintes, consistaient dans la discussion des réformes judiciaires et monétaires.

En terminant cette analyse un peu longue peut-être du mémoire sur *les États du comté de Bourgogne depuis leur origine à 1477*, la commission va faire à son auteur une légère querelle. Il est admis que, sauf dans la reproduction d'un document ancien, on doit ramener les noms propres à l'orthographe moderne. Pourquoi, dès lors, fatiguer le lecteur en reproduisant les termes de Jehan pour Jean, Saint-Pol, Cornuel, Chastel-sur-Salins, Saint-Renebert, Marant, pour les abbayes et prieurés de Saint-Paul, Corneux, Château-sur-Salins, Saint-Renobert, Marast, Faucoingney pour Faucogney, etc.?

La commission a pensé que ce mémoire sur les États du comté de Bourgogne devait l'emporter sur celui relatif aux confins des Séquanes et des Rauraques. Ce dernier,

malgré ses qualités de style, malgré l'art avec lequel y sont traitées les diverses dissertations, ne repose que sur des hypothèses, très tentantes et qui ont toute la sympathie de l'Académie ; les documents, d'ailleurs, sont si rares sur ces temps obscurs! mais enfin ce ne sont que des hypothèses.

Le mémoire sur les États, au contraire, a pour base et met en valeur des documents inconnus jusqu'à ce jour, et en déduit des faits nouveaux, importants pour l'étude de nos anciennes institutions provinciales. Il comble, dans la mesure du possible, les lacunes produites par la perte des archives des États, et supplée l'insuffisance des écrivains qui ont traité ce sujet. Et, si son style est inférieur à celui du travail précédent, il est cependant aussi alerte qu'on peut le demander dans une œuvre d'érudition et d'annotation.

Aussi, la commission, regrettant de ne pouvoir partager le prix Marmier, a proposé de le décerner à l'ouvrage de M. H. Prost *sur les États généraux du comté de Bourgogne, depuis les origines jusqu'en 1477*, en attribuant à M. Pajot, pour ses *Confins des Séquanes et des Rauraques aux temps des Romains et des Mérovingiens*, une mention très honorable, proposition que l'Académie a confirmée par son vote, dans la séance du 25 janvier dernier.

HISTOIRE DU TUNNEL

ET DES

TRAVAUX DU SIMPLON

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par le Commandant ALLARD

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 1er février 1906)

MESSIEURS,

Au fronton de la porte d'entrée de votre Compagnie, on lit : « Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. »

Vous comptez parmi vous des représentants de ces diverses branches du savoir.

Quand vous m'avez permis, l'année dernière, de franchir le seuil de votre réunion, je me suis demandé dans quel compartiment votre bienveillance extrême me classerait.

Je suis, en effet, un peu en délicatesse avec les sciences, et beaucoup avec les belles-lettres et les arts.

Je ne suis qu'un homme de bonne volonté, aimant sincèrement votre antique cité dont les murs, rajeunis naguère, attestent avec d'autres preuves bien meilleures, exposées ici même, qu'elle n'a rien du tout d'espagnol.

Quels que soient les motifs qui vous ont guidés, je vous dois cet honneur dont je sens tout le prix.

Je vous remercie donc sincèrement de vos suffrages, et pour justifier ma présence au milieu de vous, j'allais dire, me la faire pardonner, je n'ai qu'un moyen : c'est de vous parler aujourd'hui de l'un de ces grands travaux qui intéressent non seulement la France, mais aussi notre petite patrie comtoise et plus particulièrement notre cher département du Doubs.

Je me propose d'exposer devant vous l'*histoire du tunnel et des travaux du Simplon.*

On a beaucoup, et depuis longtemps, écrit sur ce sujet, et certes il en valait la peine.

Je n'ai pas la prétention de résumer, même à grands traits, tout ce qui a été publié dans les revues, articles de journaux, brochures spéciales, etc., etc.

Un gros volume n'y suffirait pas, et je risquerais de dépasser, au delà de toute mesure, les limites permises.

Je désire simplement vous soumettre quelques considérations sur l'importance attachée, de tout temps, aux communications par le Simplon, sur l'origine et l'historique des travaux entrepris pour le percement du tunnel et les procédés employés pour son exécution.

J'aurais voulu vous indiquer les différentes solutions proposées pour la question des voies d'accès ; j'en dirai seulement quelques mots, car elle est encore trop controversée pour être traitée complètement dans cette assemblée. Elle est soumise en ce moment au Parlement, et il convient d'attendre les décisions qui seront prises dans l'intérêt du pays.

Je ne me dissimule pas l'aridité de ma tâche. Je réclamerai donc toute votre attention pour les détails techniques ou les renseignements statistiques nécessaires en pareille circonstance.

Je compte avant tout sur votre indulgence.

Aussi bien, je suis complètement rassuré au milieu de vous et des auditeurs d'élite qui assistent à vos séances publiques.

Je serai aussi bref que possible.

*
* *

Il convient tout d'abord de définir la situation géographique du Simplon. Si l'on jette les yeux sur une carte, on remarque de suite que les Alpes décrivent un immense arc de cercle au nord de l'Italie.

On les divise en *Alpes occidentales*, servant de limite entre l'Italie et la France ; *Alpes centrales*, qui séparent l'Italie de la Suisse, et *Alpes orientales*, qui séparent l'Italie et la Suisse de l'Autriche.

Les Alpes centrales comprennent précisément le *massif du Simplon* situé *entre le Gothard au nord et le Mont-Cenis au sud.*

Les communications de la Suisse et de la France avec l'Italie, par le Simplon, ont été de tout temps très importantes. La route du col du Simplon, atteignant l'altitude de 2,009 mètres, est la plus ancienne des routes des Alpes et l'un des principaux passages qui mènent du Valais en Lombardie et dans le Piémont. Elle existait déjà avec des relais sous *Septime-Sévère.*

On dit que *Scipion* a traversé *le Simplon*, auquel il aurait donné son nom, et que Marius et Pompée ont suivi la même route.

Napoléon I[er], ou mieux le Premier Consul, qui avait compris tout l'intérêt de cette voie de communication, faisait commencer dès 1800 du côté de la Lombardie, et en 1801 du côté de la Suisse, la *route actuelle* du Simplon.

Trente mille ouvriers, une véritable petite armée de pelles, de pioches, de barres à mine, y travaillèrent sous les ordres de l'ingénieur Céard, de Paris, et de l'ingénieur italien Gianella.

Partant de Brigue dans le Haut Valais, cote 675, cette route aboutit à Domo d'Ossola, cote 278, sur le versant italien. Elle mesure soixante-neuf kilomètres environ de développement, avec des pentes assez douces variant de quatre centimètres à quatre centimètres et demi par mètre, alors que nos routes nationales, en pays de montagne, ont souvent des pentes de 5 à 6 % et plus rarement de 8 à 10 %.

Elle comporte comme ouvrages d'art vingt-deux grands ponts, six cents petits tunnels, des galeries. L'ascension de Brigue jusqu'au col du Simplon se fait par les montées de la Saltine et du Ganter. La descente s'effectue entre le Monte-Leone, 3,561 mètres d'altitude, et la Fletschorn, 4,000 mètres.

On traverse le village du Simplon, les gorges magnifiques du Gondo, puis on aboutit à Iselle et Domo d'Ossola, où l'on trouve le chemin de fer se dirigeant vers Milan.

D'après Élisée Reclus, on comptait 27,700 passants en 1875. Ce chiffre a dû singulièrement augmenter depuis l'invention des automobiles !

La dépense de construction de la route a été de dix-huit millions, supportée en petite partie par la France, et en grande partie par la République Cisalpine, comme on l'appelait alors.

Le prix de revient d'un kilomètre de cette route est donc de 260,000 fr. C'est déjà fort respectable, si l'on observe que la valeur de l'argent était, il y a un siècle, le double de la valeur actuelle, soit 520,000 fr. de nos jours. Ce chiffre nous servira plus loin de terme de comparaison pour apprécier les travaux gigantesques de notre siècle naissant.

Napoléon Ier achevait cette route le 25 septembre 1805 et pour un peu, le centenaire de cet événement aurait coïncidé avec l'ouverture du tunnel.

Sur la paroi rocheuse d'une galerie, au sommet du col,

on lit à côté de cette date de 1805 l'inscription latine *Ære Italo*, montrant ainsi la part très grande prise par l'Italie dans les dépenses de construction.

A la période du premier Empire, pendant laquelle on était obligé de traverser les massifs alpestres *par-dessus*, succéda, avec le second Empire et la troisième République, l'époque des grandes percées des Alpes.

On les traversa alors *par-dessous*. C'était la conséquence de la découverte des chemins de fer.

On ne se contenta plus comme autrefois des tracés à ciel ouvert. Aux passages supérieurs, on substitua *des routes de base*. Il le fallait, au surplus, pour le nouveau mode de locomotion.

*
* *

Dès la fin de la seconde moitié du XIX[e] siècle, le massif des Alpes était donc déjà percé de trois côtés : au sud-ouest par le tunnel du Mont-Cenis achevé en 1871, au nord par celui du Gothard inauguré en 1882, et à l'est par celui de l'Arlberg terminé en 1884.

Toutefois, cela n'a pas suffi à satisfaire tous les pays intéressés à ces grands percements, car le *Gothard*, au nord, était surtout avantageux à l'Allemagne, et, au sud, le Mont-Cenis était la seule porte dont disposait le commerce français entre Paris et Turin.

Enfin le tunnel de l'Arlberg avait pour but de parer à la concurrence du Gothard et de détourner des rails allemands le transit entre l'Autriche et la Suisse. Nous passons sous silence beaucoup d'autres projets de percements récemment éclos, tels que le Mont-Blanc et le Lœtschberg. Bientôt il n'y aura plus d'Alpes !

Il s'agissait à notre tour de concurrencer aussi le Gothard, une des grandes pensées du chancelier de Bismarck qui l'avait voulu et commandé. Nous devions chercher à ramener sur les lignes françaises une partie du transit que le Gothard leur avait enlevé.

*
* *

Pour arriver à ce résultat, le Simplon semblait réunir les meilleures conditions. En effet, au nord du parallèle de Lyon, la France n'a aucun débouché direct sur l'Italie. Toute cette région, la plus industrielle du pays, doit faire décrire à ses produits le détour par le Mont-Cenis, ou emprunter la ligne du Gothard, dont les tarifs sont calculés, naturellement, en vue de favoriser l'Allemagne.

Le commerce d'exportation et son influence internationale courent donc de ce chef des dangers signalés depuis longtemps, et c'est pour y parer qu'on a proposé *le percement du Simplon.*

Déjà en 1852, même avant qu'il soit question du Gothard et du Mont-Cenis, un groupe de financiers et d'entrepreneurs français demandait et obtenait du Valais, ainsi que de la Confédération helvétique, la concession d'une ligne partant du lac de Genève pour remonter la vallée du Rhône et *traverser les Alpes au Simplon.*

Mais cette Compagnie fit faillite en 1865, après avoir englouti *trente millions.* Les grandes entreprises ont quelquefois de ces destinées. Nous en avons des exemples dans les temps modernes. Une seconde Compagnie racheta l'actif de la faillite pour 2,525,000 fr. Elle éprouva les mêmes embarras et finalement, le 23 décembre 1872, l'assemblée fédérale suisse prononça sa déchéance.

C'est alors qu'en 1873, cent vingt-trois membres de l'Assemblée nationale française déposèrent une proposition pour un crédit de 48 millions, payables en douze annuités, pour être mis à la disposition du gouvernement et appliqués à la traversée du Simplon.

Le rapporteur, M. Cézanne, conclut au rejet de la proposition, donnant comme raison que le raccourci de soixante-sept kilomètres, soit 7 % sur la longueur totale comparée à

celle du Mont-Cenis, mais avec l'obligation de traverser le Jura, n'en valait pas la peine !

« Ce n'est pas, dit-il dans son rapport, pour ce maigre « profit que la France dépensera des millions en vue de « faire concurrence au passage exclusivement français du « Mont-Cenis. »

C'étaient là, semble-t-il, peut-être de bien courtes vues. Aussi, un groupe de républicains de l'Assemblée nationale, au premier rang desquels figurait Gambetta, le patriote toujours si avisé quand il s'agissait des grands intérêts de la France, essayèrent, de 1873 à 1880, d'intéresser notre pays au percement du Simplon, au moyen d'une forte subvention.

Le 16 novembre 1880, M. Léon Renault déposait sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à ce qu'un crédit annuel de cinq millions fût mis à la disposition du gouvernement pendant dix ans, à partir de 1881, pour être appliqué à la traversée du Simplon. L'affaire fut renvoyée à la vingt-troisième commission d'initiative parlementaire. Cette commission présentait son rapport le 9 mars 1881, par l'organe de M. Loubet, ancien président de la République, qui concluait sagement et judicieusement à la prise en considération des propositions Renault. La fin de la législature ne permit pas à un vote d'intervenir, et ce fut grand dommage pour nous.

⁂

Le passage du Simplon avait en effet attiré à juste titre l'attention des ingénieurs de plusieurs nationalités. Des plans et des devis nombreux avaient été dressés.

De 1857 à 1860, les ingénieurs valaisans Clo et Venetz et l'ingénieur français Flachat présentèrent divers projets. Dans les uns, les rampes étaient trop fortes ; dans les autres, on employait des voies à crémaillère, qui depuis ont fait fureur pour escalader les sommets les plus élevés.

Mais ce n'était pas un moyen réellement pratique de relier la France à l'Italie. Cependant, en 1860, M. Vauthier, ingénieur des ponts et chaussées, proposait un tunnel en-dessous de la cote 1,000. C'était un *tunnel de base*, par opposition aux autres projets qui étaient *des tunnels de faîte*.

De 1862 à 1875, d'autres ingénieurs proposèrent des variantes aux idées émises par Flachat ou Vauthier.

En 1875, la Compagnie du Simplon demandait en outre l'avis de M. Favre, l'éminent entrepreneur du Gothard, qui se prononçait catégoriquement pour un *tunnel de base* creusé plus bas encore que dans le projet Vauthier.

M. Favre mourut quelques années après, le 20 juillet 1879, dans le tunnel du Gothard, pendant une visite des chantiers, à la suite de nombreux déboires et de graves ennuis. Il est mort sur son champ de bataille.

Rendons, en passant, hommage à sa mémoire et à celle de tous ceux, et ils sont nombreux, ingénieurs ou simples ouvriers, qui ont trouvé la mort pendant l'exécution de ces grands travaux qui sont l'honneur du génie humain.

En 1882, à la suite de l'avis émis par M. Favre, la Compagnie Suisse occidentale-Simplon établissait donc un projet très détaillé.

L'entrée du tunnel devait être près de Brigue, et la sortie aux environs d'Iselle. Le tunnel avait une longueur prévue de vingt kilomètres, comme celui qui a été finalement exécuté.

Enfin, en 1890, après la formation de la Compagnie du *Jura-Simplon*, provenant de la fusion de la Suisse occidentale avec le Jura-Berne, on reprit le projet du tunnel et on chargea M. Sulzer, ingénieur suisse, de sa rédaction. En même temps, M. Schardt, géologue de grande notoriété, devait déterminer la nature du massif.

C'est le profil des travaux établi par M. Sulzer qui a été joint en 1893 à la demande de concession, et qui est, par conséquent, le profil officiel.

Le 20 septembre 1893, une convention fut signée entre la Suisse et l'Italie, pour le percement du Simplon, mais la concession fut accordée seulement en 1898, au ***Jura-Simplon***, pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans.

L'exécution à forfait fut adjugée à la Société Brandt, Brandau et Cie, de Hambourg, qui devait livrer le tunnel à la circulation pour le 30 avril 1905. Toutefois, de nombreuses difficultés surgirent qui en retardèrent l'achèvement et augmentèrent les dépenses. Celles-ci furent portées de 70 à 78 millions.

Ces travaux considérables méritent d'être décrits avec quelques détails.

* * *

Le premier coup de pioche fut donné le 15 août 1898, mais l'inauguration des travaux n'eut lieu que le 4 décembre de la même année. Au cours de cette cérémonie, Alfred Brandt, qui était l'âme de l'entreprise, homme énergique et d'une haute valeur morale, prononçait une allocution dont nous avons plaisirà reproduire ici quelques mots :

« J'ai foi, disait-il, dans la bénédiction de Dieu, aux « yeux de qui disparaissent nos mesquines divisions reli- « gieuses; dans la bénédiclion de Dieu sur une œuvre qui « est faite pour rapprocher les peuples. »

Quand on lui demandait de quelle façon il gardait le contact avec les hommes qu'il dirigeait et l'influence qu'il avait sur eux, il répondait simplement :

« Je crois que le vrai lien entre les hommes, c'est l'affec- « tion, et que le moyen de les conduire est de les aimer. « Je pense que si j'ai reçu les facultés dont je dispose, « c'est pour faire du bien à un plus grand nombre; mais « le progrès de l'humanité est au prix du travail, et il faut « qu'un homme apprenne en premier lieu à travailler. »

Voilà de nobles et belles paroles qui honorent grandement celui qui les a prononcées !

Avec de pareils chefs, tout est possible !

Une foi ardente est capable, dit-on, de soulever les montagnes, mais, à coup sûr, elle les transperce.

Par malheur, moins d'une année après, le 29 novembre 1899, Brandt, ce vaillant pionnier, cet homme de cœur, miné par les soucis et la fatigue, succombait à Brigue, comme Favre au Gothard, vingt ans auparavant. Le Simplon faisait une de ses premières victimes, et l'une des plus marquantes !

Brandau, associé de Brandt, et comme lui technicien de premier ordre, le remplaçait, secondé par des praticiens accomplis tels que Hugo von Kager du côté nord, à Brigue, et Konrad Pressel du côté sud, à Iselle. Nous ne saurions omettre les noms de Sulzer, auteur du projet, et d'Édouard Locher, tous deux ingénieurs, associés à l'entreprise.

Ils ont été à la peine ; il est juste qu'ils soient à l'honneur !

*
* *

La description des travaux comportera principalement l'examen des procédés employés pour résoudre les trois questions capitales qui se présentaient, savoir : *Le percement mécanique*, *la ventilation* et le *refroidissement*.

Des comparaisons s'imposeront nécessairement avec les tunnels du Mont-Cenis, du Gothard et de l'Arlberg. Elles seront indiquées, chemin faisant, afin de montrer les perfectionnements réalisés dans le mécanisme, l'organisation des chantiers et l'avancement du travail.

Parmi tous les projets, on s'est arrêté, comme il a été dit, à celui établi par Sulzer en 1890, consistant dans *un tunnel de base* entre Brigue, terminus des *chemins de fer fédéraux* dans le Valais, et Iselle, petite localité italienne sur la Diveria, à vingt kilomètres environ en amont de Domo d'Ossola, qui était alors le point terminus des chemins de fer italiens.

En réalité, l'origine du tunnel n'est pas exactement à Brigue, mais à deux kilomètres et demi au nord-est, près

de la localité de *Termen*. La ligne des chemins de fer fédéraux (C. F. F.) a donc été prolongée à flanc de coteau, le long de la vallée du Rhône, avant de s'engager dans l'intérieur du massif alpestre.

Le tunnel, percé en ligne droite dans la direction nord-ouest au sud-est, a 19,731 mètres de longueur.

Au départ, près de Termen, à la cote 687, on trouve une rampe de deux millimètres par mètre sur neuf kilomètres et demi de long, puis un palier de cinq cents mètres à la cote 705, enfin une pente de sept millimètres par mètre sur dix kilomètres, aboutissant à la cote 634, près d'Iselle. On a voulu faciliter ainsi l'écoulement des eaux vers les deux têtes du tunnel.

Le palier de cinq cents mètres vers le milieu du tracé est dominé par une montagne de deux mille mètres d'épaisseur.

Sur le tiers du parcours, cette épaisseur varie de quinze cents à dix-huit cents mètres.

De prime abord, deux choses caractérisent le Simplon : *sa grande longueur* et *sa faible altitude*.

En effet, il a presque vingt kilomètres de développement, alors que le Gothard en a quinze, le Mont-Cenis douze et demi, et l'Arlberg dix et demi.

Le point culminant de la plate-forme du Simplon est coté 705, tandis que le Gothard a son point culminant coté 1,154, l'Arlberg 1,310, et le Mont-Cenis, enfin, a sa plate-forme cotée 1,363.

Il ressort de ces chiffres une facilité plus grande pour l'exploitation du Simplon par suite de sa moindre altitude, et, par conséquent, la faculté d'avoir des trains plus rapides.

Le tunnel a été entamé à ses deux extrémités, du côté de Brigue et du côté d'Iselle.

Dans chacune des têtes d'attaque, il y avait deux galeries parallèles que l'on a menées de front.

L'une, la galerie dite n° 1, de trente mètres carrés de surface intérieure, est amenée dès maintenant à sa dimension définitive, pour la pose d'une seule voie. Sa section a la forme d'un œuf de 5m50 de hauteur au-dessus des traverses et de 5 mètres de largeur.

L'autre galerie, dite n° 2, distante seulement de la première de dix-sept mètres d'axe en axe, quand elle sera achevée, n'aura provisoirement qu'une section de 3m60 sur 2m60, soit à peu près dix mètres carrés; elle sera amenée plus tard, comme la première, à sa forme définitive, pour la pose d'une autre voie, quand la première ne suffira plus au trafic. Il est même question de commencer dès cette année cet élargissement.

Ces deux galeries sont reliées tous les deux cents mètres par d'autres petites galeries perpendiculaires dites *transversales*. En outre, dans le milieu du parcours et sur les cinq cents mètres de palier, les deux galeries n'en font qu'une, constituant ainsi une sorte de gare souterraine.

Les petites galeries transversales servaient, au cours des travaux, pour le passage des wagonnets enlevant les déblais. Elles étaient munies de solides portes de bois, ouvertes uniquement pour les nécessités du service. Seule, la transversale la plus voisine du front d'attaque demeurait toujours ouverte. De cette façon, l'air nécessaire à la ventilation parcourait la galerie n° 2 dans son entier avant de passer dans la galerie n° 1 qu'il suivait au retour.

Nous verrons au surplus, au sujet de la ventilation, le rôle important joué par cette galerie n° 2. C'est là une autre particularité, et non des moindres, dans l'organisation des chantiers.

*
* *

On a observé, en perçant le Simplon, la présence de roches de diverses natures, mais en somme peu nombreuses. Si la constitution du terrain est relativement

simple, il n'en est pas de même de la disposition des couches géologiques.

Cette dernière a donné lieu à certains mécomptes avec les prévisions, comme on l'a reconnu, en comparant le projet aux coupes prises sur place.

On a rencontré plusieurs fois des replis de même gisement. Le contraste de la réalité avec les hypothèses a toujours son intérêt et son enseignement, en montrant quelquefois le peu de fondement de ces hypothèses.

En résumé, les mineurs ont trouvé des schistes lustrés sur quatre kilomètres et demi de long du côté nord, puis, sur dix kilomètres et demi dans la région centrale, des alternances de schistes lustrés, de calcaires dolomitiques et de gneiss; enfin, sur le versant sud, on a rencontré quatre kilomètres et demi de gneiss d'antigorio particulièrement durs, à tel point que les ateliers de réparation ont eu à forger et à retremper à ce moment jusqu'à treize mille fleurets de perforatrices dans les vingt-quatre heures. *Tantæ molis erat !*

Toutefois, les entrepreneurs eurent la surprise de n'avoir à percer que quatre kilomètres et demi de ce gneiss si dur, au lieu des six kilomètres et demi qu'ils avaient supposés. Il est vrai que cet avantage a été compensé, et au delà, par des irruptions de nombreuses sources d'eau chaude.

Ces dernières ont beaucoup gêné les travailleurs, malgré des barrages fermés par de solides portes en fer qu'on avait installés, et malgré la parfaite organisation du service.

***

Dès le début, l'entreprise, désireuse d'achever son œuvre dans les délais voulus, avait réparti la besogne en chantiers successifs afin d'utiliser à l'intérieur du tunnel le plus grand nombre possible d'ouvriers.

Cinq cents hommes pouvaient être occupés à la fois, soit

deux cent cinquante de chaque côté. Comme la journée était de huit heures et le travail ininterrompu jour et nuit, on voit que l'on devait toujours disposer de quinze cents hommes, mineurs, maçons, manœuvres, etc., etc., et tous d'une santé plus que robuste.

Trois fois par vingt-quatre heures, cinq cents ouvriers étaient donc conduits dans le souterrain, et autant étaient remenés au jour. A ces trains du personnel, il faut ajouter ceux qui transportaient les divers matériaux, pierres, chaux, ciments, explosifs, boisages, revêtements métalliques, et de plus, les trains qui emmenaient au dehors les déblais produits par l'extraction pendant un jour complet.

Quand on arrivait de l'extérieur par la galerie 1, la traction était assurée au moyen d'une locomotive ordinaire jusqu'à une station provisoire en arrière des chantiers d'élargissement. De cette station provisoire au front de tête, les wagonnets étaient remorqués par une locomotive à air comprimé.

Si l'on remarque que ces divers trains devaient se mouvoir en tenant compte des explosions de mines et des déplacements d'ouvriers qu'elles occasionnaient, on est véritablement étonné de l'attention soutenue apportée par les ingénieurs pour régulariser sans cesse l'allure de cette vaste machine.

Et comme le disait fort bien M. David, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*, à qui nous empruntons cette réflexion : « Il en est de cette entreprise comme de toutes les choses « géniales et de toutes les choses bien conduites : leur « simplicité et leur perfection, une fois qu'elles sont ache- « vées, font complètement perdre de vue ce qu'elles ont « coûté de peine à créer et à organiser ! »

Aucun détail n'était négligé pour assurer le service et la santé du personnel. Une anecdote vraiment typique à ce sujet est digne d'être rapportée :

Lors de la grève qui éclata soudain à Iselle en juin 1901,

les agitateurs italiens qui l'avaient fomentée furent invités par l'entreprise à visiter les installations, afin de se rendre compte, *de visu*, si les prétentions des ouvriers étaient fondées ou non.

Quand ils eurent parcouru les galeries, les ateliers, l'hôpital, le restaurant économique, les salles de bains et de séchage des vêtements ; quand ils eurent vu le fonctionnement des ventilateurs, quand ils eurent consulté les feuilles de paie, de maladie, etc., etc., ces messieurs se retirèrent *fort penauds*, après avoir fait à un ingénieur l'aveu suivant : « Il n'y a rien à faire ici pour nous ; les « ouvriers sont déjà mieux traités et mieux payés que « nous ne *nous proposions de l'exiger.* »

Tout commentaire serait superflu !

A ce sujet, il semble intéressant d'indiquer, au point de vue des salaires, la situation des travailleurs.

Le zèle constaté chez eux par un résultat pratique était toujours récompensé. Par exemple, les mineurs avaient *au début* des travaux, en 1898, une somme fixe de 4 fr. 50 par journée de huit heures, chiffre qui fut, du reste, augmenté à mesure qu'on s'enfonçait dans le souterrain. Ce salaire fixe, réglé mensuellement, correspondait à une besogne déterminée. Chaque mètre cube abattu en plus valait une prime. On payait cette dernière le jour même ou le lendemain au plus tard, afin d'entretenir l'ardeur des ouvriers.

Dans ces conditions, avec un personnel bien stimulé et encouragé, avec un ordre très grand dans les galeries, la rapidité d'exécution a été comparativement remarquable.

En effet, l'avancement moyen total journalier pour les deux têtes d'attaque a été de 8^{m}40 au Simplon, alors qu'au Gothard il n'avait été que de 5^{m}60 et seulement 2^{m}60 au Mont-Cenis, c'est-à-dire à peine moitié de la vitesse de travail réalisée au Gothard et pas même le tiers de celle obtenue au Simplon.

La durée des travaux avait été de treize ans et demi au Mont-Cenis, de 1857 à 1871, pour douze kilomètres et demi de long.

Cette durée avait été de sept ans et demi au Gothard, de 1872 à 1879, pour quinze kilomètres de long.

Cette même durée seulement de six ans et demi au Simplon, de 1898 à 1905, pour vingt kilomètres de long.

Il est possible de juger ainsi des progrès accomplis. On avait obtenu au Simplon des résultats bien supérieurs, malgré des difficultés sans cesse croissantes avec la longueur du tunnel.

Par exemple, au sujet des températures observées dans l'intérieur des grands tunnels, on avait relevé :

30°8 au Gothard et 29° 1/2 au Mont-Cenis.

On estimait avoir seulement 40° au Simplon, et en réalité la température enregistrée a été de 55° au huitième kilomètre à partir de l'entrée nord, c'est-à-dire bien avant d'atteindre la ligne des sommets au-dessus de la plate-forme médiane.

Cette température excessive dans un air humide, puis les sources d'eau chaude jaillissantes, dont le débit fut parfois supérieur à mille litres par seconde, et où le thermomètre marqua de 40° à 50°, causèrent de grandes difficultés. Nous dirons comment elles ont été résolues.

Auparavant il convient d'indiquer succinctement le procédé employé pour le percement des galeries.



Ce percement n'était pas une mince affaire, si l'on envisage que pour les deux galeries nos 1 et 2 (cette dernière encore inachevée), pour les galeries transversales, la gare médiane souterraine et les élargissements nécessités par les travaux de consolidation, il fallait extraire environ un million et demi de mètres cubes.

L'explosif adopté pour le percement a été la dynamite,

dont on provoquait la détonation par des procédés électriques.

Comment pratiquait-on les forages destinés à recevoir ces charges d'explosifs ?

Précédemment, au Gothard, le tunnel avait été creusé en commençant par le sommet de la voûte, et en employant des machines percutantes agissant par le choc et *mues par l'air comprimé.*

Au Simplon au contraire, on commença le percement par la base, procédé reconnu aujourd'hui préférable, et l'on employa des *perforatrices rotatives à eau comprimée*, inventées par le regretté ingénieur M. Brandt.

Cette perforatrice comprend essentiellement une tarière annulaire de huit centimètres de diamètre, pressée énergiquement contre le rocher avec une force de cent atmosphères. Elle est animée d'un mouvement de rotation de quatre à huit tours par minute et peut forer pendant une heure un trou de quarante centimètres à deux mètres de profondeur, selon la résistance du rocher.

L'installation est de la plus grande simplicité et bien moins coûteuse que celle des diverses machines à percussion. Après avoir pratiqué sur le front d'attaque cinq à neuf trous de deux mètres de profondeur, on les charge chacun de dix kilos de dynamite, avant de provoquer l'explosion.

On peut évaluer à *deux millions* de kilogrammes environ le poids de dynamite utilisée jusqu'à ce jour, et l'on estime qu'il en faudra encore un million de kilos pour achever la galerie n° 2.

* * *

Il y avait également sur les chantiers souterrains du Simplon un autre problème capital à résoudre. Dans cette atmosphère chaude et humide, il fallait assurer la respiration des ouvriers par *une ventilation énergique.*

La température de l'air chargé d'humidité avait atteint 55°.

Dans ces conditions, il n'y a plus d'évaporation possible pour le corps humain, qui reçoit au contraire un vrai bombardement de molécules d'eau chaude, qui élèvent aussitôt sa température. Alors les poumons s'engorgent et la mort ne tarde pas à se produire par asphyxie.

En plus de ce grave inconvénient produit par l'air chaud saturé d'humidité, il faut aussi observer que les ouvriers, les lampes, les locomotives de service, etc., etc., enfin les gaz toxiques produits par les explosions, ajoutent à l'infection des galeries.

Il est donc urgent de renouveler l'atmosphère par un apport incessant d'air pur du dehors.

On utilisa à cet effet la galerie n° 2 qui, dans toute sa section libre, servit de conduite pour envoyer aux chantiers de l'air comprimé qui revenait par la galerie n° 1.

C'est ainsi qu'on a pu lancer régulièrement plus de deux millions de mètres cubes d'air par vingt-quatre heures à dix kilomètres de distance de l'entrée du tunnel.

Ce chiffre représente au moins vingt-cinq mètres cubes d'air par seconde, alors qu'au Gothard, sensiblement moins long, on avait fourni seulement un mètre cube et demi d'air par seconde et six mètres cubes à l'Arlberg, le moins long des tunnels des Alpes.

Aussi avait-on installé en première ligne les ventilateurs au Simplon. Ils étaient mis en mouvement par des turbines qui leur imprimaient une vitesse de quatre cents tours par minute pour refouler l'air comprimé dans les galeries.

Mais cela ne suffisait pas encore, à cause de l'élévation extrême de température sur laquelle on ne comptait pas.

On dut procéder au refroidissement par *de l'eau fraîche comprimée*. Nous voyons une fois de plus le rôle considérable joué par l'eau comprimée Elle a été, comme on l'a

dit avec raison, l'agent par excellence de percement du tunnel. L'eau arrivait au point d'utilisation avec une pression de 10 à 15 atmosphères, bien suffisante pour la pulvériser finement. Par cet ingénieux procédé, on obtenait de l'eau à 15° seulement en été, à l'extrémité intérieure la plus éloignée du tuyau d'amenée. En hiver, cette eau arrivait même à 5° ou 6°.

Ces précautions, très judicieuses, maintinrent sur les chantiers la température entre 25° et 27° et les ouvriers n'en souffrirent pas trop.

La question de ventilation va se poser dès maintenant en cours d'exploitation normale.

Afin d'éviter d'abord les fumées toujours si nuisibles, la traction à vapeur sera remplacée par la traction électrique à l'intérieur du souterrain tout au moins, selon une décision récente de janvier 1906, du Conseil fédéral suisse.

Le renouvellement d'air serait obtenu en outre par l'emploi de l'appareil de M. Saccardo, inspecteur en chef des chemins de fer en Italie.

Cet appareil consiste essentiellement dans une ventilation mécanique par injecteur. Il a été employé avec succès au Gothard, dont on avait dû suspendre un moment le trafic, faute d'aération suffisante.

*
* *

Nous avons vu les progrès constants réalisés au Simplon dans l'organisation des chantiers, le percement mécanique, la ventilation et le refroidissement des galeries.

Il fallait naturellement des forces puissantes pour faire marcher une semblable entreprise.

L'énergie nécessaire a été fournie à la galerie nord par les forces motrices hydrauliques du Rhône en amont de Brigue et à la galerie sud par celles de la Diveria non loin d'Iselle.

A chaque extrémité du tunnel, on disposait de la sorte d'une force de 2,000 chevaux, actionnant les perforatrices, les pompes, les ventilateurs, les lampes électriques, les ateliers de réparations, etc., etc.

*
* *

Les perfectionnements apportés dans l'outillage moderne permirent enfin aux galeries du Simplon de se rejoindre le 24 février 1905, à sept heures vingt minutes du matin, après six ans et demi d'un labeur acharné.

Les ingénieurs avaient encore une fois de plus vaincu la nature.

Quelques minutes après cet événement mémorable si impatiemment attendu, on téléphonait du fond du tunnel jusqu'à Iselle ce simple mot : *Traforo!* Bientôt après, arrivait la confirmation de la nouvelle : *Traforo sette et venti minuti.*

La percée était faite, et de toutes parts, dans les galeries, on entendit de retentissantes exclamations poussées par des centaines de poitrines qui, toutes, battaient à l'unisson et répétaient sans cesse : *Traforo fuori, tutti fuori!*

Cette allégresse ne devait pas être sans mélange : la nature, insensible à nos joies, à nos peines, à nos espérances, et supérieure à son tour aux faibles humains, devait prendre l'instant d'après une terrible revanche.

M. Grassi, le représentant de l'entreprise à Domo d'Ossola, succombait le jour même à une faiblesse cardiaque. Le lendemain, 25 février, M. Bianco, ingénieur italien du chemin de fer de la Méditerranée, mourait à son tour des suites d'une indisposition ressentie dans le tunnel. Depuis cette époque, la liste nécrologique est longue de ceux qui ont payé de leur vie l'honneur d'avoir contribué à cette nouvelle percée des Alpes.

Souhaitons qu'elle ne s'allonge pas davantage!

* * *

De semblables travaux entraînent, on le pense bien, des frais énormes.

On en aura une idée assez nette par les prix de revient suivants :

Le kilomètre de tunnel avait coûté trois millions au Mont-Cenis ; quatre millions à l'Arlberg ; quatre millions au Gothard ; enfin quatre millions au Simplon.

Malgré les obstacles de toutes sortes, les projets du Simplon avaient été si bien étudiés, les tracés si bien faits, que l'on est arrivé à une exactitude presque mathématique, en ce qui concerne la longueur prévue du tunnel.

Les ingénieurs n'ont commis qu'une erreur d'un ou deux mètres sur vingt mille, tandis qu'au Gothard l'erreur avait été de huit mètres sur quinze mille et de quatre mètres sur dix mille à l'Arlberg.

En outre, sur le parcours de vingt kilomètres du Simplon, les deux axes tracés par les extrémités du tunnel se sont rencontrés à deux centimètres près. C'est presque idéal comme précision et l'on serait tenté de croire à une réussite heureuse, si l'on ne savait d'autre part toute l'habileté des opérateurs.

Nous devions signaler ces progrès qui marquent un pas de plus dans la perfection des procédés géodésiques toujours si délicats dans la pratique.

* * *

Nous avons dit les motifs qui ont empêché la France de participer aux travaux du Simplon, ce que l'on ne saurait trop déplorer.

Nous pouvons et devons nous demander maintenant quelles sont les voies d'accès au Simplon, avantageuses à notre commerce.

Cette question a fait l'objet, tant en France qu'à l'étran-

ger, de nombreuses études. Elle n'est pas encore résolue, mais les pouvoirs publics possèdent tous les éléments du problème.

On a beaucoup parlé, entre autres, d'une ligne de Lons-le-Saunier à Genève par *la Faucille*, sorte de véritable métropolitain traversant le Jura de part en part. C'est une conception grandiose, séduisante en théorie. Toutefois, elle présente de sérieux inconvénients. Son exécution entrainerait une dépense de cent cinquante millions au minimum et durerait dix ans.

Un projet plus modeste et plus réalisable consiste dans le raccourci de Frasne-Vallorbe. On diminuerait ainsi les déclivités de certaines parties de la ligne de Pontarlier. Le prix de revient serait d'une vingtaine de millions.

Ce travail serait achevé en quatre ans à peu près.

La Suisse, intéressée aussi au premier chef dans ce débat, semble vouloir, jusqu'à ce moment, le Frasne-Vallorbe, sauf le canton de Genève, qui penche naturellement pour la Faucille.

Le conseil d'État de Genève a demandé, aujourd'hui même 1er février, une audience au Conseil fédéral à Berne, afin de formuler ses propositions.

La Confédération helvétique et le gouvernement français doivent également engager des pourparlers pour aboutir à une solution définitive, si les deux pays peuvent trouver un terrain d'entente commune.

Provisoirement, le doublement de la voie Pontarlier à Vallorbe faciliterait dès le début les communications avec le Simplon. Cette amélioration pourrait être réalisée en une année environ et coûterait quatre millions et demi.

Le conseil général du Doubs, très bien inspiré, a émis un vœu pour le raccourci *Frasne-Vallorbe* et le doublement de la voie *Pontarlier-Vallorbe*, ainsi que pour la construction d'une nouvelle ligne de Labarre à Arc-Senans destinée à favoriser les relations avec notre frontière du nord-est.

Quelle que soit la combinaison adoptée, une prompte décision s'impose dans l'intérêt du trafic sur le réseau de nos chemins de fer.

Nous ne devons rien négliger de ce qui peut contribuer à relier commodément nos voies d'accès au Simplon. Il n'y a pas de temps à perdre ! Déjà le premier train de voyageurs a circulé dans le tunnel, il y a six jours seulement, le 25 janvier. L'exploitation va donc commencer. Vingt ou vingt-cinq minutes permettront de franchir les Alpes entre Brigue et Iselle.

Il y a loin de là aux neuf heures de voiture nécessaires pour suivre la route tracée par Napoléon Ier.

Il est vrai que nos automobiles perfectionnées, ralenties sans doute par les virages, les tunnels et dont la neige pourrait bien aussi tempérer l'ardeur, *couvrent* peut-être dès maintenant les soixante-neuf kilomètres de cette route en trois ou quatre heures, peut-être moins ! Qui sait si, dans ce but, l'on n'a pas prévu sur cette antique voie des dépôts de pétrole et des garages au lieu et place des anciennes postes aux chevaux ?

Le contraste ne manquerait pas d'être frappant ! Le traditionnel picotin remplacé en partie par le bidon de *motonaphta*, en attendant les relais d'énergie électrique.

Mais revenons aux communications par voies ferrées qui sont seules en cause pour le moment.

Au moyen de la nouvelle percée du Simplon, de Paris à Milan par Pontarlier et Vallorbe, voie la plus courte aujourd'hui, on mettra quinze heures et demie, alors qu'il faut dix-neuf heures par le Mont-Cenis et vingt et une heures par le Gothard.

Le trajet par Frasne-Vallorbe demanderait quinze heures et par la Faucille un quart d'heure de moins, soit quatorze heures trois quarts, en supposant ce projet réalisable.

De Besançon à Milan le voyage durera dix heures et demie.

De Pontarlier à Milan notamment on accomplira le trajet en huit heures. En partant de Pontarlier à cinq heures du matin, on pourra séjourner trois heures à Milan et revenir à Pontarlier à minuit.

C'est une nouvelle entrée pacifique des Français à Milan !

Autrefois, avant de passer le col du Simplon, même pendant la belle saison, on aurait fait volontiers son testament ! Aujourd'hui on ne fera même pas sa valise. On ira simplement déjeuner à Milan, et l'on rentrera chez soi dans la même journée, après avoir passé sous le Simplon, au lieu de passer par-dessus ! Voilà bien, dans toute son élégance, l'un des plus merveilleux *rouages du mécanisme de la vie moderne !*

Et pourtant, comme le dit, avec une certaine mélancolie poétique, M. David, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*, si grandiose que soit son enfantement, l'utile ne saurait égaler le beau !

Tout n'est pas bourse, fièvre, heure, distance, vitesse !

Je veux croire encore qu'hiver comme été, sur la neige irisée ou parmi les fleurs, des âmes de paix et de joie retourneront aux splendeurs de la montagne, au mépris des six heures de Lausanne à Milan et des quarante heures de Londres à Brindisi !

Adressons, si vous le voulez bien, un souvenir ému aux diligences, mais ne les regrettons pas trop !

Le progrès sous toutes ses formes n'est-il pas la loi éternelle de l'univers ?

Cette grande voie mondiale du Simplon sera inaugurée officiellement probablement au mois de mai ou de juin prochain, pendant l'exposition internationale de Milan.

Elle diminuera la distance qui sépare les peuples et leur permettra ainsi de mieux se connaître, de mieux se comprendre, de s'aimer !

Tel est le vœu, tel est l'espoir que j'exprime de tout cœur en terminant.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Votre modestie a tort, puisqu'elle est injuste; nous voulons bien croire, mais sur votre affirmation seulement, que vous ne savez pas évoquer les souvenirs du passé et que vous n'aimez pas vous absorber dans les recherches archéologiques, mais l'Académie s'intéresse vivement à l'art de l'ingénieur et suit avec curiosité les progrès de la science.

Vous avez, en ces matières, une compétence incontestée; ancien élève de notre grande école scientifique, vous avez fourni une honorable carrière dans l'arme du génie, vous l'avez interrompue vous-même, préférant la vie de famille dans votre pays aux changements que vous eût imposés une ambition bien légitime.

Votre champ d'action est vaste et nous savons, indépendamment de la preuve que vous venez de nous donner, combien il vous sera facile de nous initier aux découvertes et à leurs nouvelles applications. Vos publications dans la *Revue du Génie* n'ont pas passé inaperçues, entre autres votre étude sur l'explosion du Larmont en 1877 et votre notice sur l'emploi des matériaux de construction.

Depuis le siège de Paris où vous fûtes officier d'ordonnance du général Riffaut, votre carrière militaire s'est presque entièrement passée en Franche-Comté à travailler à la défense de notre frontière de l'Est, d'abord à la chefferie de Besançon où vous avez coopéré aux fortifications de la ville; plus tard, chef du génie à Montbéliard, et en dernier lieu à Pontarlier, vous avez édifié le fort du Larmont supérieur.

Loin de donner au mot retraite le sens d'oisiveté, vous avez continué vos travaux scientifiques ; le transport des

forces motrices de la Loue à Besançon, la télégraphie sans fil au xxe siècle; la biographie du professeur Cornu (1), l'étude des voies d'accès au Simplon, nous sont de sûrs garants de votre activité et du concours sur lequel l'Académie peut compter.

Votre collaboration nous sera utile et précieuse et nous prenons acte de votre promesse de nous la donner.

---

(1) M. Cornu, membre de l'Institut, professeur à l'École polytechnique, qui fit construire l'un des premiers appareils de télégraphie optique pendant le siège de Paris.

M. Cornu est mort subitement en 1902. Ce fut une grande perte pour la *science* et pour la *France*.

LES ROUETS

POÉSIE

Par M. H. PAUTHIER

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 1er février 1906)

Oh ! le bourdonnement paisible et monotone
Des vieux rouets dans la douceur des soirs d'automne !

D'abord un son furtif qu'on entendait à peine,
Soyeux comme un bruit d'aile, et doux comme une haleine;
        Puis le chant, prenant son essor,
Lentement s'élevait en une longue plainte,
Pareille au vieux couplet dont la rumeur éteinte
        Effleure un enfant qui s'endort.

Bientôt le chœur des voix, à l'envi murmurantes,
Montait, s'élargissant comme un bruit d'eaux courantes,
        Au frôlement des doigts légers;
Et leur cantique ardent de travail et de joie
Vibrait comme le vol des essaims qui s'éploie
        En avril, au fond des vergers.

        Ils chantaient la vie humble et douce
        Sous le chaume où fleurit la mousse,
Et le tranquille espoir du jeune blé qui pousse;
    L'azur béni du ciel natal, où meurt
L'appel des *Angelus* lointains et le bonheur
    Des jours tissés de paix et de labeur.

Ils célébraient l'hiver, le long sommeil des fermes,
Et la nuit de la grange où fermentent les germes;

Et sous l'abri des vieux logis bien clos,
Loin du linceul glacé des plaines,
Où le vent roule ses sanglots,
L'œuvre patriarcale et fervente des laines.

Ils rythmaient la chanson du feu qui, sous la cendre,
Palpite ainsi qu'un cœur ami,
Et souvent leur ronron berçait le rêve tendre
D'un sein de jouvencelle où l'amour a frémi,
Ou bien l'éternelle prière
Des aïeules dont la paupière
Sous le labeur se ferme et se rouvre à demi.

Mais leurs voix par instants murmuraient plus dolentes
Et plus lentes;
Les vieux rouets, frôlés d'un long soupir,
Des temps passés semblaient se souvenir,
Et l'on eût dit qu'un vol d'âmes plaintives
S'élevait en pleurant, là-haut, sous les solives.

Alors, en se rappelant celles,
Filles aux doigts mutins, vieilles aux mains rebelles,
Qui jadis tournaient les fuseaux,
Ils palpitaient avec un frissen d'ailes
Comme un roucoulement de colombes fidèles
Qui s'éploie autour des tombeaux.

Puis lentement, sous la main qui se lasse,
Leur chant s'affaiblissait, et d'espace en espace
Se mourait en un bruit très doux,
Comme s'éteint parfois la rumeur assourdie
Des oraisons que sous les voûtes psalmodie
Un chœur de femmes à genoux.

. . . .

Les fileuses du temps jadis
Aujourd'hui sont en paradis;
Et près de l'âtre où leurs têtes chenues
S'agitaient sans repos, sous leurs coiffes pointues,
Les plaintes des rouets, à jamais engourdis,
Se sont tues.

(Les Harmonies natales.

CHRONIQUE

Dans le *Correspondant* du 25 novembre 1905, et sous ce titre : *Deux formes nouvelles de l'assistance du travail*, M. Louis Rivière étudie les généreux efforts tentés un peu partout pour améliorer le sort des femmes ouvrières; il mentionne en particulier le syndicat de l'aiguille, fondé dans la Haute-Saône par Mlle de Marmier. Celle-ci, émue de la misère à laquelle la concurrence des machines condamnait les ouvrières des campagnes, dont le salaire était tombé à 0 fr. 25 et 0 fr. 30 par jour, voulut y remédier en leur procurant un travail plus rémunérateur.

En 1897, elle commençait à distribuer de la dentelle à fabriquer dans la commune de Ray-sur-Saône. Quelques chiffres indiqueront suffisamment les progrès de cette œuvre utile. En 1900, deux cents ouvrières produisaient pour 12,000 fr. de dentelle; en 1902, cinq cent cinquante ouvrières, répandues dans soixante villages, en produisaient pour 52,000 fr.; les plus habiles et les plus assidues gagnaient de 600 à 800 fr., et la moyenne des journées dépassait 1 fr. 50. En 1903, le groupement de la Haute-Saône portait sa production à 100,000 fr. A côté des résultats matériels, M. Rivière constate l'heureuse influence morale exercée sur la population par l'initiative de Mlle de Marmier. Celle-ci profite de ses relations dans le grand monde parisien pour placer les produits du syndicat. « Ce n'est point, dit l'auteur, un spectacle banal, par ce temps de démocratie arriviste, de voir une petite-fille de ducs et pairs, mètre en mains et ciseaux à la ceinture, débiter aux

bourgeoises élégantes les ouvrages fabriqués par ses petites amies de la Haute-Saône », et il ajoute : « Le modeste *Bulletin des dentellières de l'aiguille*, inauguré en avril 1902 à Ray-sur-Saône, est devenu, au 1er janvier 1905, l'organe de l'Union. Puisse-t-il pénétrer dans toutes nos provinces pour y répandre le goût et la pratique de l'association professionnelle, sauvegarde des faibles, suscitatrice de bien-être et de bonnes mœurs. »

— M. Christian Huelsen, secrétaire de l'Institut archéologique allemand à Rome, a fait, au mois d'octobre 1906, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une communication relative à un nouveau recueil manuscrit de Jean-Jacques Boissard, le célèbre antiquaire bisontin (1).

A cette occasion, il rappelle que jusque vers la moitié du XIXe siècle, la réputation scientifique de Boissard était restée intacte : ses ouvrages, et notamment ses *Antiquitates Romanæ*, faisaient autorité. Les savants les utilisaient en toute sécurité et sans scrupule, en oubliant souvent d'en citer l'auteur. Mommsen, l'éditeur du *Corpus inscriptionum latinarum*, souleva le premier des critiques contre lui. Il signala parmi les inscriptions recueillies par Boissard des interpolations et des impostures. Un de ses collaborateurs, Heuzen, prit la défense de notre compatriote en mettant les erreurs qu'on lui reprochait sur le compte d'un collaborateur négligent ou peu scrupuleux qui portait le nom de Roscius.

Malheureusement, d'après M. Huelsen, l'étude de manuscrits de Boissard, négligés ou même inconnus jusqu'à nos jours, contredirait cette justification. Le prétendu Roscius n'aurait jamais existé, et Boissard aurait eu des torts nombreux. Il aurait donné comme inédites des inscrip-

---

(1) Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus et séances, 1905, p. 544 et suiv.

tions déjà publiées, en les reproduisant du reste avec toutes leurs erreurs et leurs omissions, il en aurait fabriqué de toute pièce, c'est ainsi que de complicité avec son beau-père, l'orfèvre messin Jean Aubry, il aurait gravé pour les collections de ses protecteurs des pierres reproduites depuis dans les recueils archéologiques. Ses voyages dans les provinces danubiennes seraient une imposture. Il n'est pas jusqu'à l'incendie de 1587 où périrent, d'après Boissard, ses papiers et ses collections, qui, suivant M. Huelsen, ne soit très probablement une invention de l'auteur inspirée par un semblable malheur arrivé à Rome au Flamand Martin Smetius.

« Il y a là, remarque le critique allemand, une intéressante indication pour la psychologie de la falsification, dont l'analyse formerait un des plus curieux chapitres de l'histoire littéraire. » Il ajoute que de semblables procédés, que l'on jugerait sévèrement aujourd'hui, étaient assez habituels au temps de la Renaissance.

« N'oublions pas, dit-il en terminant, que Boissard lui-même n'aurait pas été capable de mettre au monde tant de monuments faux sans avoir une connaissance très étendue des monuments authentiques. Et d'avoir fait connaître pour la première fois aux savants transalpins un grand nombre des monuments de Rome, c'est un mérite qu'on ne pourra pas contester au vieil antiquaire de Besançon. »

Rappelons à ce sujet qu'Auguste Castan a publié, en 1875, dans les Mémoires de la Société d'émulation, une étude sur Boissard, et que le volume XV du catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, publié en 1903, contient une bibliographie très complète des œuvres de ce dernier.

— Notre confrère M. Feuvrier, de Dole, nous a transmis les deux communications suivantes :

Au mois de janvier dernier, des travaux exécutés dans un champ du territoire de Saint-Aubin (Jura), au lieu dit *Corvée de Chaux*, ont mis au jour des sépultures et les fondations d'un bâtiment.

Là s'élevait autrefois, entourée d'un cimetière, une chapelle très ancienne dénommée *Notre-Dame de Chaux*, à laquelle était attaché un chapelain pour la desserte des fondations. D'après les archives communales, on cessa, en 1690, d'enterrer au cimetière ; cependant, le dernier chapelain, Protast, fut encore inhumé sous le pavé de l'édifice en 1708. Les restes de ce prêtre, reconnaissables à des lambeaux d'étole, viennent d'être retrouvés avec des médailles de piété, dont l'une représente sainte Reine et l'autre le miracle de saint Hubert.

Jusqu'à une profondeur de 0m80, le terrain occupé par le cimetière renferme, outre de nombreux ossements et des squelettes entiers, en place, beaucoup de menus débris de poterie de l'époque mérovingienne. Un sarcophage en pierre tendre, de la même époque, vient également d'y être relevé.

— Le musée archéologique de Dole s'est enrichi récemment de cinq morceaux de sculpture d'une facture remarquable. Il s'agit de statues et groupes en pierre blanche représentant : une *Vierge à l'Enfant ; Saint Jean l'Évangéliste ; Saint Christophe ; la Vierge, saint Jean et sainte Marie-Madeleine ; Saintes femmes portant des parfums*, deux groupes ayant évidemment fait partie d'une *Mise au tombeau.*

Ces œuvres d'art peuvent être rangées parmi les belles productions de l'école bourguignonne du XVe siècle. Lorsqu'on saura qu'elles proviennent de Froide-Fontaine (Jura), commune située entre l'ancienne abbaye du Mont-Sainte-Marie et Nozeroy, lieux où Jean de la Huerta sculpta pour Louis de Chalon, on sera tenté, non sans raison, d'attri-

buer à ce célèbre artiste les statues du musée de Dole.

Une étude particulière devant en être faite par l'un de nos confrères les plus versés dans l'archéologie religieuse, nous nous abstiendrons d'insister pour le moment.

— La décoration de la chapelle — dite de Saint-Denis — à la cathédrale Saint-Jean est achevée depuis quelques semaines. Ce travail fait le plus grand honneur à l'artiste qui en avait été chargé, M. Rapin. L'effet général en est très heureux, il le serait encore davantage sans un véritable solécisme en matière de goût, qu'il est difficile de s'expliquer et dont M. Rapin est fort innocent. Trois pilastres simulés, deux à droite et un à gauche, interrompent malheureusement la série des panneaux qui sont le motif principal de la décoration. Ce malencontreux trompe-l'œil était complètement inutile. S'il l'on voulait à toute force simuler quelques motifs d'architecture, il fallait du moins se conformer au style de l'ensemble du travail. Or ces pilastres ont la prétention d'être de style Renaissance ; par leur ornementation, dont le dessin est médiocre et la couleur criarde, ils contrastent malheureusement avec les lignes sévères et la coloration harmonieuse des panneaux, de leur encadrement et des motifs d'ornement qui sont semés sur la voûte. Ajoutons à cela que, pour leur faire place, il a fallu rogner les panneaux de M. Rapin et regrettons doublement que celui-ci n'ait pas été chargé complètement et jusqu'au bout de l'ensemble de la décoration de la chapelle. Celle-ci doit porter désormais le nom de chapelle du Saint-Sacrement, et sa décoration a pour but de rappeler les figures de l'Eucharistie et son institution. Dans la première partie de l'édifice, M. Rapin a représenté quatre scènes de la Bible : à droite, le sacrifice d'Abraham et la récolte de la manne ; à gauche, la bénédiction d'Abraham et la première offrande du pain et du vin par Melchisédech, et Moïse frappant le rocher ; le

fond de l'abside est occupé par un panneau plus grand que les autres, représentant la Cène, accompagné, à droite, du miracle de la multiplication des pains; à gauche, de la promesse de l'institution de l'Eucharistie par Jésus-Christ.

Nous ignorons quels ont été les maîtres de M. Rapin, mais en contemplant son œuvre, deux noms viennent naturellement à la pensée, celui de son père et celui de Puvis de Chavanne. Du premier, il a dû apprendre l'art du paysage. Plusieurs des panneaux de la nouvelle chapelle sont remarquables à cet égard. Celui du sacrifice d'Abraham et celui de la récolte de la manne pourraient s'appeler le soir et le matin dans le désert. Le ciel dans le premier et, dans le second, les rochers éclairés par les premiers rayons du jour, sont d'un très heureux effet. Le miracle de la multiplication des pains se passe au milieu d'une vaste prairie ; le fond est occupé par une forêt d'oliviers ; à gauche, un lac reflète la clarté du ciel et donne une note lumineuse. La nature est ici moins étrange que dans les scènes précédentes, mais le charme n'est pas moindre. Nous retrouvons les aspects du désert dans la bénédiction d'Abraham et dans Moïse frappant le rocher ; ici les eaux jaillissant de toute part nous rappelleraient les belles sources de nos montagnes, si l'absence complète de végétation et les tons rouges des rochers ne nous avertissaient que nous sommes sous un autre ciel.

La promesse de l'institution de l'Eucharistie a lieu dans une synagogue. M. Rapin n'avait plus ici les ressources du paysage et du plein air ; mais la scène n'en est pas moins heureusement éclairée que les précédentes. Les rayons du soleil sont tamisés par un immense *velum* et les personnages se meuvent dans une atmosphère légèrement dorée.

Si le pittoresque est pour beaucoup dans le talent de M. Rapin, il n'est pas tout cependant. La pensée comme

les yeux trouvent à se satisfaire à contempler son œuvre. La composition en est très étudiée, et le sentiment très juste. On peut y reconnaitre, sinon les leçons, du moins l'influence de Puvis de Chavanne. Disons cependant que là où l'artiste n'a plus à sa disposition les ressources de la lumière et de la couleur, le charme de son œuvre baisse un peu. A tort ou à raison, le public goûtera moins sans doute le panneau de la Cène que les précédents. Les connaisseurs admireront du moins ses belles têtes d'apôtres, et si celle du Christ réussit moins à les satisfaire, ils songeront à la difficulté du sujet, où ont échoué les plus grands artistes.

Encore une observation. La peinture décorative est soumise à des conventions, ou, si l'on veut, à des lois qui ne sont pas celles de la peinture de chevalet. La première est que, destinée le plus souvent à être vue à distance, elle doit se contenter d'un dessin à la fois très accentué et très sommaire, indiquant seulement les grandes lignes des figures. M. Rapin a obéi à cette prescription de son art; peut-être y aurait-il apporté quelques adoucissements s'il avait songé que ses personnages sont, ou peu s'en faut, à hauteur des yeux et qu'on désirerait quelquefois, notamment dans le profil du Christ prêchant dans la synagogue, un dessin étudié de plus près.

Ces réserves faites, nous ne pouvons que féliciter l'artiste de son œuvre ; dans cette vieille basilique où, depuis des siècles, chaque génération a laissé un témoignage de son activité artistique, elle représentera très honorablement l'art religieux contemporain, avec ses tendances souvent heureuses à rendre plus réelles et plus vivantes les scènes éternellement belles de la Bible et de l'Évangile.

Un membre du clergé a bien voulu nous communiquer la note suivante relative à l'histoire de la nouvelle chapelle :

« D'après une tradition plus ou moins autorisée, la chapelle Saint-Denis-Saint-Lin faisait partie des dépendances

de l'ancienne basilique romaine, où saint Lin, d'accord en cela avec le tribum Onasius, aurait baptisé les premiers chrétiens de Vesontio.

« C'est pour perpétuer ce souvenir que jusqu'à la Révolution, durant les octaves de Pâques et de la Pentecôte, on ne devait point baptiser dans les paroisses de la ville. Pendant les jours susdits, le curé de Saint-Jean-Baptiste, qui était chanoine de la métropole, se tenait constamment dans la chapelle Saint-Denis, revêtu du camail et de l'étole, attendant les baptêmes qui pouvaient se présenter (1).

« La chapelle actuelle fut reconstruite par François Bonvalot, archidiacre du Luxeuil vers 1540. Ce dignitaire ecclésiastique avait été nommé par le chapitre à l'archevèché de Besançon, mais le pape refusa de confirmer son élection et nomma Claude de la Baume. Toutefois, comme ce dernier n'avait pas l'âge requis par les saints canons, François Bonvalot eut l'administration du diocèse et le tiers des revenus, avec l'agrément du souverain pontife; il conserva ses fonctions jusqu'en 1556, et mourut en 1561.

« L'ancien autel était dédié à saint Lin : un retable de pierre et de marbre, datant de la Renaissance, le surmontait. La statue de Notre-Dame la Blanche était placée dans la niche du milieu. De chaque côté de la Vierge se trouvaient les intéressantes statues de sainte Cécile et de sainte Barbe; celle de saint Lin, la tiare sur la tête, couronnait le retable. La chapelle était fermée par des portes en tout semblables à celles de la sacristie : cette fermeture datait de l'épiscopat du cardinal de Choiseul. En 1877, Mgr Paulinier fit supprimer les portes, et l'ancienne ouverture ogivale reparut : un escalier de six marches fut démoli et le sol abaissé tel qu'on le voit aujourd'hui. »

— Le 11 janvier dernier, notre éminent compatriote,

(1) *Annales franc-comtoises*, ancienne série, tome IX, p. 252.

M. Étienne Lamy, est venu prendre séance à l'Académie française, entre ses deux parrains, MM. Alfred Mézières et François Coppée. Il y a prononcé l'éloge de son prédécesseur, le statuaire Guillaume, et prouvé dans cette étude, autant que la finesse de son goût, la souplesse de son talent. M. de Freycinet, qui l'a reçu, a loué en lui l'homme politique, c'est-à-dire le premier en date des ralliés, le député qui a cru pouvoir unir en lui les croyances catholiques et les idées républicaines et qui a été de ce fait exclu prématurément de la vie publique. Il a rendu hommage tant à l'auteur du remarquable rapport de 1878 sur la marine qu'au publiciste distingué qui a raconté la chute du second empire, exploré à la veille de son malheureux déclin la France du levant, touché aux problèmes compliqués du féminisme et édité les Mémoires d'Aimée de Coigny. Le directeur du *Correspondant* tiendra dignement à l'Académie la place qu'ont occupée avant lui, dans une succession à peine interrompue, ses prédécesseurs de naissance ou d'adoption, Suard, Charles Nodier, Droz, Montalembert, Xavier Marmier et Pasteur.

— Un jeune professeur de l'Université, Franc-Comtois, sinon de naissance, du moins par l'origine de sa famille, M. Lucien Febvre, a publié, dans la *Revue de synthèse historique*, puis en brochure, une étude fort intéressante sur la Franche-Comté [1]. Ce travail fait partie d'une série d'enquêtes sur les différentes provinces de la France dont les auteurs se sont donné pour tâche de mettre en lumière la physionomie de chacune de ces provinces et les caractères saillants de son histoire.

La brochure de M. Febvre n'a que 76 pages, mais il

(1) *Les régions de la France.* IV. La Franche-Comté, par Lucien Febvre, agrégé d'histoire et de géographie, Paris, librairie Léopold Cerf, 1905.

serait difficile de l'analyser en quelques lignes, car elle est pleine d'idées et de faits. Sans cesser d'être clair, l'auteur a su condenser dans sa « synthèse » la description du pays et l'ensemble de son histoire. Chemin faisant, il mentionne et juge d'un mot tous les historiens de notre province, depuis Gollut jusqu'à nos érudits contemporains. Les sociétés savantes ne sont pas oubliées, et l'Académie tient son rang dans son enquête avec ses principaux représentants, le conseiller Droz sous l'ancien régime, et sous le nouveau, pour ne citer que ceux qui ne sont plus, le président Clerc, Auguste Castan et Jules Gauthier. Tout en signalant le travail accompli, M. Febvre en indique les lacunes et les imperfections. Il regrette qu'on n'ait publié encore qu'une faible partie des pièces importantes dont regorgent nos archives. La résolution récemment prise par l'Académie, de reprendre avec plus d'activité la publication de ses volumes de documents inédits, lui donnera prochainement satisfaction. Si les historiens des générations précédentes se sont trop hâtés de publier des ouvrages généraux, nos contemporains seraient tombés dans l'excès contraire, ils feraient trop d'articles et pas assez de volumes. En même temps, leurs études, trop morcelées, trop dispersées sur des sujets variés, auraient encore pour défaut un caractère formaliste et rigide qui ne leur permettrait point de nous rendre, dans sa souplesse et sa richesse, la vie d'autrefois. Ces réflexions ne sont pas inspirées au jeune historien par un sentiment de dénigrement envers ses devanciers. Il leur avait rendu justice avant d'indiquer ce qui reste à faire après eux. Au double titre de répertoire pour le passé et de programme pour l'avenir, son travail rendra service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Franche-Comté.

— Le lundi 22 janvier dernier, M. Lucien Febvre a fait, à la Société des Amis de l'Université, une conférence sur

un Bisontin d'autrefois, Charles Fourier (1). Il s'était imposé la tâche difficile de mettre un peu d'ordre et de clarté dans l'œuvre touffue de son héros et d'extraire l'essentiel de la doctrine fouriériste des ténèbres et des contradictions qui l'obscurcissent. Il semble y avoir réussi, dans la mesure du moins où une exposition nécessairement sommaire le permettait. La vie de Fourier, son caractère, les milieux où il a vécu à Besançon et à Lyon, sa doctrine et sa conception de la cité phalanstérienne, ont été successivement et très soigneusement étudiés par M. Febvre. En terminant, celui-ci a montré que Fourier avait prophétisé quelques-unes des évolutions de la vie contemporaine, et que, sur certains points, ses théories étaient en train de se réaliser. On peut être d'accord à cet égard avec le jeune conférencier, mais en lui demandant de reconnaître à son tour que les deux idées maîtresses du système fouriériste, à savoir : la possibilité de fonder le bonheur de l'humanité sur le libre développement des passions et celle de concilier la liberté individuelle avec le socialisme, sont des utopies et ne seront pas autre chose tant que l'âme humaine sera ce qu'elle est.

— Le lundi 19 février, à la même Société, M. le docteur Maréchal a fait une conférence dont le sujet était : *Une visite à l'Institut Pasteur.*

En s'aidant de nombreuses projections, M. Maréchal a exposé les merveilleuses découvertes scientifiques de notre grand compatriote, et mis sous les yeux de ses auditeurs les divers laboratoires où les élèves du maître continuent ses recherches. Le texte de cette conférence n'a pas été publié, du moins à notre connaissance. La *Dépêche républicaine* du 28 février en a donné une courte analyse.

---

(1) La conférence de M. Febvre a été publiée par la *Dépêche républicaine*, numéros des 29 et 30 janvier.

— Deux publications intéressant l'histoire du comté de Montbéliard ont paru récemment dans les Mémoires de la Société d'émulation de cette ville, puis en volume. La première, intitulée : *Notes sur Montbéliard*, a pour auteur M. Léon Sahler. Elle intéresse surtout l'histoire sociale et économique de la région. En voici le sommaire, qui indique à la fois l'intérêt et la variété des sujets traités : Le château d'Étupes ; Bernard de Saintes ; le bâtiment des halles ; le parc des princes ; la ferme de Grange-la-Dame ; F. Japy, fondateur de l'industrie horlogère ; dissolution des corporations ouvrières ; la famille Duvernoy ; Pierre-Louis Sahler.

Notre nouveau confrère M. Albert Roux est l'auteur de la seconde publication, intitulée : *Recherches sur l'imprimerie à Montbéliard...., suivies d'un catalogue des impressions montbéliardaises de 1587 à 1793*. Nous y signalons un texte précieux sur la tentative d'établissement de François II Estienne en 1574 et de nombreux détails sur le premier (et longtemps le seul) imprimeur montbéliardais Jacques Foillet de Tarare, qui débute en 1587 par l'impression du célèbre colloque de Montbéliard.

— M. Georges Riat, que plusieurs de nos confrères avaient déjà proposé de mettre sur la liste de nos futurs correspondants, et qui tôt ou tard aurait été des nôtres, est mort le 23 juillet 1905, à l'âge de trente-neuf ans. Il laisse deux ouvrages posthumes ; l'un, consacré à Ruysdaël, est déjà paru ; il nous intéresse surtout par le nom de son auteur. Le second, beaucoup plus important, est consacré à Gustave Courbet et paraîtra prochainement. C'est, à notre connaissance, l'étude la plus complète qui ait été écrite sur le maître d'Ornans. Nous ne faisons aujourd'hui que signaler le volume, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

— M. Ch. Moreau-Vauthier vient de publier à la librairie Hachette un volume intitulé *Gérôme, peintre et sculpteur; l'homme et l'artiste d'après sa correspondance, ses notes, les souvenirs de ses élèves et de ses amis.* L'ouvrage est illustré de quatre portraits de Gérôme. Le travail de M. Moreau-Vauthier est fort agréable à lire; la physionomie si originale et si fine du grand artiste vésulien est très heureusement mise en relief; mais l'auteur n'a pas eu l'occasion d'insister sur l'origine et la jeunesse de son héros; c'est à peu près exclusivement le Parisien qu'il met en scène.

— M. Jules Poirier vient de faire paraître sous ce titre : *Portraits militaires du premier empire. Lecourbe* (*1759-1815*), une biographie du général Lecourbe. Ce travail n'est pas à l'abri de toute critique et sa documentation est insuffisante. Il débute par une erreur qui est, il est vrai, traditionnelle. M. Poirier fait naître Lecourbe au village de Ruffey, dans le département du Jura. Auguste Castan a publié, dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs de 1877, l'acte de baptême du général, qui est né à Besançon.

— M. Bouchot a publié, dans la *Revue de l'art ancien et moderne* du mois de mars, une étude intitulée : *Fragonard et l'architecte Paris, à propos de l'exposition retrospective des beaux-arts à Besançon.* C'est le deuxième travail consacré à cette exposition, notre président annuel, M. Chipon, gardant la primauté avec le discours qu'il a prononcé à notre séance publique annuelle du mois de février dernier et que publie le présent Bulletin.

— Le musée de Besançon s'est enrichi récemment d'un buste en marbre, œuvre du sculpteur Dalou, et représentant notre compatriote Jean Gigoux; c'est une belle œuvre

d'art, d'un réalisme sans exagération, où l'on retrouve le masque énergique du modèle, sous les rides et les affaissements de la chair que lui ont imprimés la vieillesse. A ce point de vue, ce buste sera curieux à comparer avec les deux autres portraits de J. Gigoux que possède le musée, celui du comte André de Muiszech et celui de Bonnat.

— Le 11 mars dernier, les Bisontins ont eu la primeur d'une pièce de théâtre bien franc-comtoise par le nom de l'auteur, les personnages et le théâtre de la scène. M. Grandmougin les a transportés sur nos montagnes frontières, du côté de Morteau, pour les faire assister à une idylle compliquée d'aventures de contrebande, telles qu'on en raconte encore dans les veillées d'hiver. Sylvain, — c'est le héros de la pièce à laquelle il donne son nom, — est à la fois chef de contrebandiers et amoureux de Mariette, fille d'un douanier; pour comble de malheur, il a pour rival un riche propriétaire, Valentin. Mais on s'arrange toujours entre braves gens, et Sylvain épouse Mariette. Ce tableau de mœurs montagnardes a eu le succès que méritaient le talent de l'auteur et le soin avec lequel la pièce avait été montée et jouée. Un décor a été particulièrement remarqué : c'est la reconstitution exacte d'un de nos intérieurs comtois avec ses ustensiles et ses meubles anciens.

— Nous devons à notre confrère M. Prinet la communication suivante :

En 1861, le comte de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, résolut d'accroître les collections d'empreintes de sceaux réunies à l'hôtel Soubise, en faisant faire des moulages dans les dépôts publics de province. Il chargea Germain Demay, archiviste aux Archives de l'Empire, de visiter les Archives départementales, d'y rechercher les sceaux dont il ne se trouvait pas d'exemplaire à Paris, et de les mouler. Le travail, commencé par

les départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, du Pas-de-Calais, continué plus tard en Flandre et en Normandie, a produit une collection abondante d'empreintes dont l'inventaire remplit quatre gros volumes in-4.

Cette œuvre, interrompue depuis 1881, vient d'être reprise sur l'initiative de M. Étienne Dejean, directeur des Archives. C'est notre compatriote, M. Auguste Coulon, archiviste aux Archives nationales, qui a été chargé de continuer les recherches de G. Demay. L'année dernière, il a fait une première visite aux Archives de la Côte-d'Or ; il en a rapporté plus de sept cents empreintes.

Des sceaux conservés dans les Archives bourguignonnes, un grand nombre intéressent directement la Franche-Comté. Parmi ceux qu'a moulés M. Coulon, il faut citer les sceaux d'Otton IV, comte de Bourgogne (1286), de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard (1285); ceux des cours de Montbéliard (1297), de Vesoul (1302-1316), de Chaussin (1358); ceux d'Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon (1285), de Jean de Chalon, évêque de Langres (1331), de Jean, abbé de Cherlieu (1287), de Thiébaud de Faucogney, abbé de Luxeuil (1387), de Renaud, abbé de Baume (1290); ceux de Héluys de Joinville, vicomtesse de Vesoul (1269), de Thiébaud de Rye, châtelain de Bracon (1388), et de plusieurs personnages des maisons de Chalon, de Joux, de Neublans, de Vienne.

Le 2 mars dernier, M. Coulon a fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une communication sur les sceaux dont il vient d'enrichir les collections des Archives nationales.

— A la séance du 10 janvier dernier de la Société d'émulation du Doubs, M. le docteur Magnin, à l'occasion de sa nomination comme président annuel, a signalé la part considérable qui revient aux naturalistes dans les travaux de la Société.

M. le docteur Simon a rendu compte d'un article d'une revue viennoise (*Blætter für Gemaldkunde*) où sont contestées plusieurs attributions du catalogue du musée de Besançon. En particulier, les toiles attribuées à Pieter Guast seraient, d'après M. Bayers Dorber, l'œuvre d'un artiste désigné sous le nom du *Pseudo-Van de Venne.*

M. Magnin a continué ses études sur différentes espèces de plantes et sur leur répartition dans le Jura.

A la séance du 17 février, notre confrère M. le docteur Albert Girardot a analysé son ouvrage sur la *Paléontologie jurassique de la Franche-Comté.*

M. Leclerc, conseiller à la cour d'appel, utilisant les renseignements fournis par son fils, M. René Leclerc, actuellement délégué général du comité du Maroc à Tanger, a entretenu la Société des intérêts de toute nature qui justifient notre intervention dans les affaires marocaines.

A la séance du 17 mars, notre confrère M. le docteur Ledoux a analysé le travail de M. L. Febvre sur la *Franche-Comté* dont il est question dans la présente chronique.

M. Thuriet a rendu compte du volume de M. Jules Dufay, notaire honoraire à Salins, sur l'impôt progressif en France.

M. le docteur Girardot a communiqué des documents intéressants sur les premiers travaux de géologie en Franche-Comté et notamment sur ceux des deux ingénieurs Duhamel et Parandier.

M. Georges Gazier a donné connaissance d'un curieux passage des manuscrits de l'architecte Paris : c'est le récit des circonstances de la mort de J.-J. Rousseau, recueilli de la bouche même de Thérèse Levasseur, la femme du philosophe. Ce récit sera prochainement publié dans la *Revue d'histoire littéraire* et il en sera rendu compte dans la prochaine chronique.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

2e TRIMESTRE 1906

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 5 avril 1906

Présents : MM. CHIPON, président; commandant ALLARD, BOURDIN, BOUSSEY, ESTIGNARD, GIRARDOT, GUICHARD, ISENBART, docteur LEDOUX, MAIROT, PINGAUD, général SONNOIS, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, marquis DE VAULCHIER ; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est adopté.

La lecture de la correspondance comprend les remerciements à l'Académie de Mgr Dubillard, de M. Guignard et de M. Stéphen Pichon, nouveaux académiciens honoraires.

M. Mairot présente quelques sujets de concours pour l'économie politique; la Compagnie fait choix de trois d'entre eux, ainsi que d'un des deux sujets proposés par M. Gaulard à la séance précédente ; ils figureront au programme de 1908.

A propos des rapports de concours, M. le président émet une proposition aux termes de laquelle les rapports des trois concours lus à la séance publique de juin n'en formeraient qu'un seul à l'avenir. Cette proposition sera discutée à la prochaine séance.

M. le commandant Allard présente à l'Académie : *La comparaison entre les traversées des Alpes et des Pyrénées.*

M. Boussey lit un travail envoyé par M. Godard, membre correspondant, sur *Les Jurassiens, compagnons de Jésus, jugés au Puy (Haute-Loire), en l'an VIII;* M. de Lurion lit celui de M. Maurice Perrod, membre correspondant, sur *Un Médicis comtois (au XVIe siècle), Philibert de la Baume.*

M. Pingaud lit sa notice sur M. Meynier.

L'Académie procède à l'élection des commissions en vue des prochains concours, et nomme MM. le chanoine Rossignot, de Beauséjour et Lieffroy, pour le prix d'éloquence; Mairot, Gaulard et de Truchis, pour le prix d'économie politique; Isenbart, Giacomotti, Baille, Vaissier et Simonin, pour le prix Petit.

La séance est levée.

Le président, Maurice CHIPON.

Le secrétaire perpétuel, R. DE LURION.

Séance du 17 mai 1906

Présents : MM. CHIPON, président; commandant ALLARD, docteur BAUDIN, BOUSSEY, GIACOMOTTI, GUICHARD, GUILLEMIN, HUGUES, docteur LEDOUX, MAIROT, le chanoine PAYEN, PINGAUD, chanoine ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, marquis DE VAULCHIER; le chanoine LOUVOT, membre honoraire, ancien titulaire; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril est adopté.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

C. de Kirwan : *Le déluge de Noé et son étendue restreinte* (5e édition, 2 vol. in-12 de 62 et 64 p.).

P. Lancrenon : *De la Mer Bleue au Mont-Blanc, impressions d'hiver dans les Alpes* (1 vol. in-8 avec 61 gravures, Plon et Nourrit, 1906).

Hippolyte Conry : *Pensées sociales*, poésies.

M. Hugues lit une notice sur Ed. Toubin, membre correspondant.

M. Pingaud lit une étude sur *Madame de Charrières et ses amis*, d'après le livre de M. Philippe Godet.

M. Guillemin présente à l'Académie trois pièces de vers : *A un*

affligé ; A une jeune fille qui prenait le voile des Sœurs de Charité; Papillons bleus.

M. Boussey donne lecture d'une partie de la chronique du second trimestre.

M. le président soumet à l'Académie les dates des 11 et 12 juin pour le concours Petit (sculpture), proposées par la commission. Cette proposition est acceptée.

La prochaine séance privée est fixée au 21 juin, et la séance publique, qui tiendra lieu de la séance de juillet, au 28 juin.

La séance est levée.

Le président,
Maurice Chipon.

Le secrétaire perpétuel,
R. de Lurion.

Séance du 21 juin 1906

Présents : MM. Chipon, président ; commandant Allard, Baille, Boussey, Cretin, Giacomotti, Guillemin, Hugues, le chanoine Rossignot, le comte de Sainte-Agathe, Vaissier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai est adopté.

M. de Lurion lit une lettre de M. l'abbé Maurice Perrod, membre correspondant, à Lons-le-Saunier, datée du 19 mai dernier. M. Perrod annonce qu'il a reçu de la famille de Bernard Prost les notes considérables consacrées par cet érudit à la bibliographie et à la biographie comtoise. « En coordonnant les renseignements et en les complétant sur différents points, il espère pouvoir arriver à établir pour chacun des xve, xvie, xviie et xviiie siècles la liste à peu près complète des auteurs et des ouvrages ayant vécu et ayant été imprimés en Franche-Comté. » Il pense pouvoir publier les séries du xve et du xvie siècle dans le courant de 1907.

L'Académie prend un vif intérêt à la communication de M. Perrod et ne peut que l'encourager dans son projet : en peu d'années, les érudits franc-comtois seront dotés, grâce à lui et à Bernard Prost, « d'un instrument de travail qui leur manque, et dont nos différents Congrès ont toujours souhaité la tentative ».

Les Facultés de droit et des lettres d'Aix en Provence demandent l'échange de leurs *Annales* avec le *Bulletin trimestriel* de l'Académie. Cet échange est voté.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

Le commandant Allard : *Forces à distance par les ondes hertziennes.* 1 broch. de 16 p. in-8, avec schéma.

Comte Domet de Vorges : *Abrégé de métaphysique. Étude historique et critique des doctrines de la métaphysique scolastique.* Paris, Lethielleux, 1906, 2 vol. in-8.

Université de Besançon. Observatoire national, astronomique, chronométrique et météorologique de Besançon. 16e, 17e et 18e Bulletins météorologiques, 1900-1902 ; Bulletin chronométrique, 1904-1905. Besançon, Jacquin, 4 vol. in-8 carré.

M. de Sainte-Agathe s'est informé le 12 juin 1906, à l'hôtel des Monnaies, à Paris, des conditions auxquelles l'Académie pourra renouveler sa provision de médailles pour concours. Il lui a été répondu que, les coins appartenant à la Monnaie et étant conservés sous le n° 220 du règne de Louis XV, le petit module reviendrait, en bronze, à 2 fr. 20 et, en argent, à 8 fr. ; le grand module, en bronze, à 4 fr. et, en argent, à 13 fr. Pour avoir une réduction de 10 °/₀, il faut commander au moins cent médailles pour le petit module et cinquante pour le grand. En faisant la commande, il suffira d'envoyer à l'hôtel des Monnaies un frottis des médailles au crayon (recto et verso), avec l'indication du nombre de médailles à fournir.

L'Académie s'en rapporte à son bureau pour faire le nécessaire à cet égard.

M. Chipon lit son travail destiné à la séance publique : *Un cinquantenaire : l'origine du chemin de fer à Besançon.*

M. le chanoine Rossignot donne lecture de son rapport sur le concours d'éloquence. L'Académie vote une médaille de 50 fr. à l'auteur du mémoire sur Max Buchon, poète.

M. Vaissier lit son rapport sur le prix Jean Petit (sculpture). Le sujet proposé était un groupe, bronze, destiné à remplacer le Charles-Quint chevauchant un aigle, qui décorait autrefois la fontaine de l'hôtel de ville de Besançon. Six concurrents étaient inscrits.

Conformément aux conclusions de la commission, l'Académie adjuge le prix de 300 fr. à l'auteur du numéro 3. Mais, en raison du nombre et du travail des concurrents, et dans le but d'encourager les arts, elle attribue une médaille de 100 fr. à l'auteur du numéro 4, et une autre de 50 fr. à l'auteur du numéro 5, sur le prix d'économie politique, qui n'a pas été disputé cette année.

M. Chipon lit trois poésies de M. Ch. Grandmougin destinées à la séance publique : *Le gui; Vers la campagne; L'amour muet.*

L'Académie procède à l'élection d'un secrétaire adjoint, et nomme M. le vicomte de Truchis.

La séance est levée.

Le président,
Maurice Chipon.

Le secrétaire perpétuel,
R. de Lurion.

NOTICES

Notice sur le docteur J. MEYNIER, membre honoraire, ancien titulaire

Par M. Léonce Pingaud, membre résidant

(Séance du 5 avril 1906)

Né à Ornans le 3 septembre 1839, le docteur Meynier était le fils d'un ancien médecin militaire établi dans cette ville. Il suivit toute sa vie la carrière où avait débuté son père, car il appartint, durant plus de trente ans, au corps de santé de l'armée. Sa vie errante le conduisit d'abord en Algérie, où il eut à braver une grave épidémie et d'où il revint avec la croix de la Légion d'honneur. Pendant la crise de 1870-1871, il se trouvait à Besançon et eut à y soigner, dans des circonstances particulièrement difficiles, les innombrables malades et les blessés de la garnison ou de l'armée de l'Est. Il servit ensuite à l'armée de Versailles, lors du second siège de Paris. Devenu médecin-major, il séjourna successivement à Chaumont, au camp de Châlons et à Versailles. En 1895, il rentra à Besançon, pour y jouir de sa retraite.

Ainsi retenu pendant longtemps loin de son pays, Meynier n'en resta pas moins, comme l'a dit ailleurs un de nos confrères (1), « un vrai Comtois par la fermeté et le libéralisme,

(1) M. le docteur Ledoux. V. sa notice insérée dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* (année 1905), à laquelle il a joint une liste complète des publications, médicales ou historiques, du docteur Meynier.

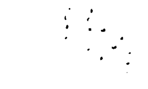
l'intelligence et la raison, toujours guidé par son patriotisme provincial et national. » Il continua à habiter son pays natal par la pensée, en en faisant le thème principal de sa correspondance avec ses compatriotes, en suivant de son mieux les travaux de nos Sociétés savantes, en consacrant lui-même ses meilleurs loisirs à des travaux d'histoire locale. Son amour expansif, presque exclusif, pour sa petite patrie, datait de loin. Dès le temps du collège, il aimait à parler à ses camarades du val de la Loue, des vieilles pierres timbrées à l'écusson des Scey et des Granvelle, des paysages savoureux traduits sur la toile par le pinceau de Courbet. On souriait bien un peu de son enthousiasme, mais ce précoce patriotisme de clocher ne devait pas s'affaiblir en lui avec l'âge, bien au contraire. Encore à la fin de sa vie, il ne se consolait pas qu'Ornans, jadis chef-lieu de bailliage, fût devenu un simple chef-lieu de canton et il lui est arrivé de tracer sur la carte le cadre d'un arrondissement à venir dont la petite ville déchue eût formé le centre.

Dès 1868, il envoyait de sa garnison algérienne aux *Annales franc-comtoises* un *Essai sur les origines des noms de famille en Franche-Comté*. C'était attaquer le champ de l'érudition par ce coin broussailleux où la linguistique confine à l'histoire, où la première, en groupant méthodiquement des noms de personnes ou de lieux, éclaire, dans telle ou telle région, les anciennes répartitions des races et des familles sur le sol. Je ne saurais dire jusqu'à quel point ses recherches ont fait progresser l'onomastique locale ; elles attestent en tout cas sa patience et son ingéniosité. Il se complaisait à ces travaux de détail, qui tiennent continuellement la curiosité en haleine et dispensent des soucis de la composition et du style l'homme distrait sans cesse par d'autres occupations. A la fin de sa vie, on le voit répéter dans un cadre agrandi, par un important volume sur les *Noms romands*, l'œuvre de sa jeunesse.

Entre ces deux productions, publiées à plus de trente ans de distance l'une de l'autre, s'aligne une assez longue suite d'études ayant toutes pour sujet quelque épisode d'histoire comtoise. Beaucoup ont été composées au loin, par conséquent au prix de difficultés incessantes ; mais leur auteur donnait volontiers aux recherches sur place la meilleure partie de ses congés ou de ses vacances. Les unes concernent la province entière, aux époques les plus diverses, comme l'attestent un opuscule sur les *Limites des divisions de la Séquanie* et une description raisonnée de la *Franche-Comté en 1789*. Les autres touchent aux événements de

l'histoire bisontine, nous racontent la ville impériale devenant ville espagnole ou les États de 1788 y formulant les dernières revendications de l'ancienne nationalité. Les plus considérables ont pour sujet Ornans, auquel Meynier a consacré quatre importants Essais ou Mémoires. Là il avait ouvert les yeux au foyer paternel; quand il eut vu ce foyer, un moment peuplé d'enfants nombreux, s'éteindre et disparaître, il transporta en quelque sorte sur tous ses concitoyens son indéracinable amour du sol natal. Il finit par ressusciter et classer dans son esprit, par connaître toutes les familles notables, leurs demeures, leur chronique traditionnelle. C'est dire qu'aucun détail relevé par lui dans les archives municipales ou privées ne lui est resté indifférent, et qu'il a donné à son œuvre le caractère et les dimensions d'un répertoire historique complet. Un de ses derniers travaux a été la préparation, pour nos documents inédits, du texte des *Statuts municipaux d'Ornans* (*1602*), encore à paraître.

Il ne lui fut donné pourtant ni de vivre ni de mourir là où il était né. Revenu à Besançon pour l'éducation de ses enfants, y jouissant de toutes facilités pour ses recherches, à l'Académie qu'il présida et à la Société d'émulation dont il devint successivement l'archiviste et le secrétaire, il caressait cependant l'espoir d'aller finir ses jours aux bords de la Loue; puis sa volonté dut céder de nouveau aux circonstances. Depuis l'époque de son mariage, il avait à sa disposition en Suisse, dans le village frontière de Vallorbe, une maison de famille; il alla s'y établir en 1900. Là il collabora, par des articles de bibliographie, au *Polybiblion* et à la *Revue des questions historiques*; surtout il continua une enquête antérieurement commencée sur les *Terres d'outre-Jura*, ces pays que les caprices de la hiérarchie féodale ou de la juridiction ecclésiastique avaient tenus au moyen âge suspendus entre la région comtoise et la région helvétique. Bien que ses nouveaux compatriotes lui fussent médiocrement sympathiques, il prit part aux travaux de la Société romande d'histoire comme à ceux des Sociétés bisontines. Les uns et les autres composaient le fond de sa bibliothèque ainsi que la base de son érudition; il les feuilleta et les commenta tant qu'il put ouvrir un livre. J'ai sous les yeux une lettre de lui, du 29 septembre dernier. Il se désole du mauvais état de sa santé : ce qui le grève le plus, c'est de n'avoir pu prendre part aux discussions dont les réunions de vacances, entre les savants de son voisinage, lui eussent fourni l'occasion. Il demande instamment des nouvelles de sa ville natale, enfin il exprime là comme dans un testament les sentiments et les pré-



occupations qui ont dominé sa vie entière. Il devait en effet s'éteindre six semaines après, le 14 novembre.

Du moins la mort l'a-t-elle replacé au milieu de ses constantes affections. Lors de ses obsèques, les élèves de nos Sœurs de Charité réfugiées en Suisse ont chanté sur lui l'office funèbre ; le curé de Vallorbe, entre la messe et l'absoute, a salué de quelques paroles émues, non seulement le paroissien zélé et le chrétien fidèle, mais le travailleur infatigable et le bon citoyen. Puis on l'a conduit, en repassant la frontière, auprès de sa femme, jusqu'au cimetière catholique de Jougne. Il repose donc dans ce pays de France où il a porté avec honneur l'uniforme, dans ce pays de Comté dont il a toute sa vie, avec conscience et amour, fouillé la vieille histoire.

Notice sur M. Édouard TOUBIN (1824-1906), membre correspondant

Par M. Hugues, membre résidant

(Séance du 17 mai 1906)

M. Édouard Toubin naquit à Salins (Jura) le 23 juin 1824. Son père avait d'abord été employé au cadastre. La présence de quatre de ses frères sous les drapeaux l'avait exempté de la conscription, mais il partit à son tour en 1813 et fit les trois dernières campagnes de l'empire avec le grade d'officier aux constructions militaires, nom que l'on donnait à cette époque aux bas officiers de l'arme du génie. Après les Cent-Jours, il se fit marchand de fers et ne tarda pas à se marier. Cette union donna naissance à sept enfants, dont cinq garçons.

Lors de l'incendie de Salins, qui éclata le 27 juillet 1825 et dura plusieurs jours, trois seulement de ces enfants étaient nés, Jules (sept ans), Charles (cinq ans) et Édouard (treize mois). Mme Toubin, alors que la moitié de la ville était en flammes, ne songeant qu'à sauver ses enfants, ordonna à leur bonne de les conduire à la Barbarine, promenade située en dehors et au nord de la ville. Remarquons que la bise régnait et que c'était la partie sud de la ville, où était située la maison Toubin, que le fléau ravageait. La bonne prit sur son bras Édouard Toubin qui ne marchait pas encore et, donnant la main à ses deux frères aînés, elle se rendit à la Barbarine en suivant la Grande-

Rue où l'incendie faisait rage, risquant ainsi de recevoir sur la tête les poutrelles enflammées des avant-toits. Les deux frères Jules et Charles portaient à tour de rôle un pain de trois livres que leur mère avait eu la précaution de leur donner. Ce n'est que sur le soir que leur mère les rejoignit, brisée par les émotions et la fatigue et pouvant à peine prononcer une parole. Elle partagea entre ses trois enfants, sans en rien garder pour elle, la miche dont il ne resta pas une miette, et tous couchèrent dans les vignes voisines avec une foule de malheureux qui n'avaient absolument rien à manger. La chaleur et la soif les firent souffrir toute la nuit. Quant au père Toubin, la famille n'eut de ses nouvelles que le lendemain, vers dix heures dum atin ; il avait passé toute la nuit à veiller sur ce qu'il avait pu sauver de papiers et d'effets (1). Singulière coïncidence. Pendant que le jeune Toubin parcourait, sur les bras de sa bonne, les rues en flammes de sa ville natale, celui qui, quatre-vingts ans plus tard, devait être son biographe, et qui avait alors cinq ans et demi, figurait (côté des seaux vides) dans la chaine établie pour alimenter avec l'eau de la rivière la pompe chargée de protéger l'hôtel de ville contre les atteintes du feu qui dévorait les maisons du voisinage.

Vers l'âge de dix ans, notre regretté confrère, dont l'enfance avait été si mouvementée, entra au collège communal pour y faire ses études secondaires qu'il termina à Besançon, où il se fit recevoir bachelier ès lettres en 1842.

Il s'en alla ensuite à Paris, à la pension Barbet, tenue par un Salinois, et là il se lia avec Louis Pasteur. En 1843, il se fit recevoir à Paris, bachelier ès sciences mathématiques et entra en 1845 à l'École normale, où il retrouva son camarade Pasteur. Le 3 octobre 1846, un arrêté ministériel nommait régent de physique au collège de Guéret M. Édouard Toubin, avec la qualification de icencié ès sciences physiques. En 1853, M. Toubin quitta Guéret pour s'en aller à Luçon comme régent de mathématiques. Le 27 octobre 1854, il fut nommé professeur adjoint de mathématiques au lycée de Limoges, où il ne resta qu'un an.

Fort modeste et n'ayant pas d'ambition, il avait sollicité la chaire de sciences nouvellement créée au collège de Salins et avait fait appuyer sa demande par le maire de la ville, M. Buquet. Celui-ci reçut du ministre, à la date du 18 novembre 1854, une

(1) La plus grande partie de ces détails sont tirés du journal *les Gaudes* (année 1890), où M. Charles Toubin les a consignés dans un article intitulé : Ce que j'ai vu. Souvenirs d'un septuagénaire.

lettre dans laquelle le ministre disait que l'intérêt du service avait exigé que M. Toubin fût réservé à l'enseignement des lycées, qu'il avait été heureux, en le nommant au lycée de Limoges, de lui prouver qu'il appréciait ses services et qu'il tenait compte de l'intérêt que M. le maire lui portait.

Le 2 octobre 1855, M. Toubin fut envoyé au collège de Lons-le-Saunier, comme régent de mathématiques (1re chaire) et il resta dans cet établissement, bientôt érigé en lycée, jusqu'à sa retraite en 1884. Nommé officier d'Académie en 1861, il est promu, comme chargé de cours, de la troisième classe à la deuxième en 1868 et à la première en 1873. Trois ans après, il obtient la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Il était très bien vu de tous ses collègues à cause de l'aménité de son caractère et très aimé de ses élèves qui appréciaient grandement, non seulement son zèle, sa douceur et sa bienveillance, mais encore la clarté et la méthode de son enseignement.

Son départ de Lons-le-Saunier, où il avait fait des cours publics de géométrie et de météorologie et rempli pendant plusieurs années les fonctions de conseiller municipal, laissa des regrets unanimes.

Pendant son séjour de vingt-neuf ans à Lons-le-Saunier, il publia, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura* dont il était membre, une série de travaux parmi lesquels nous citerons :

1863. — Études archéologiques sur le cadastre du Jura.

1868. — Extrait des cadastres des communes du Jura. — Cahier des doléances du bailliage de Salins.

1869. — Rapport sur les fouilles des Moidons. — Histoire de la betterave dans le Jura. — Supplément au Dictionnaire des patois jurassiens.

1872. — Nouvelles fouilles dans les Moidons.

1874. — Fouilles récentes dans les Moidons. — Sorciers dans le bailliage de Salins. — Contributions à l'histoire de la vigne dans le Jura. — Du régime probable des sources en 1874.

1875. — Sur une pièce de vers latins appartenant à la bibliothèque de Salins. — État des fouilles dans les Moidons.

1876. — Salins de 1674 à 1790.

1880. — Fouilles sur le territoire de Cernans.

1881. — Étude sur un manuscrit du XVe siècle appartenant à la bibliothèque de Salins.

Après sa mise à la retraite, M. Édouard Toubin vint se fixer à Salins, d'où il envoya à la Société d'émulation du Jura deux nou-

veaux articles, l'un publié en 1886, ayant pour titre : États de Franche-Comté, 1621 ; l'autre publié en 1889, sous le titre : D'Arbois à Besançon, voyage d'un prieur en 1569.

Nous passons sous silence divers articles disséminés dans la *Sentinelle du Jura*, dans le *Salinois*, etc., ou restés inédits.

M. Édouard Toubin fit aussi paraître quelques théorèmes dans les *Annales de Mathématiques*, des notices historiques dans la *Bourgogne*, de Ladrey. On a aussi de lui un discours prononcé à la Société de linguistique sur quelques étymologies telles que calice, etc. Dans le *Bulletin agricole* du Comice de Lons-le-Saunier, on trouve des notices météorologiques par Éd. Toubin.

En 1863, en vue du concours d'histoire annoncé par l'Académie de Besançon, notre regretté confrère avait envoyé à cette Société un manuscrit ayant pour titre : *Histoire du Chapitre de Saint-Anatoile de Salins*. Cette œuvre, fruit de nombreuses et patientes recherches, témoigne d'une réelle érudition et atteste combien M. Éd. Toubin connaissait et aimait son vieux Salins. Malgré les quelques imperfections qui y furent signalées, ce travail valut une mention honorable avec une médaille de bronze à son auteur, que l'Académie accueillit dans son sein, vingt ans après, en qualité d'associé correspondant.

A ses occupations universitaires, qui durèrent trente-neuf ans, notre défunt confrère mêla, à partir de 1873, les fonctions d'archiviste communal que le maire de la ville de Salins lui avait confiées afin qu'il mît un peu d'ordre dans des archives fort embrouillées. Jusqu'à quel point réussit il dans cette tâche qu'il avait acceptée gratuitement? Nous l'ignorons. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a compulsé les délibérations municipales depuis les temps les plus reculés, travail inédit qui, de l'avis d'hommes compétents, est une œuvre d'une réelle valeur. Il cessa ses fonctions d'archiviste en 1895.

Nommé en 1901 tuteur des enfants de son neveu René Toubin, il se voua dès lors avec la plus grande sollicitude à l'éducation de ces quatre orphelins, dont il géra les intérêts matériels avec la plus scrupuleuse probité.

Le caractère de notre regretté confrère n'était pas sans présenter un brin d'originalité. M. Éd. Toubin n'était pas ce que l'on appelle un homme du monde ; il affectionnait la solitude, sans cependant fuir la société ; le cas échéant, il se montrait causeur aimable, enjoué, spirituel. Les réunions qui lui plaisaient le plus étaient les réunions de famille, où sa gaieté s'épanouissait. Comme ses goûts étaient simples, l'élégance dans l'habillement et le luxe

dans l'habitation n'avaient aucun charme pour lui. Célibataire, il prenait pension dans un des hôtels de sa ville natale et fréquentait le cercle où il rencontrait quelques rares contemporains avec lesquels il s'entretenait volontiers du temps passé.

En 1890, il reçut de son ancien camarade Pasteur la lettre suivante :

Institut Pasteur
24, rue Dutot

Paris, 19 avril 1890.

MON CHER TOUBIN,

Quel aimable souvenir tu as pris la peine de m'envoyer ! Je t'en remercie du fond du cœur. Non certes, je ne t'ai point oublié, non plus que la grande originalité de tes connaissances et de ton rare esprit.

Reçois mes amitiés.

Signé : PASTEUR.

A ces paroles flatteuses que le grand Pasteur adressait à son vieux camarade nous n'ajouterons qu'un mot : M. Édouard Toubin est classé comme *archéologue et érudit* dans le livre de Dantès qui contient la nomenclature des Franc-Comtois remarquables par leurs travaux scientifiques, littéraires ou artistiques.

M. Édouard Toubin mourut à Salins le 15 février 1906, dans sa quatre-vingt-deuxième année, laissant une fortune qui, grâce surtout aux goûts simples de notre regretté confrère, s'était notablement accrue ; exemple frappant de la puissance de l'épargne, mais qui ne doit pas nous faire oublier que *Richesse oblige*.





P.-F. PERCY, par DAVID D'ANGERS

PERCY

INSPECTEUR GÉNÉRAL DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

(1754-1825)

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par le docteur E. BOURDIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 15 février 1906)

Messieurs,

La vie de Percy appartient à l'histoire et, si c'est dans l'œuvre de ce grand ancêtre que j'ai pris le sujet de cette lecture académique dont le but est de vous exprimer mes vifs remerciements pour l'honneur insigne que vous m'avez fait de m'admettre parmi vous, j'ai voulu aussi honorer dans la mesure de mes faibles moyens un des plus grands noms, je dirai même le plus grand nom de la médecine militaire.

Vous excuserez, je l'espère, ma témérité de venir, après tant d'autres voix plus autorisées que la mienne, vous parler de l'illustre Franc-Comtois : n'y voyez, je vous prie, que le salut respectueux du soldat à son général et le sentiment ému de ma profonde reconnaissance vis-à-vis de vous. C'est, je n'en doute pas, aux excellents amis que je compte ici, bien plus qu'à mon passé, que je suis redevable de l'honneur qui m'est fait : je l'accepte à titre d'encouragement pour l'avenir et je vous en exprime encore toute ma gratitude.

L'histoire de la vie de Percy (1), publiée en 1827 par son neveu par alliance, le docteur Laurent, les analyses de ses nombreux et remarquables travaux, les éloges académiques prononcés sur lui après sa mort, dont un fut lu dans cette enceinte, à la séance du 28 janvier 1826 (2), par le docteur Thomassin, son ancien compagnon d'armes et son ami, nous ont donné sur le savant et sur le chirurgien les détails les plus complets et les plus circonstanciés.

Tout pourtant n'a pas été dit sur notre illustre compatriote. La publication récente de son *Journal*, par M. Longin, comble en effet une lacune dans la biographie du grand chirurgien, car elle nous fait entrer dans sa vie intime en nous initiant à son état d'âme et donne un regain d'actualité aux écrits publiés jusqu'à ce jour et qui n'ont guère dépassé les portes des Académies (3).

C'est en effet dans ces notes intimes, écrites à la hâte au jour le jour, sans arrière-pensée d'une publication posthume, un soir de bataille, dans un coin d'ambulance, entre deux étapes...., que Percy fixe ses souvenirs et que nous y retrouvons à chaque page les qualités maîtresses de son caractère, la simplicité et la bonté unies à une énergie peu commune et à une grande indépendance.

C'est en lisant ces mémoires que l'on se sent saisi d'une admiration sans bornes pour leur auteur et que l'on comprend ce titre si glorieux de *père de la chirurgie militaire* qui lui a été donné par ses contemporains et que l'avenir a déjà ratifié.

---

(1) *Histoire de la vie et des ouvrages de P.-F. Percy*, par Laurent. Versailles, 1827.

(2) *Éloge historique de M. Percy*. Lu à la séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon, le 28 janvier 1826, par M. Thomassin, ancien chirurgien en chef des armées. Besançon, imprimerie Daclin, 1828.

(3) *Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée, 1754-1825*, par M. Émile Longin. Paris, 1904.

Les travaux de Percy, comme l'a dit Flourens (1), resteront un des plus beaux monuments que la science ait élevés à l'humanité. Que dirons-nous alors de son *Journal*, qui est l'histoire vécue des grands événements qui se sont succédé en France de 1789 à 1815 et qui se présente à nous comme un des documents historiques les plus importants et les plus remarquables des guerres de la Révolution et de l'Empire ?

* * *

Percy naquit à Montagney-lez-Pesmes (Haute-Saône), le 28 octobre 1754. Je passe sous silence la légende qui lui attribue une origine anglaise; M. Longin en a fait justice: sa famille habitait la Franche-Comté avant l'arrivée des Stuarts en France (2).

Fils d'un chirurgien militaire, dont la vie, comme celle de la plupart de ses collègues de l'époque, n'avait pas été exempte de déboires et de déceptions et qui s'était retiré à Montagney pour y élever sa nombreuse famille (3) en y vivant du produit de son art, le jeune Percy, après de brillantes études classiques faites au collège de Besançon, dut enfreindre la volonté paternelle pour entrer dans une carrière qui lui souriait et pour laquelle il se sentait un penchant irrésistible. C'est ainsi qu'il vint s'asseoir sur les bancs de notre vieille Faculté de médecine pour y suivre les cours d'Atthalin, de Rougnon, de France, et plus particulièrement ceux des maîtres en chirurgie Boulanger, Morel, Gras, Vacher, Jussy, Nedey, dont le collège venait

(1) *Éloge historique de Percy*, par Flourens. Mémoires de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France.

(2) M. Longin a trouvé dans les registres paroissiaux de Parcey (Jura) que le trisaïeul de Percy s'était marié en Franche-Comté douze ans avant que Jacques II abandonnât l'Angleterre.

(3) Claude Percy eut dix enfants, dont cinq moururent en bas âge. Pierre-François était le sixième.

d'être fondé à Besançon par lettres patentes du 20 juin 1773 (1).

Admis au doctorat en 1775, Percy eût pu, dès cette époque, aller reprendre à Montagney la clientèle paternelle, mais Paris l'attirait : il voulait se perfectionner dans son art en suivant les leçons des grands maîtres, et c'est ainsi qu'il devint l'élève et bientôt l'ami du célèbre chirurgien Louis. Un an après, poussé peut-être par la nécessité, il entra en qualité d'aide-major dans le corps de la petite gendarmerie de Lunéville (1776).

Je ne suivrai pas dans toutes ses étapes le jeune chirurgien, étapes glorieuses et rapides qui devaient le conduire aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire, étapes marquées par de brillants travaux scientifiques et de dures campagnes; Percy fut partout le premier et il le fut avec simplicité et bonté, sans se laisser éblouir jamais ni par les honneurs ni par les hautes distinctions dont il fut l'objet.

On sent percer son fin sourire de Comtois railleur et son désintéressement des grandeurs, quand, à la suite de la rencontre fortuite de l'empereur Napoléon et du roi de

---

(1) Les chaires de la Faculté de médecine étaient, à cette époque, brillamment occupées : Atthalin, 1701-1782; Lange, 1715-1789; Rougnon, qui eut une célébrité européenne, 1727-1799; France, 1737-1802, fondateur de la Société de médecine de Besançon qui existe encore aujourd'hui; mais l'éclatante personnalité de ces professeurs ne pouvait remonter le courant et l'art de la chirurgie, dédaigné jusque-là, allait briller de tout son éclat. Boulanger et Morel étaient chargés des cours d'hygiène et de thérapeutique chirurgicale; Gras, du cours d'anatomie, ainsi que Vacher; Jussy, de celui d'opérations et d'appareils, et enfin Nédey, du cours d'accouchement. Malgré les entraves apportées par la Faculté au collège de chirurgie, et qui n'étaient que la continuation de la lutte déjà ancienne des médecins et des barbiers-chirurgiens, dont la Faculté de Paris donnait l'exemple, M. Meynier, dans son discours de réception à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon, dit qu'il régnait ici une assez bonne harmonie entre ces deux corps savants, et « qu'ils ne furent pas trop étonnés, après leur suppression, de se trouver un beau jour réunis dans la même école. »

Prusse qui l'avaient salué d'un geste amical après l'avoir reconnu, il écrit dans son journal : « Pauvre papa Percy, si tu vivais et que tu visses ton Pierre-François traité avec tant de distinction par les premiers potentats du monde, que dirais-tu (1) ? »

En 1782, il est nommé chirurgien-major au régiment de Berry-cavalerie, régiment qu'il accompagne dans ses déplacements à Béthune, puis à Strasbourg. C'est de cette garnison qu'il écrit son fameux mémoire sur les *ciseaux à incision*, accompagné de nombreuses planches explicatives et précédé d'une estampe gravée très curieuse dans laquelle il est représenté auprès de la tombe de son père qu'il venait de perdre et aux mânes duquel il dédie ce travail dans le style quelque peu déclamatoire de l'époque : « *O mon père, ce succès était une consolation que vous préparait encore votre fils. Hélas ! ce n'est plus à présent qu'une fleur qu'il jette sur votre tombeau !* » Un exemplaire de cette gravure, très rare aujourd'hui, est conservé à la bibliothèque de Besançon.

L'année suivante (1787), il remporte un nouveau prix académique avec son mémoire sur la construction et le perfectionnement des bistouris, et enfin, en 1788, il répond d'une façon magistrale à cette question de concours : *Restreindre le nombre des instruments imaginés pour extraire les corps étrangers des plaies et spécialement de celles qui sont faites par les armes à feu ; apprécier ceux dont l'utilité est indispensable suivant la différence des cas et poser les règles de théorie qui doivent diriger dans leur usage.* »

Quelques années plus tard, cet ouvrage fut imprimé sous le titre de *Manuel du chirurgien d'armée* (2) et devint le *vade-mecum* des jeunes médecins, le plus souvent im-

---

(1) *Journal des campagnes de Percy*, p. 329.
(2) *Manuel du chirurgien d'armée*, par P.-F. Percy. Paris, 1792.

provisés et par conséquent inexpérimentés, des premières guerres de la République et de l'Empire. Il complétait d'une façon heureuse la dissertation savante de son compatriote Thomassin (1) sur le même sujet, parue quatre ans auparavant, et fut traduit en différentes langues, en allemand d'abord, sur la demande expresse de l'empereur d'Autriche, puis enfin en anglais et en italien.

Je ne citerai que pour mémoire ses travaux sur la ligature des artères (1790), sur l'emploi et la forme des instruments propres à la cautérisation (2), sur l'utilité de l'eau en chirurgie qu'il avait vu employer par Lombard, de Dole, notamment à Metz, en 1785, pour panser les six canonniers, parmi lesquels Pichegru, qui, dans des expériences d'artillerie, avaient eu des brûlures très étendues des membres (3).

Il est bon d'ajouter encore à cette brillante nomenclature ses travaux pour la réhabilitation du trépan que Desault avait formellement condamné; ses essais de chirurgie conservatrice afin *de mettre, dit-il, un frein à la fureur d'amputer* et qu'il résume dans une sorte d'aphorisme : *L'amputation doit être un ultimatum que l'habitude difficile du pronostic a seule le droit d'avancer ou de retarder.*

Les nombreux succès de Percy devinrent un cauchemar pour ses rivaux, et l'Académie, dont il avait été si longtemps le favori, dut le prier amicalement *de cesser de*

---

(1) *Dissertation sur l'extraction des corps étrangers des plaies et spécialement celles faites par les armes à feu, etc....*, par Thomassin, chirurgien-major de l'hôpital royal et militaire de Neuf-Brisach, maître en chirurgie de la ville de Dole, etc. Strasbourg, 1788.

(2) Ce mémoire a paru sous le titre de *Pyrotechnie chirurgicale pratique, ou l'art d'appliquer le feu en chirurgie.* Paris, 1811.

(3) Lombard avait appris cet emploi de l'eau en chirurgie d'un meunier alsacien. Il en fit son profit et publia en 1786 un opuscule sur les propriétés de l'eau froide et chaude employée comme topique dans la cure des maladies chirurgicales.

concourir pour ranimer un peu l'émulation que des succès aussi soutenus menaçaient d'éteindre.

Du régiment de Berry-cavalerie, Percy est nommé, en 1789, chirurgien en chef de Flandres et d'Artois, non sans avoir refusé entre temps une place de premier chirurgien dans l'armée russe, que son protecteur et ami, le professeur Louis, lui avait offerte (1). Les Comtois s'expatrient peu, et notre compatriote, moins que tout autre, ne pouvait penser à quitter sa patrie, quels que soient les avantages que son exil volontaire lui eût procurés. « Pourquoi irais-je, dit-il dans sa réponse à Louis, dans une terre étrangère, loin des miens, posséder des honneurs et des richesses que je n'ambitionnerai jamais? »

Mais l'ère des campagnes allait commencer : c'en est fini des joutes académiques et des dissertations scientifiques. C'est en application que Percy va mettre ses fameux préceptes de sa *Chirurgie d'armée*, et avec des chefs comme Kellermann, Moreau, Pichegru, Lecourbe, Davoust.... et enfin leur maître à tous, Napoléon, les occasions ne vont pas manquer.

Il débute en 1792, à l'armée du Nord, sous les ordres du maréchal Lückner, bientôt remplacé par Kellermann. Il fait les campagnes de Mons et de Ménin et il trouve encore le temps de rédiger un dernier mémoire pour l'Académie sur *les avantages et les inconvénients de laisser veiller ou de faire dormir les malades en général et, en particulier, ceux qui sont du domaine de la chirurgie.*

Avec son rare talent d'observation et son sens clinique très développé, Percy ne perd aucune des leçons qu'il peut recevoir, et ne voyant que le but à atteindre, il les utilise sans s'inquiéter de leur source.

Au début de sa carrière, c'est d'un rebouteur du Val-

---

(1) Il fut remplacé par Massot comme chirurgien en chef du prince Potemkin.

d'Ajol qu'il apprend à provoquer artificiellement le relâchement des muscles pour réduire plus facilement les luxations. Plus tard, il vulgarise l'emploi de l'eau dans le pansement des plaies, suivant le procédé de Lombard, qui le tenait lui-même d'un paysan de la Moselle. Enfin, c'est en passant à Châlons-sur-Marne, lorsqu'il rejoignait l'armée du Nord, qu'il assiste pour la première fois à une résection du genou et qu'il en note les conséquences heureuses. Aussi se hâte-t-il de pratiquer cette opération au lieu d'amputer, chaque fois que l'occasion se présente. M. le médecin inspecteur Delorme, actuellement directeur de l'école d'application du Val-de-Grâce, nous apprend qu'il étendit cette opération à l'épaule et au coude et qu'il put conserver ainsi à un grand nombre de blessés leurs membres mutilés (1).

De l'armée du Nord il passe à celle de la Moselle (1793), et c'est dans un petit chef-lieu de canton, à Bouzonville (2), qu'il subit devant les membres du district le fameux examen probatoire *de civisme et de capacité* que la Convention venait d'instituer. Les lettres de Percy, à défaut de son journal qui ne commence que quelques années plus tard, nous renseignent suffisamment sur la façon dont il accueillit une semblable épreuve. Mais le premier chirurgien de l'armée, le lauréat de tous les concours, tenait à donner à ses subordonnés l'exemple de la soumission à la loi. Il n'en éprouva pas moins une sorte d'humiliation, et ce fut là l'origine de sa campagne contre la bureaucratie, représentée alors par les commissaires des guerres.

Si quelques administrateurs comme Daru, Vilmanzy, trouvèrent grâce devant lui, eu égard à leurs qualités

---

(1) Percy ne se contenta pas de pratiquer la résection de l'épaule, il étendit encore ce mode d'intervention au coude, qu'il excisa personnellement trois fois. *Traité de chirurgie de guerre*, par Delorme, t. I, p. 157. Paris, Félix Alcan, édit. 1888.

(2) Bouzonville, arrondissement de Thionville.

maitresses et à leurs talents d'ordonnateurs de premier ordre, c'est avec son énergie et sa fougue habituelles qu'il attaque de front les prévaricateurs, les aventuriers qui gèrent les hôpitaux et volent les malades sans vergogne. Dans son langage imagé, il les appelle des ***hôpitaliers***, pour les distinguer des véritables ***hospitaliers*** qui donnent leurs soins aux malades et aux blessés. « Les scélérats, dit-il, volaient chaque jour plus d'une demi-livre de viande à chaque malade, sans compter le reste ; assassinat lâche, barbare, digne de la mort la plus cruelle (1). »

La lutte fut longue et ardente, mais rien ne put décider Percy à mettre bas les armes, tant qu'il crut le sort de ses malades compromis et l'honneur du service de santé engagé. « Il n'est qu'un seul cas, leur écrit-il, où nous puissions nous incliner devant vous, c'est lorsque vous nous transmettez la loi, objet constant de notre culte et de notre vénération, mais alors vous ressemblez à l'âne chargé des reliques et notre hommage ne sera pas encore pour vous. » Et plus loin : « Fonctionnaires du moment, à quel prix vous mettez-vous donc? Vous passerez comme ces insectes éphémères dont vous imitez si bien les piqûres, parce que vous avez une existence d'emprunt, et nous resterons, nous à qui un talent inamovible et toujours nécessaire assure le précieux avantage d'être encore quelque chose lorsque la paix et la volonté du gouvernement vous auront réduits à n'être plus rien (2). »

C'est pour l'autonomie du corps de santé, obtenue de si longues années après, et par conséquent pour le bien-être des malades, que Percy lutte sans relâche, et toutes les fois qu'il a à défendre un de ses subordonnés contre l'ad-

(1) *Journal*, p. 359.

(2) Cette lettre, datée du 22 thermidor an V, est signée des chirurgiens en chef des armées de la Moselle et du Rhin : Lorentz, Vivot, Thomassin, Percy, Friret. Cf. Laurent, *Histoire de la vie de Percy*, p. 157.

ministration tracassière, il le fait avec l'ardeur d'un convaincu (1).

Parmi les quelques lettres que je possède de Percy, en voici une, datée du 20 prairial an II de la République, adressée au citoyen Fournier, chirurgien-major du 7e régiment de hussards, et qui reflète bien les idées de notre illustre compatriote à ce sujet :

« Je n'ai pas l'avantage de vous connaître personnellement, citoyen, mais vous ne m'en intéressez pas moins bien vivement, et désormais je vous compterai au nombre des chirurgiens-majors qui savent se respecter et défendre la dignité de leur état contre les atteintes injurieuses que certains hommes, trop enorgueillis du leur, cherchent à lui porter. Je suppose que vous avez mis dans la querelle dont vous m'avez informé la modération, la réserve et la décence qui doivent être les premières armes dont nous devons nous servir contre les abus de l'autorité et la morgue du pouvoir. C'est dans cette confiance que j'ai lu votre lettre à quelques fonctionnaires bien supérieurs en rang, en mérite, en raison et surtout en justice, à celui qui, tout en ayant voulu vous humilier, s'est lui-même exposé à la honte et au repentir. Les uns, connaissant

---

(1) Le *Caducée*, dans son numéro du 18 février 1905, reproduit une lettre de Percy à Larrey, datée de Strasbourg le 27 thermidor an V, qui est bien édifiante à cet égard :

« Pourquoi, mon cher camarade, tous les commissaires des guerres ne ressemblent-ils pas au modèle de vertus, de probité, de bonté et de lumières que leur fournit leur ancien et incomparable chef le commissaire Vilmanzy ? Nous n'aurions pas la douleur de nous voir forcés de repousser les attaques scandaleuses que quelques-uns ne cessent de nous faire et vous ne recevriez pas de nous les imprimés qu'à regret nous avons publiés contre eux. Veuillez communiquer à vos collègues les tristes monumens d'une querelle, que nos soins, nos sacrifices, notre patience, notre amour de la paix, n'ont pu éteindre, et qui ne pourra avoir de fin que celle qu'une bonne loi mettra à l'autorité mal conçue et mal employée des commissaires sur les officiers de santé.

« Mes amitiés et compliments fraternels, camarade, et recevez l'assurance de mon attachement. PERCY. »

l'individu, n'ont point paru étonnés de sa conduite envers vous ; les autres n'ont pu croire qu'il se fût porté à de tels excès envers un homme qui ne peut être utile qu'autant qu'on lui marque publiquement des égards et de la considération....

. . . .

« Continuez à vous bien comporter, citoyen, et redoublez, s'il est possible, de soins, de zèle et de douceur envers les militaires, de la santé et de la vie desquels le gouvernement vous a rendu dépositaire; rendez à vos chefs ce qui est dû à leur place ; soumettez-vous aux lois et règlements, mais ne transigez point avec la délicatesse et ne vous laissez ni vexer ni outrager. Je vous salue cordialement. — *Signé :* PERCY (1). »

Les années passeront ; Percy, qui connaît ses devoirs, connaît aussi ses droits, et il ne transigera jamais ni avec les uns ni avec les autres : aussi ne nous étonnons pas quand il écrira plus tard à un commissaire ordonnateur : « Citoyen, veuillez apprendre au ministre de la guerre que ce chirurgien en chef de l'armée du Rhin qu'on a affecté dans la lettre du 23 floréal, dont vous venez de me donner communication, de ne désigner que par son titre, s'appelle *Percy*, nom que la bassesse ne souilla jamais, que la lâcheté n'atteignit pas encore et que les admonestations de quelques commis *sottisiers* ne parviendront pas à obscurcir. Dites-lui aussi que ce nom odieux seulement aux méchants, aux pervers, aux superbes, survivra peut-être à bien des noms auxquels l'intrigue, une faction ou le hasard ont donné une célébrité éphémère. Ne lui laissez pas ignorer que celui qui le porte est au-dessus de

---

(1) Lettre au citoyen Poumier, chirurgien-major du 7e régiment de hussards, à propos d'une avanie dont il avait été l'objet (Collection du docteur Bourdin).

toutes les menaces; qu'il a prouvé plus d'une fois que nul pouvoir ne tenterait impunément de l'oublier; qu'il n'a besoin ni du ministre ni de ses bureaux; qu'il a une conscience, une fortune et une réputation qui le rendent indépendant; et que si, pour être utile, il supporte avec patience les travaux de la guerre, il est bien décidé à la faire aux sots et aux insolents qui oseront le régenter ou chercheront à l'avilir.

« Pardonnez si je vous charge d'une pareille commission et agréez, etc. (1). »

Une lettre semblable se passe de commentaires et partout nous allons rencontrer Percy animé du même courage civique et de la même indépendance de caractère.

L'armée de la Moselle est bientôt réunie à celle du Rhin. Moreau et Pichegru en ont le commandement, pendant que Percy et Thomassin sont à la tête du service de santé de chacune des deux armées. Aucune rivalité ne s'élève entre eux, sinon celle de se dévouer corps et âme à l'organisation des services sanitaires. « M. Percy vint nous joindre à Strasbourg, nous dit Thomassin dans son *Éloge historique* lu à l'Académie de Besançon, et nous nous trouvâmes deux chirurgiens en chef à la même armée. Il fut accueilli par les officiers de santé, en chef, comme il méritait de l'être. Tous s'empressèrent de lui montrer que sa réputation l'avait devancé et qu'ils s'estimaient honorés et heureux de l'avoir pour collègue. Jamais le moindre nuage ne s'est élevé parmi nous; l'union, l'amitié, l'estime, la confiance, ont toujours présidé à nos opérations, tant médicales qu'administratives, pendant tout le temps que nous avons été ensemble, ce qui a duré plusieurs années. M. Percy

---

(1) Lettre adressée au commissaire ordonnateur Mathieu-Favier, datée de Mindesheim, 6 prairial an VIII. Cf. Laurent, *Histoire de la vie de Percy*, p. 176.

joignait encore à toutes ses grandes qualités celle d'être un excellent camarade [1]. »

Le *Journal des campagnes* du baron Percy commence en 1799. Son biographe, le docteur Laurent, y fait souvent allusion dans son ouvrage et en cite un certain nombre de passages. Que n'eût-il à ce moment l'idée de publier ces notes *in extenso!* Nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui la perte d'un certain nombre de cahiers qui nous privent de connaître un *Percy intime* surtout lors de ses premières campagnes.

Dès les premières pages, Percy déplore le manque de chevaux pour atteler aux voitures légères appelées *Würtz* qu'il avait eu grande peine d'obtenir du service de l'artillerie. Aussi ces fameuses voitures, « tirées de l'arsenal, nous dit-il, pour le soulagement des chirurgiens et le bien-être des blessés, y rentrèrent, parce que c'eût été peut-être un spectacle dangereux à donner que celui d'officiers de santé en voiture, eux qu'un système de malveillance, d'oppression et d'humiliation condamne depuis si longtemps à être couverts de poussière et de boue : on veut qu'ils aillent à pied et qu'ils soient malheureux, autrement, disent quelques administrateurs, ils deviendraient trop insolents [2]. »

La campagne de 1799 est contée au jour le jour et les incidents s'y multiplient. Le cœur de Percy est angoissé d'avoir vu « les blessés jetés sur des chariots, sans escorte, mourant de froid parce qu'on ne leur donne pas de couvertes et qu'ils sont tout nus ou couverts d'habits mouillés de sang [3]. » Heureusement, la vue de toutes ces horreurs fait naître en nous une sorte d'accoutumance ; la sensibilité s'émousse et on éprouve peut-être une certaine jouis-

(1) *Éloge historique de Percy*, par Thomassin. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 28 janvier 1826.

(2) *Journal des campagnes du baron Percy*, par E. Longin, p. 3.

(3) *Ibid.*, p. 34.

sance d'avoir échappé soi-même au massacre. « On passe, dit-il, on va, on vient; chacun songe à sa sûreté, à ses affaires; c'est un bonheur pour le militaire que cette apathie, à laquelle toute la philosophie du monde ne conduirait jamais les hommes (1). »

Percy et ses collaborateurs se multiplient pour satisfaire aux exigences qui les assaillent. Des gîtes de repos, des ambulances, des hôpitaux temporaires et d'évacuation sont établis un peu partout ; les églises, les couvents, les maisons de ferme, les châteaux, sont indistinctement mis à contribution pour y installer les malades et les blessés, qui abondent. Aussi, quand Jourdan écrit au ministre de la guerre pour lui rendre compte de ces faits, il n'oublie pas de mentionner « que les blessés seraient restés sans secours sans le zèle au-dessus de tous éloges des officiers de santé. » Percy se hâte de donner connaissance aux médecins placés sous ses ordres des paroles élogieuses du général en chef et les engage à redoubler d'efforts « pour justifier, dit-il, cette confiance et mériter dans la suite de nouveaux témoignages de satisfaction de sa part. »

Masséna remplace Jourdan : la guerre continue. A Bâle, à Zurich, à Kœnigsfelden...., c'est par milliers que l'on compte les blessés auxquels des groupes de cinq ou six chirurgiens à peine donnent leurs soins, malgré toute l'attention de Percy à bien distribuer leur service. Les blessés sont entassés dans des salles trop étroites, sur une paille que l'on ne peut renouveler, l'infection règne en maîtresse : la mortalité devient effrayante ! Percy fait ouvrir largement les fenêtres et descendre sur des brancards, dans les jardins, ceux qui ne peuvent s'y rendre eux-mêmes.... La mortalité diminue, s'arrête.... et c'est d'un simple mot que Percy souligne le fait dans son journal : « Air et lumière ! Aliments, antidotes essentiels. »

(1) *Journal*, p. 31

La campagne de 1800 va commencer. L'armée prend le nom d'armée du Rhin. Deux faits de la plus haute importance vont encore signaler Percy à l'attention des généraux qui commandent et à la reconnaissance de l'humanité.

Je veux parler de la création des ambulances mobiles qui ont servi en quelque sorte de *schéma* depuis cette époque pour toutes les formations sanitaires de l'avant et de son projet de convention pour faire admettre par les belligérants le principe de la neutralité du personnel sanitaire et de l'inviolabilité des blessés.

Avant lui, les blessés ne recevaient des secours que longtemps après l'action, et encore fallait-il que l'armée fût victorieuse, car, en cas de recul, tout secours devenait impossible et les blessés restaient à la merci de l'ennemi. C'est donc la même idée que poursuit Percy quand il essaie de secourir les blessés le plus rapidement possible par la création de ses ambulances mobiles et quand, d'autre part, il lutte pour rendre ces mêmes blessés inviolables en neutralisant les hôpitaux et leur personnel [1].

Il ne nous coûte pas de dire, en ce qui concerne la création des ambulances mobiles, que Percy doit en partager la gloire avec son collègue Larrey, qui en avait déjà eu l'idée aux sièges de Spire et de Mayence en 1792 et 1793, mais dont l'application n'avait été que rudimentaire, et surtout avec Thòmassin, qui, déjà avant l'arrivée de Percy à l'armée du Rhin, avait créé deux ambulances légères dont les médecins étaient montés et dont le matériel était suffisant pour donner des soins à quelques centaines de blessés.

---

(1) D'après les règlements de cette époque, les ambulances devaient se tenir à une lieue de l'armée. On abandonnait les blessés sur le champ de bataille pendant toute la durée de l'action, puis on les transportait ensuite dans un local où venait s'installer l'ambulance, quelquefois vingt-quatre ou trente-six heures après le combat, par suite de l'encombrement des routes ou du manque de moyens de transport.

Percy étendit ce service à toute l'armée et, grâce à lui, chaque division reçut un corps mobile de chirurgie. Les *Würtz*, attelés de six chevaux, transportaient huit chirurgiens, huit infirmiers, un matériel suffisant pour panser un millier de blessés et enfin des brancards (1) ; il est heureux du service qu'il vient de rendre à l'armée : « J'ai eu, dit-il, la satisfaction de les voir (les *Würtz*) tous bien garnis de chirurgiens et de jouir de l'étonnement des colonnes qui passaient à côté (2). »

Voici, d'autre part, comment le général Lecourbe en rend compte au général en chef Moreau : « Nous devons tous un tribut d'éloges mérités aux corps mobiles de chirurgie, à cette nouvelle institution créée par le citoyen Percy, le père et le soutien de la chirurgie militaire. Les officiers de santé de ces corps mobiles ont porté des secours, même sur le champ de bataille ; ils se sont tellement distingués par leur zèle et leur dévouement que le soldat les vénère et se console lorsqu'il est blessé, parce qu'il voit que les premiers secours lui sont donnés avec une rapidité sans exemple (3). »

Au sujet de la neutralité des blessés et celle des hôpitaux et de leur personnel, c'est également à Percy que revient l'honneur d'avoir essayé de remettre en vigueur l'ancienne convention de 1743 entre le maréchal de Noailles et le général anglais Stair et de la généraliser à toute l'armée (4).

---

(1) La description des *Würtz* se trouve dans le Dictionnaire des sciences médicales, dont Percy a été un des principaux collaborateurs.

(2) *Journal. op. cit.*, p. 13.

(3) Lettre de Lecourbe au général en chef Moreau, de messidor an VIII, rapportée par Laurent dans l'*Histoire de la vie de Percy*, p. 178.

(4) Projet de convention entre le général Moreau et le général de Kray pour neutraliser les services hospitaliers, ainsi que les blessés et les malades.

Article 1er. — Les hôpitaux militaires seront considérés comme autant d'asiles inviolables, où la valeur malheureuse sera respectée, se-

Auprès du général français, Percy fut éloquent, persuasif. Il lui fit comprendre « combien il était digne de lui et de la nation française de proposer au général de Kray une convention si touchante, si propre à fixer les regards de la philosophie et à prouver les principes philanthropiques professés maintenant par les Français. Je n'oubliai pas de lui parler de sa propre gloire, à laquelle ce beau trait ajouterait un nouvel éclat; j'allai jusqu'à lui dire que le gain d'une bataille lui ferait peut-être moins d'honneur et lui citai Stair et Noailles, qui s'étaient immorta-

---

courue et toujours libre, quelle que soit l'armée à laquelle ces hôpitaux appartiennent et sur quelque territoire qu'ils soient établis.

Art. 2. — La présence de ces hôpitaux sera indiquée par des écriteaux placés sur des chemins aboutissants, afin que les troupes n'en approchent point et qu'en passant elles observent le silence et fassent cesser le bruit des tambours et instruments.

Art. 3. — Chaque armée restera chargée de l'entretien de ses hôpitaux, après avoir perdu le pays où ils existent, comme si ce pays était encore en son pouvoir. Les effets continueront à lui appartenir; les dépenses seront à son compte; rien ne sera changé au régime de ces établissemens, et la consigne donnée à la sauvegarde sera concertée entre les chefs du service et le commandant du poste étranger.

Art. 4. — Les armées favoriseront réciproquement le service des hôpitaux militaires situés dans le pays qu'elles viendront à occuper. Elles feront fournir par les habitans ou fourniront elles-mêmes tous les objets nécessaires aux blessés et hospitaliers, sauf à s'en faire rembourser le montant, ou même à retenir des otages et des effets, jusqu'à ce que le paiement des avances soit effectué.

Art. 5. — Les militaires guéris de leurs blessures seront renvoyés à leur armée respective, avec une escorte qui leur fera fournir en chemin des vivres et des voitures et les accompagnera jusqu'aux avant-postes de l'armée où ils se rendront. Il sera de même accordé une escorte pour protéger, lors de l'évacuation complète de l'hôpital, les convois de voitures sur lesquelles on aura chargé les effets, si ceux-ci n'ont point été retenus pour garantir l'acquittement des dépenses faites pour ledit hôpital.

« La présente convention, seulement applicable aux militaires blessés, sera publiée à l'ordre des deux armées et lue dans chaque corps deux fois par mois. L'exécution de ces articles est recommandée à la loyauté et à l'humanité de tous les braves, et chaque armée promet de faire punir exemplairement quiconque y contreviendrait. »

lisés par cette convention dans la campagne de 1743 (1). » Et plus loin : « Il m'a promis (le général Moreau) de s'occuper sans délai de cet important objet, si propre à ajouter à sa réputation de grand général celle d'un héros humain et philanthrope. J'attends avec impatience le résultat de cette démarche (2). »

Percy ne réussit pas, puisqu'il faut arriver jusqu'en 1863 pour faire ratifier par les peuples civilisés cette fameuse convention de Genève qui règle enfin aujourd'hui le sort des blessés et de leur entourage immédiat, mais sa tentative n'en restera pas moins un des faits les plus saillants de sa carrière comme une des pensées les plus généreuses qui puissent éclore dans le cerveau humain.

Pendant cette campagne de 1800, Percy ne quitta pas le général Lecourbe. La mise en mouvement de tous les services sanitaires, les grandes opérations chirurgicales qu'il est obligé de pratiquer à chaque instant sur le terrain, tantôt dans une grange, tantôt dans un gîte improvisé, « à la lueur d'une chandelle, sans charpie ni linge, » ne l'empêchent pas de s'intéresser vivement à la lutte qui se déroule chaque jour sous ses yeux. Son âme de soldat tressaille aux bruits du canon et c'est en personne qu'il veut assister au combat. « Quels cris ! quel tumulte ! s'écrie-t-il, je voulais voir de près cette savante et glorieuse boucherie (3). »

Puis c'est le général Moreau qui arrive avec une nombreuse cavalerie : vite, il se mêle à son état-major. « On se rendit au galop à une grande demi-lieue en avant de Lavingen ; l'ennemi faisait feu de toutes parts. Quand il vit le groupe doré au milieu duquel je me trouvais, il tira à force dessus, et un boulet de 13, en ricochant, renversa le

---

(1) *Journal*, p. 53.
(2) *Ibid.*, p. 55.
(3) *Ibid.*, p. 64.





PERCY AU PONT DE MANNHEIM (1795)

D'après le cliché de M. le docteur Perrignon de Troyes, médecin aide-major au Val-de-Grâce

panache de Lecourbe ; ils tombaient près de nous et à force de représenter qu'il y avait de la témérité à rester ainsi groupés, on se sépara (1). »

Percy fut du reste un brave dans toute l'acception du mot. Qui ne connaît cette magnifique toile du Val-de-Grâce qui le représente à Mannheim traversant un pont battu par de gros projectiles et emportant sur ses épaules le capitaine du génie Lacroix, dangereusement blessé et qu'il n'avait pas voulu abandonner (2) ?

Enfin la paix est signée : Percy rentre à Paris où, pendant cinq ans, il va, dans la chaire de pathologie externe de la Faculté de médecine, donner un enseignement des plus brillants.

Le Premier Consul le nomme inspecteur général du service de santé des armées, en même temps que Larrey, Coste, Desgenettes, Heurteloup et Parmentier. Une longue période de paix semble se dessiner à l'horizon : Percy se marie (3), mais il est bientôt obligé d'abandonner sa jeune femme pour rejoindre l'armée à Boulogne, cette armée destinée d'abord à faire une descente en Angleterre

---

(1) *Journal*, p. 64.

(2) Tableau de cinq mètres de long sur deux mètres cinquante de large, signé du monogramme de Gros non daté.

Au passage du Rhin à Mannheim, Percy voit l'officier du génie Lacroix dangereusement atteint : il court, le prend, le charge sur son dos. Le pont était alors battu par douze pièces de canon tirant à ricochets et les Français, qui étaient sur la rive opposée, transportés d'admiration, soutenaient de leurs cris les efforts du chirurgien et l'acclamaient frénétiquement. Sous ses pas, les pontons brisés menaçaient de s'effondrer dans le fleuve. L'armée ne respirait plus. Enfin, il approche, il touche à la rive, il y dépose son fardeau. Percy a fait plus que de sauver un homme. Cet admirable organisateur du service de santé a montré aux médecins futurs la route à suivre. *La Lecture pour tous*, mars 1903 : Héros pacifiques du champ de bataille.

(3) Le 12 prairial an X (1er juin 1802), il épousa Mlle Rosalie-Claudine Wolff, dont il avait autrefois soigné la mère à Strasbourg. E. Longin, *Introduction au Journal des campagnes du baron Percy*, p. XXX.

et qui va devenir, de l'autre côté du Rhin, *la Grande Armée.*

Le Journal du baron Percy se continuera au jour le jour et une ligne suffira parfois pour nous renseigner sur le genre de vie du grand chirurgien et sur les graves événements auxquels il se trouve mêlé.

A Donauwerth, il est « obligé de coucher sur la paille avec une soixantaine de gendarmes d'élite. » On part pour Augsbourg, l'empereur est « en redingote grise. » « Temps affreux, pluie, neige, boue, à ne pas s'en tirer(1). » Et plus loin: « Ce matin, le temps est beau, le soleil est chaud et chacun se sèche, mais il n'y a ni vivres ni fourrages ; les chevaux des paysans sont tous volés, on commerce de toutes parts sur les chevaux; on vole les selles; on se bat, on se tue pour une bride (2). »

Dans un tel désarroi, les malades et les blessés abondent. Les hôpitaux sont insuffisants, le matériel manque, les médecins ne sont pas assez nombreux, Percy fait face à tout, il se multiplie : il installe un peu partout des gîtes pour les malades. A Dilligen, à Günsbourg, « les maisons regorgent d'officiers et de soldats blessés. » L'empereur est réduit à vivre « de pommes de terre, le général Murat aussi (3). » Mais Ulm va capituler.

Est-ce la paix? Non, les plus sanglantes batailles du siècle se préparent. A Iéna, c'est par milliers que les blessés s'entassent dans les maisons, dans les églises, dans les couvents...., et « ces infortunés, nous dit Percy, ont été couchés presque sans paille et n'ont eu pour la plupart ni eau ni vivres (4). » Les autres, plus malheureux encore, sont abandonnés en plein champ, dans un fossé, au coin d'un bois... exposés à toutes les intempéries. « O

(1) *Journal,* p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 68.
(3) *Ibid.*, p. 70.
(4) *Ibid.*, p. 85.

spectacle déchirant, s'écrie-t-il, suis-je encore condamné à te voir longtemps (1) ? »

L'armée marche sur Berlin : Postdam, Sans-Souci, la chambre de Voltaire et les appartements du grand Frédéric arrêtent un instant notre auteur. Berlin, c'est un petit Paris, mais les habitants lui paraissent désagréables. « Vienne est moins beau que Berlin, dit-il, mais les Viennois sont bien plus honnêtes que les habitants de Berlin (2). »

Il existe ici une lacune bien regrettable dans les cahiers de Percy, car les quelques renseignements qu'il donne sur la capitale de la Prusse et le caractère de ses habitants font regretter davantage de ne pas connaître la suite. « Je reviens du spectacle, dit-il, on a donné *Iphigénie en Tauride*. Je suis ravi, je ne reviens pas de mon admiration. L'ennemi est à Berlin : la Prusse est conquise ; le roi est en fuite avec une armée épouvantée, et cependant la salle de l'Opéra était pleine et personne ne paraissait songer à sa patrie, ni plaindre la cour ni s'inquiéter de l'avenir (3). »

L'armée entre en Pologne. Percy, comme le plus jeune de ses sous-aides, va payer encore de sa personne. Il campe, il bivouaque, il est heureux quand il trouve un chétif toit pour l'abriter, qu'il peut s'étendre sur la paille et, en vrai Franc-Comtois qu'il est resté, se couvrir de son « plumon. »

Mais le voilà malade à son tour ; il tousse en marchant sous la pluie glaciale. Son *Journal* reflète la tristesse de son âme. « Je suis horriblement enchifrené ; depuis quinze jours, je tousse un peu. N'importe, il faut marcher ; je n'ai que ce que j'ai sur mon corps, rien que ma chemise, ma paire de bottes, mon mouchoir ; n'importe, il faut marcher ; où je tomberai, on m'enterrera (4). »

(1) *Journal*, p. 86.
(2) *Ibid.*, p. 101.
(3) *Ibid.*, p. 101.
(4) *Ibid.*, p. 107.

N'oublions pas qu'à ce moment Percy a dépassé la cinquantaine, et que c'est grâce à sa vigoureuse constitution qu'il a pu résister jusqu'à présent à tant de fatigues et à un surmenage aussi intensif.

C'est, du reste, le sort de l'armée entière. « Jamais l'armée française ne fut aussi malheureuse, nous apprend-il dans son journal; le soldat toujours marchant, bivouaquant toutes les nuits, passant la journée dans la boue jusqu'aux chevilles, n'a pas une once de pain, pas une goutte d'eau-de-vie; pas le temps de sécher ses habits, et il tombe de fatigue et d'inanition. On en trouve qui expirent sur le bord des fossés; un verre de vin ou d'eau-de-vie les sauverait (1). »

1807 ! C'est Eylau ! Écoutons cette description sommaire : « O effet de la fureur de détruire ! jamais tant de cadavres n'avaient couvert un si petit espace. La neige était partout teinte de sang; celle qui était tombée et qui tombait encore commençait à dérober les corps aux regards affligés des passants (2). »

Comme au passage du Danube, Percy veut assister au combat. Il grimpe, avec les deux chirurgiens Le Vert et Mayrot, sur la partie la plus élevée de ce fameux cimetière chanté par V. Hugo, « pour voir, dit-il, la fin de la bataille et jouir du spectacle de deux redoutables armées en présence (3) ». Mais il est bientôt obligé de s'arracher à ce spectacle « à la fois curieux et déchirant ». Son devoir l'appelle auprès des blessés, qui sont légion. « J'ai trouvé, dit-il, le service chirurgical en pleine activité, mais quel service ! Des jambes, cuisses et bras coupés, jetés avec les corps morts devant les portes; des chirurgiens couverts de sang; des infortunés ayant à

(1) *Journal*, p. 137.
(2) *Ibid.*, p. 160.
(3) *Ibid.*, p. 163.



LES ARMES DE LA MÉDECINE MILITAIRE

(Travail en cheveux offert à Percy en 1815)

peine de la paille pour eux et grelottant de froid! Pas un verre d'eau à leur donner, rien pour les couvrir (1). »

C'est à un de ces épisodes après le combat que nous fait assister le peintre Gros, dans lequel on voit Percy pansant un soldat russe sous les yeux de l'empereur, qui passe à cheval, suivi de son escorte (2).

Au milieu de tous ces dangers et de toutes ces souffrances, Percy n'oublie pas ses collaborateurs. « J'ai fait hier, dit-il, un état de proposition pour les récompenses à donner aux chirurgiens d'Eylau. Sa Majesté est très disposée à les dédommager de leurs peines; j'ai demandé la décoration pour huit, de l'avancement pour dix et une gratification pécuniaire pour tout le reste (3). »

Aussi quelle n'est pas sa joie quand il apprend que ses propositions sont agréées de l'empereur et qu'il peut lui-même mettre un bout de ruban rouge à la boutonnière des nouveaux chevaliers et leur donner l'accolade !

Mais aussi, comme il sait bien, en revanche, admonester les aides et les sous-aides qui abandonnent leurs chariots de blessés ! « Nos jeunes gens, dit-il, arrivent successivement tout mouillés, transis, m'annonçant que les voitures passaient ou allaient passer, ou qu'ils les avaient perdues. Ceux-ci sont mal reçus : je les menace de destitution et les force à retourner sur leurs pas jusqu'à ce qu'ils les aient retrouvées (4). » Et ce chirurgien principal qui s'oublie volontairement dans les délices de Thorn où il n'a que faire ! « Je ne resterai que peu de temps à Thorn, écrit-il, et ma première opération en cette place sera de renvoyer au 6e corps le sieur Tissot, chirurgien principal, qu'on a

---

(1) *Journal*, p. 166.
(2) Ce tableau se trouve au musée de Versailles.
(3) *Journal*, p. 190.
(4) *Ibid.*, p. 188.

abusivement laissé loin de son véritable poste ; cet homme n'a pas encore vu brûler une amorce (1) ! »

Malgré le travail surhumain auquel se livre Percy, il ne perd pas de vue son projet de ***chirurgie de bataille*** qu'il soumet à l'empereur. Il veut une organisation complète du service de santé en campagne, aussi bien en ce qui concerne le personnel que le matériel. Ce projet l'inquiète, le tourmente : il veut en « débarrasser son cœur ». Il plaide avec ardeur sa cause, qui est celle de tous ceux qui souffrent. L'empereur étudiera la question !

Nous voici maintenant au siège de Dantzig. C'est, pendant de longs jours, le combat dans les tranchées. Percy apprend son élévation au grade de ***commandant*** dans la Légion d'honneur en même temps que sa nomination à l'Institut (2). Pourquoi ces bonnes nouvelles sont-elles aussitôt suivies de l'annonce de la mort de plusieurs de ses collaborateurs ? « Voilà un mélange accablant de bonnes et de mauvaises nouvelles. Je suis en même temps informé que le pauvre Lepeq, chirurgien-major, a péri à Varsovie, ainsi que plusieurs sous-aides (3). »

La capitulation est signée : on entre dans la ville, c'est la ruine et la désolation partout. Chaque soldat va recevoir dix francs et une bouteille de vin, mais les blessés sont exclus de ces largesses, comme ne faisant plus partie de l'effectif, au lendemain de la fin du siège. Percy s'indigne et il n'a fallu rien moins que sa courageuse insistance et la grande colère de maréchal Lefèvre pour faire revenir l'administration à des sentiments plus humains. De gros mots ont été dits, mais n'oublions pas que nous avons affaire ici à un homme qui ne pensait qu'au bien-être de ses blessés, et, d'autre part, . . au mari de Mme Sans-Gêne.

---

(1) *Journal*, p. 190.
(2) L'élection de Percy à l'Institut eut lieu le 4 mai 1807.
(3) *Journal*, p. 248.

Après Dantzig, c'est Friedland. Les armées sont en présence et se toisent. Percy tremble en pensant au sort des dix mille malheureux qui, demain, viendront réclamer ses soins. « Hélas ! quel bonheur, dit-il, que celui qui ne peut être établi que sur des monceaux de morts et des torrents de sang ! Je tremble à l'idée que nous aurons huit à dix mille blessés à qui nous ne pourrons administrer que les tristes et douloureux secours de la chirurgie (1). »

L'heure de la lutte n'a pas encore sonné : il s'en manque de peu pourtant que le combat ne commence, long et terrible. Pendant ces heures d'attente et d'angoisse, ce sont des marches, des contremarches, des nuits d'insomnie, les chevaux bridés et sellés, des alertes sous une pluie torrentielle, sans voitures, sans convoi, sans vivres. « Ayant cheminé, dit-il, jusqu'à onze heures et demie du soir, sans débrider, et par des chemins affreux, n'ayant pas un grain d'avoine ni une once de pain, puisque nos voitures étaient à trois lieues derrière nous, j'ai pris le parti de m'arrêter, avec mes quarante-six chirurgiens, dans une immense écurie, où nous avons placé nos chevaux et où je me suis couché avec mes habits mouillés sur un peu de vieille paille, ayant pour oreiller une racine de bois sec et pour couvre-pied ma chabraque. J'ai dormi jusqu'à quatre heures et demie, tout mon monde en a fait autant et personne de nous n'avait rien eu à manger (2). »

Triste préparation, comme on le voit, au grand jour de Friedland qui approche et qui ne le cédera en rien à Eylau pour le nombre et la gravité des blessures. Mais le manque de vivres et de logement confortable inquiète peu Percy. Il vit au jour le jour, couché parfois dans un château, le plus souvent dans une masure. « C'est la vie des gens de guerre, dit-il, et je sais tirer parti de tout. »

(1) *Journal*, p. 281.
(2) *Ibid*, p. 286.

Pendant la bataille, qui fut terrible, le service de santé, sous la direction de Percy pour l'armée de ligne et de Larrey pour la garde, déploie toute son ardeur. Mais les infirmiers, les brancardiers, les médecins eux-mêmes sont insuffisants, bien que cent d'entre eux passent la soirée et la nuit à soigner les blessés qu'on leur amène de toutes parts. Partout on n'entend que des cris de douleur, le sang ruisselle de tous côtés, « et quoique, depuis seize ans, je ne voie pas autre chose, nous dit Percy, je ne puis m'habituer à ces scènes effroyables [1]. »

Toutes les maisons, toutes les granges, toutes les écuries, sont remplies de blessés ; il faudrait plus de cinq cents voitures pour les transporter. O ironie des mots ! Percy n'oublie pas de faire remarquer que le nom de Friedland, pays de la paix, sera bien mal choisi pour désigner plus tard cette bataille, qui est une des plus meurtrières auxquelles il ait assisté.

On repart. L'armée encombre tous les chemins, on gîte où l'on peut. Deux tartines de beurre et un verre de vin, voilà le menu du médecin inspecteur général des armées. On bivouaque auprès d'un ruisseau ; vite il en profite pour se mettre à genoux dans un pré, installer son miroir de poche sur son chapeau qu'il a exhaussé de ses habits roulés et.... faire sa barbe ! « Il faut beaucoup de propreté en campagne », ne manque-t-il pas d'ajouter.

La soupe est sur le feu, et quelle soupe ! « Une soupe à la farine est pour moi une bonne chère, » dit-il. Aussi, quelle joie parmi tous ces affamés lorsqu'un gros jambon et un pain de douze livres, destinés aux généraux, se trompent d'adresse et arrivent à l'ambulance. « Leur société nous a été très agréable, ajoute Percy, et nous en avons usé avec eux sans façon [2]. »

---

(1) *Journal*, p. 291.
(2) *Ibid.*, p. 301.

C'est à Tilsitt que l'armée apprend les préliminaires de la paix. L'allégresse est générale. Français et Russes occupent chacun la moitié de la ville et fraternisent en de longues agapes.

L'entrevue des deux empereurs est finement contée. L'empereur de Russie plaît à Percy; le roi de Prusse, en revanche, est assez maltraité. « En tout, il a, dit-il, une triste mine et il paraît si mélancolique que chacun est porté à s'apitoyer sur son sort. Notre empereur le traite avec plus de bonté que de distinction; il s'en faut bien qu'il ait reçu l'accueil et les honneurs délicats et galants qu'on prodigue à Alexandre, mais aussi, les Prussiens n'ont fait que des sottises[1]. »

Et maintenant que les blessés sont pansés, que les malades sont à peu près convenablement installés, Percy pense à ses collaborateurs. Vite, il dresse une liste de ceux qu'il propose soit pour la croix, soit pour le grade. Il poursuit de ses doléances le maréchal Duroc, l'intendant général Daru, le prince de Neuchatel, en les invitant à appuyer auprès de l'empereur ses états de proposition, et devant leurs réticences calculées, il se dit qu'il les portera lui-même. Il n'oublie pas de le faire, du reste, et appuie chaleureusement leur cause, qui est aussi la sienne, celle de tout le corps de santé et de ses chers blessés.

Conversations avec l'empereur, visites au roi de Prusse, à l'empereur de Russie, partout Percy est reçu avec les égards et les honneurs dus à la haute situation qu'il s'est faite dans l'armée. Ses cahiers ne peuvent pas passer ces faits sous silence; mais notre grand chirurgien ne s'émeut pas pour autant, car il sait que c'est sans intrigue ni faiblesse qu'il a gagné ce titre de « *Mon cher Percy* » avec lequel on l'accueille. « J'ai rempli, dit-il, en honnête homme et en citoyen zélé mes devoirs et ma tâche; sans intrigue,

---

(1) *Journal*, p. 318.

sans moyens indignes de l'homme délicat, je suis parvenu. Loin d'avoir les talents de J.-L. Petit, j'ai eu sa simplicité et son amour pour notre art, et *tout en cherchant les petits, les grands m'ont recherché* (1). » Et plus loin : « Me voilà donc au milieu des potentats, et tous ont la bonté de me considérer et de me bien traiter (2). »

Ah ! qu'il avait bien raison de dire combien le papa Percy, qui n'avait connu que les déboires du métier, serait fier de son fils s'il voyait tout cela !

L'armée quitte Tilsitt. On marche sur Kœnigsberg et Berlin. Percy ne perd pas de vue ses propositions pour la décoration des médecins placés sous ses ordres. Il écrit directement à l'empereur : « Deux de ceux que vous décorâtes le 5 mars sont morts peu de jours après, victimes de la contagion des hôpitaux, et le cordon de la Légion d'honneur ne leur a servi que pour orner leur cercueil.... Un troisième est menacé de ne pas leur survivre. Veuillez faire retourner ces décorations à quelques-uns de mes collègues et accueillir la liste, que j'ai l'honneur de mettre ici sous vos yeux, de ceux qui sont dignes à plus de titres de cet honorable prix du mérite (3). »

Percy, du reste, voulait une médecine militaire grande et glorieuse ; nul mieux que lui n'a soutenu ses subordonnés quand ils s'étaient montrés dignes de son estime.

Voici encore une lettre inédite de Percy que je dois à l'amitié de mon excellent confrère le docteur Roland et qui montre combien l'affection respectueuse que lui témoignaient ses inférieurs était méritée.

En nous reportant à quelques années en arrière dans la carrière de Percy, elle nous apprend combien il cherchait

---

(1) *Journal*, p. 329.
(2) *Ibid.*, p. 336.
(3) *Ibid.*, p. 357.

déjà à rendre service à tous ceux qui l'approchaient et avec quelle sollicitude il veillait sur le sort de ses subordonnés.

« P.-F. Percy, chirurgien en chef des armées de la République, inspecteur général des hôpitaux militaires, membre de l'Institut national, etc., certifie que le citoyen Léopold-Joseph Renauldin (1), âgé de vingt-huit ans, né à Nancy et présentement domicilié à Paris, a servi en qualité de chirurgien, d'abord de troisième et ensuite de deuxième classe, dans les hôpitaux de la Moselle et du Rhin, pendant huit ans ; qu'il s'y est toujours distingué par sa bonne éducation, ses mœurs intègres, son zèle actif et humain et par des succès dus à une prudence et à des talens au-dessus de son âge : pourquoi il est à désirer, tant pour l'exemple et l'encouragement de ceux qui suivent la même carrière que pour le bonheur des militaires malades dans les corps ou dans les hôpitaux, que cet intéressant officier de santé obtienne une place avantageuse et spécialement celle pour laquelle il est maintenant en instance auprès du citoyen préfet de la Seine, à qui je prends la liberté de le recommander (2). » PERCY.

Rien de plus élogieux qu'un tel certificat, et il fait encore plus d'honneur à celui qui l'a signé qu'à celui auquel il était destiné.

En revanche, comme Percy sait bien repousser les indignes et les lâches et les traiter comme ils le méritent. C'est à coups de pied et à coups de poing, en effet, qu'il met à la porte de chez lui un sous-aide du 44e régiment d'infanterie, accusé d'assassinat sur la personne d'un de ses camarades, et qu'il le force à mettre bas « son habit

---

(1) Renauldin devint plus tard membre de l'Académie de médecine et mourut à Paris en 1859.

(2) Lettre au citoyen Léopold-Joseph Renauldin, ancien chirurgien des armées, pour lui servir de certificat (provient de la collection d'autographes du docteur Roland).

brodé » avec lequel il avait eu l'audace de se présenter et de.... « se sauver en gilet. »

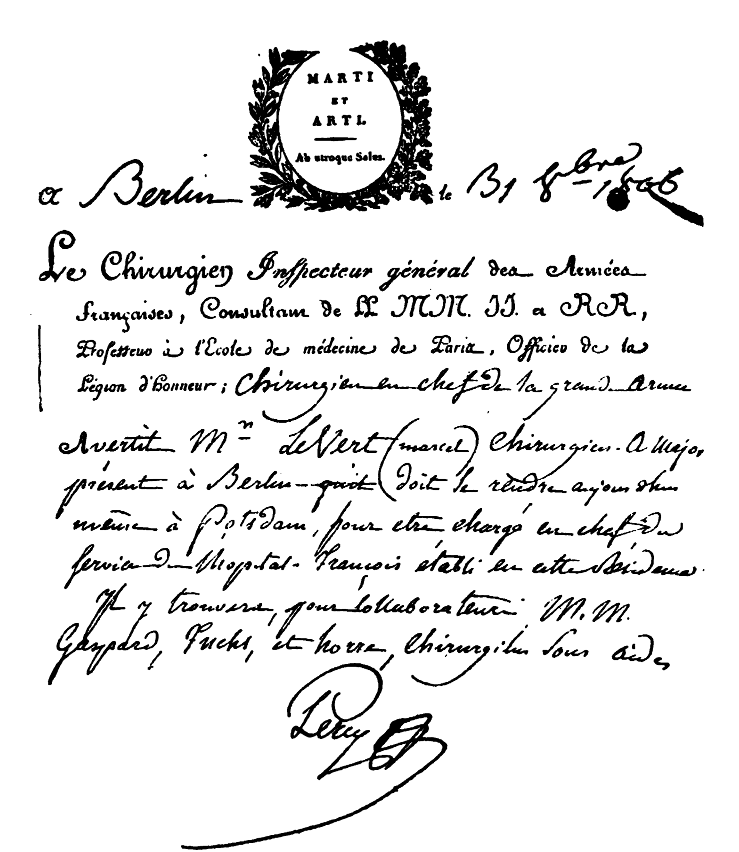
Jusqu'à présent, nous avons vu l'armée combattant et marchant tous les jours avec le froid, la neige, la pluie.... Aujourd'hui nous la retrouvons bravant des chaleurs torrides qui rappellent celles d'Égypte et de Saint-Domingue. Ce sont les insolations, la dysenterie, la fièvre putride (lisez la fièvre typhoïde), qui déciment les troupes. Le thermomètre marque 30° à l'ombre quand on entre à Berlin. « Il fait une chaleur sans exemple, dit-il, chacun tombe malade. La poussière, le sable brûlant, le soleil qui dévore tout, voilà de quoi nous faire périr.... Les marchands de cercueils ont beaucoup de débit[1]. » Jusqu'à sa jolie petite jument *Mousmée*, dont le nom lui rappelait un de ses gîtes d'étape et à laquelle il tenait tant, qui tombe malade.

Arrivé à Berlin, l'inspecteur général des armées organise immédiatement tous les services, distribue à chacun sa tâche et se rend compte par lui-même de l'exécution de ses ordres. Il manque de secrétaires ; la plupart de ses lettres et parfois les *en-têtes* sont entièrement de sa main. Le titre de *Grande Armée* s'y étale en gros caractères. Les ordres y sont donnés brefs et concis : il n'entre dans des détails que lorsqu'il s'agit des malades et des soins particuliers qu'il y a à leur donner.

Voici encore, à titre de document, quelques-unes de ces lettres de service que je retrouve dans ma collection d'autographes et qui sont intéressantes à cet égard.

---

(1) *Journal*, p. 188.



MARTI ET ARTI.

Ab utroque Salus.

à Berlin le 31 8bre 1806

Le Chirurgien Inspecteur général des Armées françaises, Consultant de LL. MM. II. et RR., Professeur à l'École de médecine de Paris, Officier de la Légion d'honneur; Chirurgien en chef de la grande Armée

Avertit Mr Le Vert (marcel) Chirurgien-Aide-Major, présent à Berlin, qu'il doit se rendre aujourd'hui même à Potsdam, pour être chargé en chef du service de l'Hôpital François établi en cette Résidence. Il y trouvera, pour collaborateurs, MM. Gaspard, Fuchs, et Horra, Chirurgiens sous aides.

Percy

Grande Armée

Chirurgie

Marienbourg le 6 aout 1807

Mr Le Chirurgien-major LeVert, présent à Marienbourg se chargera dès demain du service en chef de l'hopital établi en la dite ville, jusqu'au 20 du mois courant, époque du départ du corps d'armée auquel il est attaché. alors, s'il existe encore des malades en cet hopital, il en remettra à Mr l'aide-major Chaumel.

Le Chirurgien Inspecteur Général, Commandant de la légion d'honneur

Percy

Les années passent, et la guerre va continuer. Percy, après avoir organisé à Berlin tous les services sanitaires, revient en France : mais à peine a-t-il le temps de s'installer dans sa maison de campagne (1) des environs de Paris que déjà il est obligé de s'arracher aux joies du foyer domestique et de rejoindre l'armée en Espagne.

Ici, le *Journal* du baron Percy nous fait toucher du doigt d'une façon plus saisissante encore les pires horreurs de la guerre. Partout nous allons retrouver les mêmes angoisses dont souffre le chirurgien en chef en voyant l'incurie, le désordre régner en maîtres, et les soldats, qu'il appelle *familièrement* ses enfants, en souffrir. Partout il s'ingéniera à améliorer leur sort et à adoucir leur misère. Car, si, de son côté, il peut souffrir impunément le froid, le chaud, la faim, la privation de tout bien-être, il n'en est pas de même des malheureux qui l'entourent et qu'un décret a brusquement arrachés, parfois avant l'âge de la conscription, à la charrue ou à l'atelier.

Les hôpitaux regorgent de malades et de blessés, l'encombrement est extrême, l'infection règne partout. A Vittoria, à Valladolid, à Pampelune, à Madrid, Percy et ses aides se multiplient et déploient un courage et une activité sans exemple ; mais que faire contre cette mortalité effrayante? Écoutons ce qu'il nous dit, dans son *Journal*, à propos de cette guerre d'Espagne : « La plupart du temps sans médicaments, sans linge ni fournitures, douze cents malades où il n'en faudrait que quatre cents, comment, avec tout cela, obtenir une guérison (2)? »

Toute l'armée en est réduite aux mêmes extrémités. Chacun gîte et se nourrit comme il peut. Aussi ne nous étonnons pas de voir notre chirurgien en chef déplorer si amèrement la perte de quelques livres de lard qui lui

---

(1) A Bordeaux, près Paris (Seine-et-Oise).
(2) *Journal*, p. 414.

ont été volées en cours de route et donner à ce vulgaire incident de campagne une importance exagérée. « Il m'est arrivé, dit-il, à deux lieues de Burgos, un accident affreux, ruineux, à jamais déplorable; j'avais sur le devant de la voiture un sac contenant vingt livres de lard et trois douzaines de saucisses; ce sac, mal attaché, est tombé, et aussitôt quelques soldats du train l'ont relevé pour leur profit. Nous étant aperçus de notre malheur, je n'ai pas même voulu que l'on réclamât le long du convoi d'artillerie mon lard et mes saucisses, car on ne rend jamais ces sortes de denrées et une si grande infortune de guerre ne se répare pas (1). »

Le vin, en revanche, ne fait pas défaut: on rencontre des ivrognes à chaque pas. Percy nous laisse un croquis quelque peu réaliste de ce qu'il observe journellement et en particulier sur la route de Lerma à Aranda. « Nous avons voyagé désagréablement et péniblement, dit-il. La garde impériale, celle à pied surtout, s'est enivrée; on a découvert du vin partout et on en a abusé; les chemins sont jonchés de grenadiers de la garde morts ivres, les uns ayant perdu leur bonnet, les autres leur fusil, et à chaque halte on boit encore. Le vin coule à grands flots et on marche sur les outres et les bottes (2). »

C'est pendant cette campagne de 1808-1809 que Percy obtint l'autorisation si longtemps attendue de créer un corps spécial d'infirmiers-brancardiers recrutés parmi les mutilés volontaires, si nombreux à cette époque. Il poussa même la complaisance jusqu'à dessiner leur costume et à équiper les trente premiers à ses frais. « Fera le reste qui voudra (3), » ajoute Percy, qui pense que la générosité a pourtant des limites.

---

(1) *Journal*, p. 416.
(2) *Ibid.*, p. 418.
(3) *Ibid.*, p. 441.

C'est également pendant cette campagne qu'il propose à l'empereur de donner l'épaulette aux chirurgiens qui accompagnent le soldat sur le champ de bataille. « C'est un honneur, dit-il, auquel ils ont droit pour les distinguer des autres chirurgiens attachés aux ambulances, » et d'après Percy, cette distinction devait provoquer entre eux un sujet d'émulation qui ne pouvait que rehausser le prestige du corps de santé et en empêcher la décadence.

Il en fut, du reste, de cette proposition comme de bien d'autres, formulées par le génie précurseur de Percy. L'heure de l'assimilation n'avait pas encore sonné pour les chirurgiens militaires, et c'est d'un air résigné et triste qu'il écrit dans son *Journal* que l'empereur croyait avoir assez donné au corps de santé de preuves de son estime par les décorations qu'il lui avait accordées.... « C'est encore, ajoute-t-il, une affaire manquée (1). »

Nous arrivons aux dernières pages du *Journal* du baron Percy, qui se termine sur une note triste, car c'est encore des misères du soldat en campagne qu'il nous entretient. « La plupart, dit-il, périssent épuisés; ils s'éteignent sans regrets ni douleurs.... Les mauvais soins, la malpropreté, le défaut de secours, la pénurie de linge, le manque de médicaments, le méphitisme des salles, convertissent ces hôpitaux hideux et dégoûtants en autant d'asiles de la mort, comme le dit le soldat lui-même, en vrais cimetières (2). »

Ah! c'est bien là l'*envers de la gloire*, pour me servir de l'expression de M. Longin, que nous venons de passer en revue dans ces pages tristes et sombres, que seule la sérénité de notre inspecteur général, sa haute philosophie, son amour ardent du devoir et, il faut bien le dire aussi, ses qualités d'écrivain gai et enjoué, finissent par rendre

---

(1) *Journal*, p. 440.
(2) *Ibid.*, p. 498.

attrayantes. Les croquis militaires enlevés dont il émaille son récit, les tableaux champêtres charmants qu'il fait passer sous nos yeux en les comparant parfois aux environs de Montagney où s'est écoulée sa jeunesse, font de ce livre, triste mais vécu, une lecture attachante au premier chef.

*
* *

Les cahiers de Percy se terminent avec la campagne d'Espagne, et nous ne connaîtrons plus désormais du grand chirurgien que sa vie officielle, privée de ses impressions personnelles, de sa pensée intime, de son état d'âme, en un mot, qu'il a si bien su nous dévoiler jusqu'à ce jour. En revanche, ce que nous apprendrons de lui ne fera que corroborer ce que nous savons déjà, c'est que l'amour du devoir et la bonté exempte de faiblesse ont été la note dominante de sa vie.

En 1809, Percy, fatigué et malade, rentre en France, laissant la direction du service médical à son jeune collègue Larrey. Jusqu'en 1814, il ne reparaît plus aux armées. Il partage son temps entre ses leçons à la Faculté de médecine, ses dissertations à l'Institut et ses devoirs de famille. Il devient une vraie Providence pour tous ceux qui l'entourent et reste fidèle à la vieille devise du médecin consciencieux et honnête qu'il fut toute sa vie : « *Guérit quelquefois, soulage souvent, console toujours.* »

Il faut la grande invasion de 1814 pour que le vieux chirurgien sorte de sa retraite et vienne encore une fois offrir ses services à la patrie. Les blessés abondent sous Paris. Le préfet de la Seine, M. de Chabrol, lui donne carte blanche. En trente-six heures, nous apprend Delorme, il transforma les abattoirs de Paris en un vaste hôpital qui put recevoir quinze mille malades et dont tous les services fonctionnèrent à la satisfaction générale et firent même l'admiration des alliés.

Pendant les Cent-Jours, Napoléon fait encore appel au dévouement et au patriotisme de Percy, que nous retrouvons bientôt, le 18 juin 1815, à Waterloo, pour le voir, quelques jours après, rentrer dans une retraite, cette fois définitive, que Louis XVIII, oubliant qu'il avait été son médecin consultant avant le retour de Napoléon de l'île d'Elbe et sur le vu mensonger de rapports de police, ne devait pas tarder à confirmer.

Suspect sous la Convention, trouvé trop tiède sous le régime impérial, Percy passa pour un conspirateur sous la deuxième Restauration. Sa collection d'armes anciennes, recueillie un peu partout au hasard des campagnes, devint, aux yeux d'une police vigilante, un approvisionnement destiné à armer le faubourg Saint-Antoine et à renverser le gouvernement.

Toute la vie de Percy démentait pourtant une telle opinion, et le mandat électoral que lui avait confié la Haute-Saône ne lui servit que pour faire entendre à deux reprises différentes sa voix éloquente en faveur de ceux qu'il avait soutenus toute sa vie, les soldats blessés et mutilés des dernières campagnes.

Percy ne fut jamais un politicien : il suivit les armées impériales comme il avait suivi celles de la République. Dans le chirurgien en chef de la Grande Armée, nous retrouvons l'ancien chirurgien en chef des armées de la Moselle et du Rhin, avec le même dévouement et la même abnégation. Percy n'eut qu'un culte, celui du devoir, qu'un amour, celui de la patrie.

Du reste, et ce n'est pas un de ses moindres titres de gloire, Percy ne s'inclina devant personne. C'est en effet avec le même courage civique que, respectueux de la loi, il tient tête aux commissaires des guerres et que, plus tard, il ose aborder l'empereur et insister auprès de lui pour tenter d'améliorer le sort de ses blessés et soutenir l'honneur du corps de santé militaire. C'est aussi avec le

même esprit de devoir et de discipline qu'il se soumet, lui, le premier chirurgien de la République, à passer un examen de *civisme et de capacité*, comme, plus tard, il restera en admiration devant le génie militaire de Napoléon.

Puis, il faut bien le dire, son indépendance de caractère ne pouvait plaire à l'empereur, malgré les rapports courtois qu'ils eurent ensemble, et ce dernier ne lui pardonna peut-être pas d'être resté fidèle à l'amitié qu'il avait vouée au général Lecourbe malgré la disgrâce que ce dernier avait encourue.

Est-ce dans ces seules raisons qu'il faut voir la différence de popularité entre Larrey et Percy, à tel point qu'aujourd'hui encore le premier seul est connu du grand public et représente à ses yeux le type du médecin militaire de l'épopée impériale, pendant que notre illustre compatriote est sinon un inconnu, du moins un oublié ?

Il ne m'appartient pas d'être juge dans la question et il faut une autre compétence que la mienne pour discuter les mérites respectifs de chacun d'eux. Qu'il me suffise seulement de rappeler avec M. Longin que Larrey fut le chirurgien en chef de la garde, c'est-à-dire qu'il vécut dans l'entourage immédiat et dans l'intimité de l'empereur, pendant que Percy était chirurgien en chef de l'armée de ligne, de cette armée d'inconnus, toujours sacrifiés mais plus rarement récompensés.

Puis Dominique Larrey eut dans la personne de son fils Hippolyte un admirateur et un continuateur de son œuvre, qui fut auprès de Napoléon III ce que son père avait été auprès de Napoléon Ier. De nombreuses générations de médecins militaires ont été élevées dans la glorification et l'apothéose du chirurgien de la garde impériale, et nous-même, nous voyons encore le médecin-inspecteur en retraite Hippolyte Larrey venir au Val-de-Grâce, et aux yeux de toute la promotion réunie, se découvrir respectueuse-

ment devant la statue de son père, statue que la piété filiale n'avait pas peu contribué à élever à la gloire paternelle.

Du reste, un parallèle entre Percy et Larrey sortirait du cadre de cette étude, et je me contenterai de vous citer l'opinion de Silvestre lorsqu'il prononça l'éloge historique du baron Percy et qu'il fit allusion au discours prononcé par Larrey sur la tombe de son éminent collègue : *C'était*, dit-il, *le courage qui honorait le courage.*

Le hasard m'a mis en possession d'un de ces souvenirs de famille d'un usage si fréquent à cette époque et que je conserve religieusement. C'est un médaillon d'ivoire de forme ovale, sur lequel se trouve appliqué le caducée médical, le serpent d'Épidaure devant le miroir de la Sagesse, au milieu d'un trophée militaire composé d'armes et de drapeaux. Ce travail est exécuté en cheveux avec une rare perfection et est entouré d'une guirlande très fine de roses, en cheveux également.

Ce don d'une main amie est dédié au très illustre docteur Percy : *Præclarissimo doctori Percy*, et signé : *Roubaud fecit 1815*. Il porte en exergue un souhait de bonheur pour l'avenir : *Prosperiora ferant dii;* que les dieux t'apportent des choses plus heureuses !

Ce souhait, hélas ! ne pouvait plus être exaucé, car, après Waterloo, Percy se retira définitivement à sa campagne du petit Bordeaux, aux environs de Paris, d'où il ne sortit qu'à de rares intervalles pour se rendre aux réunions des différentes sociétés savantes auxquelles il appartenait et où son éloquence était hautement appréciée.

Il devint alors le conseiller et l'ami de tous les malheureux qu'il soignait gratuitement, s'intéressant à leurs travaux de culture et les faisant profiter de sa longue expérience et de son savoir. Il écrivit même à leur intention une brochure qui a été reproduite dans le grand Dictionnaire des sciences médicales, sur la meilleure manière de faire une *piquette* agréable et hygiénique. C'est, en résumé, une

étude très approfondie sur la fabrication des vins légers dans tous les pays et chez tous les peuples.

Il poussa même plus loin la générosité. Ne se contentant pas de soigner gratuitement les malheureux qui assiégeaient sa demeure et de les pourvoir de médicaments, le docteur Laurent nous apprend encore que pendant la grande disette de 1816, il faisait distribuer sous sa surveillance quarante soupes par jour aux indigents des environs (1).

Tel est l'homme, Messieurs, que la publication de son *Journal* par M. Longin a fait revivre sous nos yeux, et j'en aurai terminé avec cette étude, trop courte pour une si grande vie, quand je vous aurai dit que ce chirurgien remarquable, cet administrateur de premier ordre, avisé et infatigable, cet organisateur du service de santé en campagne, qui fut le conseiller et l'ami des plus grands personnages de l'Europe pendant cette période troublée qui s'étend de 1789 à 1815 et auquel les plus grandes marques d'estime et de confiance furent accordées, qui fut professeur, académicien, membre de l'Institut, baron de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur et d'autres ordres étrangers (2), est resté simple dans ses mœurs et qu'il ne perdit jamais de vue les humbles paysans avec lesquels il avait passé sa première enfance. Il resta *le garçon* de Montagney, *un garçon qui avait fait son chemin*, comme il le disait lui-même dans une lettre à sa sœur, et nombreux sont ses compatriotes qui eurent à se féliciter de sa haute protection et de son paternel appui.

Ses lettres à sa famille, dont M. Perchet a publié quelques extraits, respirent à la fois la simplicité et la grâce charmante avec lesquelles il savait se mettre à l'unisson de

---

(1) Laurent, *loc. cit*, p. 329.

(2) Chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, de l'Aigle rouge de Prusse, du Mérite civil de Bavière.

son entourage. Il recommande tout particulièrement à Mme Wadeleux, sa sœur, de s'occuper d'une façon spéciale de leur mère et de bien prendre soin qu'elle ne manquât de rien (1). « Achetez-lui tout ce qu'il y a de plus chaud et de meilleur; surtout, procurez-lui une *cornette* ou *câline* noire, à dentelle noire aussi, bien ouatée (2). »

Et dans une autre lettre du 7 janvier 1810 : « Dites à notre mère, et rien qu'à elle, que son Pierre-François a de bons *brequillons* (3) et qu'il est baron de l'empire et chevalier de la Couronne de Bavière, etc...., mais que cela ne l'empêchera pas d'être Pierre-François, fils du pauvre Claude Percy (4). »

Vous excuserez, Messieurs, les nombreuses citations empruntées au *Journal* du baron Percy, car c'est dans ces révélations intimes que nous avons appris à connaître l'homme, le savant, le chirurgien, l'ami du soldat et du pauvre. Ce sont elles qui ont mis à nu, dans ce style facile et élégant qui lui était familier, l'âme du grand Franc-Comtois, sa bonté et sa modestie jointes à une grande indépendance de caractère et à un courage indomptable. N'oublions pas, en effet, que Percy fut blessé trois fois sur le champ de bataille et que c'est aux applaudissements de toute l'armée qu'il traversa le pont de Mannheim sous une grêle de projectiles, avec un officier blessé sur les épaules.

Sa philanthropie égalait sa bravoure, et cette dernière qualité était toujours au service de la première. On com-

---

(1) *Pierre-François Percy (1754-1825)*. Notice historique lue à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, le 4 mars 1883, par E. Perchet, ancien juge de paix.

(2) Lettre à Mme Wadeleux.

(3) Brequillon, mot patois qui veut dire petit morceau de bois. *Avoir de bons brequillons* signifie, dans le langage populaire, *avoir de quoi allumer son feu, avoir de quoi bien se chauffer*. C'est l'équivalent de l'expression plus connue : *Avoir du foin dans ses bottes*.

(4) Lettre à Mme Wadeleux.

prend alors pourquoi à Rheinfelden d'abord, à Augsbourg ensuite, il ne craignit pas de donner ses soins à des émigrés et de faire partir secrètement, à ses risques et périls, ceux qui allaient payer de leur tête leur fuite à l'étranger. C'est cette même philanthropie qui lui fait mettre le sabre à la main pour defendre, en Prusse, ses hôtes d'un jour que des soldats de la garde voulaient violenter et piller.

A toutes ces qualités, qui forment le fond de son caractère, Percy joignait une érudition sans bornes unie à une grande habileté chirurgicale qui lui fit opérer des prodiges dont nos connaissances actuelles sur l'asepsie et l'antisepsie restent confondues. Un ancien médecin inspecteur général de l'armée, M. Dujardin-Beaumetz, grand admirateur de Percy, ne tardera pas à nous donner, avec la haute compétence qui le caractérise, une étude complète sur l'œuvre chirurgicale du maître, que Laurent n'avait fait qu'ébaucher et dont ses panégyristes n'ont pu nous donner qu'une bien faible idée.

Quant à ses talents d'organisateur, dont je vous ai déjà entretenu et qui s'exercèrent à une époque où tout était à créer, qu'il me suffise de vous rappeler que beaucoup de ses propositions sont aujourd'hui adoptées et que notre règlement sur le service de santé en campagne s'est inspiré en grande partie des idées que notre éminent compatriote avait soutenues toute sa vie. C'est à lui, notamment, que nous devons la création d'infirmiers et de brancardiers régimentaires, les dispositifs de nos différents échelons sanitaires avec installation de lignes d'évacuation et enfin cette géniale conception des ambulances mobiles dont le but, en portant rapidement des secours sur le champ de bataille même, fixait enfin dans les esprits cette pensée devenue un axiome aujourd'hui : *Le médecin doit aller au blessé et non le blessé au médecin.*

N'oublions pas non plus que Percy fut un ami sûr et que l'éloge qu'en fait le général Thiébault dans ses Mé-

moires n'a rien d'excessif, quand il dit : « Je perdais en effet, comme chirurgien d'armée, le premier homme du monde et, comme ami, le meilleur des hommes (1). »

Il fallait en effet que Percy fût bien fidèle à ses amitiés pour oser écrire en 1810 au général Lecourbe, après sa disgrâce : « Vous me feriez une cruelle injure, mon cher général, si vous étiez persuadé que j'eusse jamais cherché à vous oublier. Vous me serez toujours cher.... Rendez-moi la justice que je mérite et soyez sûr que rien n'est changé dans votre affectionné (2). »

Un tel chef devait naturellement trouver chez ses subordonnés un zèle et un dévouement à toute épreuve, et nombreux sont les chirurgiens franc-comtois qui suivirent l'étoile de Percy.

Parmi eux, qu'il me soit permis de citer quelques noms.

C'est Lombard, de Dole, ancien chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Strasbourg (1792), qui laissa de nombreux ouvrages sur la médecine militaire, dont il fut un des plus remarquables représentants, et que Percy regardait comme un de ses plus précieux collaborateurs (3).

C'est Thomassin, de Rochefort (Jura), un des meilleurs chirurgiens de l'époque, parfois plus hardi que le maître lui-même, nous apprend Delorme dans son Traité de chirurgie de guerre, et qui, retiré à Besançon, fut nommé médecin chef de l'hôpital et devint un des membres distingués de cette Académie (4).

---

(1) *Mémoires du baron Thiébault,* 3e vol., p. 153.

(2) *Éloge historique du lieutenant général comte Lecourbe*, par Bousson de Mairet.

(3) Lombard, né à Dole en 1751, mort à Paris en 1811. Clinicien et opérateur de premier ordre, ce chirurgien s'est surtout occupé du traitement des plaies produites par les armes à feu. Son grand mérite est d'avoir insisté sur les propriétés de l'eau employée froide ou chaude pour le pansement des plaies, procédé empirique qu'il tenait d'un paysan de la Moselle, et que Percy érigea en méthode et généralisa à toute l'armée.

(4) Thomassin (Jean-François), né à Rochefort (Jura), en 1750, mort

C'est Briot, d'Orchamps (Jura), d'abord professeur de rhétorique, qui s'enrôla avec ses élèves et, après quelques études sommaires de médecine dans notre ville, fit les campagnes du Rhin, d'Helvétie et d'Italie, pour venir, après ses examens de doctorat passés à Paris, occuper brillamment la chaire d'anatomie dans notre école de médecine (1).

C'est Le Vert, de Jussey (Haute-Saône), qui suit nos armées de 1793 jusqu'à Waterloo, où il est grièvement blessé; son frère, jeune sous-aide, qui meurt à l'ennemi; enfin son fils, qui débute à vingt ans, en 1811, au 14e régiment de cuirassiers, prend part aux dernières campagnes de l'Empire et à celle d'Espagne en 1823, pour venir, en 1845, prendre sa retraite à Pesmes et y continuer auprès de ses compatriotes l'exercice de son art; toute une famille de médecins militaires pour laquelle le souvenir de Percy est resté un véritable culte (2).

---

en 1826, à Besançon, où il était professeur à l'École de médecine. On a de lui un assez grand nombre d'écrits sur la médecine et la chirurgie, dont le principal est sans contredit sa *Dissertation sur l'extraction des corps étrangers des plaies et spécialement de celles faites par les armes à feu*. Strasbourg, 1888. C'est lui qui prononça l'*Éloge de Percy* à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon, en 1826.

(1) Briot (Pierre-François), né à Orchamps (Jura), en 1773, mort en 1826. Pendant la campagne d'Italie, il se lia d'amitié avec le célèbre anatomiste Scarpa, qui l'initia à l'étude des maladies des yeux. Parmi les ouvrages qu'il publia, il y a lieu de signaler plus particulièrement : *L'histoire des progrès de la chirurgie militaire en France pendant les guerres de la Révolution*. Paris, 1817. Ouvrage couronné par la Société de médecine de Paris. Il publia encore : *De l'influence de la Peyronnie sur le lustre et les progrès de la chirurgie française*. Paris, 1820.

(2) Le Vert (Marcel), né à Jussey (Haute-Saône), en 1766, mort à Dijon en 1837. Il fit les campagnes de Saint-Domingue, d'Allemagne, de Prusse, de Pologne, de Russie, et fit partie du corps d'observation de l'Oder. Décoré de la Légion d'honneur en 1812, et plus tard de l'ordre du Lis en 1814.

Son fils Le Vert (Frédéric), né en 1792, mort à Pesmes (Haute-Saône), en 1864. A vingt ans, il est chirurgien sous-aide en 1811, il fait toutes les campagnes de la fin de l'Empire, et prend part, sous la Restauration,

C'est Malcuisant, de Valay, auquel me rattachent des liens étroits de famille. Il débute en 1801 comme sous-aide, part pour la Grande Armée en 1806, l'accompagne en Pologne en 1807, se retrouve ensuite en Espagne, où il est blessé à Badajoz d'un éclat d'obus en 1812 et est décoré sur le champ de bataille, par le maréchal Soult, qui épingle sa propre croix sur sa poitrine. Enfin, prisonnier des Anglais à la fin de cette même année, il ne rentre en France que pour reprendre du service à Waterloo et venir terminer sa carrière médicale à Besançon, où il meurt du choléra en 1854 (1).

C'est Boy, de Champlitte, ancien chirurgien en chef de l'armée d'Allemagne, un autre Rouget de l'Isle, l'auteur du fameux chant *Veillons au salut de l'Empire*, qui fut pour les armées napoléoniennes ce que la *Marseillaise* avait été pour les volontaires de 92 (2).

Mais j'arrête là mes citations. L'éclat du nom de Percy et sa bienveillance pour ses subordonnés attirèrent dans ses ambulances un grand nombre de Franc-Comtois. Beaucoup d'entre eux ne passèrent leur thèse de doctorat qu'au rétablissement de la paix, et la plupart de ces travaux scientifiques ne sont que le reflet des idées du maître sur la chi-

---

à la campagne d'Espagne. Retiré à Pesmes, il continua à y exercer la médecine.

(1) Malcuisant, François, né à Valay (Haute-Saône), en 1789, mort à Besançon en 1854. Il se maria avec Jeanne-Claude Bourdin, de Pesmes, et en eut deux enfants, un fils, mort, dans la force de l'âge, à Mont, près Besançon, où il exerçait la profession de médecin, et une fille qui épousa le docteur Martin, professeur à l'École de médecine de Besançon, dont les deux filles épousèrent, l'une, M. Lompré, ancien conseiller à la Cour de Besançon, et l'autre, M. Mathiot, ancien notaire à Baume-les-Dames.

Malcuisant comptait seize années de service, huit campagnes, une blessure, et fut mis en demi-solde en 1815. Pendant sa captivité en Angleterre, le docteur Malcuisant faisait des cours de médecine aux jeunes chirurgiens français, prisonniers comme lui, et donnait ses soins aux prisonniers français.

(2) Boy, né à Champlitte (Haute-Saône), auteur d'un *Traité de chirurgie d'armée.*

rurgie de guerre et un tribut mérité de louanges à son adresse.

L'avenir rendra-t-il à notre illustre compatriote l'hommage qui lui est dû ? Dans ce cas, la publication de son *Journal* aura beaucoup fait pour cette résurrection tardive. Le nom de Percy, qui à lui seul incarne la médecine militaire dans ce qu'elle a de beau, de grand et de noble, est inséparable des grands noms militaires qui ont illustré notre pays et doit figurer avec honneur à côté de ceux des Lecourbe, des Moncey, des Marulaz, des Pajol...., qui sont dans toutes les mémoires.

Que reste-t-il pourtant de cet homme dont la personnalité se dresse en ce moment si haute devant nous, qu'il faut, comme le dit Bergougnioux, « remonter jusqu'à Ambroise Paré pour retrouver son pareil sur la liste des chirurgiens militaires (1). »

En 1896, la commune de Montagney faisait placer une plaque commémorative contre la maison natale de Percy, avec l'inscription suivante :

DANS CETTE MAISON
EST NÉ LE 28 OCTOBRE 1754
PIERRE-FRANÇOIS PERCY
BARON DE L'EMPIRE
MEMBRE DE L'INSTITUT
CHIRURGIEN EN CHEF DES ARMÉES FRANÇAISES (2).

---

(1) *La France médicale*, 25 septembre 1904, nº 18. Bergougnioux.

(2) Cette plaque commémorative de la naissance de Percy a été posée sur sa maison natale le 26 avril 1896. La cérémonie était présidée par M. Signard, député de l'arrondissement de Gray, qui, dans un discours ému, rendit un hommage éclatant à la mémoire de l'illustre chirurgien. Il y a lieu de signaler le noble empressement du maire de Montagney, M. Gillot, l'organisateur de cette fête, qui eut un grand succès, et de l'instituteur, M. Claudinot, qui, dans des conférences très suivies, avait rappelé aux habitants du village la belle figure de leur grand concitoyen, et donné des détails circonstanciés sur sa vie et les grands événements auxquels il avait été mêlé.

C'était là un hommage bien modeste rendu à la mémoire du grand chirurgien, et dans le discours que prononçait à cette occasion le député de l'arrondissement de Gray, celui-ci souhaitait que son buste vînt bientôt orner une des places publiques du village.

Ce vœu, pas plus que celui qui demandait que Montagney prît le nom de Montagney-Percy, n'a encore été réalisé, et c'est dans le cabinet du médecin-chef des salles militaires de l'hôpital de Besançon qu'il faut aller pour admirer les traits pleins de bonté et de noblesse de cette grandiose figure qu'a si bien su rendre le ciseau de David d'Angers (1).

Pour nous, comme médecin militaire, nous tenons à nous incliner respectueusement encore une fois devant cet illustre ancêtre auquel, suivant l'expression imagée du médecin inspecteur général Dujardin-Beaumetz (2), « la Grèce et Rome eussent élevé des autels », et, comme Franc-Comtois, nous avons à cœur de dire toute la fierté que nous éprouvons à compter un tel homme au nombre de nos compatriotes.

Un pays s'honore de ne pas laisser tomber dans l'oubli de tels ancêtres. Des voix plus autorisées que la nôtre vous feront connaître dans tous ses détails le savant, le chirurgien, l'organisateur puissant du service de santé.... Pour nous, nous ne voulons retenir aujourd'hui que la

---

(1) Ce buste, de grandeur naturelle, est signé David d'Angers et représente Percy en tenue de médecin inspecteur général. Nous l'avons reproduit en tête de cette brochure.

(2) Lettre de M. Dujardin-Beaumetz, médecin inspecteur général de l'armée, à Mme Bailly de Villeneuve, à l'obligeance de laquelle nous devons la communication d'un certain nombre de lettres de Percy à sa famille, ainsi que des portraits de la mère et de la sœur du chirurgien. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte pour prier Mme de Villeneuve de bien vouloir agréer, avec nos remerciements, l'expression de nos plus respectueux hommages et de nos sentiments de vive reconnaissance.

grandeur de son caractère et son indépendance; ses hautes vertus civiques et militaires et enfin cette bonté sans bornes qui lui a valu le plus glorieux de ses titres, celui de *père du soldat*.

C'est vous dire que je vous suis doublement reconnaissant de l'honneur que vous m'avez fait de m'admettre dans votre compagnie, puisqu'en me donnant la parole pour vous remercier, vous m'avez permis de vous rappeler la noblesse et l'élévation des sentiments de celui qui, en face de l'ingratitude de ses nombreux obligés, avait pour devise habituelle : HEUREUX CELUI QUI PEUT FAIRE DES INGRATS.

JURASSIENS COMPAGNONS DE JÉSUS

JUGÉS AU PUY EN L'AN VIII

Par M. Charles GODARD

MEMBRE CORRESPONDANT

Séance du 5 avril 1906

En 1876, M. Guillemet a publié, dans les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, une curieuse étude intitulée : *Trois mois de l'année 1795 à Lons-le-Saunier :* c'est l'histoire de la réaction thermidorienne dans cette ville. On sait que cette réaction fut sanglante à Lyon, dans la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et la plupart des départements qui bordent le cours du Rhône. Le Jura vit aussi couler le sang des terroristes.

Les réacteurs avaient organisé à Lyon une Compagnie de Jéhu. Dumas père, dans la préface de son roman, *Les compagnons de Jéhu*, imprimé en 1857, en donne cette étymologie : « Jéhu était un roi d'Israël, sacré par Élisée pour l'extermination de la maison d'Achab. *Élisée*, c'était Louis XVIII ; *Jéhu*, c'était Cadoudal ; *la maison d'Achab*, c'était la Révolution. » Charles Nodier a parlé des Compagnons de Jéhu, dans son ouvrage quelque peu romanesque : *Souvenirs, portraits, épisodes de la Révolution et de l'Empire ;* et Désiré Monnier en a dit quelque chose dans ses *Souvenirs d'un octogénaire de province*, édités en 1871.

L'auteur d'un ouvrage récent, *La Révolution de 1789*

dans le Velay (1), M. Maxime Rioufol, contrairement à Charles Nodier, à Désiré Monnier et à la tradition locale, croit devoir, conformément aux rapports des policiers de l'an VI, écrire « Compagnons de Jésus. » « Aucune des innombrables pièces du temps relatives aux forfaits des Compagnons de Jésus et à leur célèbre procès ne porte l'orthographe « Jéhu » : il faut faire son deuil de la mystérieuse explication de ce vocable (2). Quant au procès duquel Alexandre Dumas est parti pour bâtir son roman, il ne s'agit que d'un des nombreux procès partiels relatifs à ces affaires et qui eut lieu à Bourg le 22 vendémiaire an IX (14 octobre 1800), au sujet de l'arrestation d'une diligence entre Sylans et Nantua. Le véritable procès des Compagnons de Jésus fut instruit par le jury d'accusation d'Yssingeaux et se déroula au Puy en mars 1799; il dura vingt-cinq jours. »

Dans ce procès monstre, on entendit 328 témoins ; plus de 800 questions furent posées au jury relativement à 114 accusés.

Nous empruntons à un chapitre de M. Rioufol quelques détails qui concernent les réacteurs jurassiens, et à ce titre intéressent l'histoire de notre province.

Le 17 août 1798 (30 thermidor an VI), fut écroué au Puy Laurent Piard, « officier remplacé » de la commune de Lons-le-Saunier ; le 27 vendémiaire an VII (18 octobre 1798), on y conduisit Jean-Laurent Bouillet, ex-secrétaire du district de Lons-le-Saunier; Félix Boulhol, négociant; Marie Benoît, femme de Martenas, menuisier; Jean-François Ruty, ex-perruquier ; Nicolas Demoly, horloger ; Jean-Antoine Viviant, fils d'un perruquier ; Pierre-Antoine Gruel, imprimeur, tous domiciliés à Lons-le-Saunier ; Marie-Phi-

(1) Le Puy, imprimerie Gustave Mey, 25, boulevard Saint-Louis, 1904, in-8, 10 fr.

(2) On trouvera dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, années 1902 et 1903, des observations nombreuses et curieuses — mais en somme assez peu concluantes — sur le problème de Jéhu ou Jésus.

lippe Lury, marchand, de la commune de Saint-Amour; François-Alexis Claire, tanneur, de Nozeroy (1).

Le 13 brumaire (2 novembre 1798), on incarcéra au Puy le citoyen Braud, greffier du tribunal criminel du Jura.

Le directeur du jury décerna en outre des mandats d'arrêt contre L'Hoste, aubergiste; Marion, fils d'un boucher; Mathieu, garçon tanneur chez le citoyen Renaud; Michaud, aubergiste à Cusance; Perrier, garçon tanneur chez Renaud; Perrot, percepteur; Rouget-Bossu, fils d'un homme de loi; Renaud, fils d'un marchand de vin; Reymond, épicier; Viviant, de Conliège, tous domiciliés à Lons-le-Saunier.

Ces prisonniers rejoignirent, dans l'ancien couvent de la Visitation, les prévenus qui étaient de Lyon ou du département de l'Ain.

Un procès-verbal affirme que Piard avait obtenu du prince de Condé un brevet de lieutenant-colonel de la Compagnie de Jésus, et faisait des enrôlements au nom du prince (2). Le même rappelle les faits suivants.

Le 30 germinal an III (3), trente-six terroristes devaient être transférés de Bourg à Lons-le-Saunier. Plusieurs furent blessés, quatre d'entre eux assommés en présence de l'escorte.

« Le lendemain, dit ce rapport, les prisonniers continuèrent leur route pour Lons-le-Saunier; étant arrivés à Cousance, Michaud, aubergiste, sortit de sa maison avec une bûche enflammée pour frapper les prisonniers qui pas-

(1) Le texte porte « Lazerai ».

(2) Ce procès-verbal énumère les noms suivants : « On y distinguait encore à Lons-le-Saunier : Baly, Bouillet, Braud, Badouillet, de Coligny; Boullet, Cretin, de Cuizeau; Claire, Cassebois le plus jeune, Debose, Demoly, Deville et sa femme, Favre premier, de Conliège, Grenel fils, Lhotte, Loriot, Villemenot, Lury, Marion fils, Michaud, Perrin, Perrot, Rouget fils, Ruty, Reymond, Viviant, fils de perruquier, Viviant, de Conliège. »

(3) 19 avril 1795.

saient devant sa porte, et ameutait le peuple contre eux, qu'il fit le complot (*sic*) d'attacher avec la corde de son puits ceux qui étaient sur la troisième voiture, et la faire atteler par un cheval aveugle qu'il avait, pour les jeter du pont dans la rivière ; on dut même donner quarante francs pour cela au voiturier ; qu'en effet, le voiturier ayant abandonné le cheval à la descente du pont, la voiture passa sur le bord et une roue se cassa contre un garde-fou ; et en arrivant à Lons-le-Saunier, L'Hotte, commandant la garde nationale, cria à leur approche : « Vous voici, scélérats, nous vous attendions depuis hier, nous avons deux seaux de sang pour vous faire avaler, et puis nous boirons le vôtre ! » qu'il commanda à la garde nationale avec laquelle il leur était venu au-devant, de les égorger ; qu'en effet un attroupement considérable d'individus tombèrent sur les voitures à coups de bâton ; que Juvanon, ex-prêtre et octogénaire, reçut au moins cent coups de bâton, qu'il resta vingt jours sans pouvoir se déshabiller, et les autres reçurent plusieurs coups de masse sur la tête et par tout le corps, après quoi ils furent déposés dans la maison de justice....

« Ceux des individus que les témoins inculpent d'avoir participé à ces scènes de carnage sont Joly, Mottin, Marchand, Geoffroy fils, les deux Bernier frères, Giraud, Rux aîné, Roizet, Debost, ex-huissier, Debost, ex-greffier, et ses deux fils, Jaminet, Grommier, Chambre, Aynard, les deux Bonnardel frères, Duamet fils, Vin fils, Chambre, marchand de fer, et ses deux fils, Befroy, Badouillet aîné, Favre premier et Dubreuil ; quelque temps après leur arrivée, conduits en la maison des ci-devant Cordeliers. Là, environ cinquante individus se portèrent, entre dix et onze heures du soir, dans la nuit du 6 au 7 prairial an III. Laurent Piard, de Lons-le-Saunier, étant à la tête, avança seul sur la sentinelle, qui lui cria : « Qui vive ? » et qu'il répondit : « Jésus ! » et, l'ayant approché, lui dit que ce

n'était pas à lui qu'il en voulait, de le laisser entrer aux Cordeliers. Piard avait un sabre à la main et un pistolet de l'autre, fut joindre l'attroupement et revint de suite; étant à la tête avec Debosse, cria à Ruty, qui commandait le piquet, d'ouvrir. L'Hotte avait eu soin de ne faire entrer dans ce piquet aucun homme capable de résister; il ne lui avait alors donné ni fusil en état de faire feu, ni cartouches; ils enfoncèrent la première porte qui était en chêne, cassèrent deux portes de fer, et, dans cet intervalle, la municipalité étant survenue, ils se retirèrent, ainsi que la municipalité. Le geôlier monta à la tour où était détenu Frillet et plusieurs autres; à peine fut-il entré à la tour, son fils, qui l'avait suivi, dit : « Voilà Piard! » Pour lors, le geôlier sortit et ferma la porte, qu'il rouvrit un moment après, et rentra dans la tour avec Piard et trois autres particuliers; le geôlier le leur ayant montré derrière la porte caché, les particuliers lui tirèrent plusieurs coups de pistolet, sur lesquels étant tombé par terre, ils l'achevèrent à coups de sabre et descendirent ensuite dans la chambre où était détenu Lémon, le sortirent au vestibule, lui tirèrent deux coups de pistolet et le frappèrent de plusieurs coups de sabre sur la tête, le traînèrent sous les arbres dans la basse-cour. La municipalité étant survenue derechef, trouva Lémon couché par terre, le fit relever et porter dans la chambre du geôlier, où il fut pansé par Charcot, qu'on fit sortir de son cachot. Lémon fut ensuite transféré dans une chambre à la tour, d'où il descendit par la fenêtre à la faveur de ses draps, et il se sauva dans une prairie où il fut arrêté par la garde nationale et mis dans un cachot, au rez-de-chaussée; et le même jour, entre onze heures et minuit, dans la nuit du 7 au 8 dudit mois, Piard et une douzaine d'individus entrèrent dans les prisons, demandèrent une chandelle allumée au geôlier, et se firent conduire dans le cachot de Tabel, à qui il fut tiré un coup de pistolet. Tabel dit alors que s'ils en vou-

laient à sa vie de ne pas le faire souffrir, qu'on lui en tirât un second; en effet, on lui tira un second coup de pistolet. Lémon, qui était dans le même cachot, reçut un coup de pistolet et fut assommé à coups de bâton. Lémon, repris après s'être sauvé, s'était jeté aux genoux de L'Hotte dans le corps de garde, en le priant de ne pas le tuer et de ne pas le faire tuer. L'Hotte ne lui répondit que par ces mots : « Tu ressembles au procureur Caron. » Piard et ses camarades étant entrés cette nuit au cachot, prêtèrent serment d'exterminer tous les jacobins, terroristes et buveurs de sang.... »

Nous abrégeons ce long rapport. Il assure que les prisonniers appelaient la municipalité à leur secours, et qu'on leur cria : « La municipalité est d'accord avec nous: vous avez beau crier, elle veut se défaire des scélérats comme vous. »

Les égorgeurs disaient qu'ils voulaient encore six têtes, pour égaler le nombre de ceux qui avaient été guillotinés à Bourg.

Vers la fin de floréal an III, ou au commencement de prairial, deux prisonniers que l'on transférait à Bourg furent blessés au milieu des gendarmes ; le 16 prairial (1), comme on les ramenait à Bourg, plusieurs individus les frappèrent à coups de sabre. L'un d'eux, nommé Lamy, remuant encore à terre, Marie Benoît, femme Martenas, s'écria : « Il n'est pas mort! » prit une grosse pierre et lui écrasa la tête, malgré la présence des gendarmes. Lamy vécut encore vingt-sept jours à l'hôpital.

A la fin de prairial an III, dix-huit hommes forcèrent la maison d'Ardet, officier ministériel, qui se cacha; ils jetèrent sa femme nue sur une table, et, ne pouvant lui faire dire où il était, la frappèrent de plusieurs coups de verge et de balai....

---

(1) 4 juin 1795.

Le 13 prairial, le marchand Mouchet, de Lons-le-Saunier, Guillet, lieutenant des canonniers, Hugues Berthet, Ouillon, Gaspard, Pernod, Feuillet, Reyeux, conduits de Bourg à Lons-le-Saunier, furent égorgés par les réacteurs, à une demi-lieue de Bourg.

C'est donc seulement après trois ans que des arrestations avaient été opérées. Les inculpés furent d'abord enfermés dans la maison d'arrêt de Saint-Bernard, puis dans celle de la Visitation, où les témoins furent gardés aussi sévèrement. Le général Pille avertit les administrateurs départementaux que les Compagnons de Jésus voulaient mettre le feu à plusieurs maisons et profiter du désordre pour enfoncer les portes de la prison. Mais le Puy fut mis en état de siège et la garnison renforcée. Ce long procès eut lieu sans incidents graves, quoique les administrateurs aient cru devoir faire expulser du Puy un certain nombre de femmes qui y étaient venues de Lyon.

Laurent Piard ne voulut pas attendre le jour du jugement. Dans la nuit du 8 au 9 ventôse an VII (26-27 février 1799), il trouva moyen de s'échapper. Le lendemain matin, les administrateurs de la Haute-Loire reçurent cette lettre du geôlier :

« Dans le plus grand trouble et la désolation, je viens vous faire part de la plus noire comme de la plus horrible trahison.

« J'ai été trompé par la domestique dont trois ans de service et de fidélité semblaient me confirmer l'intégrité, sur laquelle je croyais pouvoir me reposer.

« .... J'avais aperçu une fracture au mur du cachot qui est dans la cuisine occupée par treize détenus, et l'enlèvement du rabillage de la croisée de la fenêtre dudit cachot; j'en ai égallement fait la dénonce, et dans le temps que je m'occupais à m'assurer de ces treize détenus, j'avais chargé ma servante d'écouter les discours de ceux d'un

autre cachot dont les détenus avaient été mis aux ceps, attendant de leur collègue quelque renseignement. Dix minutes après, j'ay voulu m'assurer de l'exactitude de ma servante; j'ay trouvé la porte de la barrière ouverte, ainsy que celle d'entrée; j'ay couru à la sentinelle, et lui ay demandé s'il n'avait pas vu sortir ma servante. Il m'a répondu affirmativement. Je luy ay demandé si elle était accompagnée : il m'a répondu qu'elle était avec un homme. » Cet homme tira son chapeau à Marie, en lui disant : « Bonsoir! » — « Attends, lui dit-elle, je vais t'accompagner avec la chandelle, parce que la sentinelle ne te laisserait pas passer (1). » Puis ils disparurent au tournant de la première rue.

C'est de ce personnage qu'Alexandre Dumas a dit qu'il était « beau jusqu'à l'idéalité ». Mais le grand romancier place la scène à Yssingeaux, et il l'agrémente d'un enlèvement extraordinaire, au milieu d'une foule qui était venue assister à une exécution capitale. Ce qui est vrai, c'est le fond de l'histoire et la beauté du jeune Compagnon de Jésus. Les archives de la Haute-Loire ont conservé ces deux signalements (2) :

« Laurent Piard, officier des volontaires (*remplacé*), habitant la commune de Lons-le-Saunier, département du Jura, âgé de vingt-cinq ans environ, taille de 1 mètre 815 millimètres, correspondant à cinq pieds sept pouces, cheveux et sourcils châtain clair, yeux gris, barbe noire, nez bien fait, bouche moyenne, figure ronde, menton allongé, front découvert. »

« Marie Chareyron, originaire du lieu de Chaudeyroles, canton de Fay, âgée d'environ vingt-deux ans, taille de 1 mètre 571 millimètres, correspondant à quatre pieds dix

(1) *Archives de la Haute-Loire.* Correspondance révolutionnaire. Non classé. Inédit. M. Rioufol n'a pas connu ce document.
(2) Inédits. *Ibid.*

pouces, cheveux et sourcils châtain clair, front bien fait; yeux gris, nez aquilin, menton rond, visage rond, coloré, uni et rempli, étant d'un grand embonpoint et parlant gras. »

Malgré d'actives recherches, ce couple intéressant, s'il faut en croire M. Rioufol, parvint à gagner Lons-le-Saunier, où Laurent Piard procura plus tard à son amie une situation convenable.

Le jury tint compte aux prévenus de leur détention préventive et les acquitta, sauf Anthelime Astier, Pierre Gingène et J.-B. Picard, qui furent condamnés à mort le 8 germinal an VIII (29 mars 1800).

Un nouveau geôlier s'était plaint inutilement, le 6 prairial, qu'il n'y avait pas un seul homme de garde. Grâce à l'incurie des gardes nationaux du Puy, les trois condamnés parvinrent à s'évader le 17 prairial (5 juin 1800), avec Antoine Gueyranchon, condamné à mort le 3; Mathieu Duplay, accusé d'assassinat de Champigny, juge de paix de Saint-Didier; Pierre Collard, son complice, Guillaume Favre, Derrieux, complices d'Astier, de Morangier, du Villard, commune de Saint-Privat, prévenu d'émigration.

Ce long procès était terminé. Mais il fallut la création d'une gendarmerie à pied, au début du Consulat, pour venir à bout des brigandages commis dans la Haute-Loire par les derniers Compagnons de Jésus.

PHILIBERT DE LA BAUME

(1548-1572)

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA RENAISSANCE EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. Maurice PERROD

MEMBRE CORRESPONDANT

Séance du 5 avril 1906

Au XVIe siècle, la toute petite ville de Saint-Amour eut la bonne fortune d'échoir, par acquisition, à un seigneur intelligent, ami des arts et des lettres. Son œuvre, hélas! n'a guère duré plus que lui; elle n'était pas très considérable; mais, parce qu'elle se rattache au mouvement général des esprits à cette époque, elle vaut que sa mémoire ne disparaisse pas tout à fait dans l'oubli.

Claudine de Laubespin avait épousé, vers 1460, un chambellan de Charles le Téméraire, Jean de Damas, seigneur de Digoin et de Clessy, et lui avait apporté en dot la baronnie de Saint-Amour qu'elle tenait de ses ascendants. Jean de Damas abandonna la cause de Marie de Bourgogne, héritière du Téméraire, et le Chapitre de la Toison d'Or, tenu en 1481, à Bar-le-Duc, le déclara félon et déshonoré (1). Un peu plus tard, son petit-fils voulut, pour je ne

---

(1) De Barante : *Histoire des ducs de Bourgogne.*

sais au juste quels motifs, quitter la Comté, où sa famille était d'ailleurs assez mal vue : il vendit, en 1548, Saint-Amour à Philibert de la Baume, son voisin, seigneur de Coligny-le-Neuf, qui arrondissait ainsi son domaine.

Les la Baume étaient Bressans d'origine. Philibert, dont la date de naissance ne m'est pas connue, devait être d'un certain âge déjà à l'epoque où il se fit Franc-Comtois. Il avait derrière lui tout un passé bien rempli.

Chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, commandeur d'Orèges en Espagne, grand écuyer et premier maître d'hôtel de Charles-Quint avec qui il avait fait campagne en Afrique contre Tunis et Alger, puis en Allemagne et en Bohême, ambassadeur du même souverain dans plusieurs circonstances et notamment auprès de Henri VIII, roi d'Angleterre, conseiller et chambellan du duc de Savoie, gouverneur du Bugey et bailli de Bresse pour François Ier, depuis 1539 il avait fait figure dans toutes les occasions où sa fortune variée l'avait successivement placé.

Même la légende a doré son personnage : Henri VIII, roi d'Angleterre, voulut une fois, dit-elle, lui donner une marque de la singulière estime dans laquelle il le tenait. Sa Majesté Britannique « lui permit d'exercer pleinement, un jour entier, la puissance royale; distinction à laquelle applaudit toute la nation anglaise et dont Philibert n'usa pas indiscrètement, ni à son profit, *ce que l'histoire n'eût pas manqué d'observer* ». Ainsi parle, naïvement et à la gloire de son héros, un de nos vieux annalistes (1).

---

(1) Désiré Monnier : *Jurassiens recommandables*, p. 230. Voir aussi au sujet de cette anecdote, que tous ceux qui l'ont rapportée donnent avec des détails de plus en plus précis à mesure qu'on s'éloigne de la source : Guichenon : *Histoire de Bresse et de Bugey*, p. 48, et aux *Preuves;* dom Grappin : *Abrégé de l'histoire de Franche-Comté;* C. Saint-Marc : *Tablettes historiques.... de Saint-Amour.*

« *Henrico octavo, tunc Angliæ regi, ad quem missus fuerit, adeo gratus et charus extiterit, ut ei una die curam et administrationem totius regni, cum omnimodo potestate, demandaverit, et eum tan-*

Il semble que ce soit pour se ménager une retraite que le baron Philibert ait acheté Saint-Amour. Il y avait là un château déjà vieux, bâti assez vraisemblablement au XIIIe siècle, sans doute bien des fois réparé et remanié depuis par ses possesseurs successifs. C'était surtout un énorme donjon carré, flanqué de tours rondes en poivrières. Il dominait d'un côté les maisons et l'église de la ville, et de l'autre, de toute sa hauteur accrue de la pente au-dessus de laquelle il était construit, la Bresse saint-amouraine. A ses pieds, faisant une manière de fossé, coulait un ruisseau au cours incertain et aux bords fangeux.

Le nouveau propriétaire dut faire des aménagements assez considérables dans sa nouvelle demeure, qui a passé un certain temps pour somptueuse. Il y rassembla les statues, les tableaux, les objets d'art, qu'il avait recueillis dans ses voyages à l'étranger. Il y mit aussi quelques débris du passé, retrouvés dans le voisinage, et c'est ainsi qu'il conserva précieusement une statue en bronze de Mercure que des ouvriers avaient ramenée à la lumière au cours de travaux entrepris sous les roues du moulin de la Ripaille, presque sous les murs du château, et dont Philibert faisait réparer le mécanisme. Au dire d'un *Manuscrit* souvent cité lorsqu'il s'agit de l'histoire de Saint-Amour, le *Manuscrit de Gigny*, ce Mercure aurait été peut-être l'idole adorée par les premiers habitants du pays, et cachée là par eux, afin de ne pas la détruire lors du triomphe officiel du christianisme, ou au temps des ordonnances du

---

quam regem, illius diei spatio, coli jusserit et voluerit. » GUICHENON, aux *Preuves*, p. 97. *Lettres patentes du 20 mars 1556*, par lesquelles Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, érige la seigneurie de Coligny en comté. Cette charte est-elle bien authentique? Dans tous les cas, le dernier comte de Saint-Amour en parlait assez légèrement lorsqu'il disait : « Philibert doit être placé au nombre des bons rois d'Angleterre; il n'a pas eu le temps de faire ni bien ni mal. » *Manuscrit Abry d'Arcier*, cité plus loin.

roi Childebert (1). Il se pourrait bien que cette affirmation soit plutôt une supposition assez ingénieuse; on en garde cependant la preuve d'une sollicitude éclairée de Philibert pour les vestiges de l'antiquité et les monuments de l'art.

Afin d'embellir sa demeure, il fit aussi rechercher et travailler le marbre découvert à cette époque à Montagna-le-Reconduit, une de ses terres, tout proche de Saint-Amour. « Les morceaux de marbre qui ont été extraits de ces carrières ayant paru très beaux et d'un poli très fin, ils ont été employés dans sa jolie chapelle chez les religieux Augustins, qui est devenue un bijou (2). Il donna plusieurs pièces de ce marbre à l'abbaye de Gigny pour décorer la chapelle de saint Taurin. Les guerres continuelles du siècle de Philibert ont empêché que ce marbre n'acquit de la célébrité, et ces carrières ont été abandonnées. Elles sont restées comblées jusqu'à nos jours (3). »

Les eaux du Soujet, petit ruisseau qui prend sa source à côté de Saint-Amour et coulait sous les murs du château, sont encore aujourd'hui assez chargées de sulfate d'alumine. Philibert les fit utiliser pour la teinture des laines, auxquelles elles donnaient, paraît-il, un éclat particulier.

---

(1) Ce *Manuscrit de Gigny* est fréquemment cité par Abry d'Arcier dans un *Mémoire*, également manuscrit, que j'ai entre les mains, sur l'histoire de Saint-Amour, et dont j'ai parlé ailleurs. (*Notes sur l'origine de la paroisse de Saint-Amour*, dans *Annales franc-comtoises*, numéro de novembre-décembre 1905.) « Le *Manuscrit de Gigny* se trouvait, en 1785, dit d'Arcier, dans la bibliothèque curieuse du marquis de Marnézia; le marquis de Laubespin en a une copie.... « Cette copie a dû disparaître depuis longtemps, M. de Laubespin m'ayant déclaré ne pas l'avoir dans ses papiers de famille. Les héritiers de d'Arcier conservent jalousement, sans en tirer aucun parti, les papiers de cet érudit qui, écrivant avant la Révolution, a eu entre les mains bien des documents perdus depuis; peut-être une troisième copie de ce travail intéressant s'y trouve-t-elle. »

(2) Cette chapelle et cette église ont disparu en 1794.

(3) Ces carrières ont été rouvertes, puis, petit à petit, à peu près abandonnées de nouveau. Elles donnaient un marbre gris d'une qualité assez moyenne.

Il fit venir des moutons d'Angleterre pour améliorer la race de ceux du pays, et même, dit-on, mais c'est encore moins sûr, des bergers pour les soigner. Ce fut Henri VIII, rapporte-t-on enfin, qui lui fit d'abord cadeau de tout un troupeau pris dans son parc de Westminster. Aussi fit-on, dans notre petite ville, « des courtepointes bien travaillées et aux couleurs éclatantes (1) ». On fit mieux encore : des chapeaux, et les premiers qui furent vus en Franche-Comté! Je laisse ici parler mon manuscrit : son récit ne manque pas de saveur.

« Revenant d'Italie, où il s'étoit rendu de la part de l'empereur, le baron de Saint-Amour ramena des ouvriers chapeliers qui ont fabriqué à Saint-Amour les premiers chapeaux qui ont paru en Franche-Comté. Des bourgs voisins devinrent jaloux. Arinthod demanda des chapeliers à Philibert, qui les accorda généreusement; mais Orgelet, qui avait cherché à attirer les chapeliers de Saint-Amour, fut obligé de les renvoyer. Aujourd'hui, le bourg d'Arinthod, peu reconnoissant de la courtoisie du baron, prétend disputer à la ville de Saint-Amour les premiers chapeaux de la Franche-Comté! » C'est là, évidemment, une prétention insoutenable et intolérable! Heureux pays où les gens, à cette époque, naissaient presque coiffés!

Enfin, Philibert fit des plantations de mûriers pour les vers à soie, mais « l'affection des habitans pour les établissemens en laine l'ayant emporté, l'éducation des vers à soie a été négligée et abandonnée. Cet abandon a profité à la petite ville de Cuiseaux ». Philibert avait fait venir, pour travailler la laine, des ouvriers de Vienne en Dauphiné, qui durent trouver, pour leurs produits, un écoulement facile et, par suite, une rémunération plus large. La soierie était un luxe surtout pour les habitants d'un pays aussi pauvre que l'était la Franche-Comté à cette époque.

---

(1) *Manuscrit* d'Arcier.

On trouve bien, dans les Archives [1], le nom d'une famille de Saint-Amour, celle des Vieux, dont un membre, Humbert Vieux, aurait appris son métier à Gênes et aurait obtenu de Philippe II, en 1583, la permission de faire des draps de soie à Fétigny; mais il n'y a rien de pareil pour Saint-Amour même, où cette industrie n'a jamais dû être prospère, puisqu'il ne reste d'elle pas le moindre souvenir. Pour ses ouvriers, Philibert fit construire des moulins à foulons.

Les eaux du Soujet servirent aussi, et très bien, paraît-il, à tremper les outils; et la marque de Saint-Amour devint, à cause de cela, recherchée sur les marchés voisins.

La poterie « de toute sorte de vaisselle d'une forme agréable » reçut les encouragements du seigneur, ainsi que les tanneries. Et il n'y a pas encore vingt-cinq ans que cette dernière industrie était l'une des principales du pays. Il semble, en un mot, que l'on peut dire, sans paraphraser uniquement l'enthousiasme quelque peu naïf de notre manuscrit, que Philibert a mis un soin intelligent à faire prospérer toutes les industries locales dont vivait une petite ville, centre d'approvisionnement pour toute une région assez étendue autour d'elle.

L'agriculture eut aussi ses conseils. « Il dessécha, à Montagna, un marais stagnant dont les vapeurs infectaient l'air aux changements de temps. La terre, qui n'avoit pour lui rien de caché, lui montra encore dans le même lieu une carrière de tuf.... Il remplaça, dans ses bois, les petites châtaignes de Saint-Amour par de bons marrons de Lyon, qui entrèrent dans le commerce de cette ville sous le nom de marrons de Lyon.... Il n'y avoit à Saint-Amour que des marchés; c'étoit peu pour les projets du baron, qui obtint par lettres patentes du roi, du 15 juin 1549, deux

---

(1) *Archives du Doubs*, série B, 2013. (Inventaire, tome III, p. 260 et 262.)

foires qui furent bientôt les plus renommées du pays; elles devinrent même l'entrepôt du commerce de la Bresse, du Bugey, de la Savoie et du Mâconnois.... »

Le cardinal de Granvelle lui accorda, à diverses reprises, des secours en argent. Lui-même abandonna ses droits seigneuriaux en faveur des manufacturiers et des fabricants, et en faveur de ceux qui élevaient un certain nombre de moutons. « Nous nous y sommes déterminé d'autant plus volontiers, disait-il dans l'acte de cette concession, que *tant plus mieux nos sujets seront, tant plus mieux nos affaires iront* (1). »

C'est encore à lui qu'on doit, en partie, les fortifications de Saint-Amour. Elles tombaient en ruines depuis longtemps et n'avaient, au reste, jamais été bien redoutables. La prospérité croissante de la petite ville pouvait être une cause de tentations pour les voisins; les guerres de religion commençaient à jeter l'inquiétude dans les esprits; de là, la nécessité de relever les murs et les tours pour se mettre, à tout le moins, à l'abri d'un coup de main. Le roi d'Espagne, Philippe II, à la requête de Philibert, en accorda la permission aux bourgeois de la ville par son édit du 16 juillet 1556 : « Nous, Philippe, roi d'Espagne, salut....; présentée à nous l'humble supplique de nos amés les bourgeois de notre ville de Saint-Amour, contenant....; nous leur cédons pour vingt ans leur portion et affiert du don gratuit accordé à nous chaque année par les États du comté de Bourgogne, sous la conduite de notre amé Philibert, baron de Saint-Amour (2).... »

Toutes ces occupations et préoccupations matérielles n'empêchaient point le baron de Saint-Amour d'avoir un goût très vif pour les sciences et les lettres. Et c'est ici surtout que notre *Manuscrit* et les autres histoires du

---

(1) *Manuscrit* d'Arcier, *passim*.
(2) Archives communales de Saint-Amour.

même pays au même temps ont besoin de quelques additions.

Philibert, nous l'avons vu plus haut, avait voyagé en Italie; il en avait ramené des statues, des tableaux, des objets d'art. Il en avait aussi rapporté l'amour des lettres et des lettrés, savants ou artistes.

Il honorait d'une amitié particulière, dit-on, Jean de Saint-Amour, religieux augustin, « célèbre peintre et géomètre ».

On ne sait presque rien de ce moine, que quelques-uns prétendent avoir travaillé à Brou, mais sans preuves. On cite aussi un certain Benoît de Montagna qui aurait vécu au même temps. Et messire Antoine du Saix, dans son ouvrage publié à Lyon, chez Jean d'Ogerolles, en 1559, dit expressément : « Faut entendre qu'en moins de dix-huit mois, quatre souverains maçons décédèrent quasi de compagnie à Bourg, savoir : Maître Pierre Noirel, *Jean de Saint-Amour*, Benoît de Corêne et *Benoît de Montagna*, tous tailleurs de pierre, pourtrayeurs, géomètres et architectes. »

Antoine Colombet est un peu plus connu (1). C'était l'un des familiers de Philibert, tant à Saint-Amour, dont il était originaire, qu'à Bourg, où il exerçait au barreau avec quelque distinction. Philibert a contribué de son argent à la publication de plusieurs des ouvrages de ce jurisconsulte autrefois célèbre, et dont Duverdier fait un éloge pompeux dans son *Catalogue des auteurs qui ont écrit en françois*, 1585. Colombet a publié à Lyon, chez le célèbre Gryphe, plusieurs volumes :

Conciliatores super codicem, seu concordia consiliorum doctorum ad leges codicis, in quibus reperiuntur lecturæ, intellectus et materiæ dictarum legum, opus Antonii Co-

(1) Les Colombet sont une des anciennes familles de Saint-Amour. Les héraldistes leur font porter comme blason : *de gueules à 3 colombes d'argent : 2 et 1.*

lombet jurium doctoris labore completum, in-8, 1541. Ouvrage réimprimé à Rome, par Jules Acolly, en 1571. Le titre dit assez que c'est un de ces nombreux ouvrages où se complaisait l'érudition, abondante à tout le moins, des savants de l'époque.

Colonia celtica lucrosa. Traicté rare des personnes de mainmorte, censites et taillables avec ses arrest célèbres, concordances et discordances des coustumes des provinces et païs usans d'icelles mainsmortes, comme ès duché et comté de Bourgogne, vicomté d'Auxonne, Dauphiné, Savoye, Dombes, Auvergne, Combraille, Nivernois, Narbonne et Provence, divisé en sept tomes et contenant tant principalement que incidemment plus de trois cents questions d'icelle matière, chose quotidienne et fort illec fréquentée, avec la cognoissance des termes d'icelle, par Anthoine Colombet, docteur ès droits, consultant en la ville ducale de Bourg, ample bailliage de Bresse. Lugduni, apud Ant. Gryphium, 1578, pet. in-8.

Cet ouvrage, non mentionné par Brunet et de toute rareté aujourd'hui, est d'un véritable intérêt pour l'histoire sociale de l'époque,

Conseils sur pied, ou Consultations brèves, in-8, 1580. Ce sont de courtes et pratiques discussions sur divers points de droit usuel.

Avec Jean Millet, nous entrons dans une pénombre un peu moins obscure. Celui-ci est né à Saint-Amour, en 1513; il était docteur en médecine, et non pas en droit, comme le dit le Dictionnaire Larousse, qui lui donne quelques lignes. Il accompagna Philibert de la Baume dans plusieurs de ses voyages et de ses ambassades, notamment en Angleterre. Son protecteur fit, comme auparavant pour Colombet, imprimer plusieurs de ses ouvrages en lui en laissant le bénéfice. Millet est beaucoup plus connu comme lettré que comme médecin. Il n'a laissé d'ailleurs que des traductions du grec et du latin.

Ce sont d'abord les *Cinq livres de l'histoire d'Hégésippe, auteur grec, contenant plusieurs guerres des Juifs et la ruine de Jérusalem*, imprimé à Paris chez Gilles Gourbin, en 1551, un volume in-4.

Ensuite, l'*Histoire des amours d'Eurialus et de Lucrèce, roman latin composé par Eneas Silvius, depuis pape sous le nom de Pie second;* Paris, chez Nicolas Chrestien, 1551, un volume in-8. Dans « cet ouvrage touchant les amours d'Eurialus et de Lucrèce.... est démontrée l'issue malheureuse de l'amour défendu. »

Les *Chroniques ou annales de Jean Zonare, jadis et quatre cens ans y a Grand Drungaire du Guet et premier secrétaire de Constantinople, ès quelles sont discourues toutes histoires mémorables advenues en ce monde, en la révolution de six mille six cens ans et plus;.... ouvrage recommandable et longuement désiré;....* imprimé à Paris, chez Molin, en 1560; dédié à Claude de la Baume, archevêque de Besançon et prince de l'Empire. La préface est datée *de Saint-Amour, ce premier jour d'aost 1560.* L'ouvrage a été réimprimé à Lyon, en un volume in-folio, chez Macé Bonhomme et Barthélemy Morin, la même année; puis à Paris, en 1583, par Guillaume Julien, Jean Parent et autres.

Cinq dialogismes ou délibérations de cinq nobles dames; assavoir Lucrèce, Suzanne, Agnès, Judith, Camma galatienne; traduits du latin de Pierre Nannius; imprimés à Paris en un volume in-8, par Arnould Langelier, en 1585, avec *des argumens sous chascunes d'icelles délibérations.*

Les Conquêtes, origines et empire des Turcs, depuis le commencement jusqu'à l'an 1540; traduit du latin, de Christophe Richer, plus y sont ajoutées par le translateur toutes les guerres d'iceux Turcs, depuis 1540 jusques à 1551; imprimé à Paris en un volume in-8, par Nicolas Chrestien, en 1553.

Enfin, le *Toxaris de Lucien, dialogue non moins élégant*

que récréatif par les belles histoires de parfaite amitié qui y sont contenues; traduit du grec en françois, en un volume in-8, publié en 1550 (1).

Jean Millet mourut à Saint-Amour, en 1568, quatre ans avant Philibert de la Baume.

C'est à lui, à Colombet, à d'autres peut-être demeurés inconnus, que fait allusion Gilbert Cousin, dans sa description de la Franche-Comté, où il appelle Saint-Amour, comme on l'a répété plusieurs fois déjà, une ville peuplée d'hommes illustres par leur connaissance de la langue grecque et de la latine : *et clari latia lingua linguaque pelasga....*

Vers la même époque, un autre écrivain, mais plus homme d'action qu'érudit, Jean Vétus, originaire aussi de Saint-Amour, faisait une brillante carrière à la cour de France (2).

Philibert, lui, mourut en 1572, après vingt-quatre ans de séjours intermittents sans doute, mais féconds, dans son château et sa seigneurie comtoise. Il fut inhumé dans l'église paroissiale. Malheureusement, un zèle indiscret et mal éclairé a bouleversé, au cours du XIXe siècle, les dalles du pavage de ce sanctuaire, et la trace est perdue du tombeau du baron de Saint-Amour, qui a le plus aimé ce pays et l'a servi avec le plus d'intelligence. On conjecture cependant, avec assez de vraisemblance et en s'appuyant sur de vagues données, que cette sépulture doit se trouver dans un caveau comblé de gravats, sous le chœur de l'église, un peu en arrière du maître-autel actuel, et à droite.

Soit qu'il n'ait jamais été marié, soit qu'il ait été veuf déjà avant de venir à Saint-Amour, — car, depuis, il n'est

(1) LACROIX DU MAINE et DU VERDIER : *Bibliothèque française* (Édit. R. de Juvigny). Paris, 1772-1773; tome I, p. 551.

(2) M. PERROD : *Notice biographique et bibliographique sur Jean Vétus et sur ses œuvres.* Lons-le-Saunier, Declume, 1901, brochure in-8.

nulle part fait mention de sa femme, — et n'ait pas eu d'enfants, Philibert laissa la baronnie de Saint-Amour à un de ses cousins du même nom que lui. Celui-ci ne paraît avoir eu ni les mêmes goûts ni la même influence; lui et ses héritiers ont occupé diverses charges dans les armées, et l'un d'eux commandait l'infanterie espagnole à la bataille de Lens contre Condé. Cette terre resta dans la même hérédité, à travers plusieurs alliances, jusqu'à la Révolution.

Les usines, les métairies, les carrières de marbre, tout a été ravagé, détruit, abandonné presque aussitôt après la disparition du baron Philibert. Le château, lui aussi assiégé, pillé et brûlé lors de la conquête française, en 1637, a été complètement rasé depuis. Le vicomte d'Arpajon, qui commandait les troupes victorieuses, dit le *Manuscrit de Gigny*, s'est approprié toutes les richesses qu'il contenait. Et les œuvres d'art réunies par le petit Médicis comtois sont dispersées nul ne sait où, si elles existent encore. Même, a disparu sans retour le petit Mercure de bronze, souvenir des jours tout à fait anciens! La Renaissance, enfin, n'a jeté qu'un éclat bien fugitif dans ce coin perdu du Jura.

Le nom de Philibert de la Baume est à peu près complètement inconnu dans ce pays, où plus rien ne le rappelle!

Et il semble que ces malheurs et cet oubli aient été pressentis quelque temps avant d'arriver. La Bibliothèque nationale conserve un tout petit volume, dont je ne connais pas d'autre exemplaire, et qui est bien curieux. Il n'est pas d'un écrivain originaire de Saint-Amour, mais d'une sorte d'astrologue qui semble y avoir résidé quelque temps. Il compte quinze pages du format des petits in-8, et il est intitulé :

Sommaire description de l'effroyable météore et vision merveilleuse, n'aguères veue en l'air au-dessus du château

de l'Aubépin, proche de la ville de Saint-Amour, en la Franche-Comté de Bourgongne, par M. Himbert de Billy, natif de Charlieu en Lyonnois, disciple de noble Corneille de Montfort, dict de Brockland, etc. A Lyon, par Benoît Rigaud, 1577, avec permission.

La préface qui dédie l'ouvrage à noble Gabriel de Bérard, seigneur de Maironna, la Barre, etc., est datée « en haste, de Saint-Amour, ce 17 d'août 1577. » Himbert de Billy y avance que les prodiges sont souvent envoyés par Dieu pour avertir les hommes de son courroux et pour inviter « ceux qui ne sont du tout endurcis de s'amender. » Les anciens étudiaient les phénomènes de ce genre ; à plus forte raison, les chrétiens doivent-ils le faire. Celui qui va être décrit doit annoncer : « guerres, séditions et passages de gendarmerie prenant chemin vers l'Occident et Septentrion, et causant de grandissimes malheurtez et une infinité de malheurs.... » L'auteur entre ensuite dans le vif de son sujet, non sans revenir encore sur des considérations générales. « Entre toutes les choses qui se présentent soubs la concavité des cieux, il n'y a rien qui donne plus de merveilles aux esprits humains, qui ravisse plus les sens, qui plus espouvante, qui engendre plus d'admirations, qui donne plus à penser et qui plus esbranle par crainte, timidité et terreur que les monstres et prodiges que Dieu nous fait voir tant en la terre qu'au ciel, par lesquels nous descouvrons ordinairement son secret jugement. Mais ceux que le ciel nous met devant les yeux sont beaucoup plus considérables, d'autant que c'est le siège et l'habitation d'iceluy nostre Dieu lequel, comme de sa propre maison, nous montre combien grande et esmerveillable est sa bonté et clémence.... Il fait voir.... tant de comètes extraordinaires, voire parfois des charriots courants par l'air, des armées traversant les nuées, grand nombre de haches, couteaux et espées coulourées de sang qui lui servent de hérauts, trompettes et avant-coureurs de sa justice....

De longtemps on n'en vit de plus estranges que ceux que nous voyons de jour en jour tout de suitte, cas admirable, qui nous pressent et contreignent de nous retirer et entrer en nous-mesmes, éplucher nos fautes et vices et d'avoir en horreur nos mesfaits....

« En la présente année mil cinq cent septante et sept, et le vingt et huictiesme du mois de juin, veille de sainct Pierre et Paul, que fut un vendredi au soir, environ une heure et demie après le soleil couchant, fut veu en l'air par plusieurs personnes tant hommes que femmes, enfans petits et grans habitans audict Saint-Amour, assemblez hors la porte de la dicte ville devers Orient, dicte communément la porte de Senaut ou Guichon, une grande clarté devers Orient, entre l'équinoxial d'extre et le tropique du Cancre, se présentant une compaignie de gens de pied, armés de mourrions, espées et dagues, tournoyant en forme de limasson et cheminant contre le Septentrion. Et demourèrent en cest être environ l'espace d'un bon quart d'heure, depuis tous s'entremêlant survint une nuée obscure, laquelle les enveloppa et les fit disparoir et perdre de veue. Mais peu de temps après, la dicte nuée escoulée, appareurent presqu'en mesme lieu, trois grans, puissans et vaillans champions armez de toutes pièces, ayans le mourion en teste, le corcelez au dos, et l'espée au poing et sembloient furieusement s'entrebattre à grans coups d'estoc et de taille. Ce qui donna grant épouvantement aux spectateurs, les tirans et ravissans en grande admiration, extrême frayeur et crainte. Après, les dicts combattants s'estans longuement entrebattus sans qu'il y eust apparance visible de blessure, mirent leurs espées par terre, faisant piteuses mines, se regardant l'un l'autre, ores s'inclinant contre terre, croisant leurs mains joinctes contre leurs estomacs, ores faisans semblant se renverser. Et après toutes ces façons de faire, reprindrent de rechef leurs espées et s'attaquèrent vivement et plus asprement

qu'auparavant, par trois reprinses fort furieuses en la manière susdicte. Ce qui augmenta de tant plus la peur et crainte de ceux qui les regardoient. Finalement, une nuée fort espèce, noire, âtre, tirant sur le jaune, les environna tous, les couvrant de ténèbres et en fit perdre toute la cognoissance. Toutesfois plusieurs attendans encores pour voir si ladicte nuée se couleroit, comme elle avoit faict auparavant, se fit quelque petit bataillon de nuées poussées et agitées des vents, comme il sembloit, sans apparance d'autre chose quelquonque. Parquoy donc un chascun fort effrayé et estonné se retira en sa chascunière avec disputes de la signifiance de ce spectacle prodigieux, l'un alléguant cecy, l'autre cela, toutesfois sans aucune résolution, remettant l'explication à quelque docte et excellent astrologue judiciaire, comme est Monsieur de Montfort, mon bon seigneur et maistre.... Monsieur Morel, mon voisin et meilleur amy, en a ainsi briesvement dit son advis :

« *Occidui populi et Boreales plurima tentant,*
« *Que fecisse nephas plurimos inde dolor.* »

Quant à Himbert de Billy, il croit que « ce météore ne présage rien de meilleur en ce pays que ce qui est déjà passé aux autres (1). »

Il n'avait certes pas tort, et la suite de l'histoire lui donna trop amplement raison, sans que le ciel y fût pour rien, du moins par ses présages.

Mais n'est-ce pas qu'elle n'est pas trop banale, cette page oubliée de nos annales provinciales? C'est d'abord une

---

(1) On lit à la fin du petit volume, au *recto* du dernier feuillet, ces quatre vers qui complètent la pensée de l'ami d'Himbert de Billy :

Ad lectorem C. Morelli vallessinii Tetrastichum :

Quæ tibi narratur facili sermone videtur
Prodigiosa die clarior hystoria
Res comperta bonis, quaquoque vidimus ipsi,
Turbaque conspexit plurima digna fide.

Oculus vitæ Sapientia.

toute petite ville qui s'endort dans sa médiocrité sans que lui tienne plus compagnie le souvenir du vieux maître Guillaume de Saint-Amour, tout à fait oublié. Vient par hasard un seigneur intelligent et actif, qui a beaucoup vu et beaucoup retenu; il essaie de secouer la torpeur de son pays, de l'initier un peu à la vie générale de l'époque; il y réussit pour un moment: autour de lui, la prospérité matérielle et l'activité intellectuelle renaissent. Il disparait bientôt, emporté par la mort, et voici qu'une annonce prophétique se lève dans les nuages, annonçant l'irrémédiable et prochaine destruction de son œuvre!

Petite bourgade aux maisons grises enclose entre ses remparts, dominée par un lourd donjon, artisans laborieux, lettrés et savants autour d'un homme intelligent au long passé plein de gloire, prodiges célestes et astrologues, rêve trop tôt évanoui, il eût été vraiment dommage de vous oublier tout à fait!

MADAME DE CHARRIÈRE ET SES AMIS

D'APRÈS M. PHILIPPE GODET

Par M. Léonce PINGAUD

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 mai 1906)

Notre associé correspondant, M. Philippe Godet, auteur d'une bonne *Histoire littéraire de la Suisse romande*, publiée en 1890, vient de développer en une copieuse et substantielle biographie le chapitre IX de son livre (1). Son héroïne, née Isabelle de Tuyll, à Utrecht, en 1740, devint Neuchâteloise par son mariage avec Charles-Emmanuel de Charrière, seigneur de Colombier. C'était une femme philosophe, dans tous les sens du mot au XVIIIe siècle, très libre, et de bonne heure, dans ses croyances et ses opinions, très insoucieuse du *qu'en dira-t-on ?* dans ses paroles et sa conduite. Elle rappelle plus d'une de ses contemporaines, Mme du Deffand, Mme d'Houdetot, Mme de Warens et davantage encore peut-être ces *désenchantées* récemment dépeintes par Pierre Loti, ces Orientales de nos jours incapables d'asseoir leur esprit et leur

(1) *Madame de Charrière et ses amis,* d'après de nombreux documents inédits (1740-1805), avec portraits, vues, autographes, etc., par M. Philippe GODET. Genève, A. Jullien, 1906. 2 vol. in-8 de XIII-519 et 447 pages.

âme entre deux conceptions de la vie qui leur sont simultanément imposées, l'une avec ses liens, l'autre sans ses vrais avantages. Mme de Charrière estima étroit pour elle le monde neuchâtelois comme le monde hollandais et libéra au moins sa pensée dans ses correspondances et ses livres.

Des premières, il faut retenir les noms de leurs auteurs, de ceux qui fréquentèrent sa maison et devinrent à l'occasion ses interlocuteurs à distance : Constant d'Hermenches et le marquis de Bellegarde, confidents de ses impressions de jeune fille ; du Peyrou, l'ami et l'éditeur de J.-J. Rousseau; le pasteur-littérateur Chaillet; le poète de salon César d'Ivernois; la comtesse Dœhnof, ci-devant reine de la main gauche à Berlin; Benjamin Constant, alors qu'il n'était pas encore sous le joug de Mme de Staël; Mme de Staël elle-même, la châtelaine de Coppet; le publiciste allemand Huber et Mme Huber, fille du célèbre philologue Heyne, bref, tout un monde bigarré, moitié helvétique, moitié allemand. Ils forment aujourd'hui devant son biographe un entourage qui fait valoir sa figure et élargit dans l'histoire littéraire l'horizon restreint sous lequel elle a vécu.

Comme auteur proprement dit, Mme de Charrière cultiva les divers genres où l'esprit féminin se trouve à l'aise; elle composa de la musique, des romans, et fit même, à la fin de sa vie, quelques excursions dans la littérature polémique et politique. Dans ses œuvres d'imagination, d'ailleurs anonymes, comme *Caliste*, les *Lettres neuchâteloises*, les *Lettres de mistress Henley*, elle formula sous un voile transparent l'expression de ses sentiments intimes; elle dénonça avec une finesse malicieuse les petits travers, les petites intrigues mondaines de ses compatriotes d'adoption. Ses écrits subirent de son vivant des critiques inspirées surtout par des rancunes particulières. L'histoire littéraire les a pourtant recueillis, car ils méritent de durer, au moins pour les sérieuses qualités extérieures

qui les distinguent. Mme de Charrière, en dépit de ses origines, de son éducation, de son milieu, possédait admirablement la langue française. Mme de Staël ne songeait évidemment qu'à la flatter le jour où elle lui écrivit : « C'est en Hollande qu'on apprend le mieux notre langue. » Qu'il y ait là une illusion empruntée au monde du « Refuge » ou une pointe d'hostilité contre les productions de Paris et de Versailles, peu importe. En tout cas, au vu des livres de Mme de Charrière, les Neuchâtelois d'aujourd'hui seraient moins mal fondés que la fille de Necker à dire (et il en est qui l'ont dit) aux Allemands venus chez eux pour apprendre le français : « N'allez pas en France, ce n'est point là, c'est en Suisse que vous pourrez vous perfectionner dans la pratique de cette langue. »

M. Philippe Godet était de toute façon bien placé et particulièrement désigné pour reconstituer, autour de Mme de Charrière, la société neuchâteloise à la fin du XVIIIe siècle. Ses recherches patientes se sont prolongées durant près de vingt années. Il a collectionné et dépouillé des dossiers la plupart inédits, dont il a donné d'abondants extraits. Il a annexé à son texte, outre plusieurs portraits de son héroïne, plus de cent pièces iconographiques qui fournissent à sa prose le plus vivant des commentaires.

La principauté de Neuchâtel et la Suisse tiennent évidemment la première place dans ses récits, mais la Franche-Comté en a également une. Lorsque Mme de Charrière, en 1786, vint séjourner plus d'un an à Paris, où elle avait passé seulement quelques jours au lendemain de son mariage, elle prit jour sur la société polie par le salon d'un Comtois, Suard. Là elle rencontra, avec quelques-uns des beaux esprits les plus populaires d'alors, le principal représentant du monde réfugié au milieu du monde philosophique, Benjamin Constant. « Mme Suard, a écrit celui-ci, avait conçu le dessein de me marier : elle voulait me

faire épouser une jeune fille de seize ans, assez spirituelle.... mais...., comme esprit, je ne voyais, n'entendais, ne chérissais que Mme de Charrière.... » Il s'ensuivit entre ces deux *intellectuels* une correspondance qui devait durer de longues années.

D'un autre côté, Mme de Charrière trouva en Suard à l'occasion un critique expérimenté de ses ouvrages et un intermédiaire obligeant pour leur publication. En 1792, ayant commencé à développer une anecdote, comme on disait alors, intitulée *Henriette et Richard*, elle en communiqua la première partie à notre compatriote et accompagna son envoi d'une lettre, précieuse à connaître tant pour son auteur que pour son destinataire. On y lit qu'elle admire Voltaire sans l'adorer, qu'elle est beaucoup plus antiaristocrate que démocrate, qu'elle compte sur l'intérêt et la bienveillance connue de ses amis parisiens, qu'elle se rappelle leur aimable accueil et compte sur leur protection. La réponse nous manque. Suard crut-il que l'ouvrage péchait par lui-même ou que les temps étaient défavorables à une publication de ce genre ? En tout cas, *Henriette et Richard* ne fut pas imprimé et ne subsiste qu'à l'état d'ébauche fragmentaire et incomplète.

Quatre ans auparavant, Mme de Charrière avait cherché, non pas seulement auprès d'un Franc-Comtois, mais en Franche-Comté, des appréciateurs de son talent. Elle prit part au dernier concours d'éloquence ouvert par l'Académie de Besançon, sur ce sujet : Le génie est-il au-dessus des règles ? Ici encore nous sommes en présence d'une esquisse, de quelques pages rédigées à la hâte. L'auteur plaide d'une façon générale pour la tradition classique, excuse à l'occasion les « attentats heureux » du génie, mais s'en tient pour l'ordinaire au bon sens, à la raison invoqués par les maîtres du XVIIe siècle. Ses juges de Besançon ne distinguèrent pas cette œuvre improvisée et lui préférèrent même dans le classement des concurrents

un autre Neuchâtelois, le pasteur Chaillet. Relevons ici, en l'empruntant aux papiers de l'Académie déposés à la bibliothèque municipale, la lettre écrite par elle, inutilement d'ailleurs, au secrétaire perpétuel, pour réclamer son manuscrit :

« Monsieur,

« J'ose vous demander une petite faveur, c'est de vouloir bien me renvoyer le discours ayant pour devise : *Fuerunt et erunt*, qui a concouru pour le prix de l'Académie de Besançon. Vous ne douterez pas que ce soit le mien quand vous verez mon cachet, mon ecriture et ma signature. Si je croyois qu'il put y avoir le moindre doute, je demanderois le temoignage de M. Chaillet qui l'a vu ecrire, de M. le ministre du Paquier qui a eu la bonté de le copier, mais cela seroit superflu, et pourquoi reclameroit-on comme sien un discours qui n'a pas été couronné si c'étoit celui d'un autre ? Mon motif pour le demander c'est que m'étant extremement pressée, parce que je n'avois songé à ecrire que le 12 ou 13 avril, je n'ai point de copie lisible de ce discours et que je voudrois le conserver, non qu'il soit et que je le trouve bon d'un bout à l'autre, tant s'en faut, mais parce que j'en aime le morceau sur l'architecture et quelques autres periodes. Je me flatte qu'on vera dans les journaux le discours couronné : je ne doute pas qu'il ne soit très bon, et comme la question est interressante, un bon discours sur cette question le sera necessairement beaucoup.

« J'ai l'honneur, etc.

« Tuyll de Charrière.

« A Colombier, ce 20 fevrier 1789.

« *P.-S.* — Dans le discours que je prens la liberté de redemander, il y a *fictice* pour fictive. Voilà encore une preuve qu'il est bien de moi, car on ne s'attribue pas les fautes d'autrui. »

Moins de deux ans après, les Français chassés de leurs foyers par la Révolution, et en première ligne les Franc-Comtois, venaient demander aux Neuchâtelois une hospitalité à date indéfinie. Parmi eux, M. Godet signale des représentants de la société bisontine, du Parlement, du barreau, de l'Académie, le prince et la princesse de Montbarrey, Mme d'Udressier et son fils, les conseillers Broquard de Bussières et Demesmay, le président de Vezet, l'avocat-publiciste Jean Fenouillot. Mme de Charrière s'intéressa à plusieurs de ces fugitifs, et notamment aux deux frères Pierre et Camille de Mallarmey de Roussillon.

Par leur mère, née Pourcheresse, ces jeunes gens appartenaient à cette coterie mondaine de Besançon, riche, brillante et tant soit peu déréglée, qui s'était groupée, à la fin du règne de Louis XV, autour de Mmes de Saint-Simon et de Sainte-Amaranthe. Leur père avait pris une part assez importante au mouvement comtois de 1788, si vite perdu au milieu du mouvement révolutionnaire général. Pierre, plus connu de ses amis d'outre-Jura sous le petit nom de Pierrot, égaya ses loisirs d'exil en jouant auprès d'une aimable Neuchâteloise le rôle (je cite ici la comparaison de M. Godet) de « Télémaque dans la grotte de Calypso ». Camille, alors âgé de vingt-trois ans, avait déjà servi sur terre et sur mer et portait sur la joue la cicatrice d'une blessure reçue au siège de Gibraltar. Après ses courses à travers le monde, l'émigration ne devait lui paraître que la suite d'un incessant voyage. Il s'arrêta pourtant, et à deux reprises, à Colombier, et y fut reçu par la maîtresse du logis avec les démonstrations d'une tendre et fidèle amitié. « C'est le premier (émigré), écrivait-elle le 6 avril 1793, que j'aie vu avoir des idées saines, modérées, des choses.... Il a de l'esprit et de l'instruction; enfin à peine est-il Français et il est encore moins aristocrate. »

Mme de Charrière, *déracinée* par état et persuadée

qu' « il ne faut pas être trop de son pays », devait apprécier ce jeune homme que sa vie, errante de longue date, avait à moitié détaché de la France. Camille de Roussillon se sentait pourtant, à cette nouvelle et rude étape de son existence, patriote à sa manière, car il évita toujours d'aller rejoindre les soldats de Condé; il admirait même le courage des *Bleus* et espérait leur triomphe. En revanche, il encouragea son amie dans la guerre de plume entreprise par elle contre les jacobins de Paris. Après avoir lu certaines pages d'elle à l'adresse des propagandistes neuchâtelois, il la pria de ne pas ménager non plus la vérité aux Français. Elle était faite, disait-il, par sa modération, sa raison, pour leur rendre la santé de l'esprit. Lorsque, sur ses instances, M[me] de Charrière rédigea ses *Lettres trouvées dans des portefeuilles d'émigrés*, elle le remercia en l'y mettant en scène sous le pseudonyme d'Alphonse.

Camille passa l'hiver de 1793-1794 à Colombier, auprès de la châtelaine alors occupée à composer son roman audacieusement sceptique des *Trois femmes*. Elle l'exerçait à la conversation anglaise et M. de Charrière lui donnait des leçons de mathématiques. Dans cette maison, un autre Français du dehors, élevé à Brunswick, Benjamin Constant, fut également attiré et entretint avec l'auteur de *Caliste* une liaison du même genre, mais celle-ci, traversée par d'incessants malentendus, finit par se rompre. L'émigré comtois, au contraire, passa jusqu'à la fin, de près ou de loin, pour le plus aimable et, à part « quelques polissonneries déplacées » de parole, pour le plus honnête des hommes.

Lorsqu'il se fut éloigné du pays, il demeura en correspondance suivie avec son aimable hôtesse. M. Godet a retrouvé une partie de ses lettres et en cite d'importants extraits. En Suisse même, son séjour fut perpétuellement instable, tant à cause de son humeur vagabonde que de

son désir, très méritoire chez un homme de sa caste, de gagner sa vie par des occupatious régulières et lucratives. Un jour il médite un établissement à Trieste, un autre jour aux Pays-Bas. On le trouve un moment simple ouvrier menuisier à Rolle, sur le Léman. Puis il se remet à errer, avec son frère, aux alentours de Bienne et de Bâle. Rentré en France en 1795 et employé un moment dans une papeterie parisienne, il fut bientôt repris par la vie d'aventures, si bien que successivement il date ses lettres ou laisse parvenir de ses nouvelles d'un port anglais où il est prisonnier, puis de Hambourg et de New-York. La pensée de Mme de Charrière lui restait chère partout. Nous lisons à une des dernières pages de sa correspondance : « Bonne amie, tenez, il est quelque chose qui ne s'effacera jamais de mon souvenir et qui est et qui sera, tant que je respirerai, tout près de mon cœur, c'est l'hiver des *Trois femmes*. Il y a peu de jours où je ne pleure comme un enfant en y pensant. Je vous remercie pour tout le bien que vous m'avez fait, pour tout celui que vous avez voulu me faire. Je voudrais bien qu'il dépendît de moi que vous fussiez bien heureuse ; je voudrais bien que vous crussiez avec plaisir que rien dans le monde ne m'est aussi cher que vous, que votre estime, que votre attachement, j'allais dire que votre tendresse. Eh bien, oui, moi je vous aime tendrement. Adieu, ma bonne amie, adieu.... »

Tandis que Pierrot, usé et blessé de toutes façons par la vie, finissait par regagner Besançon et y mourait à l'âge de trente et un ans, le 14 juillet 1802, Camille disparut dans une dernière et mystérieuse aventure. En 1804, il s'embarqua pour Constantinople, en quelle qualité et avec quels projets, nous l'ignorons. Sa famille n'eut plus jamais de ses nouvelles.

Au même moment, Mme de Charrière, toujours plus désenchantée, s'approchait elle-même de sa fin, dominée par une jalousie à laquelle son cœur et son esprit avaient

également part. Mme de Staël arrivait peu à peu à la gloire; *Corinne* effaçait *Caliste* et Coppet Colombier sur l'horizon des Alpes. Cette voisine importune trainait de plus à ses côtés, dans son triomphe, l'homme que Mme de Charrière avait cru s'attacher à jamais; de là pour celle-ci une double et incurable blessure. Sa santé ébranlée et une vieillesse précoce aidant, elle s'abandonna à une solitude morose qui ne finit qu'avec sa vie, le 27 décembre 1805. Il ne resterait plus rien d'elle qu'un nom dans un petit coin de l'Europe si, en 1845, Sainte-Beuve, dans un de ses plus copieux *Portraits*, n'avait ravivé les traits de cette image effacée et si M. Godet ne venait de les fixer définitivement dans ses deux volumes. Il y a ressuscité avec elle un petit monde évanoui, écrasé en Suisse ainsi qu'en France sous le niveau égalitaire appliqué à tout, aux intelligences comme aux institutions.

CHRONIQUE

On nous signale une erreur qui s'est glissée dans le dernier Bulletin trimestriel de l'Académie, p. 32, lignes 8 et suivantes. En réalité, les dessins dont il est question, sauf quelques exceptions sans importance, ont été inventoriés dans le catalogue dressé par Weiss à la mort de l'architecte Paris, en 1821, puis dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France* (*Bibliothèque de Besançon*), rédigé par Castan en 1886 (et non en 1889).

— La *Grande Revue* a publié, dans sa livraison du 15 février, un article intitulé *Le maréchal Jourdan à Besançon en 1815* (pendant les Cent-Jours). L'auteur, M. Pierre de Lacretelle, a travaillé sur une collection de papiers militaires à lui appartenant et provenant d'un des auxiliaires de Jourdan, le général Delavaux. Il a consulté aussi les grands dépôts d'archives de Paris et de plus, dans un séjour à Besançon, a pris connaissance des documents conservés aux archives du Doubs et à la Bibliothèque municipale. C'est donc une étude complète et, selon toute apparence, définitive, qu'il a soumise au jugement du lecteur.

— Parmi les auteurs de mémoires militaires sur la Révolution et l'Empire, un nouveau venu s'est joint récemment au groupe des sous-officiers et soldats, à Fricasse, à Bricard, à Bourgogne, à Coignet : c'est Chevillet, trompette au 8e chasseurs, de 1801 à 1809. Dans une note de son

autobiographie (p. 7) on lit : « La famille des Chevillet, mes aïeux en Franche-Comté, ont toujours servi leur patrie successivement depuis plus de cent cinquante ans, mon trisaïeul et mon bisaïeul sous le règne de Louis XIV, mon aïeul et mon grand-père sous le règne de Louis XV; mon père a servi sous le règne de Louis XVI, puis sous la République et l'Empereur pendant trente-six ans. » Né à la Fère en 1786, d'un soldat de Grenoble-artillerie, Chevillet était donc Comtois d'origine. D'après une lettre de son petit-fils, l'éditeur de ses mémoires, son père était en effet né à Saulx (Haute-Saône), le 28 mars 1761. Saluons donc en lui à la fois un compatriote et un témoin précieux pour l'histoire de la vie militaire il y a cent ans.

Chevillet n'a point été un héros; même il n'a pas été des journées héroïques, sauf à Wagram, où un obus lui brisa le bras droit et mit fin à sa carrière. Obligé de quitter le service, devenu de cavalier léger garde champêtre, il se mit à écrire de la main gauche ses souvenirs, c'est-à-dire les épisodes de sa vie errante en Hollande, au camp de Boulogne, en Italie. Il raconte avec une exactitude minutieuse et naïve les particularités des longues marches et des cantonnements difficiles, des reconnaissances et des lendemains de combats; il se rappelle les chevaux qu'il a pris, les paysans ou les prisonniers qu'il a rançonnés, les querelles et les ripailles auxquelles il a pris part. Deux fois Napoléon a passé devant lui, d'abord à Udine, lors d'une revue de l'armée d'Italie, puis à Schœnbrunn où il l'a accueilli et lui a octroyé, comme complément de la solde de retraite, une dotation annuelle de 500 fr.

Chevillet, rentré dans ses foyers, devait subir d'autres épreuves. S'étant engagé, en 1814, dans un corps franc, il fut puni de son zèle reconnaissant pour l' « usurpateur » et privé de sa dotation, réduit à se faire porteur de contraintes et garde de moissons. La vie était devenue pour lui d'autant plus dure qu'il s'était marié et avait six en-

fants à sa charge. En 1821, il recouvra une partie de sa dotation et, plus tard, son emploi de garde champêtre. Malheureusement, il mourut dès 1837, à cinquante et un ans, après avoir ajouté au manuscrit de ses mémoires ce modèle d'une épitaphe bien faite pour honorer sa tombe :

EN PLACE ! REPOS !
VÉTÉRAN DE L'ANCIENNE ARMÉE
J'AI ASSEZ VÉCU POUR MA PATRIE QUE J'AI BIEN SERVIE
MAIS PAS ASSEZ POUR ÉLEVER MES ENFANTS
LA PROVIDENCE FERA LE RESTE.

— La modeste carrière du trompette Chevillet contraste avec la fortune brillante de Jacques-Antoine-Adrien Delort, lieutenant général, baron de l'empire et pair de France, dont M. Stouff, professeur à l'Université de Dijon, nous raconte l'histoire (1). Delort, né à Arbois en 1773, soldat volontaire au quatrième bataillon du Jura en 1791, était capitaine deux ans après, chef d'escadron en 1799, colonel en 1806, général de brigade en 1811, général de division en 1814. Ce rapide avancement lui était commun avec trop de ses contemporains pour que nous ayons à nous en étonner, le temps où il vécut l'explique du reste. Delort se battit un peu partout, notamment en Italie et en Espagne. A la fin des guerres impériales, il se distingue par des faits d'armes qui, s'ils contribuaient à sauver l'honneur militaire de la France, ne pouvaient malheureusement rien pour sa fortune. Dans la campagne de France, il partage avec son compatriote Pajol l'honneur de la fameuse charge de cavalerie qui décide la victoire à Montereau. En 1815, à Ligny, sa division détermine le gain de la bataille, et Blücher, désarçonné et foulé aux pieds des

(1) L. Stouff, *Essai sur le lieutenant général baron Delort* (*Revue bourguignonne*, 1905, tome XV, nos 2 et 3. Rappelons ici que M. Bousson de Mairet, associé correspondant de l'Académie, a lu, à la séance publique de juillet 1847, l'éloge du général Delort.

chevaux, n'échappe que par miracle; à Waterloo, dans une première charge, il taille en pièces la cavalerie anglaise, puis, obéissant à regret aux ordres imprudents de Ney, il lance ses cavaliers à l'assaut du Mont Saint-Jean, manœuvre héroïque mais inutile, qui ne fit qu'aggraver le désastre final.

Delort n'était pas seulement un sabreur; il avait servi à ses débuts comme adjoint, nous dirions aujourd'hui comme officier d'état-major; il en avait toutes les qualités. Il a eu cette bonne fortune d'être loué à de longs intervalles par deux jeunes officiers dont la fortune devait être plus brillante encore que la sienne. Il commandait en Italie le 14e régiment de dragons lorsque arriva au corps le jeune sous-lieutenant de Castellane. Le maréchal écrivait plus tard : « J'eus particulièrement à me louer des bontés de M. le colonel Delort, excellent officier, spirituel et aimable; il tenait fort bien son régiment et faisait des vers avec facilité.... » Et plus loin : « Le 14e était beau, manœuvrait à pied, comme bataillon, mieux qu'un régiment d'infanterie, et, à cheval, il ne le cédait à aucun régiment de cavalerie.... »

Vingt-cinq ans plus tard, en 1831, Delort commandait à Metz la 3e division militaire et avait sous ses ordres le lieutenant Canrobert. Le rédacteur des mémoires de ce dernier le dépeint ainsi : « C'était le type du vieux dragon d'Espagne, de ces dragons dont les Espagnols avaient si peur et qui s'immortalisèrent à leur rentrée en France dans la campagne de 1814. Il était grand, puissamment charpenté, avec une figure mâle de paysan, des cheveux blancs, drus et hérissés, le nez en l'air, une large mâchoire et un menton non moins large; ses oreilles étaient encadrées d'une paire de favoris coupés court, comme les portaient sous l'Empire les dragons et les grenadiers à cheval qui n'avaient pas de moustaches. Il avait une voix de stentor, c'était un homme énergique et plein d'autorité sur les troupes.

Comme beaucoup de ses camarades, ce vieux sabreur récitait des odes d'Horace et faisait même des vers. »

C'est, en effet, un dernier trait à signaler de cette intéressante figure. Delort était lettré et se croyait poète; il a mis des rimes et de la mesure au récit de plusieurs de ses campagnes; il savait Horace par cœur, et pendant une mise à la réforme momentanée que lui imposa le gouvernement de Charles X, il en traduisit les odes et publia son œuvre sous le patronage de nos anciens confrères, le doyen Genisset et Charles Nodier; ses vers sont oubliés, mais sa vie militaire méritait d'être racontée, elle peut servir d'exemple aux Castellane et aux Canrobert de l'avenir, si nous devons en avoir encore.

— On a publié récemment un livre intitulé *Alfred de Musset intime. Souvenirs de sa gouvernante*. Il est signé Mme Martellet, née Adèle Colin. Il est intéressant pour nous, car l'auteur commence par se dire notre compatriote. Adèle Colin est née à Bouran, hameau de la commune de Charcier (Jura). Fille d'un forgeron, elle quitta en 1839 son village, munie d'un certificat de son curé, pour aller gagner sa vie au loin. Environ dix ans après, elle travaillait comme ouvrière chez Mme de Musset, mère du poète. Les soins qu'elle donna fortuitement à celui-ci pendant une maladie furent si heureux et si bien accueillis qu'elle demeura chez lui en qualité de gouvernante et tint sa maison pendant les dernières années de sa vie. Aujourd'hui nonagénaire, elle a recueilli ses souvenirs et les a racontés sans prétention.

Dans son livre, sous sa plume discrète, on trouve quelques anecdotes puériles et beaucoup d'autres précieuses pour la connaissance intime d'un poète également plaint par ceux qui l'ont connu et admiré par ceux qui l'ont lu. Dans deux pages, il est question de la Franche-Comté. Nous y lisons que Musset, en 1855, pendant cinq mois où

il se résigna à une vie rangée, déjeunait chaque matin d'une soupe à l'oignon et au fromage, à la mode comtoise; qu'il se régala à la même époque d'une fricassée de poulet dont la recette venait de Lons-le-Saunier; qu'enfin, à un dîner où il avait invité ses meilleurs amis, une bourriche de truites et d'ombres-chevaliers pêchés dans l'Ain et envoyés par le père Colin constitua le meilleur élément du repas. Cela est peu de chose, mais cela prouve que la gouvernante du plus Parisien des poètes, en lui faisant apprécier la cuisine de son pays, essayait, par la tentation de la gourmandise, de lui en épargner d'autres.

— Depuis quelque temps, Mairet, le vieux poète bisontin ou besançonnais, comme l'appelait son rival Corneille, est redevenu à la mode, au moins parmi les érudits. Suivant leur habitude en pareille matière, les Allemands ont pris les devants. Déjà Volmoller et Otto avaient donné il y a quelques années des éditions critiques, le premier, de la *Sophonisbe*, le second, de la *Silvanire*. Plus récemment, E. Dannheisser a publié un volume d'études sur la vie et les œuvres de Jean de Mairet (1). Enfin, en 1905, un Français, M. Jules Marsan, a soutenu en Sorbonne deux thèses où notre compatriote tient une place importante. La première est consacrée à *la Pastorale dramatique en France à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle* (2). La grande part qui revient à Mairet dans l'histoire de ce genre bien démodé actuellement, mais qui ne fut pas sans influence sur le développement de la comédie et de la tragédie classiques, est l'objet du chapitre IX de

(1) E. DANNHEISSER, *Studien zu Jean de Mairet; Leben und Werken*. Ludwigshaben, 1888.

(2) Jules MARSAN, maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse, *La pastorale dramatique en France à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle*. Paris, Hachette et Cie, 1905, in-8 de XII-524 p.

ce volume. La seconde est une édition critique de la *Sylvie* (1). Les amateurs d'une érudition minutieuse et précise y trouveront, outre un texte irréprochable, une introduction où sont discutés et résolus, dans la mesure du possible, plusieurs problèmes relatifs à l'histoire de Mairet et de ses œuvres, et de nombreuses notes indiquant les « sources » du dialogue et de l'action de cette tragi-comédie pastorale, l'une des œuvres principales du poète.

— M. Gazier, en parcourant les dossiers de l'architecte Paris, conservés à la bibliothèque de Besançon, a découvert une page curieuse qu'il vient de publier dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (numéro de janvier-mars 1906). C'est le récit d'une visite faite à Ermenonville quelques mois seulement après la mort de Rousseau. Paris, comme tous ses contemporains, avait été fortement ému par l'événement et c'était une sorte de pèlerinage qu'il accomplissait à l'ermitage où le philosophe avait rendu le dernier soupir. C'est l'expression de ces sentiments et aussi la parfaite sincérité du ton qui font surtout l'intérêt de son récit. Paris a la larme facile, il pleure lorsqu'un domestique de Mme de Girardin lui raconte la mort du grand homme, il pleure encore lorsque la célèbre Thérèse lui vante ses vertus et s'efforce surtout de sauver sa mémoire du reproche d'un suicide. On sait que cette femme était une fille d'auberge que Rousseau avait associée à sa vie ; il semble bien, du reste, que son éducation et ses sentiments étaient à la hauteur de sa situation sociale. Mais les admirateurs de Rousseau — c'est-à-dire à peu près tout le monde à cette époque — avaient accepté cette situation, et la mort de celui que l'on appelait son mari l'avait érigée

(1) Jules Marsan, *La Sylvie du sieur Mairet. Tragi-comédie pastorale*. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, in-12 de LXII-244 p.

à la dignité de veuve de grand homme. Elle joua ce rôle avec un zèle que l'on veut croire désintéressé, et, dans tous les cas, avec un sang-froid qui ne se démentit jamais. Vingt ans plus tard, en 1798, dans une lettre à Musset-Pathay, elle racontait les derniers moments du philosophe à peu près exactement comme elle l'avait fait à Paris. On peut se demander quelle part elle eut dans la légende qui entoura d'une auréole la vie et surtout les derniers jours de son mari. Voici à cet égard un rapprochement curieux. D'après Thérèse, quelques instants avant de mourir, Rousseau la priait d'ouvrir la fenêtre en disant : « Que cet air est pur, que j'ai de plaisir à le respirer encore une fois ! Consolez-vous, ma chère amie, ne voyez-vous pas que Dieu me tend les bras ? » Or, Bouilly, à la même époque, représentait sur le théâtre Rousseau mourant, sa croisée ouverte, en s'écriant : « Que la nature est belle ! je vois Dieu. Je meurs dans ses bras. » Lequel, de la veuve ou de l'auteur, a inspiré l'autre ? Un peu plus loin, Thérèse ajoute : « Si mon mari n'est pas saint, qui est-ce qui le sera ? » C'est une première apothéose en attendant celle où la Convention associera Marat à Rousseau.

En résumé, les pages publiées par M. Gazier sont une curieuse contribution à l'histoire des derniers moments de l'auteur du *Contrat social* et plus encore peut-être à l'étude de la mentalité française à la veille de la Révolution.

— Nous avons mentionné dans la chronique du mois de mars l'acquisition par le musée de Dole de plusieurs statues de l'école bourguignonne du xve siècle. Le musée du Louvre vient de s'enrichir d'une œuvre intéressante de la même époque et qui provient probablement de la même région. Il s'agit d'une statuette de pierre qui faisait sans doute partie de la décoration du tombeau de Louis de Chalon à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie, c'est une figure

largement drapée qui représente une abbesse suivant le cortège funèbre. Elle serait à comparer avec les œuvres de la même école que l'on rencontre sur divers points de la province et notamment à Baume-les-Messieurs et à l'église Saint-Hippolyte, à Poligny.

— Le musée de peinture a reçu dernièrement, de M. Eugène Sybille, les portraits de M. Pierre Blanchard, seigneur de Palize et Villers-le-Temple, écuyer du roi, et de sa femme Aimée Pierrette.

Ces portraits ont été peints par Melchior Wyrsch en 1780 et comptent certainement parmi les meilleurs du maître. Leur état de conservation est parfait, un léger nettoyage a suffi pour rendre au coloris tout son éclat. Pierre Blanchard n'était pas, du reste, le premier venu. M. Chuquet, dans le volume consacré au prince jacobin Charles de Hesse, le mentionne à plusieurs reprises comme un administrateur de grand mérite. Commissaire ordonnateur successivement à Besançon et aux armées du Rhin, il rendit de grands services et fut défendu pendant plusieurs mois par les généraux Kellermann, Biron et Custine contre les attaques de la *Vedette*, des sections de Besançon et du général de Hesse. Ses ennemis finirent par l'emporter, il fut destitué le 16 juin 1793; le tribunal révolutionnaire le condamna à mort, et il fut exécuté le 8 thermidor an II (26 juillet 1794), comme « ex-noble et père d'émigrés ».

— L'art est à peu près étranger à d'autres acquisitions récentes de nos dépôts publics, mais qui se recommandent à l'attention par le nom illustre qu'elles rappellent. Mlle Marie-Caroline de Jouffroy, par l'intermédiaire de M. le marquis de Scey, a fait parvenir à la bibliothèque municipale le portrait de son aïeul Claude-Dorothée de Jouffroy, le futur inventeur de l'application de la vapeur à la navigation — le tableau est de 1756. — Claude-Dorothée

avait alors exactement quatre ans et sept mois, comme le mentionne l'inscription qui accompagne le portrait. L'œuvre est signée par un artiste inconnu du nom de Valier et ne contribuera pas sans doute à tirer ce nom de l'oubli.

Au musée archéologique, nous signalons, comme ayant le même caractère et provenant de la même libéralité, un portrait à la sanguine du marquis Claude de Jouffroy, signé des initiales R. de J., une lithographie en couleur représentant le bateau *le Charles-Philippe* qu'il lança le 20 août 1816 sur la Seine, à Bercy, et enfin deux dessins d'architecture, œuvres de son fils, le marquis Achille.

— L'Académie française, dans sa séance du 14 juin dernier, a accordé une somme de 1,000 fr., prise sur le prix Thérouanne, à notre compatriote le capitaine Patrice Mahon, pour son *Étude sur les armées du Directoire.*

— Le général Dessirier, gouverneur militaire de Paris, est mort le 5 juin dernier. Il était né le 17 juin 1842, à Nancray, où son corps a été ramené dans un caveau de famille. Le général avait commandé le septième corps pendant plusieurs années. En raison de cette haute fonction, il avait appartenu à notre Compagnie à titre de directeur académicien-né.

— Parmi les lectures qui ont été faites à la Société d'émulation du Doubs, pendant le dernier trimestre, nous signalons les plus intéressantes : Du 28 avril, un complément sur la biographie du botaniste Bailly, par M. Magnin ; une étude sur le livre de M. Marquiset *: La phrase et le mot de Waterloo*, par M. Baudin ; du 23 mai, un travail sur Édouard Grenier, par M. Charles Baille; du 20 juin, la fin du premier empire à Besançon, par M. Pingaud ; la querelle scientifique de Girod de Chantrans avec Vaucher et de Candolle, par M. Magnin.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

3e TRIMESTRE 1906

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Séance publique du 28 juin 1906

Présents : MM. CHIPON, président; le commandant ALLARD, BAILLE, BOUSSEY, CRETIN, docteur GAUDERON, GUILLEMIN, MAIROT, chanoines PAYEN et ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

La séance a eu lieu à deux heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville. M. le maire de Besançon s'était fait représenter par M. Perreau, adjoint. Mgr l'Archevêque et M. le premier président s'étaient excusés.

M. le président de la Société d'émulation du Doubs, invité à la séance, s'était excusé également.

Les lectures ont été faites dans l'ordre suivant :

Un cinquantenaire : l'origine du chemin de fer à Besançon, discours de M. Chipon, président annuel.

Rapport sur le concours d'éloquence, par M. le chanoine Rossignot.

M. le président a proclamé le nom de l'auteur du travail sur *Max Buchon, poète*, auquel l'Académie a attribué une médaille de 50 fr. : M. Louis Gascon, professeur au petit lycée de Lyon.

Le prix Jean Petit (sculpture) et la statue de la fontaine de l'hôtel de ville de Besançon, rapport par M. Vaissier.

Le prix Petit est attribué à l'auteur du n° 3, M. Hertig, sculpteur à Besançon ; l'Académie a accordé une médaille de 100 fr. à l'auteur du n° 4, M. Serraz, de Besançon, et une autre médaille de 50 fr. à l'auteur du n° 5, M. Trouillot, sculpteur à Besançon.

Le gui, *Vers la campagne*, *L'amour muet*, poésies de M. Ch. Grandmougin, lues par M. Chipon, président.

A l'issue de la séance publique, l'Académie a élu président, pour 1906-1907, M. Mairot, et vice-président, M. G. de Beauséjour.

M. le président présente à la compagnie les excuses de M. le marquis de Vaulchier, que son état de santé empêche de venir à Besançon assister à la séance.

La séance est levée.

Le président, M. CHIPON.

Le secrétaire perpétuel, R. DE LURION.

COMPTES RENDUS

La vérité sur Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, *et les différentes familles du nom de Beaujeu, qui se rencontrèrent dans le Nivernais et l'Auxerrois aux XVe et XVe siècles*, par le Dr J. BERTIN. Nevers, Vallière, 1906. Brochure in-8.

Par M. Charles GODARD, membre correspondant.

M. le docteur Bertin, aujourd'hui retiré à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône), a fait faire un tirage à part de ce mémoire, publié dans le *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*. Il y rectifie les erreurs de la *Gallia christiana* et des auteurs du Nivernais sur l'origine de Philibert de Beaujeu, en démontrant, d'une manière irréfutable, que ce personnage descend des Beaujeu de Franche-Comté, dont il portait les armes.

Le savant auteur parle aussi des Beaujeu du Colombier, ou Beaujeu-Montcoquier, de la branche de Chazeuil, des Beaujeu de la Maisonfort. L'existence en Bourgogne de personnages provenant des Beaujeu du Forez explique les erreurs commises par

plusieurs érudits, sans parler d'une alliance, remontant au xv[e] siècle, qui a fait errer d'Hozier lui-même.

La conclusion de M. Bertin est très brève : « Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, appartenait à la maison de Beaujeu de Franche-Comté, branche de Chazeuil. S'il ne descendait pas des *princes*, sa famille n'avait cependant pour ainsi dire rien à envier aux plus illustres maisons, et comme ancienneté et comme alliances. »

Il a en effet prouvé qu'Alexandre de Beaujeu épousa Françoise de Clermont d'Amboise, alliée aux maisons de Chalon, Bourgogne, Choiseul, Bauffremont, Vergy, Pontailler, Larochefoucauld, Lévis, Chiverny, Chevreuse, Albret, etc.

Abrégé de Métaphysique. Etude historique et critique des doctrines de la Métaphysique scolastique, d'après les enseignements des principaux docteurs, par le Comte Domet de Vorges. 2 vol. in-8. Paris, librairie Lethielleux.

Par M. le chanoine Rossignot, membre résidant.

Abrégé de métaphysique : sous ce titre, M. le comte Domet de Vorges vient de publier, en deux volumes, une savante étude des doctrines de la métaphysique scolastique. Il a lu, médité, comparé une centaine d'auteurs ayant traité ce sujet. Il faut reconnaître qu'une science aussi abstraite n'attire pas la foule : Suarez, saint Thomas, Aristote sont de grands maîtres qui ne comptent pas beaucoup de disciples, mais ceux qui les suivent ne les abandonnent jamais.

M. de Vorges est de ceux-ci. Parmi ses lecteurs, les profanes le suivront avec une attention qu'il faudra soutenir, les initiés le feront avec autant de facilité que de profit.

Le plaisir de savoir est l'attrait de tous les savants : un mathématicien est heureux d'avoir fait certains calculs dont il ne devine pas d'abord l'application ; la métaphysique est plus pratique, car on en fait souvent sans le savoir. On parle couramment de l'être, de la matière, de la forme, des causes, des effets, de la vérité, de l'erreur, du bien, du mal, sans des notions très nettes ; beaucoup le font en termes impropres que la connaissance de la métaphysique fait éviter. Elle inspire même des expressions très heureuses, comme dans les définitions suivantes : *La certitude*

est la confiance de la pensée en elle-même ; le beau est le bien possédé par l'intelligence.

Tous les chapitres ne sont pas également attrayants : l'*être* et son *essence*, l'*unité transcendante*, sont des sujets vraiment abstraits ; la querelle des universaux, qui a séparé Platon d'Aristote, et agité le moyen âge, passionnerait peu d'hommes de nos jours, malgré sa métaphysique importance. Il en est tout autrement des pages savantes touchant la *matière première*. La philosophie actuelle y trouverait d'utiles enseignements. La *liberté* ou plutôt les *causes libres* sont étudiées dans un chapitre particulièrement intéressant. L'existence de la liberté prouvée par le sens intime n'est qu'indiquée, puis il est longuement démontré que ce fait n'est infirmé ni par la prétendue nécessité du monde visible ni par les forces qui le meuvent ; le rôle de l'intelligence et celui de la volonté sont bien distincts, des exemples font comprendre que nous restons libres quand nous semblons l'être moins. La distinction est aussi claire entre la Providence et le Destin. La conclusion est que : *si tout était réglé par des lois essentielles, nous n'aurions qu'à nous croiser les bras.*

Tout être a un *but*, une *cause finale*. L'intelligence de l'homme la connait, sa volonté la cherche et fait choix des moyens. L'animal la perçoit par les sens, la connait de la façon qu'il peut connaître, y est attiré par l'attrait, par l'appétit, mais invinciblement ; la nature privée de sentiment a elle-même un but ; elle y va par ses puissances essentielles, sans intention.

Un grand nombre de causes : lumière, chaleur, humidité, etc., peuvent-elles se rencontrer par hasard, pour faire une œuvre aussi compliquée que la vie ? Non, sans une intelligence suprême. On parle de transformations successives ; mais elles ont dû se lier l'une à l'autre ; le moindre accident, au lieu de cet enchainement merveilleux, aurait ramené le chaos. La théorie transformiste, si elle pouvait être prouvée, n'éviterait pas Dieu.

Le chapitre qui traite de l'*essence* et de l'*existence* comporte de curieux développements qui révèlent au lecteur des pensées connues dont il n'avait pas conscience exacte.

La distinction entre la *substance* et les *accidents* est mieux connue ; elle n'échappe pourtant pas à la contradiction des philosophes, et ils ont si bien embrouillé la question que leurs arguments peuvent être invoqués pour ou contre leurs thèses.

Sans les suivre dans leurs dissertations sur la *quantité* et la *qualité*, le vulgaire a des notions exactes des nombres et de la grandeur ; il sait ce qui se compte ou se mesure, et abandonne

aux initiés d'autres notions abstraites ; il leur pardonne, suivant le mot de Suarez, *de penser comme le petit nombre, s'ils parlent comme tout le monde.*

La foule dira, par exemple, que les corps sont indéfiniment compressibles, et chacun connaît la dilatation des gaz ; mais le petit nombre se demandera si les intervalles des molécules sont le vide absolu ou bien si un autre corps les remplit ; en ce cas, comment il peut lui-même être compressible. Sans distinguer la *masse* de la *substance*, le peuple admet non seulement le phénomène d'élasticité, mais toutes les vibrations sonores, lumineuses, voire celles qui font la télégraphie sans fil et feront peut-être, suivant les prévisions de notre collègue M. le commandant Allard, marcher les voitures, les ballons et les torpilles.

Personne ne confond les habitudes de l'intelligence avec celles de la volonté ; elles sont intellectuelles ou morales ; mais les métaphysiciens font sur ce terrain de beaucoup plus longues excursions.

Il en va de même dans le domaine des *actions* et des *passions*. Les profanes comprennent aisément qu'une action reste dans le sujet qui agit ; qu'une autre passe en un second sujet qu'elle modifie ; ils ne se demandent pas, comme les philosophes, si l'action demeure dans le *patient* ou si elle est restée dans l'*agent*.

Pour tout le monde, la *durée* se confond avec l'*existence ;* elle se mesure sur la succession des actes ou mieux sur les mouvements du ciel. Il paraît qu'Aristote ne faisait pas autrement. Ceci n'empêche pas ses disciples de déclarer que la succession est plutôt une imperfection de la durée.

L'éternité, en effet, ne saurait être mesurée de cette manière et l'éternité est bien la durée parfaite. Ils ont aussi découvert que le présent n'existe pas. Chaque instant, quelque court qu'on le suppose, est divisible : d'un côté, il est passé ; de l'autre, il est avenir ; entre les deux, il y a un trait d'union, nous restons libres de l'appeler *le temps* et nous comprenons qu'il passe vite.

Après la question *quando*, la question *ubi* qui se rapporte aussi à l'existence. Le lieu où est une chose n'est pas la présence de cette chose, d'où un *ubi spirituel* pour les êtres immatériels. Dans un sens plus restreint, Aristote disait, et beaucoup de gens disent après lui, que l'espace où sont les êtres matériels est la superficie du corps. Il va sans dire que les philosophes font sur ce sujet bien d'autres considérations ; ils savent se mouvoir dans l'espace sans tomber dans le vide.

Le chapitre de la *possession* est l'explication du verbe *avoir*

aussi compliqué dans ses divers sens qu'irrégulier dans sa conjugaison. La possession, le droit, la propriété, la relation entre la chose possédée et celui qui la possède, l'*habit*, suivant le terme consacré : tels sont les sens étendus ou restreints du verbe avoir ou de la possession.

M. de Vorges termine sa savante étude par un chapitre sur l'*être de raison* que crée notre intelligence soit en face de la privation d'un attribut comme la *cécité*, soit devant la non-existence en général comme le *néant*.

On pourrait peut-être souhaiter que M. de Vorges, qui a tant fréquenté les auteurs anciens, eût emprunté plus largement aux modernes et particulièrement à Mgr l'archevêque de Malines, aux travaux de qui il ne fait qu'une allusion.

La lecture de l'*Abrégé de métaphysique* m'a fait recommencer une étude de ma jeunesse; plusieurs le pourront faire, comme moi, avec autant d'agrément que de profit.

UN CINQUANTENAIRE

LES ORIGINES DU CHEMIN DE FER A BESANÇON

Par M. Maurice CHIPON

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 28 juin 1906)

Le nom de Besançon figure dans la première loi (1838) qui prescrivit l'étude d'un système général de voies ferrées ; une ligne se dirigeant de la Méditerranée vers le Rhin était jalonnée par les villes de Lyon, Dijon, Besançon, Mulhouse, c'était la communication du Midi et de l'Orient avec les pays du Nord par la voie la plus facile et la plus commode. Les Romains l'avaient suivie, les vestiges de leurs chaussées dans notre région le prouvent ; au moyen âge cette direction a été fréquentée, comme le démontrent les rectifications de route opérées à cette époque dans la vallée du Doubs, les temps modernes venaient de la consacrer par l'ouverture du canal du Rhône au Rhin, dont l'achèvement remontait à une douzaine d'années. Un simple coup d'œil sur la carte de l'Europe fait voir que la vallée du Rhône continuée par celles de ses affluents remonte directement et doucement jusqu'à celle du Rhin, dont elle n'est séparée que par un seuil à peine sensible, le col de Valdieu, à l'altitude de 350 mètres au plus.

Cette nouvelle voie de communication allait déboucher dans les plaines du Nord, aussi fut-elle baptisée le Danube artificiel de l'Allemagne de l'Est.

Les études furent poussées avec activité, le conseil général du Doubs les confia à un ingénieur de grand talent, M. Parandier, qui depuis plusieurs années s'occupait de la question des chemins de fer, et dès le 25 août 1841, il votait les conclusions d'un rapport que lui présentait M. Parandier, faisant passer la ligne de Dijon à Mulhouse par Besançon.

A Mulhouse, MM. Kœchlin, secondés par la Société industrielle de cette ville, obtenaient l'autorisation de faire les études d'un tracé se reliant à Dijon par Lure, Vesoul et Gray ; M. Parandier avait, dans son rapport, examiné en détail le projet de Mulhouse et énergiquement affirmé sa conviction que Besançon ne pouvait pas être laissée en dehors de la nouvelle ligne. Une solution intermédiaire fut proposée, on abandonnait Gray et Vesoul pour suivre la vallée de l'Ognon, et raccorder Besançon au moyen d'un embranchement de dix à douze kilomètres.

En face de ces prétentions, la loi du 11 juin 1842, qui a établi un système de neuf lignes de chemins de fer, s'est contentée de désigner notre ligne comme se dirigeant « de la Méditerranée sur le Rhin par Lyon, Dijon et Mulhouse. »

La direction Gray-Vesoul fut abandonnée pour la ligne de l'Ognon, et Mulhouse en fit établir le projet général, tandis que M. Parandier étudiait et publiait le tracé qui, venant de Dijon par Pontailler et Chemaudin, touchait à Besançon, et remontait la vallée du Doubs se dirigeant de Montbéliard sur Mulhouse par le col de Valdieu. Belfort, jaloux de Montbéliard, dont l'extension au point de vue commercial et industriel l'inquiétait, se prononça pour le projet de Mulhouse, il insistait sur la récente incorporation de sa rivale à la France, et faisait ressortir les services

qu'il avait rendus à la patrie et les sacrifices que lui avaient imposés ses différents sièges. D'autre part, les industriels de la vallée du Doubs ne restèrent pas inactifs, ils se formèrent en comité, on dirait aujourd'hui en syndicat, et choisirent trois délégués pour défendre leurs intérêts à Paris : MM. Bouchot, ancien député, conseiller général; Berger, conseiller général, et Parrot, avocat au conseil d'État et à la cour de cassation.

La ville de Dole, dont on ne parlait pas, voulut toutefois ne pas être oubliée. Il lui suffisait, disait-on, d'un service d'omnibus qui la mettrait en correspondance avec la station de Montmirey située à 18 kilomètres, à moins qu'elle ne réussît à se faire concéder un embranchement particulier. Alors intervint M. de Grimaldi, administrateur des salines de Salins pour la reine d'Espagne qui en était propriétaire ; il sut faire insérer dans le projet de loi la création d'une ligne de Dole à Salins, amorce d'un prolongement éventuel jusqu'à la frontière suisse.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'en 1846, le Parlement fut saisi du projet de loi qui reproduisait les principales données du projet Parandier ; mais, à la Chambre des députés, M. Dufaure soutint le tracé de Besançon à Belfort par l'Ognon, avec tant d'énergie et d'autorité qu'il emporta le vote malgré les efforts de M. Parandier, malgré l'avis unanime du conseil général des ponts et chaussées. M. Parandier adressa à M. Dufaure une lettre pour lui signaler les erreurs qu'il avait commises dans son discours. En même temps il s'ouvrit une campagne de pétitions, de notes, de réclamations émanant des industriels, commerçants, habitants de la vallée du Doubs et adressées à la Chambre des pairs. Celle-ci vota néanmoins le projet de la Chambre, qui devint la loi du 21 juin 1846, autorisant le ministre des travaux publics à concéder la construction d'un chemin de fer de Dijon à Mulhouse avec embranchement d'Auxonne sur Gray. Il y est spécifié : « A partir

de Besançon, il gagnera la vallée de l'Ognon en passant par Villersexel et Béverne, ira toucher à Belfort, et de Belfort enfin il se dirigera sur Mulhouse par Dannemarie et Altkirch. A Mulhouse il sera mis en communication avec le chemin de fer de Strasbourg à Bâle. »

M. Parandier prédit à M. Dufaure que cette loi ne s'exécuterait pas.

Si les débats parlementaires furent toujours courtois, les passions locales se manifestèrent avec violence, il est inutile d'en relever tous les incidents. L'arrondissement de Montbéliard avait élu député M. Parandier pour soutenir son tracé, alors s'engagea une polémique de presse, pour reprocher à ses électeurs, industriels de la région, d'avoir préféré leurs intérêts à leur foi politique: la Haute-Saône, de son côté, avait envoyé siéger à la Chambre son ingénieur en chef, M. Lacordaire ; celui-ci, partisan de la vallée de l'Ognon, étudia avec conscience les deux tracés, ses aptitudes et sa loyauté lui firent donner la préférence à la vallée du Doubs. Il fut dans les journaux l'objet d'attaques injurieuses ; il parut contre lui des brochures, des libelles, des pamphlets, où les mots de trahison, de concussion, étaient les qualifications les plus bénignes. On l'accusait surtout d'avoir abandonné Gray en votant la ligne par Auxonne et Dole.

Le ministre des travaux publics ne mit en adjudication tout d'abord que la ligne de Dijon à Besançon, et ce fut une société constituée par des statuts déposés en l'étude Brugnon qui obtint la concession. Cette société, qui prenait le nom de Société du chemin de fer de Dijon à Besançon, était au capital de douze millions de francs, son siège social était à Besançon et les actionnaires appartenaient tous à Besançon et à la Franche-Comté. Elle prenait l'engagement de terminer les travaux et d'ouvrir la ligne à l'exploitation dans un délai de quatre années qui expirait en mars 1856.

Constatons de suite que la section Dole-Dijon a été ouverte en juillet 1855, et que le premier train de voyageurs entra dans la gare de Besançon le 7 avril 1856 ; ce léger retard avait été occasionné par les nombreux éboulements du remblai de Rochefort, assis sur un sol mouvant qui n'a pu être consolidé que par d'importantes substructions. Le service de la petite vitesse a été inauguré le 25 juin 1856.

Il y a donc cinquante ans exactement que Besançon est desservi par le chemin de fer, et cette sorte de jubilé nous a paru raison suffisante pour résumer l'histoire de cette nouvelle voie de communication.

Quoique, en 1851, le conseil général du Doubs et la chambre de commerce de Besançon aient cherché à faire triompher le passage de la ligne au nord de Dole, il n'y eut pas de discussion sérieuse sur ce point, et M. Parandier, dont le concours était sollicité pour la reprise de ce projet primitif, se récusa : il réservait son autorité, son activité et ses efforts pour une lutte où étaient engagés des intérêts autrement graves, et dont l'issue est due à sa persévérance et à ses éminentes qualités. Et, lorsqu'on suit le travail de cet ingénieur toujours sur la brèche, au sentiment d'admiration pour son œuvre succède bientôt cette idée que, pour aboutir, il faut autre chose que des pétitions ou des délibérations, il faut à des projets solides et bien étudiés, opposer d'autres projets solides et mieux étudiés, et ne pas réfuter des arguments sérieux par des récriminations ou de vagues considérations.

Le décret de concession du 12 février 1852 réservait deux questions du plus haut intérêt pour Besançon. La première était l'emplacement de la gare, et la seconde la direction du chemin de fer de Besançon à Mulhouse.

La ligne s'arrêtait à un point fixe situé à Châteaufarine, et en attendant que la station de Besançon fût définitive-

ment établie, un embranchement devait être construit qui aboutirait à une gare provisoire construite sur les glacis d'Arènes. Trois enquêtes furent successivement ouvertes sur le projet proposé par la Compagnie de Dijon-Besançon, et qui était l'emplacement définitivement choisi. Les corps élus, conseil général, conseil d'arrondissement et conseil municipal, furent unanimes à repousser le projet soumis aux enquêtes, la population entière s'intéressa à la solution de cette question, il se forma des groupes de quartier, des groupes d'industries et de commerce, et sauf les habitants de Battant, tous déposèrent que la gare à la Viotte ne donnait satisfaction ni à l'intérêt général de la ville, ni aux légitimes intérêts particuliers. L'éloignement, la difficulté d'accès par une rue étroite, souvent encombrée, par une déclivité obligeant à des chargements réduits, l'obligation des voyageurs de se grever de frais supplémentaires de transport, une grande perte de temps, la nécessité de créer des magasins ou entrepôts nouveaux, etc., étaient invoqués contre le projet de la Compagnie. Les enquêtes demandaient l'étude de l'un de ces trois emplacements, ou la Mouillère, ou le vallon des Chaprais, ou le bas de Beauregard.

La conséquence la plus immédiate de ces desiderata était une augmentation de plusieurs millions dans les frais de construction, et la Compagnie répondait que le souci des intérêts de ses actionnaires ne lui permettait pas de la leur imposer ; de plus, le génie militaire n'admettait pas une gare dans l'enceinte du corps de place, enfin les ingénieurs les repoussaient à cause des difficultés insurmontables d'amener la ligne au niveau de la ville au moyen de courbes, de rampes et de tunnels d'une exécution onéreuse, rendant la circulation des trains plus lente. Les Bisontins invoquèrent aussi la nécessité de mettre la gare à même de satisfaire aux exigences de la ligne directe de Paris en Suisse par Gray-Besançon, et les

plateaux qui conduisent à la frontière, soit par Morteau, soit par Pontarlier. Il serait, en effet, indispensable pour cette voie de franchir depuis la Viotte le vallon des Chaprais et le Doubs, par des ouvrages d'art d'une importance et d'une difficulté dépassant de beaucoup les dépenses nécessaires pour amener la station au niveau du Doubs, qui aurait encore cet avantage inappréciable de permettre la création tout indiquée de docks ou gare d'eau, facilitant le transbordement sur les wagons des marchandises empruntant le canal, et *vice versa*.

Eût-il été impossible de triompher de ces résistances? Le conseil municipal, en ne votant qu'une subvention de 300,000 fr. au lieu de 1,400,000 qu'on lui demandait, semblait indiquer que l'intérêt de la ville était moins considérable qu'il le prétendait. De fait, on n'était pas encore familiarisé avec la pratique des emprunts, et on ne savait pas déjà se servir de cet instrument de création toute récente, qui a été si souvent employé depuis aux finances des communes : le Crédit foncier, avec ses prêts à longue échéance, amortis par annuités.

L'opposition du génie militaire n'était pas irréductible, d'autres villes fortifiées avaient obtenu de placer leur gare à l'intérieur de leurs remparts, et on ne parait pas s'être préoccupé des moyens employés par Strasbourg, Valenciennes, Douai, etc., pour réussir.

Au point de vue technique, le projet bien étudié de la Viotte aurait dû être contre-balancé par un plan dont tous les détails auraient été minutieusement discutés et établis ; mais il n'y avait même pas unité de décision sur l'emplacement à adopter : le conseil municipal avait bien demandé à M. Boudsot, l'ingénieur de la Compagnie, un projet de station à la Mouillère, c'était plutôt un avis. Au milieu de toute cette effervescence, il convient de noter le travail d'un conducteur des ponts et chaussées, M. Focillon, qui transformait en voie définitive le raccordement

provisoire aux glacis d'Arènes, amenait la ligne au delà de la tour de la Pelote en longeant le Doubs sur les quais, à créer là où sont maintenant les quais Veil-Picard et de Strasbourg. La voie était établie sur un grand viaduc de 5m35 d'élévation à la croisée du pont de Battant, supporté par cent quatre colonnes en fonte placées sur deux rangs, laissant en dessous une voie carrossable couverte de 5m10 de large sur une longueur de 985 mètres. Un plan, des profils et des coupes avec un devis, étaient joints à ce projet, dont M. Focillon avait trouvé l'idée première dans des études antérieures de M. Parandier. Il y a cinquante ans, c'était d'une audace et d'une hardiesse qui effrayèrent, l'Amérique n'avait pas encore ses *elevated*, ni l'Europe ses métropolitains.

La concession de la section de Besançon à Belfort, obtenue par la Compagnie de Dijon-Besançon le 17 août 1853, parut favorable aux espérances de notre ville qui envoyait une délégation à Paris pour lever toutes les difficultés. Les deux lettres suivantes de MM. Clerc et le colonel Paris vinrent réduire à néant toutes ces espérances. « Mon cher ami, écrit M. Ed. Clerc au maire de Besançon, en janvier 1854, j'ai reçu fort exactement et en trois envois les diverses pièces que tu m'as adressées pour la députation du conseil municipal près du ministre des travaux publics....

« Lundi, les membres de la députation, moins MM. Perron et d'Oussières, se sont réunis chez moi....

« Dans cette entrevue nous avons examiné avec soin les questions dont la défense nous était confiée par la ville, et *que mes collègues ne connaissaient pas encore....*

« D'accord sur le plan de campagne et porteurs des délibérations de la ville et autres pièces à l'appui, nous n'avions plus qu'à obtenir une audience du ministre. Malheureusement pour nous, il est arrivé dans ces der-

niers temps de tous les points du pays, en matière de chemins de fer, tant de députations et de si nombreuses que, pour mettre une digue à ce flot, une règle absolue vient d'être établie, c'est de renvoyer toutes les députations au Directeur général....

« Nous nous sommes donc rendus hier dans son salon d'audience, où il nous attendait. Nous lui avons successivement posé les trois questions dont il avait à connaître, et nous avons défendu, par les meilleures raisons qu'il nous a été possible, la thèse dont nous étions chargés....

« Le Directeur général nous a parlé d'un sacrifice d'argent à faire par la ville sur la question de la gare. M. Paris t'en parlera.... »

Le colonel Paris complétait ces renseignements le 25 janvier 1854 :

« Je suis parvenu à voir M. Mary, et par le conseil de « celui-ci, M. Lebreton, inspecteur divisionnaire, chargé de « l'examen des projets relatifs à la station de Besançon.

« M. Lebreton se plaint amèrement de l'état sous lequel « lui est parvenue votre demande : « Il me fallait, dit-il, un « projet bien raisonné, un plan détaillé et surtout une « estimation sérieusement élaborée ; au lieu de cela, votre « ville m'envoie un dessin et un discours sans même l'é- « noncé d'un chiffre de dépenses, car (m'a-t-il fait remar- « quer), cet accroissement de dépenses de 4 à 500,000 fr., « dont vous me parlez, n'est nulle part exprimé dans le « rapport sommaire de votre ingénieur et n'est mentionné « qu'incidemment dans la délibération du conseil muni- « cipal. » M. Lebreton m'a déclaré « que des documents « aussi incomplets ne pourraient être pris en considéra- « tion, et que, si les éléments en notre faveur lui man- « quaient, lorsqu'il pourra s'occuper de ce travail (ce qui « n'est peut-être pas fort éloigné), il serait obligé de bor- « ner son examen au projet présenté par la Compagnie. « A ce propos, il m'a fait voir que le Directeur du génie à

« Besançon y avait donné son assentiment, et repoussait « formellement le choix d'un emplacement à la Mouillère « ou aux Chaprais (ce à quoi je ne m'attendais pas, d'après « ce que m'avait dit le général d'Oussières).

« M. Lebreton m'a dit aussi être très convaincu que « l'augmentation de dépense résultant du projet Boudsot « doit être bien supérieure au chiffre de 4 à 500,000 fr., « aussi m'a-t-il paru assez peu touché du vote de 300,000 fr. « que vous m'annoncez par votre lettre du 24.

« Il me paraît ressortir de tout ce que j'entends dire ici « que la Compagnie a pris les devants partout, et je crains « que la ville se soit bien laissé distancer.

« Je ne pense pas, Monsieur le Maire, que le devis estimatif « impérieusement réclamé par M. Lebreton n'ait pas été fait « par M. Boudsot, il doit être tout prêt, sauf les modifications « que doivent y apporter les changements que j'ai indi- « qués, changements indispensables, car M. Mary m'a dit « que dans les circonstances où se trouve ce chemin de « fer, le Conseil des ponts et chaussées n'admettrait point « pour les tunnels une différence de pente de $0^{m}005$, ni « de rayon au-dessous de 700 mètres pour les courbes en « plaine.

« Le travail que vous avez à fournir devant être par « le Ministre envoyé à l'examen de l'ingénieur chargé du « contrôle, M. de Marne, à Dijon, il serait bon que vous « pussiez lui en faire parler en temps utile.

« Je tâcherai d'ailleurs de revoir M. Dubois après-de- « main, jour d'audience.

« M. Mary est mieux disposé pour la station des Cha- « prais....

« Voyez, pensez et décidez.

« Agréez, Monsieur le Maire, etc.

« Signé : le colonel PARIS. »

Il y eut encore quelques négociations, mais le 25 juillet

1854 parut le décret qui fixait à la Viotte, à 400 mètres de la porte de Battant, l'emplacement de la gare de Besançon. Une disposition finale impose à la Compagnie « *l'obligation* « *d'établir à ses frais, soit sur les routes actuelles, soit* « *sur des terrains dont elle ferait l'acquisition, un système* « *de voies ferrées, à locomotives ou à traction de chevaux,* « *qui mettrait en communication la station avec le canal* « *et la ville par le pont suspendu et la porte Saint-* « *Pierre.* »

Il était naturel que Besançon désirât être en relations directes avec les deux arrondissements de Baume et de Montbéliard, avec les centres industriels de la vallée du Doubs, et le décret de concession du 17 août 1853 lui donna toute satisfaction. Le tracé par la vallée de l'Ognon était définitivement condamné. La prédiction de M. Parandier se réalisait : la loi de 1846 devenait pour cette partie lettre morte, et cette solution est due uniquement à la persistance de M. Parandier qui mit toute son intelligence, tous ses efforts au service de sa conviction. Pour vaincre et triompher, les partisans de la vallée de l'Ognon mirent tout en œuvre, et on employa la calomnie pour discréditer cet homme dont la loyauté et l'honneur défiaient tous les soupçons.

Les attaques furent si violentes et si précises, elles portaient la signature d'hommes si considérables, elles furent si répandues, l'étranger même s'en préoccupa, qu'il devenait impossible de les dédaigner. Aussi, M. Parandier publia une lettre des membres du conseil général qui le chargeait, en termes flatteurs, de se rendre à Paris pour défendre le tracé par la vallée du Doubs ; elle se terminait par cette phrase : « En consentant à aller seconder « de vos lumières les membres de la commission, lorsque « vous y serez appelé, vous donnerez au département une « nouvelle preuve de cette abnégation qui vous honore

« et vous caractérise. » Cette lettre était suivie d'une note adressée à ces mêmes membres du conseil général, pour protester contre l'imputation de roman dont on qualifiait ses travaux, et les insinuations malveillantes dirigées contre lui dans « un factum au bas duquel, dit-il, je remar-« que des signatures de personnes qui, je le crois ferme-« ment jusqu'à preuve contraire, ne l'ont ni lu, ni approuvé, « ni signé. » Puis il ajoute après quelques considérations techniques :

« C'est contre moi, qui n'ai nul intérêt dans l'affaire, que celui de remplir un devoir de conscience et de conviction, que ces Messieurs, qui ont passé des traités dont ils espèrent tirer de grands bénéfices, dirigent l'accusation d'être passionné !.... Qu'ils citent donc, dans mes notes ou mémoires, des propos comme ceux qu'on vient de lire, et qu'ils regardent sans doute comme des preuves de leur politesse exquise et de leur modération !....

« J'apportais et j'apporte encore, si l'on veut, une certaine animation dans mes discussions contre un tracé dont j'ai été poussé à me faire moi-même l'inventeur ; mais de la passion, pour quel motif ?....

« Il est vrai que ces Messieurs insinuent, pour l'expliquer, que j'ai formé une compagnie avec les honorables maisons Japy et Bouchot : si cela était, j'en aurais préalablement demandé l'autorisation à M. le Ministre, et je n'aurais certainement pas à en rougir ; mais *cela n'est pas*.

« Je ne possède et n'ai jamais possédé par moi-même, ni par les miens, d'actions ni de participation intéressée quelconque dans une entreprise de Compagnie de chemin de fer ; il n'y a, entre la Compagnie du Doubs et moi, ni promesse ni engagement ; et, depuis quinze ans que je m'occupe d'études de tracés et de questions économiques de chemin de fer, je me suis contenté des remboursements de frais de quelques centaines de francs par an, qui m'ont été alloués par l'État, dans le temps où j'étais officiel-

lement chargé de ces études. Depuis, j'ai fait, il est vrai, mes efforts pour provoquer l'exécution de la ligne de Dijon à Mulhouse et produit de volumineux documents, dont les Compagnies (particulièrement celle de Dijon à Besançon) se sont emparées, mais je n'ai jamais reçu ni voulu recevoir un centime d'indemnité de ces Compagnies. MM. Lacroix et Calley Saint-Paul, les entrepreneurs à forfait du chemin de fer de Dijon à Besançon, et sur Mulhouse, par l'Ognon, le savent parfaitement bien.

« J'ajoute que je ne possède pas pour un centime d'intérêt matériel dans le Doubs ni dans l'Ognon, et que je ne suis venu défendre encore une fois le tracé du Doubs qu'au nom de mes convictions de plus en plus fermes et de plus en plus approfondies, et des graves intérêts généraux, départementaux et privés, qui sont engagés dans la question. »

A Montbéliard, le décret du 17 août 1853 fut célébré comme une victoire, le conseil municipal a offert à l'hôtel du Lion rouge un banquet au préfet, à M. Parandier, suivi d'une réception grandiose au cercle (7 septembre 1853).

Le 25 novembre 1854, les industriels et les habitants de la vallée du Doubs, sous l'initiative du comité qu'ils avaient formé pour la défense de leurs intérêts, ont voulu donner à M. Parandier un souvenir de leur reconnaissance, ils ont fait reproduire en argent, à son intention, une œuvre du sculpteur Rossigneux, et ils ont tenu à associer Mme Parandier à cette fête, en lui offrant une glace de Venise, au cadre orné de sculptures.

Qu'est-il advenu de la Compagnie de Dijon-Besançon ? Après avoir soumissionné la ligne jusqu'à Belfort, elle voulut devenir une grande Compagnie et se fit cessionnaire de la ligne de Bâle à Strasbourg. Elle rêvait de devenir la grande Compagnie de la Méditerranée au Rhin, en

construisant une ligne directe de Besançon à Lyon par Lons-le-Saunier et Bourg ; mais le gouvernement n'a pas ratifié cette convention, et en même temps qu'il faisait acheter la concession de Bâle à Strasbourg par la Compagnie de l'Est, il faisait racheter notre Société locale par la Compagnie de Paris à Lyon au mois d'avril 1854.

De cet exposé forcément rapide, de ce résumé succinct se dégage cette impression que le succès est acquis à un travail constant et opiniâtre secondé par des études approfondies. Se résigner sans combattre, se poser en victime, ne voir partout que des ennemis et se lamenter lorsque de plus forts savent faire valoir leurs droits, c'est se condamner à l'impuissance, à l'anéantissement. A qui le suit de près, l'exemple de M. Parandier offre un enseignement fécond, et depuis cinquante ans nos administrations municipales ont-elles su fixer tous les avantages que pouvait offrir la création des chemins de fer ? Au bout de trois ans, elles n'ont pas constitué un dossier pour l'emplacement de la gare, leurs délégués pour discuter cette question ne savent même pas de quoi il s'agit ; et les communications avec l'intérieur de la ville ménagées par le pont et la porte Saint-Pierre restent encore lettre morte ; les tramways électriques n'auraient-ils pas dû réaliser dans le sens de la prospérité bisontine l'article final du décret de 1854 ?

Souvenons-nous que pour les sociétés, les collectivités, plus que pour les individus, la lutte pour la vie est un axiome économique, le faible succombe nécessairement, et est faible celui qui dédaigne une partie de ses forces, celui qui ne donne pas à chacun le rôle, le poste que lui méritent son caractère, ses aptitudes, son intelligence et son dévouement. Combien de défaites, combien d'efforts sont restés stériles, pour avoir méconnu ces principes ! N'est-ce pas le secret de bien des décadences ?

POÉSIES

Par M. Charles GRANDMOUGIN

MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance publique du 28 juin 1906)

LE GUI

Le ciel est mort, l'hiver est gris;
Le brouillard vient comme un mystère;
L'étang, par la glace surpris,
S'allonge, miroir solitaire.

Les vieux chênes semblent défunts;
Plus d'oiseaux et de nids en joie :
Mais en haut, sur les rameaux bruns,
Le gui tendre et touffu verdoie.

Seule gaieté des bois déserts,
Il est un printemps sur les branches;
L'opale de ses perles blanches
Fait le sourire des hivers !

Sous la brume du ciel immense
Le gui sacré nous apparaît
Doux comme un espoir qui commence
Dans le grand deuil de la forêt !

Il dit au poète qui rêve
Dans les sentiers froids, sans soleil,
L'immortalité de la sève,
La certitude du réveil !

VERS LA CAMPAGNE

Dans le fond des cités, je pense à vous souvent,
Frémissement des bois parcourus par le vent,
Profonds horizons bleus que l'on suit en rêvant !

Je pense à vous, chemins sablés, vertes fougères,
Trembles qui palpitez sous des brises légères,
Longs plateaux, moutons gris, chants lointains des bergères,

Claires sources d'argent aux murmures heureux
Où boivent les essaims des oiseaux amoureux,
Bruits sourds des chariots au fond des chemins creux ;

Belles après-midi lumineuses et douces
Où, sous les vieux foyards et près des jeunes pousses,
Nous songeons, enfouis dans le velours des mousses !

Vous êtes le repos, forêts, prés et ravins !
Et vous êtes l'oubli de bien des labeurs vains !
Sous vos charmes vainqueurs, nous nous sentons divins !

Car c'est toi le bonheur et la vie, ô Nature !
Sur ton sein maternel s'endort notre torture
Et tu verses l'ivresse à toute créature !

Les époux, près de toi, sentent leurs feux doublés,
Et la chanson des bois, des fleuves et des blés
Fait germer l'espérance aux cœurs inconsolés !

Ta nuit, c'est la tendresse éparse dans le rêve ;
Dans les mille parfums des fleurs et de la sève,
L'amoureux la bénit et la trouve trop brève !

C'est un mystère heureux qui vibre dans tes voix !
En écoutant chanter tes sources et tes bois,
On redevient pareil aux terriens d'autrefois ;

Nos âmes et les leurs se sentent confondues,
Et dans la majesté des vastes étendues,
Revivent l'âge d'or des libertés perdues !

L'AMOUR MUET

Je voudrais dire quelque chose :
Je ne peux pas.
Je fais un effort et je n'ose....
Même tout bas.

Vous souffrez peut-être vous-même
Tout comme moi;
Alors l'amour dont je vous aime
Est votre effroi.

C'est un démon qui nous attire
Et nous perdrait;
Et chacun garde son martyre
Comme un secret.

Ah ! quand on combat la nature,
On est brisé ;
Le cœur s'enfièvre et se torture
Inapaisé !

Oui ! sous une calme apparence,
Votre œil profond
M'a bien trahi votre souffrance
Et me répond !

En se quittant, on souffre ensemble
Au mot d'adieu;
Hélas ! et dans la main qui tremble
Vibre un aveu.

Nous comptons tous les deux sans doute
Sur le hasard ?....
Quand il vient à nous sur la route,
Il est trop tard !

C'est qu'alors les cœurs sont en proie
A d'autres feux !
Ou bien — saison morte et sans joie —
On est trop vieux.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX JEAN PETIT

Par M. Alfred VAISSIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 28 juin 1906)

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, parmi les diverses fondations de prix dont elle a la libre disposition, n'en possédait aucune, jusqu'à l'année dernière, pour l'encouragement des beaux-arts.

Un ancien pensionnaire Suard, le sculpteur Jean Petit, a voulu témoigner de sa reconnaissance, en laissant par testament à la Compagnie, dont il était membre d'honneur, la somme nécessaire pour combler cette lacune.

On a su rendre de dignes hommages à la mémoire du modeste et éminent bienfaiteur, en particulier dans le rapport du 29 juin 1905 sur l'organisation et le début d'un premier concours Jean Petit.

Il serait superflu de revenir sur les conditions et le règlement de cette institution nouvelle, si opportune, si ce n'est pour constater, à l'éloge du testateur, que, dans la pratique, les résultats les plus encourageants se sont manifestés aussitôt, et, disons-le, en faveur de l'École municipale des beaux-arts de Besançon qui en a bénéficié dans la personne de ses meilleurs sujets. Comment un prix de

300 fr., assuré annuellement, n'était-il pas capable d'exciter chez les jeunes artistes de la région franc-comtoise de vives aspirations et de plus sérieux efforts ? Le compte rendu du concours de cette année 1906 montrera, nous l'espérons, qu'on ne s'est pas fait d'illusions sous ce rapport, et qu'aussi bien pour la sculpture que pour la peinture, les concurrents de cette année, encouragés par les conseils tout paternels du très digne et éminent directeur de l'École, n'ont pas fait défaut à l'appel posthume de Jean Petit, l'ancien élève de l'École de dessin.

La date du concours de 1906 a été fixée par l'Académie aux 11 et 12 juin derniers. Les conditions ont été portées à la connaissance des intéressés, jeunes gens de la province, dans les journaux quotidiens de la Franche-Comté.

Six candidats, peintres ou sculpteurs, élèves de l'École des beaux-arts de Besançon, se sont fait inscrire, tous sachant que c'était le « tour de la sculpture ».

A la date fixée, les jeunes artistes entrèrent en loge à l'École des beaux-arts et entendirent la lecture du sujet du concours indiqué, à la suite d'une délibération maintenue secrète de la commission de l'Académie.

La lecture du programme a été faite et commentée par M. le directeur, qui en avait rédigé les termes de la manière suivante :

« Remplacer dans la niche de la fontaine de l'Hôtel de « Ville le Charles-Quint chevauchant un aigle aux ailes « éployées (en bronze), par Jupiter à qui Hébé, sa fille, « offre le nectar dans une coupe d'or. »

(Préalablement à cette communication, les concurrents ont été avertis d'aller se rendre compte de la forme de la niche de la place Saint-Pierre, de constater les trous des anciens scellements, puis l'ouverture par où l'eau devait s'échapper.)

Le soir même les compositions, dans leur état d'esquisses en terre à modeler, étaient livrées telles qu'elles étaient

sorties des mains des jeunes artistes, lesquels, ouvriers ou fils d'ouvriers, préféraient, sur leur commun désir, ne pas y revenir le lendemain, afin de ne pas perdre une journée de leur travail d'atelier.

Le surlendemain, la commission convoquée examinait les ouvrages. Des six maquettes encore fraîches, trois compositions furent particulièrement remarquées et retenues, pour être soumises au jugement définitif de l'Académie.

Les concurrents ont accepté la proposition qui leur en fut transmise, de mouler en plâtre leurs ouvrages, afin qu'ils pussent se conserver jusqu'à la séance de l'Académie, le 21 juin.

Au lieu de limiter ce rapport à son objet essentiel, qui est l'historique du concours, vous avez autorisé le rapporteur que vous avez bien voulu désigner à présenter, au sujet de la composition proposée pour le concours, certaines considérations dont l'opportunité n'échappera à personne.

L'historien si apprécié de Besançon, Auguste Castan, publiait en 1867, dans les Mémoires de la Société d'Émulation, un fort beau travail intitulé : *L'empereur Charles-Quint et sa statue à Besançon.* — Vous entendez bien — sur la statue — apothéose de l'empereur, enfourchant l'aigle impérial à double tête. Ce monument coulé en bronze, témoignage de la reconnaissance des Bisontins en l'honneur du protecteur et du bienfaiteur de leur cité, était l'objet de la haute considération non seulement d'une population peu saturée d'œuvres de grand art, mais aussi de celle des étrangers qui traversaient la ville. Le grand Condé s'arrête, lors de son passage à Besançon en 1668, devant le Charles-Quint et le salue.

On ne pourra jamais citer un document plus démonstratif de la popularité conquise par cette image d'un caractère si original que les dernières pages du poème dit

épi-comique intitulé la « Jacquemardade », composé par le conseiller Bizot et imprimé en 1752.

Le cortège de Jacquemard retournant à son ancien logis de la tour de Sainte-Madeleine s'arrêta bien sur la place Saint-Pierre ; le chroniqueur Grimont nous donne même le texte de l'allocution qui fut, comme *ad vivum*, adressée au grand empereur depuis longtemps défunt. Cependant, de cette station sur la place Saint-Pierre, le boute-en-train de la cavalcade, Jean-Louis Bizot, ne souffle pas le moindre mot dans son poème; le spirituel auteur réservait, pour couronner son œuvre, un délicat morceau. C'est seulement alors qu'il exprime énergiquement son indignation à propos de la couche de peinture grise et noire qu'un contrôleur de la ville s'était permis de faire appliquer sur le bronze du Charles-Quint et de son aigle, sous prétexte de l'embellir.

Faut-il (s'écrie Jacquemard) qu'on fasse un rude affront
A un empereur d'un grand renom !
Tant que jusqu'à François premier,
S'il vivait, en aurait pitié.
O Perrenot, grand cardinal, (*cardinal Granvelle*)
Pour l'amour de Dieu, venez voir
Comme on a *goené* votre maître,
Tout son corps n'est plus qu'un emplâtre ;
Bras, cuisse, mains, visage, habits,
L'ont barbouillé d'onguent gris.
. . . .
Allez, bélître que vous êtes,
On ne *chobreille* pas telle tête
Que la mort n'en tire raison,
Vous n'êtes pas de Besançon !
. . . .
Cachez, ô gens de Besançon,
Bronze, or, argent, cuivre et laiton,
Mon pilori (1), vos tabaquières,
Anneaux, croix et *olécheléres ;*
Et vous, Père Bénédictin,

(1) La gaine ou le terme à trois figures de la fontaine du Pilori devant l'église de Sainte-Madeleine, maintenant au musée d'archéologie.

Pour l'amour de Dieu, serrez bien
Les médailles et les pièces antiques,
Tremblez que leur gris de bourrique
N'épargne rien de curieux !

. . . .

Porte Noire aura du bonheur
S'ils ne lui flanquent une couleur.

A la suite de ce piquant accès de burlesque colère, la fantastique marionnette tombe dans un état de catalepsie passager, et, lorsqu'elle reprend ses sens, c'est pour se complaire dans le mirage d'une vision prophétique, plus souriante du côté de l'avenir. Combien alors Jacquemard est loin de songer que, quarante ans après, de malheureux Bisontins allaient commettre le crime de briser et de fondre l'idole de leurs ancêtres !

Exprimer, en pareil cas, de justes regrets, c'est châtier en même temps les Vandales du passé et ceux de l'avenir.

Au moment où la partie la plus intelligente de notre population s'intéresse si vivement à l'organisation d'une exposition rétrospective des œuvres artistiques du passé franc-comtois, formulons le vœu et conservons l'espoir que la génération actuelle, du moins, n'aura pas la douleur d'assister à la destruction des vénérables murailles qui non seulement ont abrité le Charles-Quint, mais ont été les témoins des faits les plus importants et les plus intimes de notre histoire locale.

En réveillant ici le souvenir de l'ancienne et unique décoration du vieil édifice, nous reconnaîtrons qu'il n'est pas aisé de se rendre un compte exact de l'ampleur du groupe impérial, pas plus que de la disposition des supports dissimulés, imaginés pour maintenir en l'air une charge de 2,000 kilos.

Après la quantité de métal connue, ce qu'on sait de plus précis, c'est que les ailes de l'aigle, ainsi que ses serres puissantes, avaient été rapportées.

Le seul croquis que l'on connaisse du monument,

vignette d'un libraire voisin de l'Hôtel de ville, a été signalé et reproduit par Castan, « afin, dit-il, que si jamais « notre municipalité voulait redonner son ancien lustre à « la vénérable façade de la maison commune, le nouvel « artiste puisse s'éclairer d'une lueur de la pensée de son « devancier ».

En ce qui concerne notre concours, et surtout le choix du sujet à traiter, mis, seulement par le hasard, d'accord avec les circonstances, on voit que la niche de l'Hôtel de ville possédait, en toute certitude, une véritable statue et non point une garniture décorative en haut-relief appliquée contre la muraille. L'idée premièrement proposée le comportait bien ainsi. Il ne s'agissait pas assurément de refaire un Charles-Quint, mais seulement, selon l'heureuse expression de Castan, quand il reproduisait la vignette du libraire, de veiller à ce que l' « artiste (si jamais quelque œuvre de rappel analogue lui était commandée) puisse s'éclairer d'une *lueur* de la pensée de son devancier ».

La proposition initiale, se limitant à cette *lueur*, était donc d'opter pour une figure quelconque, homme ou femme, soit un Jupiter tonnant, soit une allégorie de ville, mais avant tout une figure surmontant un aigle colossal ou hors nature, laquelle, avec les colonnes rouges de la niche, rappellerait comme ensemble ou découpure silhouettée les armes de la ville aussi bien que la statue à jamais disparue.

C'est par le chemin de la figure féminine, vaguement indiquée, que s'est introduite, en supplément, la personnalité, du reste fort bien choisie, de la fille de Jupiter, Hébé, l'échanson de l'Olympe. De là, cette conception d'un groupe de trois éléments favorables à une applique très appropriée à un concours de modelage, mais où échouait, dans la mythologie, la pensée franc-comtoise.

Nous signalons ici cet exemple intéressant de la diffi-

culté que l'on rencontrera quelquefois, surtout pour la sculpture, à déterminer un sujet nécessairement simple avec cette condition qu'il se rattache à notre histoire provinciale. Le lien n'apparaîtra pas souvent dans l'exécution. Dans le cas particulier du motif choisi pour notre fontaine, il existait comme sauvegarde un élément d'importance capitale. C'était l'aigle. Aussi M. le directeur, bien inspiré, avait-il eu soin, avant la mise en train du travail, d'avertir les jeunes artistes que l'aigle et Jupiter, c'était tout un, et que l'oiseau seul pouvait remplacer le maître de l'Olympe.

Une moitié des concurrents usant de cette interprétation de la donnée, il en est résulté une heureuse diversité dans les compositions obtenues.

Dans le camp des simplificateurs, nous passons rapidement sur le nº 1, dont le travail, très sommaire, nous montre un aigle arrivant à tire-d'aile vers une jeune personne à demi étendue sur un nuage.

Dans la disposition du nº 2, Hébé est assise de même, mais en fort relief du torse dégagé, pour présenter la coupe vers la direction d'un aigle assez bien traité dans son vol très aérien. Il résulte de cet arrangement que la sculpture, au lieu d'occuper la partie centrale, laisse un grand vide au milieu, entre les deux acteurs.

Le nº 3, au contraire, a travaillé, non comme un peintre, mais en vrai sculpteur ; aussi sa composition a-t-elle séduit tous les examinateurs, tant par une supériorité de goût et d'exécution que par l'originalité de la conception. Tout en haut de la baie largement creusée, plane un aigle aux ailes immenses et déployées concentriquement à la voussure. L'oiseau symbolique est accompagné d'une lourde nuée rayonnante ou fulgurante ; il tend, de face, le cou et le bec, dans un mouvement intelligemment compris, vers la coupe de nectar que lui présente une élégante jeune femme, debout, en haut-relief, dans l'axe de la niche.

Le vêtement, d'étoffe légère et aux plis flottants dans la partie inférieure, laisse entrevoir, avec discrétion, les formes du corps. L'attitude de cette figure, qui pourrait paraître maniérée, ne l'est réellement pas; c'est, au contraire, une très heureuse trouvaille que la ligne sinueuse du haut du corps de la fille de Jupiter, dont la tête se replie, ou s'incline avec respect, sous l'écrasement de la majesté de son père en *esprit*.

Si nous passons maintenant aux partisans de la trinité complète du programme, on examinera avec intérêt la composition du n° 4, surtout en raison des soins que ce concurrent a manifestés pour demeurer fidèle aux conditions imposées par le programme, aussi bien que par la surface à occuper dans une partie déterminée du cul-de-four.

La silhouette du groupe des trois acteurs est pondérée comme il convient, et le motif même par où l'eau de la fontaine doit s'échapper s'arrange avec l'ensemble. Le Jupiter, assis de face, penche la tête vers sa fille, laquelle lève gracieusement la sienne en faisant sa fonction d'échanson. Debout, vue en grande partie de dos et posée à un niveau légèrement inférieur, Hébé est comme agenouillée de la jambe droite en laissant voir la plante de son pied sous la robe relevée. Malheureusement, en pendant à cette louable figure, l'aigle ne compte plus que comme un accessoire sans importance; de plus, par sa construction physique, il semble avoir plus de parenté avec le paon de Vénus ou les oies du Capitole qu'avec l'aigle impérial.

Nous tombons, avec les numéros suivants, dans la banalité du Jupiter olympien, trônant la haste à la main. Au n° 5, Hébé, non moins grecque de costume, demeure pétrifiée devant la majesté du dieu, trop solennel pour la circonstance. Elle se tient debout, fort embarrassée de ses bras. Toutefois, le modeleur exercé rachète la froideur de

sa composition imposee par un programme quelque peu archaïque, dans l'exécution hardie d'un aigle magnifique serrant les foudres dans ses griffes et étendant ses grandes ailes horizontales pour servir de soutien, avec des nuages, à ces figures.

Enfin, le n° 6 a fait montre d'un certain savoir dans la musculature du torse et des bras du Jupiter, ce que le précédent concurrent avait complètement négligé. Non moins trônant et hasté, le personnage se penche en avant, afin de recevoir des mains d'une servante falote et sans expression un réconfortant pour ce moins infirme de nos Jupiters.

L'oiseau de soutien de l'ensemble est analogue au dernier décrit, mais bien loin de le valoir sous tous les rapports.

Tel est le résumé des appréciations de la commission sur le mérite relatif des ouvrages présentés au concours. Après l'audition de ce rapport et l'examen des trois maquettes moulées qui lui ont été soumises, l'Académie a été unanime pour décerner le prix de 300 fr. à l'auteur du n° 3, M. Hertig, marbrier, avenue de Fontaine-Argent.

Puis, comme le prix d'économie politique n'a pas été accordé cette année, faute de concurrents, l'Académie, séduite par la valeur du présent concours de sculpture, et pour récompenser le mérite de quelques parties de l'œuvre de deux autres concurrents, accorde une médaille de 100 fr. à l'auteur du n° 4, M. Sarraz, 22, rue Bersot, et une médaille de 50 fr. à l'auteur du n° 5, M. Trouillot, sculpteur, avenue Carnot, aux Chaprais.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. le chanoine ROSSIGNOT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 28 juin 1906)

MESSIEURS,

Le prix d'éloquence est disputé, cette année, par deux concurrents. Le premier se cache sous cette devise : *Reddo malum pro bono*, et fait la critique des poésies de Max Buchon.

La ville de Salins, où est né le poète, a donné son nom à une rue et fait graver en lettres d'or, sur une plaque de marbre, ces paroles sentencieuses de Victor Hugo : « Max Buchon, comme poète, laisse une œuvre, et comme citoyen un exemple. » Le citoyen est ici admiré, parce qu'il fut, comme son admirateur, un ennemi de Napoléon III, une victime du 2 décembre et, plus tôt que lui, républicain démocrate et socialiste. L'auteur de notre mémoire touche à peine ce côté du sujet, rappelle seulement la prose et n'étudie que les vers du poète salinois.

J'en demande pardon à Victor Hugo, mais la plupart des œuvres poétiques de Max Buchon ne m'inspirent pas grande admiration, et je dirais volontiers après la lecture d'un bon nombre :

Il se tue à rimer, que n'écrit-il en prose !

Une courte biographie et quelques mots sur les diverses éditions des œuvres de Buchon occupent les premières pages du mémoire ; le poète est ensuite étudié comme *Franc-Comtois, provincial et populaire ;* enfin *sentimental.* L'auteur montre une connaissance incontestable de la littérature en général et de la poésie en particulier. Il a suivi l'évolution qui s'est faite, au milieu du dernier siècle, du *romantisme* au *réalisme,* et il met au compte de cette dernière école tous les défauts de Buchon. Si beaucoup de ses vers ne sont que de la prose rimée; s'il est parfois *vulgaire, plat, obscur, trivial* (ces qualificatifs sont trop souvent répétés), c'est parce qu'il était réaliste. « Cette école ne veut pas admettre que composer c'est choisir; qu'il y a dans la nature du beau et du laid, de l'ombre et de la lumière. Pour elle, tout est intéressant dans un objet; tout est à peindre ou à dire. » Telles sont, d'après notre auteur, les caractères du réalisme. Boileau semble l'avoir condamné d'avance.

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.

Au contraire, quand notre poète écoute son imagination ou ses sentiments, « il fait de la vraie poésie, vigoureuse, exacte, sobre ; les termes sont appropriés, pittoresques ; il n'y a ni mots inutiles ni épithètes ronflantes ou prétentieuses ; il trouve le mot juste qui donne l'impression vive et précise de l'objet.... Quand il traduit un sentiment, c'est en termes fort beaux, avec une émotion profonde. On sent alors palpiter et vivre l'âme populaire, ou tout simplement son âme à lui, bonne, compatissante, à la fois forte et douce. Buchon, ici comme ailleurs, parle la langue du peuple, mais telle que la parle un lettré. Cette supériorité tient surtout à ce que sa pensée est plus personnelle, et, par suite, moins réaliste que dans les descriptions. » Voilà, ce semble, les extrêmes de l'éloge et du blâme. »

I.

Suivons maintenant le critique dans les détails. Buchon, dit-il, est *poète, ou plutôt peintre de la Franche-Comté.* Quand il chante le Poupet ou la Loue ; quand il poétise le *clocher trapu de Vuillafans*, ou bien *Ornans, l'agreste ville au clocher de fer-blanc*, c'est évident; mais après avoir cité de nombreuses descriptions de la vallée de la Loue, de la Franche-Comté à vol d'oiseau, d'une ferme, d'un intérieur de maison rustique ou d'un chalet, a-t-on le droit de faire ce reproche : « On cherche en vain le trait caractéristique, le vers ou la phrase qui différencie nettement une grange jurassienne d'une métairie bretonne ou d'une ferme vosgienne. » Rien n'approche de la réalité plus qu'une photographie qui, pourtant, n'empêcherait pas toujours cette confusion. D'ailleurs la remarque qui suit atténue trop le blâme : « La description est exacte *dans ses grandes lignes et même dans certains détails.* » On ne peut pas demander davantage au plus réaliste des écrivains.

Faut-il regretter que Buchon « ait négligé les légendes et les traditions de notre vieille terre? » C'était un sujet tout différent des autres et la matière d'un volume. M. C. Thuriet l'a écrit avec un talent auquel notre critique fait allusion, et publié dans les *Annales franc-comtoises.*

Quant aux locutions de notre dialecte, dont on regrette l'absence, elles seraient bien *de chez nous*, mais ce ne sont pas des mots faits pour les vers. Les citations, très nombreuses, de ce premier chapitre nous font deviner de bonnes poésies plutôt que des poésies franc-comtoises. Celle-ci est donnée comme une des meilleures : La Franche-Comté,

Pays des grands rochers, pays des grandes plaines,
Et des sources coulant d'emblée à rives pleines,

Pays des vrais savants, des nobles songe-creux,
Des robustes soldats et des vins généreux !
A nous tous ces vallons, brillants palais des fées,
Où le vent libre et frais souffle à grandes bouffées, etc.

II.

Max Buchon est surtout Franc-Comtois parce qu'il est né à Salins et a vécu dans la vallée d'Ornans ; il est provincial parce qu'il n'a jamais habité Paris. Ce raisonnement, imité de M. de la Palisse, n'est pas hors de propos ; je veux dire que notre poète n'est pas *populaire* parce que *provincial.* Zola, qui a poussé le réalisme jusqu'au naturalisme que l'on sait, est né et mort à Paris. Beaucoup de ses descriptions n'ont rien de la capitale. De même, Max Buchon aurait pu fréquenter le boulevard et écrire de bons vers sur le *printemps*, les *orages*, les *rues*, les *auberges* et même les *fumiers* de nos villages, et nous montrer, égarée dans ces milieux, la jeune femme de la ville,

à travers les persiennes,
En frais bonnet de nuit, orné de valenciennes.

Que l'isolement relatif où a vécu notre compatriote ait eu de l'influence sur son talent, c'est possible, mais on ne le voit pas clairement. Il est, nous dit-on, « le poète des petits et des humbles, non des riches ni des grands. » A ce titre, il est bien populaire ; il l'est souvent aussi par son style : témoin, entre beaucoup d'autres, la *petite pièce de vers grasse, rustique*, qu'admirait Sainte-Beuve, le *cochon*, puisqu'il faut l'appeler par son nom :

Tiens, mange, gros goulu ; tiens, mange, insatiable.

Viennent ensuite, dans le même langage, la *gueule garnie*, l'*auge pleine*.... Nous sommes bien loin des *classiques* et de l'*animal qui se nourrit de glands*.

Notre critique fait, avec raison, une différence entre la littérature qui a l'unique mérite d'être *comprise et sentie*

du peuple comme certaines *chansons ineptes* ou de *fades romans*, et les bons ouvrages qui sont également compris, bien qu'ils aient de la tenue, de l'éloquence et de la délicatesse. Son idée a été plus brièvement exprimée dans l'*Art poétique :*

> Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse,
> Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.

III.

Buchon est enfin un poète *sentimental*. Si, dans les descriptions, il est au-dessous de lui-même, quand il exprime des sentiments, il s'élève à la hauteur des vrais lettrés : « l'ouvrier, le paysan est ravi de trouver un homme qui pense comme lui, tout en parlant mieux. » Cette dernière partie du travail a été faite à la hâte. Cinq ou six idylles ou élégies sont bien indiquées comme exemples, mais sans aucune citation. Il était facile d'en choisir qui, même en ce genre, montrent le poète *plat*, *trivial* ou *éloquent*.

Écoutons *Pauvre fille :*

> Cher ami, ne pouvant fermer l'œil, je rallume
> Ma lampe, pour t'écrire un peu, quoique ma plume
> Entre mes doigts transis tremble effroyablement;
> Je n'ai de liberté, tu sais, qu'en ce moment.

La *Pauvre mère* fait mieux parler son malheur et sa résignation :

> A votre aise, monsieur, votre brillante vie,
> Si pauvre que je sois, ne me fait plus envie,
> Car, contre ma faiblesse, un ange me défend
> Désormais, et cet ange, à moi, c'est mon enfant.

Une autre omission semble mieux encore indiquer une précipitation regrettable. Buchon, traducteur ou imitateur des poètes allemands, n'est pas étudié. M[me] George Sand estime *adorables les poésies d'Hébel* et proclame notre

poète qui les traduit *aussi limpide que son modèle*. Victor Hugo met en parallèle Hébel et Max Buchon d'une part, Dante et Eschyle de l'autre. Cette exagération même prouve que le sujet valait une étude.

Je ne m'explique ni cette comparaison ni cet éloge. On sait que Victor Hugo, grâce à sa merveilleuse imagination, a su peindre, ou plutôt inventer un Orient magique qu'il n'a jamais vu; il estimait peu l'imagination purement reproductrice, qui n'est que l'imitation ou la copie de la réalité. Telle était celle de Max Buchon; il faut donc que la vérité ne gêne pas les compliments.

J'attribue enfin à l'oubli du précepte : *hâtez-vous lentement*, plusieurs fautes contraires à l'art de bien dire.

Dans la première page, une phrase mal construite envoie Buchon et son ami Courbet chez les Jésuites de Fribourg; c'est du séminaire d'Ornans que l'auteur a voulu parler. Il a raison de citer les meilleurs vers du poète, mais il a tort de nous dire qu'ils *sont les plus beaux qui soient partis de sa main*. Que Champfleury l'ait vu rarement et l'ait néanmoins engagé à écrire, c'est bien; mais s'il l'a vu *assez peu souvent* et l'a *encouragé à la production*, c'est mal. On constate une différence *entre* deux cantons, mais non d'un canton *avec* un autre canton. On comprend qu'il y ait communication d'une chambre à une autre, mais non *de la chose décrite au lecteur*. La phrase suivante n'a rien de commun avec les périodes du bon style : « On trouve de belles strophes même dans la Loue *qui*, tout aussi bien *que* les vers cités plus haut, prouvent *que* Buchon a sa manière *qui* est bien à lui. » La conclusion du travail est que notre compatriote tient un bon rang parmi les *écrivains provinciaux ou soi-disant tels*.

Si mon jugement est injuste ou sévère, l'auteur me le pardonnera et, suivant sa devise, il me *rendra le bien pour le mal* en faisant l'étude de la prose de Buchon. Il l'a presque promis.

La commission, heureuse de constater les qualités de ce travail, et plus encore les connaissances de l'auteur, lui accorde, en attendant mieux, une médaille de 50 fr.

Le second mémoire soumis à notre examen est signé : *In labore requies*; il a pour titre : *La jeune lyre de Victor Hugo*. Le but en est indiqué en deux mots : *Notes historiques et littéraires sur les Odes et Ballades*.

Par comparaison, on peut dire que des deux travaux qui nous sont envoyés, l'un est plus remarquable par la critique que par le style, l'autre est d'une diction irréprochable, mais les appréciations y sont trop concises et trop rares. Le grand poète nous est montré comme le *chef du romantisme*, mais c'est parce qu'il le dit lui-même. Ses relations avec Lamartine et Chateaubriand sont indiquées de la même manière : on devine l'influence qu'elles ont pu avoir sur son talent, mais c'est par ses dédicaces aux deux écrivains et par les *articles enthousiastes* qu'il a écrits sur l'auteur du *Génie du christianisme*.

Les jugements portés sur certaines odes ou ballades semblent un résumé d'appréciations plus longues et mieux motivées. Ainsi *le Chant du cirque*, où sont décrits les jeux sanglants, *grandioses*, *monstrueux* du peuple-roi, est suivi de cette simple réflexion : « On a relevé, dans cette ode, quelques réminiscences des *Martyrs*. » Il était facile de les indiquer. De même, les réminiscences bibliques pouvaient être comparées à quelques-unes des figures de langage empruntées aux prophètes.

D'ailleurs, en nous disant son but, l'auteur se juge lui-même si bien que je le cite textuellement : « Notre tâche est de guider le jeune lecteur du premier volume de Victor Hugo : les *Odes et Ballades*. Nous le feuilletons devant lui ; et, par des citations abondantes reliées par des transitions, nous tâchons de lui donner la marche et la physionomie générale des pièces. Ces citations, nous es-

pérons les avoir faites avec assez de discernement pour diriger le goût du lecteur novice et lui donner une idée favorable de la poésie de Hugo. Chemin faisant, nous lui donnons les renseignements biographiques, historiques et littéraires qui peuvent éclairer sa voie. Nos citations étant choisies, elles nous dispensent des critiques de détail. »

Est-ce bien la façon de répondre au programme de notre concours?

Les œuvres de Victor Hugo ont été divisées par M. Brunetière et données comme sujets d'étude à ses élèves de l'École normale (1900-1901). Leurs travaux, très peu revus et corrigés par leur maître, sont imprimés en deux volumes, et notre auteur nous avertit, en post-scriptum, *qu'il y a largement puisé*. Il les a plutôt résumés, et très brièvement. Je ne lui en fais pas un crime. Quand on choisit un sujet aussi connu, il est difficile de le traiter d'une façon nouvelle. Ceci ne veut pas dire qu'on ne puisse le bien faire; M. G. Le Bidois vient de le prouver dans un article que publie le dernier numéro de la *Revue de l'Institut catholique de Paris* et qui a pour titre : *Les images dans Victor Hugo*. Une grande facilité peut faire de l'étude un repos; un travail aussi bien fait, mais plus étendu, viendra, j'espère, justifier la devise : *In labore requies*.

POÉSIES

Par M. Victor GUILLEMIN
MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 17 mai 1906)

A UN AFFLIGÉ

Un ami, c'est chose rare :
Si tu ne peux le trouver
Lorsque viendra t'éprouver
Le sort de bienfaits avare,

Toi dont le cœur est souffrant
De l'ingratitude humaine,
Apprends à cacher ta peine
Au vulgaire indifférent.

A tels gens ne te confie
Qui t'accuseraient tout bas;
Porte, avec philosophie,
Ton fardeau jusqu'au trépas.

Sans requérir l'assistance
Du premier quidam venu,
Trouve en toi la résistance
A ton malheur méconnu.

Ferme ton âme discrète
A toute importunité :
Cette endurance muette
Sauvera ta dignité.

Crois en Dieu : ne désespère
De vaincre le sort jaloux,

Si tu vas prier ce Père
Qui d'en haut veille sur nous.

Il sait ce que l'injustice
Des hommes fait endurer
Et tient compte du supplice
A ceux qu'il va délivrer.

Dieu rend à notre espérance,
Dans sa parfaite équité,
Pour quelques jours de souffrance,
La paix en l'éternité.

Un ami, c'est chose rare :
Si tu ne peux le trouver
Lorsque viendra t'éprouver
Le sort de bienfaits avare,

Toi, dont le cœur est souffrant
De l'ingratitude humaine,
Apprends à cacher ta peine
Au vulgaire indifférent.

A UNE JEUNE FILLE

QUI PRENAIT LE VOILE DES SŒURS DE CHARITÉ

Voici l'heure de vos adieux
Au monde, aux plaisirs de la terre;
Mettant votre espoir en les cieux,
Vous vivrez d'une vie austère.

Le chœur des anges radieux,
Dans une immuable lumière,
Unira ses hymnes pieux
Aux accents de votre prière.

Vous ferez plus que de prier :
Pleine d'un zèle charitable,
Vous irez vous humilier

Aux soins du pauvre misérable,
Entière vous sacrifier,
Sans rien de profane envier.

Pour cette mission sublime,
La foi deviendra votre appui :
Dieu vous appelle, allez à lui,
Innocente et douce victime.

Expiez les fautes d'autrui,
Les impénitences du crime;
Sauvez ceux que la grâce a fui,
Ceux-là qui marchent à l'abîme.

Que votre exemple édifiant
Rende le cœur plus confiant,
Donne aux malades l'espérance !

Que votre verbe intercesseur
Soit un gage de délivrance
Pour nous, vos frères, chaste sœur !

PAPILLONS BLEUS

Je m'amusais, un jour, à regarder la ronde
Que formaient, voltigeant, de gais papillons bleus,
Quand vers la rive, auprès de l'Océan houleux,
Je les vis égarer leur danse vagabonde.

Mais ce fut peu de temps que je suivis leurs jeux,
La bourrasque arrivait, elle soulevait l'onde,
Puis anéantissait en moins d'une seconde
Le frêle essaim parmi les embruns orageux.

Rêves couleur d'azur, l'orage de la vie
Vous enlève à jamais comme ces papillons :
Comme eux, vous finissez au sein des tourbillons.

Espérons qu'au trépas notre âme soit ravie,
Seigneur, dans votre ciel, dans sa félicité....
Est-ce trop pour le juste en cette adversité ?

LE CONGRÈS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCHE-COMTÉ

A VESOUL

Par M. le docteur LEDOUX

ASSOCIÉ RÉSIDANT

Le 1er août, les Sociétés savantes de Franche-Comté étaient représentées à Vesoul par leurs délégués dans le sixième congrès de leur Fédération. L'utilité de cette institution fondée en 1899, l'avantage d'une entente directrice de leurs efforts particuliers, avaient été exposés, démontrés dans les conférences précédentes de Dole, Montbéliard, Lons-le-Saunier, Gray, Besançon. A son tour, Vesoul vient d'offrir le bénéfice d'enseignements précieux et de promesses en faveur des futures études provinciales.

La vigilance et la bienveillance du président, M. Roger Roux, substitut du procureur de la république, du secrétaire général, M. Louis Monnier, professeur au lycée, étaient secondées par le zèle aimable des membres de la Société d'agriculture de la Haute-Saône et de son distingué directeur, M. Louis de Beauséjour. Les congressistes, au nombre d'une centaine, se répartirent dans les trois sections traditionnelles d'histoire, d'archéologie, de sciences, et dans une quatrième réservée ici à l'agronomie, présidées respectivement par MM. Philippe Berger,

de l'Institut; abbé Brune, curé de Mont-sous-Vaudrey; Rollier, géologue, professeur au Polytechnicum de Zurich; Marchand, agriculteur à Grattery. Ils entendirent les communications vraiment intéressantes de MM. Pidoux, sur *Vesoul, capitale des départements comtois pendant leur occupation par les alliés en 1814*; Dubail-Roy, sur le *Rôle des Belfortains dans les guerres de Souabe et de Bourgogne à la fin du XVe siècle*; Gazier, sur l'*Évêque constitutionnel de la Haute-Saône, Flavigny*; Pajot, sur *La villa mérovingienne royale de Brocariacum* (Breurey-lez-Faverney); Prinet, sur *Un manuscrit de Philibert de Châlons*; l'abbé Grossard, curé de Mailley, sur l'*Étude de l'histoire locale*; l'abbé Mourot, curé de Servigney, sur *Les généraux franc-comtois à la bataille de Waterloo*; Feuvrier, sur l'*Invasion de Tremblecourt*, et sur des *Découvertes préhistoriques et archéologiques aux environs de Dole*; Le Tonnelier, sur l'*Historique des anciens remparts de Vesoul*; Cellard, sur l'*Abbaye d'Acey*. Dans le milieu scientifique, la géologie prit la place d'honneur par les lectures de MM. Rollier, Paul Petitclerc, Rollet, Meyer, appuyant leurs démonstrations de cartes et de spécimens, devant un auditoire d'élite. Mentionnons encore la présentation d'*Un nouveau procédé du dosage du sucre dans les fruits*, par son inventeur, M. Clémençot.

En séance plénière, le Congrès, informé de l'intention de M. le recteur de l'Académie de fonder un cours d'histoire de la Franche-Comté à l'Université de Besançon, approuva unanimement et chaleureusement ce projet, dont la réalisation prochaine est vivement souhaitée. La rectification de fréquentes erreurs dans les noms de villages et lieux dits, sur les cartes éditées par les ministères de la guerre et de l'intérieur, fut le sujet d'un vœu destiné à appuyer les réclamations d'autres corps savants. L'assemblée marqua sa satisfaction d'apprendre que des désirs précédemment exprimés vont entrer en cours d'exécu-

tion : une *Bibliographie franc-comtoise* sera publiée par M. l'abbé Perrod, qui saura mettre en valeur et complétera la précieuse collection de fiches accumulées pendant une laborieuse carrière et à lui léguées par M. Bernard Prost, son ami ; M. Léon Gauthier, des Archives nationales, livrera un *Dictionnaire topographique du Doubs*, dont d'importants éléments lui ont été transmis par son père, le regretté archiviste du Doubs ; M. André Pidoux annonce l'avancement de sa préparation d'un *Sequania monastica*.

Belfort est désigné pour siège de la réunion de 1907, et sont élus : pour la présidence, M. Philippe Berger ; pour la fonction de secrétaire général, M. Dubail-Roy. Après un banquet où les Vésuliens reçurent de leurs collègues étrangers compliments pour le succès et la parfaite organisation du congrès, remerciements pour la cordialité de leur réception, dans une séance publique à la mairie, devant les administrateurs et principaux fonctionnaires du département et de la ville, en présence d'une nombreuse assistance, M. Roger Roux fit applaudir un éloquent discours rappelant le but de l'Association franc-comtoise, et le nom de l'auteur de sa création, M. Jules Gauthier, décédé depuis la dernière réunion. En traçant le portrait du savant érudit, en dressant le tableau de ses contributions à l'histoire comtoise, l'orateur a rendu à sa mémoire un magnifique hommage. Ensuite MM. H. Leroy, Gazier et John Viénot parlèrent successivement de : *Les Comtois à la guerre d'indépendance des États-Unis ; l'Exposition rétrospective de l'art en Franche-Comté ; l'Impératrice, fille du prince de Montbéliard*, *et la cour de Russie au commencement du XIXe siècle*.

Les hôtes de Vesoul étaient conviés à deux cérémonies, l'une précédant le congrès, l'autre lui succédant. La veille, la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, sous la présidence de M. Louis de Beauséjour, célébrait l'anniversaire centennal de sa fondation

Son secrétaire, M. Louis Monnier, remémorait son histoire pendant un siècle. La prospérité actuelle de la Compagnie est le sûr garant de son non moins long et brillant avenir.

Après la clôture de la séance publique, un cortège officiel se formait pour conduire la municipalité et ses invités devant la maison natale de Louis Gérôme, où l'on allait inaugurer une plaque commémorative en attendant l'érection d'une statue à la gloire de l'illustre enfant de Vesoul. En termes élevés, M. L. de Beauséjour, au nom de la Société d'agriculture, l'offrit à la ville. M. le maire Chaudey accepta ce témoignage de vénération et de gratitude envers leur compatriote. Après eux, deux autres Vésuliens, un élève du maître, le peintre Muenier, et un poète, Ch. Grandmougin, l'un en rappelant les souvenirs d'enfance et de jeunesse de l'artiste, ses triomphes dont il fut le témoin, l'autre en traduisant dans des vers harmonieux les inspirations de son admiration pour un grand fils de la Comté, ont proclamé dignement le génie de Gérôme (1).

(1) On trouve ces discours et quelques communications présentées au congrès dans les journaux de Vesoul et de Besançon, aux premiers jours d'août.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DES ARTS

EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. Armand BOUSSEY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

Lorsque ces lignes paraîtront, l'exposition rétrospective des beaux-arts en Franche-Comté sera fermée depuis plusieurs semaines, et les objets qui la composaient auront repris leur place, soit dans les bibliothèques et les musées, soit dans les collections des amateurs qui avaient bien voulu s'en dessaisir momentanément en faveur du public ; d'autre part, des discours auront été prononcés, des articles de revues et de journaux, des brochures auront été publiés qui ne laissent rien à dire de nouveau sur l'intérêt d'abord et ensuite sur le succès de cette manifestation artistique. Il ne pouvait se faire cependant que l'Académie demeurât étrangère à une œuvre qui intéressait à ce point l'histoire de notre province ; il aurait fallu seulement que la tâche d'en conserver le souvenir dans le volume de ses mémoires de l'année 1906 eût été confiée à un de ses membres plus compétent que moi pour en entretenir nos lecteurs et pour rendre un hommage mieux autorisé à l'initiative et au zèle des organisateurs.

Nous croyons rendre exactement l'impression du public en disant que le premier caractère de l'exposition, c'était l'extrême variété de ses aspects. A côté de la peinture et

de la sculpture, le dessin avec toutes ses variétés, la gravure, la calligraphie et l'enluminure des manuscrits, la reliure, l'ébénisterie et la marquetterie, la tapisserie, la broderie, l'art des dentelles, l'orfèvrerie, le travail des métaux, la céramique, et enfin la décoration des montres et des horloges, étaient représentés. Le public trouvait son compte à cette intéressante variété, et c'était pour les spécialistes l'occasion d'utiles études. Mais toute médaille a son revers et ces richesses deviennent un embarras pour celui qui doit en rendre compte; il est nécessairement condamné à être incomplet.

Si l'on veut se placer au point de vue historique, une autre difficulté se présente. Quelques époques de l'histoire de l'art étaient brillamment représentées, quelques autres faisaient complètement défaut. Ne nous en prenons pas aux organisateurs; ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir, avec le peu de temps et les ressources médiocres dont ils disposaient. Mais leur zèle ne pouvait faire que les guerres des XVI[e] et XVII[e] siècles n'aient détruit la plupart des œuvres d'art des siècles antérieurs, et leur bonne volonté ne pouvait rendre transportables des objets que des difficultés matérielles ou des convenances morales retenaient dans les monuments qu'ils décorent. Très complète donc pour le visiteur qui y cherchait seulement le plaisir des yeux ou pour l'amateur curieux de telle ou telle époque de l'art, l'exposition rétrospective ne permettait pas de suivre l'histoire de celui-ci à travers toutes ses manifestations successives. Je voudrais en quelques lignes montrer ce qui s'y trouve et ce qui y manque.

Les périodes gauloises et gallo-romaines, ainsi que les premiers siècles du moyen âge, n'étaient représentés par aucun objet. C'est dans les musées archéologiques de la province que l'on trouvera les éléments de l'histoire artistique de ces époques lointaines, dont quelques points de

détail seulement ont été abordés par les savants. Les seuls témoins de l'art des XIII[e] et XIV[e] siècles étaient quelques statues de bois ; mais l'exposition a fourni à M. Bouchot l'occasion de rappeler le nom de l'énigmatique Jean d'Arbois, qui travaillait dès 1373 pour le compte du duc de Bourgogne, et de saluer en lui l'ancêtre des Courbet et des Pointelin. Ses successeurs plus immédiats furent les nombreux Comtois de Jussey, de Salins, de Vesoul, de Saint-Claude et de Besançon, qui exerçaient leur métier de peintre dans le Comtat Venaissin.

Le XVI[e] siècle nous fournit plusieurs œuvres anonymes intéressantes, notamment deux petits groupes en pierre provenant de l'ancienne église de Port-Lesney. Elles sont à comparer aux sculptures des églises de Poligny, de Mièges et de Baume-les-Messieurs, à celles également que viennent d'acquérir récemment les musées du Louvre et de Dole. Nous signalons également, parmi les œuvres anonymes, *Le terme à trois figures*, du musée de Besançon, puisque les rédacteurs du catalogue n'ont pas cru devoir l'attribuer à Hugues Sambin, il est du moins de son école. La plus remarquable des œuvres comtoises et signées de cette époque est sans doute le buste de Humbert Lulier, cogouverneur de Besançon, par Claude Lulier.

Placé sur la route qui conduisait de Flandre en Italie, le comté de Bourgogne dut beaucoup à ces deux pays, foyers principaux de la Renaissance artistique. C'est à la Flandre que les Salinois avaient demandé le vaste ensemble des quatorze panneaux de tapisserie qui couvrirent jusqu'à la Révolution les murailles de Saint-Anatoile. L'exposition nous montre ce qui a survécu de cette œuvre considérable, trois tapisseries, deux qui sont conservées au musée de Salins et une qui est la propriété de la manufacture des Gobelins, celle-ci, mieux conservée que les premières, qui ont servi longtemps de tapis de pied ; maint élève du collège de Salins peut encore se souvenir

de l'avoir foulée en allant chercher ses couronnes le jour de la distribution des prix.

La tapisserie qui représente *Le Christ au jardin des Oliviers* ne présente pas le même intérêt comtois, mais elle est peut-être supérieure au point de vue artistique. « C'est, dit M. Gonse, un morceau de premier rang, « d'autant plus digne d'être signalé qu'il est absolument « complet, et que sa bordure Renaissance est d'une com- « position tout à fait charmante. On peut lui donner « comme date le premier quart du xvi° siècle, et comme « lieu de fabrication, Bruxelles. La grande fabrique fla- « mande, héritière d'Arras, était alors à l'apogée de sa « fortune. Le dessin de l'entourage, tout influencé par l'i- « talianisme de Van Orlay, le style des figures et particu- « lièrement la conception du jardin, sorte de feu d'artifice « éblouissant de plantes fleuries, dessinées au naturel, « scrupuleusement, amoureusement, comme dans les en- « tourages des manuscrits de l'école de Bruges, ne sau- « raient laisser de doute à cet égard. Le ton général est dé- « licieusement apaisé. Cette tenture, du point le plus fin « et de la soie la plus fine, ne pouvait provenir que d'un ca- « deau princier. Il n'est pas interdit de supposer que nous « sommes en présence d'une merveilleuse épave de la dé- « coration du palais Granvelle (1). »

Les primitifs italiens étaient représentés à l'exposition par *La Nativité de la Vierge*, de Taddeo Gaddi, le filleul, l'élève et le collaborateur de Giotto, et l'âge d'or de la Renaissance par une copie du fameux Bartolomeo de la cathédrale Saint-Jean. Nous n'avons pas à insister sur cette curieuse réplique qui présente l'avantage de nous donner, sous une forme réduite, il est vrai, l'ensemble de l'œuvre dont la cathédrale n'a conservé que la partie principale, et où l'artiste inconnu a eu la fantaisie de substituer une

(1) Gonse, *Les Chefs-d'œuvre des musées de France*, t. II, p. 112.

figure de femme à celle du donateur Ferry Carondelet (1).

Le XVI[e] siècle et la première moitié du XVII[e] furent, en Franche-Comté, l'époque des grands Mécènes, les Carondelet, les Granvelle, les Chifflet, à qui nous devons la plupart des richesses de nos bibliothèques et de nos musées. Ce serait le lieu d'insister ici sur la magnifique collection de manuscrits à miniatures qui est pour les visiteurs étrangers à Besançon une véritable surprise; par le nombre et la beauté des exemplaires, elle se place au premier rang; mais nous sommes obligés de passer vite et, du reste, ces merveilles d'art et de patience appartiennent en presque totalité à la bibliothèque de Besançon, où les curieux auront toujours toute facilité pour les admirer. Nous en dirons autant des reliures d'art presque aussi nombreuses et aussi belles que les manuscrits; elles ont souvent la même origine et rappellent le souvenir des Granvelle, des Wurtemberg-Montbéliard et de la famille Brun. A ces noms d'un passé déjà lointain, il faut ajouter celui du dernier grand seigneur français, le duc d'Aumale.

Le XVII[e] siècle français était assez pauvrement représenté. Signalons cependant la grande tapisserie des Gobelins aux armes de France et de Navarre, qui fut donnée par le roi Louis XIV au Parlement de Franche-Comté après la conquête. Ce don accompagnait celui du portrait du grand roi destiné à remplacer dans la salle des séances l'effigie de l'empereur Charles-Quint. On sait par le récit de l'abbé de Balerne avec quel empressement, regrettable pour leur dignité, les conseillers de Dole avaient fait disparaître celle-ci dès la première conquête de 1668. Dans le même ordre d'idées, on peut mentionner la belle gravure de Simonneau d'après Lebrun, représentant *la Franche-Comté conquise pour la seconde fois.*

(1) Cf. CASTAN, La Physionomie primitive du retable de Fra Bartolomeo à la cathédrale de Besançon. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 1888.

Les œuvres du XVIIIe siècle étaient, au contraire, très nombreuses, et quelques-unes de premier ordre. Parlons d'abord de plusieurs tableaux remarquables qui appartiennent à une collection particulière et que le public ne reverra plus que difficilement. On est si bien habitué à considérer Nattier comme le peintre des jolies femmes du XVIIIe siècle, qu'on est surpris de voir son nom au-dessous du beau et vigoureux portrait au pastel de Grassin, conseiller du roi et directeur de la Monnaie, il prouve que, plus qu'on ne pouvait le supposer, le talent de l'auteur savait se plier au caractère de ses modèles. Tocqué, son gendre et son émule, se retrouve avec toutes ses qualités dans le portrait du prince de Galles. La fière tournure du futur Georges III, la noblesse de la figure et la vivacité du regard sont bien ce qu'on pouvait attendre de l'artiste dont on aurait pu dire de son temps ce qu'on a dit au dernier siècle de Gérard, qu'il était *le peintre des rois* et *le roi des peintres*. A côté de ce brillant morceau, le portrait de Mme Vigée-Lebrun, par elle-même, paraissait un peu effacé, tandis que, par un curieux effet de contraste, le portrait d'un docteur, par Philippe de Champaigne, œuvre d'un âge et d'un art plus sévères, conservait toute sa valeur. Signalons encore une charmante esquisse de Chardin, première idée du *Benedicite*, digne du talent aimable qui a su reproduire avec tant de charme et de naturel la vie familière de la bourgeoisie au XVIIIe siècle.

Ce serait le moment de parler de l'architecte Paris et de ses merveilleuses collections, qui sont l'un des principaux attraits de l'exposition rétrospective. Mais tout a été dit sur ce sujet, et dans nos mémoires même, la vie de Paris a été racontée, et les richesses dont il avait fait don à sa ville natale ont été trop bien appréciées pour que nous ayons à y revenir. Mentionnons du moins le portrait de Paris, par Mme Haudebourg-Lescot, et saluons avec M. Gonse « cette physionomie d'artiste, cet homme d'élite,

« excellent et généreux, sorte de Calvet franc-comtois,
« qui a su imprimer à tous les actes de sa vie et à toutes
« les manifestations de son talent un si haut caractère de
« distinction, de finesse et de bonté [1]. »

Pendant que Paris poursuivait à la cour de France et à Rome sa brillante carrière d'architecte, d'autres artistes, Franc-Comtois de naissance ou d'adoption, se faisaient une réputation méritée; nous les retrouvons à l'exposition. Ce sont d'abord les deux fondateurs de l'école des beaux-arts de Besançon, le Suisse Jean-Melchior-Joseph Wyrsch, représenté par plusieurs portraits de premier ordre, et le Christ, plus discutable peut-être, de l'hôpital de Salins, et le Bisontin Luc Breton, avec la Vierge au Christ mort de l'église Saint-Pierre, et plusieurs bustes ou esquisses en terre cuite. La Franche-Comté fournissait alors des artistes et des professeurs aux provinces voisines; Donat Nonnotte allait fonder l'école de Lyon, et le Graylois Devosges celle de Dijon. Nous avons du premier deux beaux portraits, le sien et celui de sa femme; du second, nous ne pouvons que mentionner son buste par son élève Attiret; ne le regrettons pas outre mesure, l'excellent homme n'était qu'un artiste de second ordre; son mérite et sa gloire — et j'entends ne diminuer ni l'un ni l'autre en le disant — est d'avoir formé des élèves comme Prudhon, Gagnereaux, Naigeon, Ramey, Rude, Jouffroy et Cabet; ajoutons à cette liste le nom du Dolois Claude-François Attiret. Pendant que son oncle, le jésuite Attiret, travaillait en Chine pour l'empereur Kien-Long et contribuait pour sa part au goût des chinoiseries qui sévit pendant quelque temps au XVIIIe siècle et dont on retrouve la trace dans les dessins de Boucher du musée de Besançon, Claude-François étudiait à Dijon, puis à Paris, et produisait une œuvre considérable, dont on retrouve les débris à Dijon, au château de

(1) Gonse, *Les chefs-d'œuvre, etc.*, t. II, p. 104.

Bussy-Rabutin et à Dole. Le buste de Devosges, — c'est celui sans doute qui était destiné à surmonter le monument du maître à l'école de dessin de Dijon — ne suffit pas pour juger son talent à la fois original et gracieux. Si les Franc-Comtois fournissaient des professeurs et des artistes à la France, elle en recevait d'elle à son tour. Le successeur de Wyrsch comme professeur de dessin à Besançon était un Parisien, Simon-Bernard Le Noir, dont l'exposition nous offre six portraits au pastel ou au crayon. C'est encore un artiste dont la réputation n'égale pas le talent. « Il ne lui a « manqué, nous dit M. Gonse, pour être mis au rang de nos « meilleurs maîtres du portrait au XVIIIe siècle, que d'avoir « été de l'Académie. Cet homme modeste a fini dans l'em- « ploi de professeur de l'école de dessin de Besançon. Son « nom et ses œuvres sont presque oubliés. Et cependant « il suffit de parcourir les livrets des Salons, de 1764 à « 1783, pour constater, par le nombre de ses envois et la « notoriété des personnages, que Le Noir était un portrai- « tiste fort achalandé. Il a fallu qu'un véritable chef- « d'œuvre, le portrait du célèbre jurisconsulte Pothier, fût « découvert par M. Mareille et donné par lui au musée « d'Orléans, pour que la personnalité de ce portraitiste « éminent fût mise en lumière. Le Noir paraît s'être « distingué principalement dans le pastel. Je connaissais « déjà le portrait du sculpteur Attiret au musée de « Dijon, le pastel du P. Élisée au musée de Besançon, « et celui du docteur Trioson au petit musée de Montar- « gis. Le portrait d'Orléans est peint à l'huile, dans des « colorations sobres et fortes : au naturel de la composi- « tion, on devine que Le Noir a été influencé par « Latour (1). »

Grâce aux critiques, Attiret et Le Noir ont joui depuis quelque temps d'un regain de popularité et de réputation.

(1) Gonse, *Les Chefs-d'œuvre, etc.*, t. I, p. 255.

Pareille bonne fortune arrivera-t-elle jamais au peintre Gaspard Gresly? Je l'ignore, mais, dans tous les cas, il serait injuste de passer sous silence ce modeste et consciencieux artiste. Il comptait huit toiles à l'exposition, toutes agréables à regarder, et dont quelques-unes, la *Veillée*, par exemple, dénotent un talent estimable. Il représentait volontiers les scènes de la vie de famille, et on oserait l'appeler le Chardin franc-comtois, si trop de gaucherie dans la facture ne gâtait souvent ses bonnes intentions et s'il n'avait cédé, trop volontiers, à l'enfantillage du trompe-l'œil et de l'éclairage artificiel.

Avant de quitter le XVIIIe siècle, je tiens à mentionner les statuettes et bas-reliefs en ivoire des deux Rosset, père et fils, de Saint-Claude; ces deux artistes sont, croyons-nous, les derniers représentants d'un art longtemps florissant dans la vieille cité abbatiale et qu'a remplacé complètement une production industrielle d'une tout autre nature. L'histoire de la sculpture sur ivoire à Saint-Claude n'a pas été écrite, à notre connaissance du moins; il serait à désirer que la vue des œuvres des deux Rosset ait inspiré à quelque érudit le désir de combler cette lacune.

Les artistes franc-comtois ont été nombreux au XIXe siècle; plusieurs se sont élevés au premier rang, nous les avons retrouvés presque tous à l'exposition. Les sculpteurs étaient naturellement les moins favorisés, leurs œuvres les plus importantes n'étant guère transportables. De Clésinger, nous pouvions admirer une belle tête de Christ et un buste de Sapho; le petit modèle de la statue en marbre de Mlle de Montpensier, qui fait si bonne figure au jardin du Luxembourg, donnait une idée suffisante du talent de Camille Demesmay; Petit et Iselin étaient représentés par des bustes; signalons encore de Max Claudet le Robespierre et le buste de Perraud. Ce dernier artiste était malheureusement absent de l'exposition. Des sculpteurs comtois du

siècle dernier, Perraud est, sans contredit, le plus remarquable ; les plâtres de ses statues, rassemblés au musée de Lons-le-Saunier, permettent de juger l'ensemble de son œuvre considérable ; c'était justice de rappeler son nom. J'en dirai autant d'un autre artiste, Lédonien d'origine, sinon de naissance, Ferdinand Gaillard. Cet artiste éminent, le plus grand graveur de la deuxième moitié du XIX[e] siècle, a donné au musée de Lons-le-Saunier des épreuves de choix de ses œuvres principales; il est regrettable que quelques-unes au moins de ces belles estampes n'aient pas été mises à la disposition des organisateurs de l'exposition.

Jean Gigoux ouvre la série des peintres comtois du dernier siècle; les deux grands tableaux de cet artiste, qui se trouvent au musée, n'ont pas été déplacés, mais nous avions de lui quatre portraits, dont deux appartenant à des collections particulières et peu connus. Il semble que Gigoux est définitivement classé, au premier rang, parmi les artistes secondaires dont le talent hésite entre les écoles contraires et dont les audaces ressemblent, au bout d'un demi-siècle, à des timidités. Trois peintres semblent s'être donné la mission de continuer les traditions de l'art élégant et gracieux du XVIII[e] siècle : Henri Baron, dont on admirait surtout les deux panneaux représentant la pêche et le départ pour la promenade, étincelants d'esprit et de lumière; Faustin Besson, dont le seul portrait exposé ne permettait guère de juger le talent aimable; Tony Faivre, avec des portraits, des esquisses et des aquarelles.

Gérôme représentait, à lui seul, l'école classique, ou du moins l'école historique et anecdotique, qui reconnaît pour chef Paul Delaroche. Malheureusement, la seule œuvre exposée de lui, le *Cave canem*, ne compte pas parmi les meilleures; le sujet en est peu réjouissant, et si le dessin en est irréprochable, l'aspect général explique dans une certaine mesure les violentes attaques dont il a été l'objet de la part des écoles dissidentes.

Le nom de Gérôme appelle par contraste celui de son grand adversaire Courbet. Il nous semble que les champignons et les deux paysages qui portent le nom du maître d'Ornans n'ajouteront rien à sa gloire. Les champignons sont appétissants, les rochers sont solidement crépis, les feuillages sont d'un beau vert, c'est l'œuvre d'un praticien très habile et très au courant de son métier, mais c'est tout. Le portrait de l'artiste et celui d'Édouard Ordinaire sont plus intéressants. Chacun d'eux représente une des manières de Courbet. On sait que celui-ci voyait d'abord tout en noir et se déclarait incapable de voir autrement. Un voyage à Montpellier, sur les bords ensoleillés de la Méditerranée, lui ouvrit les yeux. Il se mit à « analyser la lumière », suivant l'expression actuellement usitée des critiques, et à tracer la voie aux impressionnistes. Son portrait est évidemment de la première manière; celui de M. Ordinaire de la seconde. Ce n'est pas la seule réflexion que suggère la comparaison de ces deux tableaux. Courbet s'est souvent représenté, et avec une certaine complaisance. « Courbet, nous dit un critique, est supérieurement « content de sa guenille. Il était vraiment beau. Il y avait « dans son visage une douceur efféminée, quelque chose « de moqueur et de voluptueux, une langueur câline, « caressante, orientale, souvent appelée assyrienne, et « qui est surtout andalouse. » Quoi qu'il en soit, en face du miroir qui lui renvoyait son image, Courbet oubliait ses principes, il ne copiait pas seulement, il interprétait ; et la meilleure preuve, c'est que ses portraits, tous intéressants, ne se ressemblent que médiocrement entre eux. Celui du musée de Besançon, que nous voyons à l'exposition, sans être aussi beau que celui que possède le Louvre, sous le nom de *l'Homme à la ceinture de cuir*, est une œuvre remarquable; à défaut de style, où Courbet ne s'élèvera jamais, il a beaucoup de caractère. L'artiste s'est donné moins de peine avec son ami Ordinaire; il semble

lui avoir appliqué sans pitié toutes les rigueurs de son système. On sait que l'un des principes fondamentaux de ce dernier était de voir laid.

A quiconque ne connaissait Machard que par son grand tableau du musée, *La mort de Méduse*, morceau académique d'une belle composition et d'un dessin correct, mais froid d'aspect, et d'une couleur toute conventionnelle, l'exposition a causé une agréable surprise. Les portraits signés de lui sont fort beaux, les deux grands portraits de femmes ont été particulièrement admirés du public ; nous avons entendu quelques amateurs leur préférer celui de Mlle X., et le fait est que l'élégance un peu excentrique de la coiffure et du costume, et surtout l'expression de la physionomie et la simplicité des moyens employés pour l'obtenir, donnent à ce portrait un charme indéfinissable.

Au contraire, l'exposition ne donnait qu'une idée incomplète du talent de James Tissot ; on eût désiré y trouver quelques-unes des œuvres que lui a inspirées son long séjour en Orient. De chacun des paysagistes Français et Rapin, nous n'avions qu'un seul tableau d'importance secondaire. Les deux toiles de Vernier étaient du moins de sa meilleure manière et donnaient bien la note caractéristique de son talent. Dans le voisinage, une tête d'enfant de son maître en lithographie, Alexandre Collette, plaisait par sa simplicité et son naturel. Les quatre aquarelles provenant du musée Grenier ne dispenseront pas les amateurs qui voudront apprécier en pleine connaissance de cause le talent de Jules Grenier, de feuilleter les volumes qui renferment les œuvres de celui qu'Auguste Barbier appelait le *roi du ciel*. Une toile d'importance secondaire et un dessin à la mine de plomb fort soigné, voilà tout ce que nous avions de Fanard, dont l'œuvre est si abondante, qui travaillait avec trop de facilité et se répétait souvent, mais dont quelques toiles bien choisies auraient pu faire mieux apprécier le talent.

Encore une fois, en constatant ces lacunes, je n'ai pas l'intention d'incriminer le zèle et la compétence des organisateurs de l'exposition ; mais puisque celle-ci avait pour but de faire connaître les artistes franc-comtois, je ne crois pas inutile de faire remarquer qu'il serait injuste de juger quelques-uns d'entre eux d'après les seules œuvres que présentait l'exposition.

Comment ne pas dire aux étrangers que les quatre dessins d'Édouard Baille, malgré tout leur intérêt, ne leur donnaient qu'une idée bien incomplète du talent de cet artiste distingué, et que pour comprendre la réputation dont il jouit auprès de ses compatriotes, il faudrait avoir vu au musée *Les funérailles de saint Sébastien,* et surtout dans la chapelle de l'ancien Collège catholique les quatre grandes peintures murales que Castan avait à la fois si sobrement et si justement jugées en disant qu'elles « joignent à la noblesse du style le charme du sentiment religieux? »

Ne pouvant tout dire, je n'ai pas parlé dans ce compte rendu des arts dits industriels ou mineurs ; qu'on me permette du moins à leur sujet une dernière réflexion. En admirant ces faïences aux couleurs harmonieuses, ces cuivres ou ces étains aux formes élégantes, je songeais que ces objets venaient pour la plupart de modestes maisons bourgeoises, quelques-uns même des chalets des paysans de nos montagnes, je les comparais aux inélégances de nos mobiliers modernes, et je me demandais si l'un des effets de la démocratie n'avait pas été d'émousser singulièrement dans les générations nouvelles l'intelligence et le sentiment du beau. Si le mal existe, il n'est du moins pas irréparable, et le remède est tout trouvé. Il est tout entier dans les expositions analogues à celle dont je viens de rendre compte. Elles permettent de comprendre le passé et de continuer la tradition. Le respect de celle-ci n'est pas, comme voudraient le faire croire les révolution-

naires, l'ennemi du progrès, il en est au contraire l'indispensable condition. Les grands artistes n'ont jamais renié leurs maîtres, les plus novateurs se sont toujours autorisés de l'exemple d'un ancêtre ou d'une école. Les anciens, Raphaël ou Rembrandt, ont encore des disciples. A plus forte raison, les générations d'artistes secondaires, dont la tâche est de donner aux objets en usage dans la vie quotidienne l'élégance et la distinction qui sont compatibles avec leur destination, sont-elles .solidaires les unes des autres. A cet égard encore, l'exposition rétrospective avait un grand intérêt ; elle ne s'adressait pas seulement aux intellectuels de loisir, les artisans de notre ville pouvaient y puiser d'utiles enseignements. Espérons qu'ils en auront profité, et souhaitons également que cette utile « leçon de choses » ne reste pas isolée et se renouvelle, encouragée par le succès et améliorée par l'expérience.

LE CAHIER

DU

CORDELIER BISONTIN BARDENET

(1773-1775)

Par M. Charles GODARD

MEMBRE CORRESPONDANT

Ce cahier d'un Cordelier, conservé à titre de souvenir de famille par M. Monniot, ancien instituteur de Gray-la-Ville, a été rédigé de 1773 à 1776, sous une forme assez peu régulière.

Il renferme surtout des extraits de la Bible et de divers ouvrages récents : *L'âme élevée à Dieu par les sentiments;* l'*Enchiridion theologiæ pastoralis*, l'*Histoire du comté de Bourgogne*, par Dom Grappin, à l'usage des écoliers de Saint-Ferjeux; les *Lettres de Clément XIV* (ancien Cordelier), l'ouvrage de Chifflet sur Besançon, les *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps*, par le P. Nicolas Jannin, un plaidoyer de l'avocat Seval contre sa femme en particulier et le sexe dit faible en général; et un poème de Mme Brun, Bisontine, qui, en 1773, avait concouru pour le prix de l'Académie française en traitant ce sujet : *L'amour maternel.*

Né le 26 février 1722, à Pusy, le jeune Bardenet fit ses études à Vesoul, et perdit son père avant de les avoir

achevées, le 10 mars 1742. Sa mère vécut encore vingt-deux ans. Le 5 septembre 1745, l'étudiant prit l'habit aux Cordeliers de Besançon : il exerça de 1751 à 1759 les fonctions d'aumônier à l'abbaye de Migette; puis il fut custode à Salins, revint demeurer à Besançon le 28 août 1761, et y exerça les mêmes fonctions. Le P. Bardenet paraît avoir été un religieux assez actif et vigoureusement constitué, car son cahier renferme cette mention : « Le 15 novembre 1755, je pesais 165 livres avec mes habits d'hiver, qui pesaient environ 15 livres; à l'âge de quarante-huit ans, *id est*, le 26 février 1770, je pesais 177 livres avec mes habits d'hiver (1). »

Cousin du bénédictin Bardenet, du couvent de Mauriac, et de plusieurs prêtres ou religieux de Franche-Comté, le Cordelier en question était d'une famille aisée, où se conservaient les traditions religieuses qui furent si longtemps générales dans la Franche-Comté. Ce cahier montre qu'il était studieux, ami du recueillement, et qu'il aimait à meubler son intelligence au moyen de lectures bien choisies (2). Il écrivait pour lui-même des pensées religieuses et morales en latin et en français, telles que les suivantes :

« Heureuse éternité, tu dureras longtemps,

« Mais rien ne dure trop à ceux qui sont contents. »

« Puisque Jésus-Christ est mort pour nous, ne vivons que pour lui.

« Pour vivre en mourant, il faut mourir en vivant (S. Augustin).

« Quittons donc réellement le monde, afin que le monde nous quitte.

« Jugeons-nous nous-même, avant que Dieu nous juge. »

---

(1) Page 377.

(2) Le théologal Grosjean lui disait : « Vos livres sont votre chambre, et votre chambre ce sont vos livres. » C'est un habile homme, ajoute le bon cordelier.

Parfois la langue latine déguise la forme un peu banale des conseils moraux.

† *Ad usum fratris Bardenet.*

Mundamini, qui fertis vasa Domini (*Isaïe*, 52).

O felices sacerdotes, si sacerdotaliter vixeritis (S. Aug.).

Recordare novissima tua, et in æternum non peccabis.

Non modo corpore, sed et sensibus, jejunemus.

Custodiemus ordinem, ut ordo nos custodiat (S. Bernard).

Vita hominis, militia super terram.

Aut ardendum in altera vita, aut pœnitendum in hac vita.

Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat.

Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est (*Ps.* CXIX).

Moriatur anima mea morte justorum (*Num.*, 23).

Quam parva concubitus hora ! qua perditur vita æterna (S. Augustinus).

Ascendit mors per fenestras nostras; id est, per aures nostras, vel per oculos (Jeremiæ).

Si Deus pro nobis, quis contra nos ? (*Rom.*, 8).

Noverim te, noverim me (S. Aug.).

A peine peut-on signaler une remarque qui paraît indiquer un vague regret de n'être pas sorti de sa province :

« Les aveugles, les sourds et muets sont morts quant aux beautés du ciel, aux discours des personnes de ce monde : je suis mort quant aux villes et pays que je ne verrai jamais, Rome, Paris, etc. » Ailleurs, il note que tel provincial de son ordre est allé trois fois à Rome et à Paris.

Le manuscrit du Cordelier Bardenet ne renferme que les très rares renseignements suivants qui se rattachent à l'histoire de la ville ou du couvent :

I. « Aux Cordeliers de Besançon, (le) 29 mai 1774, Messieurs de ville firent faire un service solennel pour le repos

de l'âme de feu Louis XV, sous la conduite du sieur Bertrand : au lieu, dis-je, de catafalque, c'étoit un grand et magnifique tombeau, que l'on appelle sarcophage, de marbre noir veiné, dont toutes les moulures, ornemens et consoles étoient en relief et dorés; les quatre angles, ainsi que les consoles, étoient ornés de festons de voile lacrimatoire en argent, et au-dessus dudit sarcophage, s'élevoit une grande et superbe pyramide de la hauteur de 17 pieds, qui alloit près de la voûte de l'église des Pères Cordeliers; sur ladite pyramide étoit une grosse boule ou globe fleurdelisé, et la couronne royale couverte d'un crêpe de deuil, etc. Voici ce qui étoit écrit au bas de la pyramide : *Et erit quasi oliva gloria ejus* (*Osée*, XIV, 7). Deux branches d'olivier formant la lettre initiale du nom de Sa Majesté, de l'autre côté de la pyramide opposée (*sic*) on lisoit ces mots : *in cinere immortalitas*, un phénix qui se reproduit de ses propres cendres.

« Deux heures avant ledit service, Messieurs du corps de ville firent distribuer aux pauvres onze cents miches de beau et bon pain; enfin, on n'a rien oublié pour accomplir ce que la religion, le zèle et le respect exigeoient des Messieurs de ville dans cette circonstance. »

II. ACROSTICHE DE LOUIS-AUGUSTE

PAR UN CITOYEN DE BESANÇON

L 'intrigue est sans crédit : les talents et les mœurs
O btiendront désormais du trône les faveurs.
U sant de son pouvoir pour réprimer le vice,
I l sera des vertus le soutien et l'auspice.
S ans faste dans sa cour, aussi majestueux,
A ussi grand, plus aimé qu'aucun de ses aïeux,
U n jour vous le verrés au faîte de la gloire
G ouverner pour revivre au temple de Mémoire,
U tile à ses voisins, sage dans ses projets,
S oumettre l'ennemy, soulager ses sujets,
T raiter de toute affaire, en père autant qu'en maître,
E t prouver que pour vous le destin le fit naître (p. 173).

III. « Depuis le bâtiment du séminaire, que l'on a couvert au mois d'octobre 1774...., jusqu'au grand chemin qui est la route de la rue neuve, j'ay compté 206 pas, de mes pas ordinaires. Ledit bâtiment, d'onze fenêtres de suite au 3e étage, n'est pas compris dans lesdits 206 pas, à 2 pieds et demy chaque pas. Tout ce terrain est au séminaire, qui a dix ans pour bâtir ledit terrain de la part des Messieurs de ville, qui ont donné 10 ares au séminaire pour bâtir cette rue : ce qui fait 515 pieds de bâtiment appartenant au séminaire. J'ai mesuré ce que dessus avec le cousin curé de Bussières, le 15 juin 1774, lui ayant fait voir le Grand Chamart, qu'il n'avoit pas vu depuis trente ans. »

IV. Le bon religieux nous signale l'existence d'un chronogramme de 1713, dans son couvent.

« *HæC IVsto psaLLens DoMIno serVare tenerIs.*

« Ceci étoit écrit autrefois dans notre chœur et on l'écrivit en 1713. Autour de nos formes du chœur, on lit encore : *Justo Dei judicio sine verbo moritur qui in ejus officio negligenter loquitur* (Ex S. Bonaventura, cap. XLVI Opuscul.) et sur les formes de la métropole de Besançon on y (*sic*) lit les mêmes paroles de saint Bonaventure. »

V. Voicy ce que dit, le 21 juin 1774, M. le chanoine de Mondoré, autrement de Recourt, en prêchant le sermon de *la surprise* (1), dans l'église de la métropole, au retour de la procession générale, pendant la grande messe, touchant les chrétiens qui manquoient de foi :

« A quoi serviroit une branche d'arbre cassée, qui ne tiendroit plus au tronc que par son écorce, dès qu'elle ne pourroit plus recevoir de sève ? A quoi servira un jour d'avoir porté le nom de chrétien si on ne vit pas en chrétien mais plutôt en payen ? Ah ! on sera damné ! » (P. 4.)

---

(1) De Besançon par les protestants, le 21 juin 1575.

VI. « Le samedy 14 janvier 1755, Mgr l'évêque de Rans, en conséquence d'une procuration de Monseigneur de Durfort, notre archevêque de Besançon, prit à vespres possession de l'archevêché en son nom, étant toujours à Paris depuis plus de dix mois. Né en 1724....

« Obierunt : Galois, vicaire général, 11 décembre 1772 ; Bailly, vicaire général, théologal, 29 novembre 1773; Jean-Urbain Grisot, un directeur du séminaire, 13 avril 1772 : c'est un saint Jean-Urbain Grisot ; M. Guillemin, célèbre professeur, avocat, 25 février 1774. »

Le manuscrit que nous analysons énumère les noms des Cordeliers de Besançon : le frère Gauthier, de Gray, le frère Bienvenu Belin, affilié à Gray le 10 mars 1775. Le R. P. Renevier, qui fit profession à Besançon, le 26 avril 1756.

« Le R. P. Renevier s'est gradué icy sous M. Bullet le 17 octobre 1768. »

Voicy les dattes des professions de tous nos Révérends Pères affiliés à Besançon.

Aymonnin, de Besançon, 28 octobre 1733, né le 28 janvier 1710.
Poursel, d'Oiselay, 19 juin 1732, né le 29 septembre 1711.
Pilou, de Granges-le-Bourg, 5 mai 1735, né le 8 mai 1717.
Bouttement, de Scie, 10 septembre 1733, né le 12 mai 1715.
Roland, de Morteau, 23 août 1732, né en août 1711.
Rousselet, de Besançon, 29 novembre 1725, né le 16 septembre 1700.
Carrey, de Besançon, 11 octobre 1736, né en octobre 1713.
Bardenet, de Pusy, 12 septembre 1746, né le 26 février 1722.
Nicolas Richard, de Lure, 30 décembre 1751, né le 29 mars 1729.
Morel (Louis), de Besançon, 6 octobre 1752, né en 1724.
Bonav. Richard, de Port-sur-Saône, 15 novembre 1766, né en 1744.
Javelet, de Scey-sur-Saône, 7 avril 1769, né le 1er juillet 1747.
Schott, de Tann, 22 mars 1775, né en 1753.
Reddet (Joseph), de Busy, 19 juin 1775, né en 1753.

Mathiot (Bonav.), de Luxeuil, 28 juillet 1775, né en 1755.
Hudelot (François), de Vauchoux, 28 août 1775, né en 1754.
Cortot (Clément), de Cintrey, 19 janvier 1776, né en 1754.
Pascal Melin, de Charcenne, 4 novembre 1738, né en 1715.
Ignace Desmoulins, d'Autoreille, 20 novembre 1740, né en 1710.
Fr. Pascal Démoulin (postulant), né le 5 juillet 1777.

Le frère Bardenet énumère aussi les provinciaux de ce temps :

« Roussel, de Gray, 1705 ; de Chamigny, de Besançon, 1723 ; Lévrat, d'Annonay, 17.. ; Diday, de Grenoble, 17.. ; Balandret, de Valence, septembre 1738 ; Darut, de Grenoble, septembre 1741 ; Blondel, de Salins, septembre 1744 ; Vauldry, de Salins, 1735 et 1747 ; Fabre, du Puy, septembre 1750 ; Aymonnin, élu à Rome, 1753 ; Poursel, à Moirans, septembre 1756 ; Pilon, à Gray, septembre 1759 ; Poursel, à Bourg, septembre 1765 ; Viret, septembre 1768 ; Morlon, à Grenoble, 6 octobre 1772 ; Pourret, à Bourg, 7 septembre 1775.... »

« Voicy, ajoute-t-il, les RR. PP. gardiens que j'ai vus icy : Humbert, 1745 ; Sire ; Feury ; Poursel ; Jacquot ; Poursel ; Carrey ; Jacquot ; Carrey, de nouveau quatre ans de suite, outre les trois ans plus haut ; Aymonin, le 6 octobre 1772 ; Poursel, pour la troisième fois à Besançon, gardien au chapitre de Moirans le 7 septembre 1775 ; il a été aussi gardien à Gray trois ans ; à Moirans aussi trois ans ; il a visité pendant douze ans nos trois abbayes ; je doute s'il n'a pas été trois ans gardien à Montélimar ; il a vu Rennes, Paris, Aix, Lunéville, Nancy : il a visité tous nos couvents pendant six ans. »

Ces renseignements peuvent être utiles pour l'achèvement de la *Sequania ecclesiastica*, qu'a proposée feu M. Jules Gauthier.

Le frère Bardenet nous en donne de plus précis sur les revenus de son couvent vers le milieu du XVIII[e] siècle :

« Ma profession arriva le 12 septembre 1746.

« J'ay payé 2,000 livres de dot, cy : 2,000 livres ; 400 l. à Salins, mon noviciat, 400 l. ; trois repas à Besançon, de 50 l. chacun, prise d'habis, profession et à ma première messe, 150 livres les trois ; avec 50 l. de pension, pour six mois de cléricature ; total, cy 200 ; j'ay donné un lit garny, tout neuf, avec un buffet et d'autres meubles, comme table et autre chose, le tout vaut bien plus de 100 livres, je compte 100 ; je ne parle pas d'un service d'argent que j'ay vendu 24 livres, que j'ai rendu à mes parents incendiés : 2,700 livres.

« *Nota :* Que c'était l'usage alors chez nous de recevoir des dots. Ainsy, je ne me plainds point. Néanmoins le capital de 2,000 livres a dû rapporter à la maison 3,100 livres pour trente et un ans d'intérêts, ce qui fait 5,100 livres, y compris le capital de 2,000 livres. Je ne compte pas les 700 livres de plus que lesd. 2,000 livres qui feroit encore 35 livres par an. »

« *Nota bene :* Qu'au mois de décembre 1766, tems de ma procure, dans l'état que notre communauté de Besançon envoya en cour, par ordre du Roi, nous déclarâmes que nos revenus, tous en général tant en argent qu'en denrées, rentes, etc., montoient à la somme totale de 5,393 l. 7 s. 10 d. Sur quoy notre maison est chargée de 180 messes solennelles d'obligation, non comprises celles des confréries ; outre 736 messes basses de fondation et de 15 offices solennels pour les morts ; de 258 bénédictions du très saint Sacrement.

« *Nota :* Que les 130 mesures de bled de Sauvagney et les 50 ou 54 de Cugney ne sont estimées qu'à 2 livres 10 sols la mesure.

« Le produit des vignes, estimé à 2 l. 10 sols par ouvrée, à Besançon, où nous en avons 128 ouvrées ; 43 ouvrées à Pirey, à 2 livres par ouvrée ; environ 30 ouvrées à Sauvagney.

« *Observations* : La mesure de bled, n'étant estimée qu'à

2 livres 10 sols à la page précédente, ainsi que les vignes, lesd. vignes et mesures de bled vallent beaucoup plus que le prix de l'estimation.

Nos vignes sur le territoire de Besançon.

Le muid de Besançon, c'est 256 pintes.

Monjoux,	46	ouvrées.	
Grandes Courvées,	16	—	
Petites —	4	—	
Mont de Bregille,	5	—	
Tilleroyes,	16	—	
Vernois,	5	—	et 8 toises.
Champforgeron,	7	—	1 toise.
Champforgeron,	5	ouvr. et demie.	
Chaudanne,	10	ouvrées.	
Les Vareilles,	6	—	
Turey ou la Viotte,	6	—	
Chanêt,	3	—	
La Pernotte.	3	—	
Chauvirelle,	7	—	et 12 perches.
La Rouze de Vaux,	7	—	et 36 perches, avec un dézert de 4 ou 5 ouvrées.
La Cranne,	4	—	
Grande Coulue,	8	—	et 24 perches + il y a un dézert.
La Petite Coulue,	2	—	

Cy-dessous les vignes de Pirey provenantes de la dotte du P. Augustin Morel :

Les Escorchevez,	5	ouvrées.
Le Septier,	4	—
La Plantote,	2	—
Le Tillot,	4	—

« *Nota :* Que je quittai la procure le 2 décembre 1768 :

on vouloit me continuer, je remerciai la communauté ; je laissai 2,407 livres 13 sols échues, avec 134 muids de vin nouveau, et je payai pour cela 3,000 livres; il est vrai que le vin de notre cru de l'année 1768 étoit compris dans lesdits 134 muids, mais nous avions encore, outre cela, médiocrement de vin vieux, comme on peut le voir par les livres de la procure de ce temps. On m'élut procureur le 15 septembre 1765.

« *Nota :* Qu'en juillet 1775, les revenus de la maison étoient de 6,723 livres 15 sols par an ; et avant 1775, ils étoient de 6,123 livres 15 sols par an.

« *Nota :* Que dans neuf ans, 662 livres et plus, que nous avons augmenté nos revenus annuels, sçavoir pendant le temps de ma procure, c'est-à-dire en 1766, 1767 et 1768, de plus de 66 livres ; le R. P. Aymonnin les a augmentés de plus de 76 livres dont 60 livres par la mort du R. P. Genod, que la maison luy donnoit annuellement à cause d'un capital de 1,200 livres qu'il avoit donné à la maison. Le R. P. Boultement, par des circonstances heureuses, sçavoir par l'affiliation du R. P. Déchamps, et le renouvellement du bail de Sauvagney, led. R. P. Boultement, dis-je, quittera la procure avec une augmentation d'environ 540 livres par an, ayant reçu et affilié 5 novices, pour notre maison de Besançon, non compris les 3 novices de notre maison de Gray, etc.

« Le sieur Œuvrard de Sauvagney, notre fermier, commencera sa ferme chez nous, audit Sauvagney, en mars 1775 : il nous donnera 130 mesures de bled par an, 900 livres en argent, avec un cochon d'environ 30 livres ; nous nous sommes réservé l'herbe de notre grand verger avec les fruits ; nous eûmes 30 livres de l'herbe dudit grand verger en 1775 : ainsi voilà 206 livres d'augmentation du bail dudit Œuvrard (p. 378).

« Extrait des comptes du R. P. Boultement. *Nota :* Qu'à la Saint-Martin ou au 1er novembre 1774, R. P. Boultement

alors procureur, il y avoit environ 159 muids de vin à notre cave. Ladite année 1774, nous ne fîmes que 53 muids de vin, tant d'achapt que du nôtre. »

Le cahier du frère Bardenet, il est vrai, ne nous apprend rien sur le secret de la vie intime de son couvent; mais sa publication peut donner aux lecteurs de ce bulletin l'idée de faire rechercher des notaux, rédigés sous une forme analogue, et pouvant donner d'autres renseignements sur la vie ecclésiastique en Franche-Comté : c'est à ce titre que nous avons cru devoir en offrir l'analyse à l'Académie de Besançon.

CHRONIQUE

Le 18 mars dernier, les obsèques du docteur Phisalix, assistant au Muséum de la chaire de pathologie comparée, ont été célébrées à Mouthier-Hautepierre, son village natal.

Nous empruntons au docteur Desprez les lignes suivantes, où il retrace la vie et les travaux de notre regretté compatriote avec la compétence d'un savant et l'émotion d'un ami personnel.

« Césaire-Auguste Phisalix est né à Mouthier, le 8 oc-
« tobre 1852. Ses parents, qui étaient cultivateurs et
« avaient plusieurs enfants, s'imposèrent les plus lourds
« sacrifices pour le placer comme élève interne, d'abord
« au petit séminaire d'Ornans, puis au Collège catholique
« de Besançon. Phisalix manifesta dès cette époque une
« préférence marquée pour les sciences naturelles, qui
« devaient, un peu plus tard, faire la grande passion de
« sa vie et le conduire aux plus belles découvertes.

« Étudiant en médecine à Besançon, puis élève du ser-
« vice de santé militaire, il vint à Paris en 1873 faire un
« stage au Val-de-Grâce et couronner ses études par une
« thèse très remarquée sur la néphrite aiguë. En 1881-
« 1882, il fait, comme médecin militaire, la campagne de
« Tunisie. C'est là qu'il contracte une affection gastro-
« intestinale des plus graves, qui l'oblige à prendre, en
« 1883, une retraite prématurée.

« Au lieu de chercher dans la profession médicale le
« repos et le confort qui constituent l'idéal de tant d'autres

« existences, Phisalix rentre à la Faculté des sciences de « Besançon, où il obtint, en 1884, le poste de préparateur « de zoologie et de botanique, près la chaire de Moquin-« Tandon. Si cette situation n'apportait pas la fortune, « pas même l'aisance, elle apportait du moins le bonheur, « puisque notre compatriote revenait définitivement à ses « études, aux sciences naturelles ! De cette époque datent « les premiers travaux importants de Phisalix sur divers « sujets de zoologie et d'embryologie. Il passe, en 1885, « sa thèse de doctorat ès sciences, puis est nommé, au « concours, suppléant à l'école de médecine de Besançon, « en 1886. Mais l'activité de Phisalix avait besoin de « s'exercer sur un champ d'études plus vaste. Aussi le re-« trouvons-nous à Paris en 1888, comme aide naturaliste « au Muséum, titre qui fut changé en 1892 en celui d'as-« sistant.

« Au laboratoire du professeur Chauveau, Phisalix « trouva les moyens de poursuivre les recherches dont il « accumulait les matériaux depuis plusieurs années. « Parmi ces travaux, l'Institut accordait, en 1894, sur un « rapport très élogieux du professeur Perrier, une pre-« mière récompense à des recherches relatives aux varia-« tions de couleurs de la peau des céphalopodes.... La « même année, l'Académie des sciences lui décernait un « de ses prix Monthyon pour ses premiers travaux sur les « venins, exécutés en collaboration avec Gabriel Bertrand. « Par ces mémorables recherches, Phisalix inaugurait un « champ nouveau d'investigations scientifiques. Il établis-« sait, en effet, que l'immunisation n'est pas produite « directement par la matière vaccinante, mais qu'elle ré-« sulte d'une réaction de l'organisme. C'était la démons-« tration expérimentale d'une idée féconde introduite en « pathologie générale par le professeur Bouchard. C'était « une conquête d'importance décisive dans la biologie des « animaux venimeux. Elle conduisait son auteur à fixer la

« nature et l'action physiologique de leurs venins pour les « comparer à celle des toxines microbiennes, surtout au « point de vue des phénomènes de l'immunité. Elle le « conduisit, en outre, à la mémorable découverte du vac- « cin contre la morsure des animaux venimeux. Et c'est « ainsi, par un travail opiniâtre, par une suite de recher- « ches logiques, que l'humble enfant de Mouthier, que le « petit naturaliste, parti de Besançon avec un bagage « scientifique modeste, avec des ressources pécuniaires « plus modestes encore, mais avec la noble ambition de la « conquête scientifique, réalisa une découverte pour l'im- « portance de laquelle l'histoire des sciences lui décernera « le titre de bienfaiteur de l'humanité!

« Sur le rapport du professeur Bouchard, l'Académie « des sciences attribua à Phisalix, en 1898, le grand prix « Bréant. Comme cette magnifique récompense paraissait « encore inférieure à l'importance des services rendus, le « gouvernement y ajouta bientôt la croix de la Légion « d'honneur. Phisalix, qui rêvait d'autres conquêtes, con- « tinua la série de ses recherches. Il montra bientôt que « la bile agit comme antidote chimique et comme vaccin ; « que les sels biliaires exercent, vis-à-vis du venin de « vipère, la même neutralisation chimique que la bile en- « tière; qu'un certain nombre de substances chimiques « sont douées d'une action physiologique analogue, etc. « Tous ses travaux marquent autant d'étapes glorieuses « sur lesquelles prendront un appui solide les chercheurs « de l'avenir....

« Les futurs historiens de notre belle province grave- « ront dans ses annales le nom de Phisalix en lettres d'or, « à côté des noms immortels de Cuvier et de Pasteur ! »

— Le 8 avril dernier, ont eu lieu à Vesoul les obsèques du sculpteur Jules Grosjean. Cet artiste n'était âgé que de trente-trois ans. Il avait été l'élève successivement de

l'école municipale de dessin de Vesoul, de l'école des arts décoratifs et de l'école des beaux-arts, où il avait eu pour maître Barrias. En 1899, son *Diogène demandant l'aumône* lui avait valu le prix Chenavard et une deuxième médaille; il l'avait reproduit en marbre au Salon de 1902, et ce beau travail est resté son œuvre principale. On lui doit en outre plusieurs bustes, parmi lesquels ceux de nos confrères, MM. Grandmougin et Bouchot, et les monuments patriotiques de Gray et de Saulx. Il avait été chargé par sa ville natale du monument consacré à la mémoire de Gérôme. Ses élèves et amis, suivant le désir qu'il a exprimé à ses derniers moments, achèveront le travail interrompu par sa mort prématurée.

— M. Paul-Victor Poupin, ancien député du Jura, né à Paris, le 30 janvier 1838, est mort à Châteauneuf (Jura), le 28 juin dernier. Il a publié plusieurs romans ou pièces de théâtre et collaboré à la *Bibliothèque nationale*, à la *Bibliothèque des prolétaires*, à la *Bibliothèque démocratique des libres penseurs*. Dans la première, on peut signaler un « roman-étude », qui fut son début dans la vie littéraire, *Les Labourdière* (1860). Cet ouvrage, tableau de l'existence d'une famille imaginaire du Jura, est, à cause de son caractère local, la seule production de M. Poupin qui ait chance de ne pas être absolument oubliée.

— Un ouvrier horloger, M. Louis Duplain, vient de publier sous ce titre : *Autour du clocher*, un volume de vers élégamment édité chez Bossanne. C'est une œuvre sincère et personnelle qui fait le plus grand honneur à son auteur. M. Duplain aime passionnément son pays, et il a trouvé pour le décrire et le chanter d'heureuses inspirations. Il étudie successivement la nature, le village, la ville, et dans une quatrième partie, sous le nom de glanes, il raconte quelques-unes des légendes et des traditions que le peu-

ple de nos campagnes n'a pas encore complètement oubliées. Ses pièces sont généralement courtes et prennent souvent la forme sévère et difficile du sonnet. La mesure surtout en est à louer. Nous voulons dire que, soit dans la description des choses, soit dans l'expression des sentiments, M. Duplain sait s'arrêter à temps et éviter l'écueil où ont échoué bien des poètes, même les plus grands, à savoir le remplissage. Une pointe de réalisme à la Max Buchon perce de temps à autre dans son œuvre, comme sa langue correcte et ferme s'égaie quelquefois d'un provincialisme ou d'un mot patois bien fait pour réjouir une oreille comtoise.

M. Duplain n'a pas cru devoir se conformer toujours aux règles strictes de la versification, notamment en ce qui concerne les rimes. Nous ne le chicanerons point à ce sujet; nous noterons seulement que les pièces qui nous ont paru les mieux venues sont celles où il a franchement accepté ces prétendues entraves. Est ce préjugé de notre part, ou faut-il admettre que le surcroît d'effort qu'il s'est imposé l'a bien servi, ou bien encore que ces règles sont réclamées vraiment par l'esprit et par l'oreille et qu'on ne saurait s'y soustraire sans quelque risque pour l'un et pour l'autre?

Nous choisissons dans l'œuvre de M. Duplain un sonnet où l'on trouvera les qualités qui caractérisent son talent : le bonheur de l'inspiration en même temps que l'harmonie et la fermeté de la langue.

A ma grand'mère.

Bien que depuis des ans sous l'herbe tu sommeilles,
Toi qui mis dans mon cœur ce qu'il eut de bonté,
Comme au temps où tes vœux faisaient ma volonté,
Grand'mère, sur mes jours c'est encor toi qui veilles.

Ta tâche fut ingrate et la mienne est pareille,
Mais du moins ton exemple est là pour me guider,

Et chaque fois qu'au mal je suis prêt à céder,
J'entends ta douce voix qui me parle à l'oreille.

Les cailloux de la route aujourd'hui m'ont blessé ;
Mes meilleurs compagnons sans force m'ont laissé
Au milieu du chemin que Dieu veut qu'on achève ;

Mais ton cher souvenir, comme l'étoile d'or
Qui conduit les marins perdus loin de la grève,
Brille au fond de la nuit qui nous sépare encor.

— Dans son Bulletin de l'année 1905, la Société philomathique des Vosges a publié l'histoire de notre armée de l'Est et du XIVe corps allemand. L'auteur, M. le capitaine Pernot, du 10e bataillon de chasseurs, expose dans ce travail les événements militaires (combats de Nompatelize, la Bourgonce, etc.) qui eurent pour théâtre les Vosges, et justifie la retraite du général Cambriels quand les mouvements enveloppants du général de Werder nous menaçaient d'un grave désastre. Cette partie de l'étude de M. Pernot est particulièrement intéressante pour nous, car c'est l'exposé des faits militaires qui amenèrent l'ennemi presque jusqu'aux portes de Besançon.

Si la narration des combats de Cussey, Voray, Auxon, Châtillon est moins détaillée ici que dans l'excellent livre de M. le commandant Euvrard sur *La première armée de l'Est*, elle mérite encore notre attention.

Des cartes et croquis topographiques facilitent l'intelligence des opérations dans nos régions pendant le mois d'octobre 1870.

— M. Gazier a publié, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, une étude intitulée : *Le travail d'histoire moderne en province : Franche-Comté, années 1900-1905*. Dans la première partie, consacrée à l'*organisation du travail*, l'auteur énumère les sociétés savantes de la province, et les revues qui s'occupent spécialement d'histoire ; il rend compte des efforts tentés à l'Université pour inté-

resser les étudiants à l'histoire locale, en attendant la fondation, depuis longtemps désirée, d'une chaire d'histoire de la province.

La seconde partie, sous ce titre : *Les travaux*, est l'énumération complète et critique de toutes les publications relatives à la Franche-Comté qui ont paru dans les cinq dernières années. C'est un utile répertoire qui complète heureusement celui de M. J. Febvre, et qui rendra de grands services aux chercheurs de l'avenir.

— Après l'autobiographie du trompette Chevillet (1), d'une famille originaire de la Haute-Saône, qui nous faisait connaître la vie d'un cavalier léger sous la République et l'Empire, voici celle de J.-B. Chevillard, de Lons-le-Saunier, ou du moins le chapitre de ses *Souvenirs d'Espagne, 1808* (2) ; document de réelle valeur que consulteront tous ceux qui ne s'en rapportent pas à la légende napoléonienne sur cette guerre de la péninsule, prélude de la chute de la puissance impériale.

Une courte notice préliminaire nous présente l'auteur (3). Fils d'un conseiller au bailliage présidial, plus tard vice-président de l'administration centrale du Jura, il plaidait (4) et préparait une carrière de magistrat quand les événements de la Révolution l'obligèrent à se réfugier

(1) Voir le Bulletin de l'Académie, 2e trim. 1906, Chron., p. 187.

(2) Dans la *Revue de Paris*, numéros des 1er et 15 août 1906. L'auteur anonyme de la note biographique nous laisse ignorer si Chevillard a laissé d'autres manuscrits dont la publication serait bien favorablement accueillie par tous les lecteurs du chapitre sur les événements espagnols.

(3) Cf. l'éloge de J.-B. Chevillard (1766-1853), par l'avocat Perrin, dans les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, année 1853-1854.

(4) Son talent d'avocat avait été remarqué dans le procès, devant le tribunal de Louhans, entre Billet, procureur, et sa femme, Françoise Delorme. Celle-ci réclamait l'annulation du mariage sous prétexte de mésalliance ; elle se qualifiait princesse de Bourbon-Conti, fille adultérine du prince de Conti et de la duchesse de Mazarin.

dans l'armée, « l'asile le plus sûr pour sa conscience et pour sa tête »; il servit dans le commissariat des guerres à l'armée du Rhin, notamment pendant le siège de Mayence, puis à celle d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Chevillard était sous-inspecteur aux revues dans le corps de Masséna en 1805 et 1806. Après ses mésaventures en Espagne, il prit part aux campagnes de Russie, d'Allemagne, de France. En 1815, il était près de Lecourbe, à la défense de la trouée de Belfort. En retraite sous la Restauration, jusqu'à sa mort il partagea ses loisirs entre les études artistiques et les œuvres philanthropiques. La confiance publique lui confiait le mandat d'administrateur dans les conseils et commissions de sa ville natale et du département. La Société d'émulation du Jura le maintenait à sa présidence pendant dix-neuf années consécutives (1831-1850).

J.-B. Chevillard, d'une intelligence cultivée, avec son expérience des choses de la guerre, en intimes relations avec le commandement et la troupe, était bien placé pour observer, voyait bien. A ce titre, son récit mérite une curieuse attention; mais les pages que nous avons sous les yeux offrent en outre par leur sujet un intérêt captivant en raison de la lumière qui en jaillit sur des événements longtemps restés plus obscurs, par la pénurie des témoignages des acteurs, que les marches à la victoire, les actions glorieuses de l'époque impériale.

C'est la campagne de Dupont en Andalousie que nous raconte notre intendant; c'est l'histoire de l'insurrection espagnole, de la défaite, de la capitulation de Baylen, de la captivité abrégée pour tant de Français par le poignard sur la route de Cadix, la maladie et la faim sur les pontons ou à Cabrera.

Confirmant les dépositions de quelques autres témoins, Chevillard fixe la part de responsabilité de chacun dans ce désastre, de l'Empereur en particulier, qui n'avait su pré-

voir combien cette expédition serait difficile par le manque de ressources du pays et le fanatisme irréductible de ses défenseurs, et qui n'avait donné à cette armée qu'une infanterie composée en grande majorité de conscrits, vite épuisés par les plus rudes fatigues et des privations excessives. On sent maintenant que les éclats de la colère de Napoléon, dont le général Thiébaud et d'autres nous ont transmis les retentissants échos, contre celui qu'il accusait d'incapacité, de lâcheté, de trahison, étaient surtout destinés à voiler la vérité, à cacher sa propre faute, bien plus grave que les erreurs imputables à Dupont.

Ce tableau des souffrances de nos soldats et de l'état-major avant, pendant et après Baylen est vraiment pathétique parce qu'il est peint sur nature par un de leurs compagnons dans les plus cruelles épreuves jusqu'à la fin de 1808, quand Chevillard fut rapatrié avec les généraux.

— A la séance publique annuelle de la Société d'histoire contemporaine, le 16 juin, M. Léonce Grasilier a tiré des coulisses de l'histoire l'homme jusqu'à présent ignoré « par qui fut livré le général Pichegru. » Sur la foi de Thiers, on croyait que notre célèbre compatriote avait été trahi par un nommé Leblanc, auquel il s'était imprudemment confié. Leblanc — d'ailleurs Blanc-Montbrun de son vrai nom et Savoisien d'origine — ne fut qu'un instrument passager et en partie inconscient entre les mains de la police. Le vrai coupable, Jurassien comme Pichegru, s'appelait François-Xavier-Désiré Joliclerc, né à Bief-du-Fourg, le 28 avril 1770. M. Grasilier, à l'aide de pièces colligées aux Archives nationales et intégralement publiées par lui, a reconstitué la vie de cet individu.

De l'an X à 1805, Joliclerc mena une existence particulièrement active, en Angleterre, auprès des émigrés militants, à Paris autour des diverses polices dirigées par Desmarets, Savary, Davout. Deux autres Comtois ici et là

l'aidèrent, Couchery, l'ex-procureur de la commune de Besançon devenu rédacteur du *Courrier de Londres*, et son frère Victor, employé dans les bureaux de Moncey. Lorsque Pichegru eut succombé devant les pièges que cette bande lui tendait, Joliclerc disparut un moment, employé à des missions secrètes en Allemagne. On le trouve désigné sous cette qualification jusqu'ici non expliquée, le *Voyageur de Husum*, dans la correspondance de Napoléon Ier; puis, à partir de 1805, il occupa un poste de toute confiance, le commissariat de police de Gênes ; il y demeura presque jusqu'à la fin de l'Empire. Il ne paraît pas être jamais revenu dans son pays natal; il mourut châtelain et maire de Collias (Gard), le 19 mars 1836. Il avait épousé la fille d'un général de division, Montchoisy. Sa fille, Mme de Chazelles, entra dans une famille royaliste, dont le chef devint chevalier d'honneur de la duchesse de Berry après 1830.

A la même séance, le président de la Société, M. le comte Boulay de la Meurthe, se félicitait et félicitait ses confrères des facilités de travail offertes aux chercheurs, depuis quelques années seulement, dans les dépôts publics. C'est grâce aux communications libérales autorisées par les pouvoirs publics que l'histoire d'il y a cent ans s'éclaire et se précise ; qu'on voit sortir de l'ombre, malgré eux, ces personnages équivoques qui ont évolué autour des puissants, espions ou traîtres, comme on voudra, intéressés tant à tirer profit de leur vilenie naturelle qu'à ne pas laisser paraître leurs noms. Qu'ils aient réussi à se cacher ou à obtenir de leurs contemporains un semblant de réhabilitation, il n'importe. On peut espérer désormais que, même au bout d'un siècle, ils expieront, comme Joliclerc, leur impunité momentanée.

— La querelle qui divisa jadis les érudits, au sujet du site de l'*Alesia* de César et de Vercingétorix, n'est pas tellement oubliée qu'il n'y ait intérêt à noter les faits nou-

veaux qui donnent au procès un regain d'actualité. Faut-il placer à Alaise-lez-Salins, sur les plateaux tourmentés qui dominent le ravin du Lison, l'*oppidum* celtique, dont la chute détermina celle de la nationalité gauloise, ou bien cet honneur — si c'en est un — revient-il au modeste monticule du mont Auxois, que les eaux ont découpé dans les terrains calcaires de la Haute Bourgogne? Tel fut le problème que, de 1856 à 1869, les savants essayèrent de résoudre. Les articles de revue, les brochures, les volumes se multiplièrent, et l'amour-propre provincial s'en mêlant, la lutte prit plus d'une fois une vivacité que ne semblait pas comporter une question aussi purement scientifique.

Puis la guerre étant survenue, le silence se fit à peu près complètement sur le sujet; insensiblement et sans qu'un argument nouveau ait été invoqué en faveur de l'*Alesia* bourguignonne, celle-ci l'emporta sur sa rivale comtoise. Les plus ardents défenseurs d'Alaise se turent, quelques-uns même, comme M. Desjardins, passèrent à l'ennemi en donnant, du reste, de bonnes raisons de leur défection. Actuellement la cause d'Alaise semble définitivement abandonnée; mais en même temps, les partisans d'Alise-Sainte-Reine reconnaissent que toutes les difficultés soulevées par la question ne sont pas résolues, que quelques-unes ne le seront sans doute jamais et qu'il faut, en définitive, se résigner à renoncer à une certitude à l'abri de toute réserve. Ils peuvent, du moins, s'autoriser de deux faits récents qui semblent bien leur fournir des arguments nouveaux favorables à leur thèse. Ce sont en premier lieu les fouilles entreprises récemment à Alise-Sainte-Reine sous les auspices de la Société des sciences de Semur. Les premiers résultats en sont connus et l'importance des découvertes vient à l'appui de l'opinion qui fait d'Alise, dès l'époque gauloise, un centre important de population.

Le second fait est la publication du deuxième volume de

l'ouvrage d'un professeur italien, M. Guglielmo Ferraro, consacré à l'histoire de la *Grandeur et de la décadence de Rome*. Non pas que M. Ferraro traite *ex professo* la question d'*Alesia;* il ne lui consacre que quelques lignes et confesse modestement son incompétence en matière de topographie militaire, de stratégie et de tactique. Mais pour être indirect, l'appui qu'il apporte aux défenseurs d'Alise n'est pas négligeable. C'est la physionomie de César qui est modifiée et l'autorité de ses commentaires qui est battue en brèche. Le vainqueur de Vercingétorix n'est plus l'homme de guerre impeccable de Napoléon Ier, ni l'homme providentiel de Napoléon III, ni le politique à longues vues de l'Allemand Mommsen; c'est un opportuniste supérieur, merveilleusement habile à profiter des événements et des fautes de ses adversaires; la guerre des Gaules est une gigantesque manœuvre qui dut éblouir les contemporains, et les *Commentaires* sont « une brochure de circonstances, » une très habile « réclame électorale » destinée à exagérer les résultats de l'entreprise, à dissimuler les déceptions, à pallier les fautes commises. Mais alors la principale objection faite aux partisans d'Alise-Sainte-Reine n'existe plus; elle repose en effet tout entière sur le texte des *Commentaires*. Voici comment s'exprime M. Desjardins : « Nous avons fait remarquer l'impossibilité de faire séjourner une armée de 80,000 soldats avec tout le reste, la ville, les Mandubiens réfugiés, les 10,000 cavaliers qui sont congédiés, les bestiaux et les provisions sur le mont Auxois. Il faut donc, *ou que ces chiffres aient été singulièrement exagérés ou qu'Alésia ne soit pas à Alise-Sainte-Reine.* » La question étant ainsi posée, si l'on accepte la thèse de M. Ferraro, la réponse vient naturellement. César avait un évident intérêt à doubler sinon à décupler le nombre des adversaires qu'il avait vaincus, il a trompé ses contemporains dont il voulait gagner les suffrages, et du même coup la postérité qui a accepté sans

contrôle son manifeste électoral, ou, si l'on préfère, son mémoire justificatif. L'autorité du témoignage de César se trouve donc singulièrement diminuée, et c'est tout profit pour les partisans d'Alise, dont ce témoignage était le principal embarras.

— La Société d'histoire naturelle du Doubs a été fondée en juin 1899, par M. le docteur Antoine Magnin, professeur de botanique à l'Université de Besançon, en vue de grouper toutes les personnes qui, dans notre région, s'intéressent aux sciences de la nature, et de provoquer des recherches et des travaux dans leurs différentes branches. Cette société, en effet, ne se borne pas aux études de zoologie, de botanique et de géologie dans lesquelles se résumait autrefois l'histoire naturelle, elle ouvre plus largement ses publications à toutes les connaissances qui se basent sur l'observation des choses de la nature, et on trouve dans son bulletin, à côté d'articles concernant ces sciences, des études de bactériologie et de physiologie; elle accueillera de même toutes les œuvres susceptibles de jeter quelque lumière sur les phénomènes naturels. Elle publie un bulletin qui, après avoir paru irrégulièrement suivant le nombre et l'importance des travaux à imprimer, paraît actuellement deux fois par an en fascicules, comprenant chacun une centaine de pages; le douzième de ces fascicules (juillet-décembre 1905) a été mis en distribution au printemps dernier. Il est composé de comptes rendus divers : sur une exposition de champignons à Besançon en 1905; sur la session de la Société mycologique de France à Nancy en octobre 1905; sur des excursions botaniques à Remonot, Montbenoit et au Chasseral, et de cinq mémoires : sur les *Recherches de botanique à entreprendre dans le Jura*, par M. Magnin; sur le *Poisson-Chat;* sur *les Sphaignes des tourbières des Basses-Vosges*, par M. Hillier; sur les *Recherches concernant les rapports de la durée de la pé-*

riode d'excitation latente avec les charges à soulever dans les muscles de différents animaux, par M. Marceau; sur les *Variétés du bacille tuberculeux et les espèces acido-résistantes*, par M. Maréchal, et de plusieurs communications intéressantes dans les procès-verbaux de ses séances.

Parmi les travaux publiés dans les années précédentes, il convient de citer : *Étude bactériologique sur les sources d'Arcier*, par M. Maréchal, 1902; *Étude de géologie micrographique*, par M. Deprat, 1900; d'importantes notices physiologiques sur la structure du cœur des mollusques et les muscles de ces animaux, 1903-1904, par M. le docteur Marceau; *Note rétrospective sur l'hydrographie souterraine, les sources vauclusiennes, les eaux d'alimentation dans leurs rapports avec les épidémies de fièvre typhoïde*, 1902; *L'édaphisme chimique. Considérations sur les rapports du sol avec la flore*, 1904, et *Recherches d'histoire naturelle à faire dans le Doubs (et le massif du Jura)*, 1905, par M. Magnin; *Contribution à l'étude anatomique et physiologique de la vessie natatoire des Cyprinidés*, 1904, par M. E. Guyénot; *Sur la géologie de la Nouvelle-Calédonie*, par M. Piroutet, 1905; *Effets d'une traction longitudinale sur la tige des végétaux*, par M. Thouvenin, 1905; *Notice géologique sur les sources thermo-minérales de Bourbonne*, par M. le docteur Carrey ; et différentes notes de géologie de M. Laurent.

Comme on le voit par cet aperçu sommaire, la Société d'histoire naturelle du Doubs a produit déjà un certain nombre de travaux sérieux, son organisation aujourd'hui est complète, elle compte cent dix-huit membres, ses publications sont devenues régulières, elle est en pleine voie de prospérité et son succès sera vu avec plaisir par tous ceux qui, dans notre pays, s'intéressent au progrès des connaissances humaines.

— Bien des hommes d'un mérite distingué, arrivés à une

haute situation, ne reviennent jamais dans leur ville natale et y sont oubliés de la génération nouvelle : c'est ce qui est arrivé pour le général Jean-Pierre Pellion et son frère l'amiral Odet. Tous deux ont été omis dans l'histoire de Gray en 1850 et dans sa réédition en 1892. M. Stéphen Leroy, professeur d'histoire au collège et bibliothécaire de la ville, vient de combler cette lacune. Il a fait tirer à part, en une plaquette in-8, une notice substantielle consacrée au général de division et au vice-amiral. S'il se trouvait, dans chaque ville comtoise, un érudit pour imiter M. Leroy, on verrait bientôt s'achever l'œuvre entreprise par feu M. Jules Gauthier, la Bibliographie franc-comtoise.

— On peut lire dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, de M. Jules Comte (numéro du 10 février 1904), la phrase suivante : « Pierre-Simon Jaillot, né à Saint-Oyan-de-Joux (Saône-et-Loire) en 1639...., fut admis à l'Académie royale de peinture et de sculpture, le 16 mai 1661 (1). Le chef-d'œuvre qui lui valut cet honneur était un christ d'ivoire.... »

Or, il n'existe pas dans le département de Saône-et-Loire de village portant le nom de Saint-Oyan-de-Joux, tandis que ce fut longtemps celui de la ville de Saint-Claude. On peut donc se demander si Pierre-Simon Jaillot n'était pas originaire de cette dernière localité, où la sculpture sur ivoire était pratiquée de temps immémorial. D'autre part, en 1667, Saint-Claude n'était pas encore terre de France, et nous ignorons si un étranger pouvait être admis à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Il y a là un problème intéressant pour l'histoire locale et dont la solution se trouve dans les Archives de Saint-Claude, si les registres de naissances du XVII[e] siècle y sont conservés.

---

(1) Il faut lire sans doute 1667, date de la création de cette Académie.

— A la séance de la Société d'émulation du 18 juillet dernier, il a été lu, au nom de M. Leclerc, un travail sur *La condition de la femme musulmane dans nos possessions nord-africaines*, et M. l'abbé Petitjean a communiqué *Une relation inédite de l'occupation militaire de Bellelay (pays de Porrentruy) en 1797.*

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

4e TRIMESTRE 1906

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 15 novembre 1906

Présents : MM. Mairot, président; le commandant Allard, Baille, docteur Baudin, Chipon, Giacomotti, Guillemin, Guiraud, Isenbart, docteur Ledoux, Lombart, chanoine Panier, Pingaud, chanoine Rossignot, le comte de Sainte-Agathe, Simonin, Vaissier, le marquis de Vaulchier; le comte de Vorges, membre honoraire; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

M. Chipon, président sortant, installe au fauteuil M. Mairot, nouveau président annuel. Tous deux adressent un aimable compliment à la Compagnie.

Les procès-verbaux des séances du 21 et du 28 juin sont adoptés.

M. le président annonce la mort de M. Sire, membre résidant, correspondant de l'Institut, décédé le 12 septembre, et celle de deux membres correspondants, M. Henri Bouchot, membre de l'Institut, survenue le 10 octobre, et M. Joseph Boisselet, décédé le 13 novembre.

Le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts donne avis que la 31e session des sociétés des beaux-arts des départements aura lieu à Paris, du 21 au 24 mai 1907.

M. le préfet du Doubs a avisé l'Académie du maintien de la subvention en sa faveur par le Conseil général du Doubs.

Il est donné communication d'une lettre de M. Lapierre, pensionnaire Suard, annonçant qu'à la suite de ses travaux, sa santé est assez ébranlée pour nécessiter un repos absolu de plusieurs mois Par un sentiment de délicatesse très louable, M. Lapierre propose l'abandon de sa pension. Cette proposition est repoussée à l'unanimité. L'Académie désire que son pensionnaire continue à disposer en toute tranquillité de sa pension, certaine qu'après le rétablissement de sa santé, il reprendra le cours de ses travaux et de ses succès.

M. Ledoux informe l'Académie qu'un comité vient de reprendre activement le projet d'un portrait du général Rolland, défenseur de Besançon en 1870-1871. Ce portrait, œuvre de notre distingué collègue Giacomotti, est destiné à la grande salle de l'hôtel de ville. L'Académie avait déjà promis son concours pécuniaire. Elle renouvelle sa promesse aujourd'hui, suivant ses ressources de plus en plus modestes.

Même réponse est faite à la demande du comité formé à Besançon pour élever au cimetière de cette ville un monument, en souvenir du regretté Henri Bouchot, projet auquel la Compagnie adhère avec empressement, mais sans que cette adhésion inusitée puisse tirer à conséquence pour l'avenir.

La *Société des lettres, sciences, arts.... de Saint-Dizier* demande l'échange de ses publications avec le Bulletin de l'Académie. Adopté.

L'Académie de Mâcon demande d'échanger la médaille de son centenaire avec le jeton de l'Académie de Besançon. Celle-ci n'a d'autre jeton que la médaille de ses concours. Il sera répondu dans ce sens à l'Académie de Mâcon.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1905 au moyen des subventions de la caisse des recherches scientifiques ; 2 vol. in-4 (envoi du ministère).

M. Herman Brunnhofer, membre correspondant, *Russlands Aufschwung oder Niedergang*, Berne, 1906, 1 vol. in-12.

M. Henri Fischer, *Notice sur Édouard Piette*, avec plusieurs brochures de Piette, sur des questions d'ethnographie préhistorique.

M. Roger Roux, *Discours à la séance publique du 6e congrès de l'Association franc-comtoise ; — à travers l'Alsace, la Franche-Comté et la Suisse.... ; — les discours de rentrée.*

M. A. Pidoux : *Les Saints, sainte Colette ;* 1 v. in-12, Paris, Le-

coffre, 1907; — *Notice sur la Vieille-Loye*, Dole, 1891. *Extraits des Annales franc-comtoises : Notice historique.... de l'église collégiale Saint-Antoine de Nozeroy*, 1901 ; — *l'abbé de Branges de Civria*, 1903; — *Une législation socialiste en Franche-Comté au XVIe siècle*, 1903; — *Le clergé franc-comtois à l'assemblée de 1682*, 1904 ; — *Histoire de l'œuvre du Bouillon à Dole*, 1904. *La confrérie de Saint-Crépin de Dole ; — La confrérie.... du Saint-Esprit de Rochefort*, 1902; — *Histoire du mariage et du droit des gens mariés en Franche-Comté*, Dole, 1902 ; — *Notice historique et généalogique sur la famille Camus*, Paris et Dole, 1903 ; — *Notice historique sur le collège des Orphelins de Broissia, à Dole*, Lons-le-Saunier, 1903 ; — et diverses autres brochures éditées à Rome en 1905 et 1906.

A.-M.-P. Ingold : *Turenne et le lieutenant général R. de Rosen*, Paris, Picard, 1905 ; — *Miscellanea Alsatica*, 4e série, Colmar, 1906 ; — *La Haute-Alsace durant l'administration provinciale....; les États généraux*, Colmar, Hugel, 1906.

M. Chipon, *Le cabinet Paris à l'exposition rétrospective de Besançon* (avec 38 gravures), Paris, librairie de l'Art, et Besançon, Marion, 1906.

La Revue idéaliste (les numéros de l'année 1906).

M. Godard, membre correspondant, demande qu'on insère à la fin du bulletin trimestriel un *questionnaire*, comme il s'en trouve dans plusieurs revues ou bulletins de sociétés savantes. L'Académie accepte cette proposition.

Les communications suivantes sont faites à l'Académie :

M. le chanoine Rossignot, *Une famille franc-comtoise au Canada ;*

M. Joseph d'Arbaumont, membre correspondant, *Autour d'un procès de sorcellerie*, lu par M. Boussey ;

M. Girardot, compte rendu sur *le Déluge de Noé et son étendue restreinte*, par M. de Kirwan;

M. R. de Lurion, compte rendu sur *Sainte Colette*, par M. Pidoux.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. Ledoux, de Sainte-Agathe, Pingaud, Simonin, Payen, Hugues, Chipon ; de la commission du prix Marmier: MM. de Beauséjour, de Truchis, de Sainte-Agathe.

La séance est levée.

Le président,	*Le secrétaire perpétuel,*
H. MAIROT.	R. DE LURION.

Séance du 13 décembre 1906

Présents : MM. Mairot, président; le commandant Allard, Baille, docteur Baudin, Boutroux, Bourdin, Chipon, docteur Gauderon, Girardot, Guiraud, Hugues, Isenbart, docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, Pingaud, comte de Sainte-Agathe, vicomte de Truchis, marquis de Vaulchier; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est adopté.

M. Guiraud fait hommage de son livre récemment paru : *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne.*

Conformément aux conclusions de la *commission des Documents inédits*, dont M. de Lurion présente le rapport, l'Académie vote l'impression immédiate de la suite du *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, interrompue depuis longtemps, et que MM. de Sainte-Agathe et de Lurion ont été chargés de publier. Le tirage de ce volume est fixé à 250 exemplaires in-8, et 50 in-4.

M. le président entretient l'Académie du déménagement éventuel de ses collections, jusqu'ici gracieusement abritées au grand séminaire. Il a été question d'une distribution de volumes des *Documents inédits* aux membres résidants de l'Académie. Le bureau est chargé de faire le nécessaire à ce sujet.

M. Mairot donne lecture de son discours destiné à la prochaine séance publique, *Une visite à l'Exposition de Milan de 1906.*

M. Boutroux lit sa notice sur M. Sire. M. Bourdin lit son étude sur Henri Bouchot et son œuvre.

M. Pingaud donne le compte rendu d'un ouvrage récent intitulé *Benjamin Constant sous l'œil du guet.*

M. Boussey donne le compte rendu des *Chroniques arboisiennes* d'Ernest Girard, lit celui de M. Godard, sur *Jacques Foillet*, par Léon Nardin, et dépose la chronique trimestrielle sur le bureau.

M. Guiraud rend compte de la publication par M. Winderhold des bulles pontificales de 1037 à 1195, relatives à la Franche-Comté et à la Bourgogne.

La séance est levée.

Le président,	*Le secrétaire perpétuel,*
H. Mairot.	R. de Lurion.

COMPTES RENDUS

De Kirwan : Le déluge de Noé et son étendue restreinte. — Le déluge de Noé et les races prédiluviennes.

Par M. A. Girardot, membre résidant.

(Séance du 15 novembre 1906)

M. de Kirwan, membre correspondant de l'Académie, vient de lui faire hommage de deux brochures qu'il a publiées récemment dans la collection « *Science et Religion.* » La première est intitulée : *Le Déluge de Noé et son étendue restreinte,* et la seconde : *Le Déluge de Noé et les races prédiluviennes ;* celle-ci n'est que la continuation de la première et toutes deux forment une œuvre d'ensemble, qui mérite plus qu'une simple mention.

Le déluge biblique a-t-il été réellement universel au point de vue géographique et au point de vue ethnique ? Telle est la question que se pose l'auteur. Les progrès des sciences naturelles, depuis un siècle, ont permis en effet de se demander si les eaux diluviennes ont recouvert toute la terre en s'élevant au-dessus des plus hautes montagnes, en détruisant tout ce qui n'était pas renfermé dans l'arche, ou bien si elles n'ont submergé qu'une région restreinte, et même dans ce cas si l'humanité tout entière, sauf Noé et ses enfants, a péri dans le cataclysme. M. de Kirwan n'est pas le seul qui se soit posé cette question, elle a préoccupé déjà les naturalistes et les théologiens, et ceux-ci, depuis les travaux de l'abbé Motte, admettent généralement que l'inondation diluvienne ne s'est pas étendue à toute la terre. L'auteur se propose d'examiner à nouveau cette interprétation et de rechercher si elle peut s'accorder avec le récit de la Genèse. Il est certain que rien n'est impossible à Dieu, mais l'universalité du déluge aurait nécessité de sa part une succession de miracles bien peu compatible avec sa sagesse. En effet, il aurait fallu que l'eau s'élevât à neuf kilomètres au-dessus du niveau actuel des océans, et, par suite, que toute la sphère terrestre fût recouverte d'une masse d'eau de quatre milliards et demi de kilomètres cubes. D'où serait-elle venue, et où aurait-elle pu retourner ? La mer aurait pu certainement la fournir, à condition de laisser son lit à sec, et de former une terrasse de neuf kilomè-

tres de haut au-dessus des continents. Comment toutes les espèces actuellement vivantes sur toute la surface du globe auraient-elles pu être représentées dans l'arche, même par un seul couple? Comment se serait fait le rassemblement de toutes les espèces, depuis les points les plus reculés du globe, jusqu'en Mésopotamie, en franchissant des étendues considérables de mer et de désert? Comment auraient-elles pu être nourries pendant toute une année dans l'arche? Autant de faits qui ne peuvent s'expliquer que par une continuité de miracles. Mais si, comme on l'admet généralement aujourd'hui, le déluge n'a pas été universel au point de vue géographique, il n'a pas pu l'être davantage au point de vue ethnique. On a recueilli en Europe, en Asie, en Afrique, des débris de l'industrie humaine dans les plus anciennes couches du terrain quaternaire et, par suite, il est bien évident que dès les premiers âges de l'humanité, l'homme s'est répandu sur toute la surface de la terre. D'autres preuves tirées de la linguistique viennent corroborer cette hypothèse. On sait que la gradation naturelle du langage va des langues monosyllabiques ou isolantes aux langues agglutinatives ou agglomérantes, et de celles-ci aux langues à flexion. On sait aussi que, suivant leur plus ou moins d'aptitude à la civilisation et au progrès, les races ou groupes humains franchissent plus ou moins rapidement ces diverses étapes de perfectionnement du langage. D'où il suit que, étant donnée l'unité d'origine de l'espèce humaine qui n'est pas sérieusement contestée, les groupes ethniques parlant des langues isolantes, nous représentent des peuples restés stationnaires dans le système du langage le plus ancien, puisqu'il remonte à la naissance même de l'humanité. Ceux qui parlent les langues agglutinatives, dans lesquelles les racines s'accolent les unes aux autres sans fusion ni contraction entre elles, ont accompli lentement un premier progrès. Seuls les peuples qui font usage des langues flexionnelles possèdent l'instrument complet de la civilisation.

Or, toutes les langues parlées par les groupes de descendance sûrement noachide sont des langues à flexion. Comme il n'est pas possible de supposer que Noé, ses fils et leurs femmes ne parlassent pas la même langue, il faut donc admettre que, à l'époque du déluge, il y avait des peuples qui en étaient arrivés déjà aux langues flexionnelles. Mais les populations, groupes ou tribus, comme on voudra les appeler, que les noachides rencontrèrent dans leurs migrations, parlaient les uns des langues isolantes, les autres des langues agglutinatives; leurs descendants

les parlent encore. Ils n'étaient donc pas issus de Noé. Enfin, la Bible elle-même fournit des preuves manifestes, bien qu'indirectes, de la non-universalité ethnique du déluge. Tout d'abord, il est bon de faire remarquer que les expressions du texte sacré, toute la terre, tous les hommes, tous les êtres vivants, etc., n'ont pas les significations précises que nos langues modernes leur attribuent; il serait facile d'en citer de nombreux exemples. D'un autre côté, les livres sacrés racontent que les descendants de Noé, dans leurs migrations, rencontrèrent partout et combattirent souvent des peuples qu'ils désignent eux-mêmes quelquefois sous le nom de Caïnites, et qui n'étaient certainement pas de la descendance de Noé. M. de Kirwan, dans sa deuxième brochure, insiste longuement sur ces peuples que Moïse connaissait bien, mais dont il ne parle pas, ou dont il parle fort peu, parce qu'il n'avait pas à s'occuper d'eux, et que son intérêt se portait sur la race patriarcale, issue de Noé. L'existence de ces peuples est contradictoire avec l'hypothèse de l'universalité du déluge, tandis qu'elle est très facile à expliquer avec l'hypothèse contraire. L'auteur pense que le déluge est un fait miraculeux, mais accompli par des moyens naturels, accompagnés de miracles (avertissements donnés à Noé par Dieu, cent ans à l'avance, promesses faites à Noé après le déluge, etc.), et il en voit la cause dans un ras de marée gigantesque accompagné de tremblements de terre et de cyclones. Il est certain aujourd'hui, qu'il existait au temps géologique, au sud de l'Asie, un vaste continent qui s'est effondré sous les eaux à une époque relativement récente, à l'âge moderne de la terre, en laissant comme témoins de son existence une série d'îles et un plateau sous-marin qui s'étend jusqu'au golfe Persique et à l'Arabie. M. de Kirwan pense que c'est le contre-coup de cet effondrement qui a produit le déluge, et que ce continent longtemps éprouvé par des éruptions volcaniques et des tremblements de terre, et ainsi miné par des actions souterraines, s'est enfoncé brusquement sous les eaux, donnant ainsi naissance à une vague énorme qui aura recouvert une partie étendue du sud-ouest de l'Asie, comprise entre l'Himalaya, le Karakorum, l'Hindou-Kousch et les montagnes de l'Arménie ; et que l'eau se serait élevée sur cette région à plus de trois cents mètres de hauteur, soulevant l'arche qu'elle aurait portée dans la direction du nord, et l'inondation produite par ce ras de marée formidable aurait eu la durée que lui assigne la Bible. Cette explication du déluge prête certainement à de nombreuses critiques, l'auteur ne se le dissimule pas, mais il déclare qu'il a

voulu beaucoup moins faire une théorie nouvelle, qu'attirer l'attention des spécialistes sur ce point. Il conclut en terminant que la non-universalité du déluge, tant au point de vue géographique qu'au point de vue ethnique, est licite, herméneutique et scientifiquement probable, et qu'en l'acceptant elle couperait court à beaucoup de difficultés d'interprétation de la Bible. Il réclame pour elle la simple liberté que l'Église a toujours libéralement octroyée à toute opinion n'intéressant ni le dogme ni les principes de la morale, car ni le dogme ni la morale n'en reçoivent aucune atteinte.

Telle est, brièvement résumée, l'œuvre de M. de Kirwan, œuvre plus considérable que ne pourrait le faire supposer le petit format de ses deux volumes; mais il a su condenser en quelques pages un grand nombre de faits. Aussi cette rapide analyse ne saurait-elle dispenser de lire ces deux petites brochures tous ceux qui s'intéressent à cette question d'une si haute importance, de l'accord de la science et de la foi.

Sainte Colette (1381-1447), par A. Pidoux. Paris, Victor Lecoffre. 1 vol. in-12.

Par M. Roger de Lurion, secrétaire perpétuel.

(Séance du 15 novembre 1906)

La maison Victor Lecoffre poursuit, depuis quelques années, la publication d'une collection, sous le titre *Les Saints*. Ce sont des vies de saints ou de personnages vénérables qui ont été mêlés à la société de leur temps.

Un érudit franc-comtois, auteur de travaux appréciés sur l'histoire et l'archéologie religieuse de notre province, M. A. Pidoux, archiviste paléographe, présente aujourd'hui au public, dans cette série, *Sainte Colette* (1381-1447). Il était difficile de faire une œuvre originale sur la célèbre réformatrice, qui compte un grand nombre de biographes. « Cette tâche ardue, dit l'auteur, je l'ai entreprise avec mon cœur de tertiaire et de Comtois. J'ai revu les manuscrits déjà étudiés; j'en ai trouvé quelques autres; je me suis efforcé de pénétrer des aperçus qui auraient échappé aux hagiographes précédents, ou de rectifier leurs erreurs. »

D'après ce plan, M. Pidoux a composé un volume d'une lecture agréable, instructif pour ceux qui s'intéressent à l'histoire locale,

comme pour les catholiques désireux de bien connaître les détails de la vie de la sainte.

Un écrivain de ce temps, M. Goyau, n'a-t-il pas dit quelque part : « Révéler à nos contemporains ce que fut le moyen âge et montrer comment la vie sociale s'y imprégnait de préoccupations chrétiennes, et comment la vie chrétienne, même ascétique, s'y imprégnait de préoccupations sociales, c'est inviter et aider beaucoup d'entre nous à percevoir, en leur for intime, ces arrière-plans de christianisme qui sont comme la suprême ligne d'horizon de l'âme française. »

Ce n'est donc point une figure banale à étudier que celle de cette jeune fille, qui parvint à réformer les ordres franciscains, au point de laisser des couvents aujourd'hui encore tout empreints de leur première rigidité, et qui exerça une véritable influence sur le pape et sur des souverains, sur les grands comme sur la foule, spécialement dans notre région.

Née à Corbie, en Picardie, en 1381, elle commença sa mission à l'âge de dix-huit ans, sous les auspices d'un moine franciscain, le P. Henri de Baume ou de la Baume, qui appartenait à une famille établie à Poligny.

Avec la protection du duc de Savoie, Amédée VIII, et de Blanche de Savoie, elle arriva jusqu'au pape Benoît XIII, Pierre de Lune, qui groupait sous son obédience les pays de langue française, car c'était pendant le grand schisme d'Occident. Des circonstances vraiment providentielles permirent à sainte Colette de persuader Benoît XIII de sa mission réformatrice. Forte de son approbation, elle revint se préparer à ses travaux, et se retira dans un des sites les plus pittoresques de notre Jura, aux environs de Poligny, dans le château de Frontenay, où vivait la famille de Baume. Elle y séjourna quelque temps. Et c'est de là qu'elle partit pour réformer et fonder des monastères à Besançon, Poligny, Dole, dans les provinces voisines de la Franche-Comté, en Suisse, en Savoie, et dans le cœur de la France.

En décrivant l'existence si féconde de son héroïne, M. Pidoux trace un tableau de la vie comtoise à cette époque de foi, où la religion dans son expansion était intimement mêlée à la vie publique comme aux actes privés de tout le peuple.

Aussi, l'auteur de la vie de sainte Colette observe-t-il que le tiers ordre fut dès lors et pendant longtemps très prospère en Franche-Comté. « Tous les grands du pays, dit-il, se faisaient gloire d'appartenir à la famille séraphique, et le peuple les suivait en foule dans cette voie salutaire. Dans les caveaux de nos

églises, à Dole en particulier, presque tous les corps qu'on a retrouvés de nos jours portaient la robe de bure et la corde franciscaine, et avaient, suivant l'usage des tertiaires, la tête appuyée sur un fagot de sarments de vigne. »

Le dernier chapitre du livre, intitulé : *Les historiens de la Réformatrice*, contient une liste critique des sources imprimées, et de nombreuses sources manuscrites dont quelques-unes inutilisées et peu connues, où M. Pidoux a puisé les documents qu'il a mis en œuvre.

Léon Nardin : **Jacques Foillet, imprimeur, libraire et papetier (1554-1619).** Paris, Champion, 5, quai Malaquais, 1906, in-8.

Par M. Charles Godard, membre correspondant.

(Séance du 13 décembre 1906)

Il est fort utile que les érudits d'une région se fassent savoir mutuellement quels travaux ils ont entrepris : lorsqu'ils font isolément leurs recherches, parfois deux ouvrages paraissent à peu près en même temps sur le même sujet. Le consciencieux volume de M. Nardin suit de très près une étude de M. Roux, *Recherches sur l'imprimerie à Montbéliard*, publiée dans les mémoires de la Société d'émulation de cette ville en 1905 : M. Nardin n'a pas eu à temps connaissance du travail de son compatriote.

L'ouvrage de M. Nardin est le fruit de longues et sérieuses recherches, faites dans un grand nombre d'archives. L'auteur a pu retrouver l'acte de naissance de Jacques Foillet à Tarare, rectifier des erreurs commises par d'autres érudits, démontrer que Foillet habita Bâle et Besançon, et découvrir l'inventaire des biens et de la librairie de Jacques Foillet, ainsi que de son fils Samuel. Les érudits et les collectionneurs verront avec intérêt les fac-similés d'autographes et les reproductions de filigranes de papeteries montbéliardaises. Les lecteurs bisontins apprendront, dans ce consciencieux ouvrage, que Pierre Metlinger, d'Augsbourg, associé probablement avec Bernard, de Besançon, créa le premier atelier typographique bisontin (p 77). De 1588 à 1591, Jacques Foillet habita Besançon, et, en homme pratique qu'il était, il y imprima un missel, après avoir préalablement fait profession de foi catholique. Mais il avait laissé à Montbéliard sa famille et y avait établi une autre imprimerie, ce qui amena les échevins bisontins à lui interdire le séjour de leur cité. M. Nardin reconnaît

loyalement que son héros « se montra avant tout opportuniste » (p. 183), mais trouve à sa conduite des circonstances atténuantes.

L'ouvrage de M. Léon Nardin touche, par conséquent, à l'histoire de Besançon par certains endroits : depuis longtemps, la Société d'émulation du Doubs n'avait pas eu communication d'un travail aussi important. Souhaitons que cet érudit, qui habite Besançon, continue de marcher sur les traces de Charles Duvernoy, et donne encore d'autres ouvrages sur l'histoire si intéressante du pays de Montbéliard.

Benjamin Constant sous l'œil du guet, par Victor GLACHANT. Paris, Plon, 1906, 1 vol. in-8 de XXXIX-600 p.

Par M. Léonce PINGAUD, secrétaire perpétuel honoraire.

(*Séance du 13 décembre 1906*)

Né Vaudois et sujet de Berne, fils et petit-fils de généraux au service de Hollande, descendant de huguenots français, mari d'une Allemande, Benjamin Constant conforma sa vie à ses origines et resta un cosmopolite. On le trouve successivement élève de l'Université d'Édimbourg, chambellan à la cour de Brunswisck, commensal du *Suédois* Bernadotte, publiciste et homme politique en France. Toutefois c'est surtout à Paris qu'il a vécu, pensé et agi. C'est dans notre langue qu'il a prononcé ses discours et rédigé ses ouvrages. Dès le début de la Révolution, son père, ayant passé le Jura, fit à la mairie de Dole la déclaration dont la Constituante accordait le bénéfice aux victimes de la Révocation de l'Édit de Nantes ; puis il établit son domicile presque aux portes de la ville, à Brevans, où il acheta une maison. Il épousa alors en secondes noces une demoiselle appartenant à une famille Magnin, qui se disait de Brevans pour se distinguer d'une autre famille du même nom. De ce second mariage naquit, le 3 juin 1792, une fille, de vingt-cinq ans plus jeune que son frère Benjamin. Louise de Constant devait épouser M. d'Estournelles ; ses descendants ont repris et ajouté à leur nom celui du célèbre orateur, éteint en lui.

Brevans fut donc pour Benjamin Constant le véritable foyer de famille, avant et après la mort de son père, survenue en 1812. Il est vrai que la famille ne constituait à ses yeux qu'un élément secondaire et changeant de l'existence, témoin ses deux mariages et ses deux liaisons extra-matrimoniales avec Mmes de Charrière et de Staël. Il fit cependant plusieurs séjours à Brevans, où

ses intérêts, plutôt que ses affections, l'attiraient. Il y reparut encore en 1830, peu de temps avant sa mort. En 1824, lorsqu'on lui constesta sa nationalité, afin de l'exclure de la Chambre des députés, il rappela à la tribune, avec preuves à l'appui, qu'il l'avait légalement acquise à Dole, se proclamant ainsi Franc-Comtois par adoption en même temps que Français par ses origines.

Ces faits, d'ailleurs assez peu connus, reviennent à la pensée devant le récent et très curieux ouvrage de M. Victor Glachant, intitulé *Benjamin Constant sous l'œil du guet*. Le guet, ici, c'est la police impériale ou royale qui ne cessa de surveiller, de traiter en conspirateur ce champion inlassable — malgré deux défaillances, devant Barras et devant Napoléon, en 1797 et 1815 — des doctrines dites libérales. M. Glachant a divisé son livre en deux parties. Dans la première, consacrée à l'époque du Consulat et de l'Empire, les seuls documents mis en lumière sont les lettres de B. Constant à Fauriel. Cette correspondance a du moins toute la saveur d'un journal intime et nous en révèle évidemment plus sur son auteur que ne le feraient les fiches des espions attachés à sa trace. Elles sont presque toutes datées de Genève et de Coppet. En revanche, sur les dernières années du publiciste et du député, les pièces abondent. M. Glachant nous apporte une riche moisson, grossie de renseignements bibliographiques et iconographiques, de notes supplémentaires, une entre autres sur ses relations avec Charles Nodier. Il n'a pas tracé un portrait selon les règles de l'art, où le peintre transfigure parfois le modèle; mais il a poursuivi une enquête complexe et minutieuse, qui ne manque pas de littérature, puisque celui qui y a donné lieu était un penseur et un lettré ; il a réuni des textes de première main, propres à faire mieux connaître une curieuse figure d'il y a cent ans.

Cette figure se trouvait sous un certain angle franc-comtoise, et notre regretté compatriote, M. Henri Bouchot, ne l'oubliait pas sans doute lorsqu'il communiquait à M. Glachant le portrait, reproduction d'un dessin original d'Eugène Devéria, placé en tête du volume. Aujourd'hui la maison de Constant à Brevans a passé entre des mains étrangères. La seule trace subsistante de lui dans notre pays est un manuscrit déposé à la bibliothèque de Poligny et publié en 1894; il contient son poème en vers libres intitulé *Le siège de Soissons*, pauvre satire, sous forme allégorique, dirigée contre Napoléon. N'y aurait-il pas en outre, dans nos archives locales, surtout à Lons-le-Saunier, des pièces concernant

auteur, alors qu'il vivait de près « sous l'œil du guet », représenté par un sous-préfet lui-même homme de lettres, Guillaume de Roujoux? Elles fourniraient peut-être à M. Glachant quelques pages supplémentaires intéressantes pour une nouvelle édition de son livre.

Ernest GIRARD : **Chroniques arboisiennes.** Préface par René Vallery-Radot. Arbois, imprimerie de Mme Chapeau, 1906. 1 vol. grand in-8 de XXI-390 p.

Par M. BOUSSEY, associé résidant.

(Séance du 13 décembre 1906)

La bonne ville d'Arbois ne chôme pas d'historiens. En 1856, M. Bousson de Mairet publiait les *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois, depuis son origine jusqu'en 1830.* En 1899, M. Stouff éditait le cartulaire de la ville et l'accompagnait d'une savante étude sur *Les Comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales.* Cette année même viennent de paraître les *Chroniques arboisiennes* de M. Ernest Girard. Ce travail avait été publié d'abord sous forme d'articles, dans l'*Abeille jurassienne*, ce qui en explique à la fois la forme et le ton. Ce n'est pas un récit continu et tout appareil d'érudition en est écarté. Mais ne nous y trompons pas, M. Ernest Girard était plus qu'un amateur, et, soit dit sans offenser personne, plus qu'un journaliste. Personne, comme lui, ne connaissait l'histoire de sa ville natale et de la province tout entière; si les vingt-six récits qui composent son œuvre sont écrits d'une plume alerte et facile, ils s'appuient toujours sur des textes ou des traditions sérieuses. A l'occasion, sans l'ombre de pédantisme, l'auteur précise un fait contesté, discute un petit problème historique ou rétablit une date inexacte. A peine pourrait-on lui reprocher quelques anecdotes, quelques prétendus mots historiques qu'on retrouve un peu dans l'histoire de tous les pays, et qu'un trop fréquent usage a démonétisés. Du XIVe siècle au XIXe, les principaux épisodes de l'histoire d'Arbois passent sous nos yeux; de grands noms y paraissent, depuis Philippe le Hardi jusqu'à Pasteur. J'avoue ma préférence pour les pages qui nous permettent de pénétrer plus intimement dans la vie des vieux Arboisiens: *Arbois et les anciennes épidémies de peste*, *Incendie du clocher de Saint-Just*, *le chemin vinetier*, etc. M. Girard émaille son récit de discrètes et judicieuses réflexions. Celle qui revient le plus souvent et le plus à propos, c'est com-

bien, malgré les apparences, les choses changent peu à travers les siècles, et les hommes encore moins que les choses. A ce point de vue, l'histoire du chemin vinetier est bien amusante. Elle rappelle les querelles que fit naître plus d'une fois dans notre pays — et dans notre siècle de lumières — le tracé d'un chemin de fer ou la construction d'un pont. Arbois contre Salins! La querelle n'est pas d'hier et peut se renouveler demain. « Les rails recouvrent les vieilles ornières », nous dit M. Girard; mais il pourrait ajouter que les vieilles passions ne se laissent recouvrir qu'en apparence, et qu'elles couvent toujours sous la cendre, prêtes à se rallumer au premier souffle. Sans le vouloir peut-être, M. Girard est un philosophe, ou du moins un observateur et un moraliste, en même temps qu'un aimable conteur; son livre doit avoir sa place dans la bibliothèque de tout Comtois lettré.

Papsturkunden in Frankreich. I. **Franche-Comté.** II. **Burgund mit Bresse und Bugey**, par M. Wilhelm WIEDERHOLD. 2 fascicules de 145 et 98 p., extraits des *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse*, 1906.

Par M. GUIRAUD, membre résidant.

(Séance du 13 décembre 1906)

Merveilleusement disciplinée, l'érudition historique allemande entreprend la publication de ces grandes collections de documents qui ont fait jadis, avec les Bénédictins de Saint-Maur, la gloire de l'érudition française. Il suffit de citer la grande œuvre du *Corpus* des inscriptions latines qui a été réuni et publié par l'Académie de Berlin. La Société des sciences de Gœttingen vient de lancer une entreprise qui sera aussi vaste et qui rendra d'aussi grands services aux historiens du moyen âge et de l'Église. Elle fait rechercher dans toutes les archives du monde civilisé les bulles inédites antérieures au pontificat d'Innocent III (1198) afin de refondre, pour les rendre aussi complets que possible, les *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé-Lœwenfeld. Nous aurons ainsi le *Corpus* volumineux de toute la correspondance des papes depuis les origines du christianisme jusqu'au XIIIe siècle. Ce travail est déjà à peu près terminé pour l'Italie, grâce aux fouilles qu'ont faites dans tous les dépôts de la péninsule les pensionnaires de l'Institut historique prussien de Rome. M. Wiederhold l'a commencé pour la France. Au cours de l'année 1905,

nous l'avons vu scruter consciencieusement les richesses de nos bibliothèques et de nos archives comtoises. On l'a signalé à Besançon, à Lons le-Saunier, à Vesoul, à Luxeuil. Il est passé de là en Bourgogne, dans la Bresse et dans le Bugey et les résultats de ses investigations nous sont donnés par les deux fascicules que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

Il les a fait précéder de courtes préfaces qui rendent compte de ses démarches scientifiques et de ses recherches. Elles concernent les dépôts publics ou privés qui ont été visités, les fonds qui ont été fouillés, les originaux ou les résumés qui ont été relevés. Elles contiennent un mot aimable pour les archivistes, les bibliothécaires ou les érudits qui ont aidé de leurs conseils ou de leur complaisance M. Wiederhold ; mentionnons à Besançon l'archiviste auxiliaire M. Dornier, M. Gazier, M. l'abbé Rossignot, notre regretté confrère.

Les fascicules que nous donne M. Wiederhold prouvent avec une entière évidence la nécessité des recherches qui lui ont été confiées. Pour la seule Franche-Comté, nous avons ainsi sous les yeux une moisson abondante de 86 bulles allant de 1037 à 1195, du pontificat de Benoît IX à celui de Célestin III. Elle est, pour la Bourgogne, la Bresse et le Bugey, de 72 bulles allant de 1124 à 1197, du pontificat de Calixte II, le pape comtois, à celui de Célestin III. Toutes, il est vrai, ne sont pas inédites ; plusieurs figurent dans les *Regesta* de Jaffé-Lœwenfeld ; mais M. Wiederhold en donne une réédition plus soignée parce qu'au lieu de les avoir relevées sur des copies souvent défectueuses, comme celles de Moreau à la Bibliothèque nationale, il les a transcrites le plus souvent sur les originaux. La plupart cependant étaient inédites et les historiens devront à M. Wiederhold de les connaître.

Ce sont le plus souvent des privilèges apostoliques plaçant sous la protection spéciale de l'Église romaine des évêchés ou des monastères. Les formules de ces bulles sont très connues : c'est par milliers qu'on en possède depuis déjà longtemps. Dans sa belle thèse sur le *Liber Censuum*, M. Paul Fabre a montré, il y a près de vingt ans, la portée et la signification de ces actes ; aussi ceux qui occupent la presque totalité de ces fascicules n'apportent-ils pas de nouvelles contributions à l'histoire générale. Mais ils sont précieux pour l'histoire locale ; car ils renferment l'énumération souvent fort longue de biens qui appartenaient, à une date donnée, à tel évêché ou à tel monastère. Une bulle d'Eugène III (p. 75) nous donne la liste de toutes les possessions qui relevaient, le 20 mai 1148, du chapitre de Saint-Étienne de Besançon.

Une bulle de Lucius II, datée du 20 mars 1144, nous énumère celles de l'église Sainte-Madeleine de Besançon ; d'autres mentionnent celles des abbayes comtoises d'Acey, de Bellevaux, de Saint-Vincent de Besançon, de Bellefontaine, de Corneux, de Rosières, de Saint-Paul de Besançon, etc. Ces énumérations sont une mine de renseignements pour les érudits qui étudient la topographie et l'onomastique géographique, pour ceux qui recherchent les origines et les transformations de la propriété, pour ceux encore qui veulent étudier la condition des personnes et des terres au moyen âge, dans notre province. C'est ainsi que Lucius II mentionne, en 1144, des mas à Chamars (*mansum in Campo Martis*), un moulin à Battant (*molendinum de Batent*), une vigne aux Chaprais (*vinea in Caprato*), un four à Charmont (*furnum situm in bivio Calvimontis*). Signalons en passant la terre que les chanoines de Sainte-Madeleine avaient obtenue contre Hubaldus de Habens par le duel judiciaire (p. 60). Ces exemples, pris dans un acte choisi au hasard, montreront suffisamment tout le parti que l'érudition comtoise pourra tirer des publications de M. Wiederhold.

Ajoutons qu'elles sont faites avec le plus grand soin, d'aucuns mêmes diraient avec une minutie peut-être excessive. De petits traits verticaux, coupant parfois des mots, indiquent, dans l'impression, la disposition des lignes telle qu'elle se trouve dans les originaux ; toutes les variantes, même les plus insignifiantes, sont indiquées au bas des pages pour les actes qui existent en plusieurs exemplaires ; enfin l'éditeur a noté soigneusement les divers originaux et les copies parfois nombreuses qu'il a trouvées de la même bulle ; et ainsi rien ne manque de ce qui peut constituer une édition vraiment critique.

Est-ce à dire qu'on ne puisse pas y relever quelque léger défaut ? M. Wiederhold est trop au courant des exigences et des difficultés de l'érudition pour le croire. Malgré la conscience avec laquelle il a conduit ses recherches, j'ai tenu en main moi-même, aux archives de Lons-le-Saunier, dans le fonds de l'abbaye de Saint-Claude, des bulles qui ne figurent pas dans son recueil : plusieurs sont particulièrement précieuses puisqu'elles remontent au XIe siècle et sont de Grégoire VII et d'Urbain II. Le fonds n'étant pas complètement classé, il était difficile de les trouver ; d'autre part, plusieurs lignes sont recouvertes d'un enduit noir opaque qui en empêche complètement la lecture. Il est possible aussi de soulever la question d'authenticité pour plusieurs actes suspects concernant l'abbaye de Bellevaux ; M. Wiederhold

ne s'en est pas douté. Enfin la connaissance des lieux lui a fait défaut pour bien lire et pour identifier certains noms géographiques. Célestin II, dans un acte du 16 février 1144, confirme aux religieuses de Baume-les-Dames « villam quae vulgo dicitur *Autoyl* » (p. 51). Il faudrait plutôt lire *Antoyl*, *Anteuil*. Ailleurs, il identifie *Bergiliae* avec *Vregille*, tandis qu'il est question évidemment de Bregille près Besançon. Ces légères inexactitudes étaient à signaler ; mais elles ne nuisent en rien à la valeur d'une édition faite avec conscience, méthode et critique.

UNE FAMILLE COMTOISE AU CANADA

Par M. le Chanoine ROSSIGNOT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 15 novembre 1906)

Un très honorable cultivateur, M. Emmanuel Charvet, ancien maire de Mamirolle (Doubs), a écrit du Canada, où il est établi depuis treize ans, de nombreuses lettres à un ami; la mort du destinataire les a mises entre mes mains; je les résume et les publie.

On parle sans cesse, en France, de l'amélioration du sort des ouvriers; un avenir s'ouvre devant eux, où ils travailleront peu, gagneront beaucoup, dépenseront à leur gré et auront une petite retraite à la fin de leurs jours. Cet âge d'or ne semble pas fait pour le cultivateur; il peine beaucoup, gagne peu et ne demande point la journée de huit heures. Le prix de la main-d'œuvre n'est plus en proportion de celui des denrées; quand les enfants ne peuvent faire toute la besogne, la gêne entre dans la maison avec les étrangers et fait craindre la ruine.

Chez les Charvet, le père et la mère touchaient à la cinquantaine et ils avaient sept enfants entre huit et vingt ans. Ils auraient pu, grâce à leurs relations, les placer à la ville; c'était aller plus sûrement à la misère qu'à l'opulence. Cette émigration dépeuple nos campagnes et en-

combre les cités; si on ne l'arrête, dans cinquante ans notre département ne pourra plus nourrir ses habitants.

Écoutons maintenant M. Charvet.

Je faisait souvent, dit-il, ces réflexions, et j'en causais avec notre nouveau curé [1], très attaché à mes enfants et qui fut pour moi un ami de la première heure. Ce prêtre éclairé et judicieux n'avait guère voyagé qu'autour de sa chambre; il connaissait néanmoins la terre entière comme s'il l'avait parcourue. Après quelques hésitations et beaucoup de recherches, mon choix fut fixé. Mes propriétés vendues, malgré la dépréciation qui les atteint comme celles de toutes nos campagnes, je quittai mon village et je partis, avec toute ma famille, pour le Canada. C'était en mars 1893. Après deux semaines d'une traversée relativement facile, nous débarquions à New-York. Un jour de repos et une nuit de chemin de fer nous séparaient de Montréal.

Cette métropole du commerce est, comme on sait, en tête du chemin de fer transcontinental, bien autrement utile aux Anglais que le transsibérien aux Russes. Ce *Canadian Pacific Railway* va, en cent heures, de l'un à l'autre Océan; nous devions le quitter aux deux tiers du chemin. Les colons ont des réductions de prix et beaucoup d'autres avantages, sur un simple certificat d'un agent de colonisation; les touristes trouvent toutes facilités dans les billets d'excursion.

Mais nous ne sommes pas des touristes; aussi parcourons-nous, sans les voir autrement que par les portières, la vallée d'Ottawa, les régions voisines et les bords enchanteurs de ces mers d'eau douce qu'on appelle le lac Huron et le lac Supérieur jusqu'à Winnipeg et Regina.

Une fâcheuse surprise nous attendait sur l'embranche-

---

(1) M. l'abbé Auguste Rossignot, membre de l'Académie de Besançon, décédé le 23 mars 1905.

ment qui se dirige vers le nord : la neige nous arrête, mais tout est prévu contre le froid et la faim ; il ne reste que l'ennui qu'on rencontre sous toutes les latitudes. Nous l'oublions bientôt, grâce à l'hospitalité que nous donne un bon missionnaire, le P. Pineau.

Le 25 avril, nous arrivions à Duck-Lake, terme prévu de notre voyage qui avait duré trente et un jours.

Une terre était à vendre, avec logement et étable, à quatre kilomètres, dans la plaine ; elle nous fut cédée à un prix raisonnable. Deux bœufs, deux vaches et deux jeunes chevaux nous firent une écurie suffisante pour un modeste début.

Un simple voyage de deux jours à Prince-Albert et quelques faciles formalités nous valurent, en mon nom et en celui de mon fils aîné, deux homesteads (terres gratuitement cédées à tout colon). Nous nous trouvions ainsi en possession de deux cents hectares de bons terrains. Nous ne pourrons, cette année, en défricher que cinq à six et les planter en blé, avoine, orge et pommes de terre.

Prince-Albert, où nous avons si aisément acquis ces concessions, est la ville la plus avancée dans le nord-ouest et le terme des voies ferrées. Fondée en 1863, par quelques colons, sur le bord d'un grand lac, elle compte aujourd'hui quinze cents familles, toutes catholiques. De magnifiques forêts, des prairies fertiles, la pêche, la chasse surtout aux oiseaux d'eau, offrent des ressources qui semblent inépuisables. Les fusils des aînés de nos enfants font notre boucherie ; les plus jeunes vont à l'école.

Si la nourriture ne manque pas, il n'en est pas de même des meubles, qu'on fait venir de Winnipeg. Les indigènes n'en ont pas besoin : les pieds dans un sac rempli de paille et le corps enveloppé dans une couverture, ils dorment comme dans le meilleur lit.

Pendant les mois de juin et de juillet, vingt familles françaises ou belges sont venues dans notre voisinage. Les

habitudes, la religion, le langage, tout entretient l'illusion que nous n'avons pas quitté notre patrie.

Nous sommes à la latitude de Paris et nous aurons en hiver le climat de Moscou; notre altitude ne me semble pas expliquer la chose, que je laisse aux disputes des savants; l'expérience ne tardera pas à nous la démontrer. Le froid commence en octobre et dure six mois; il descend jusqu'à 30 et 40°; on le supporte, dit-on, sans autre danger que des engelures qui apparaissent subitement au nez ou aux oreilles et qui disparaissent au simple frottement d'une boule de neige. Le remède est à côté du mal. Je ne m'explique pas plus que le froid cette facilité de l'endurer, et je persiste à croire que vingt degrés en Europe sont moins durs que quarante en Amérique; la science me rendrait service en me détrompant, avant le prochain hiver.

Décembre 1894. Le printemps est très court et l'été très chaud; c'est comme un beau jour sans aurore. Il dessèche promptement la plaine que l'eau et la neige ont inondée, et y fait pousser une herbe qui atteint une hauteur prodigieuse. Une faucheuse en abat vingt mille kilos en un jour; un râteau à cheval la retourne, et après quarante-huit heures, elle peut être remisée.

Nous avons en abondance les arbres, les grains, toutes les plantes potagères et les fruits de l'Europe centrale. La vigne nous manque. Beaucoup de gens boivent du thé; les colons, surtout les Français, fabriquent, avec du houblon, une bière que l'habitude rend agréable. Les animaux sont les mêmes que dans le vieux monde; plus nombreux cependant sont ceux qui vivent près de l'eau. La pêche, avec tous les poissons d'eau douce, en donne quelques-uns de la mer.

L'agriculture et l'élève du bétail font vivre presque tous les habitants. L'industrie n'existe guère et le commerce ne pourvoit qu'aux besoins ordinaires de la vie.

Duck-Lake sera, dans quelques années, une ville aussi importante que Prince-Albert. Un chemin de fer, qui doit relier l'une et l'autre à la baie d'Hudson, facilitera l'exportation et rendra l'agriculture plus florissante. En attendant ces temps heureux, nous prospérons modestement. Notre écurie s'est augmentée; notre basse-cour compte une cinquantaine de volailles. La moisson, commencée à la fin d'août, nous a donné des blés superbes ; ceux de France sont moins hauts que nos orges; l'avoine et les pommes de terre ont crû dans les mêmes proportions.

Ce portrait peut paraître flatté, bien que fidèle ; il causerait des mécomptes à qui ne saurait prévoir les difficultés des débuts. Le colon les prévient en apportant une dizaine de mille francs au moins pour se loger et s'installer. Sans cette provision, le père de famille va travailler au loin, la femme a soin de la ferme qui, mal cultivée, ne peut la faire vivre avec ses enfants ; bientôt il faut tout revendre pour payer les dettes. C'est la gêne inévitable et souvent la ruine. La valeur relative de l'argent pourrait aussi tromper bien des espérances, si les vivres n'étaient pas à bas prix. Le dollar vaut 5 fr. au change ; à l'usage, la différence est moins sensible. La farine se vend de 15 à 20 fr. les 100 kilos; la viande, 0 fr. 80 le kilo ; le sucre, 0 fr. 75 ; le thé, de 2 fr. 50 à 5 fr. La journée d'un ouvrier est payée de 5 à 8 fr.

La misère atteint aussi les indigènes; mais la paresse et le whiskey (l'eau-de-vie du pays) en sont les principales causes.

Avec ses cultivateurs, Duck-Lake a deux fabricants de machines agricoles, un forgeron, un boucher, un liquoriste et un marchand qui centralise, dans un bazar, le commerce de détail; enfin deux médecins. Nous avons deux instituteurs, l'un protestant, l'autre catholique, enseignant la Bible ou le catéchisme, l'anglais et le français; enfin, un juge de paix, un notaire et un député représentant le district.

La saison des travaux est moins longue qu'en France. Les semailles se font en avril et les moissons en septembre. La récolte ne peut guère être compromise que par la sécheresse et celle des pommes de terre par les gelées exceptionnelles du mois d'août; on les arrache en octobre. Entre temps, on s'est hâté de battre les grains, et si l'automne se prolonge, on prépare, par un labour, les terres qui seront ensemencées au printemps suivant. Une charrue *casse* environ un acre par jour; c'est de quoi récolter en moyenne 25 minots de blé, 30 d'orge ou 50 d'avoine. Le minot est de 56 litres.

La récolte de fourrage étant toujours surabondante, on en laisse une grande partie pour la pâture. Les animaux qui restent aux champs, même en hiver, retrouvent les instincts de l'état sauvage; ils sentent, sous le pied, les hautes herbes, les découvrent fort habilement sous la neige et s'en repaissent comme en été.

1er janvier 1894. Les longues veillées de ce premier hiver sont consacrées à l'instruction de mes plus jeunes enfants : pour eux je revois la grammaire, l'arithmétique et le catéchisme; nous lisons en famille les opuscules de Mgr de Ségur. Ces distractions nous reposent en attendant le soleil et la charrue.

En cette saison nous chassons peu. Les canards ont émigré; il ne reste que quelques poules de prairies et de rares lièvres; notre basse-cour y supplée suffisamment.

Avril 1894. Nous avons semé dix arpents de blé et ce printemps est plein de promesses. Néanmoins, nos bénéfices et nos bras, en cette seconde année, seront employés à augmenter notre culture et nos troupeaux; à construire, suivant les conditions du règlement, sur nos deux homesteads.

La prospérité est en marche; il faut l'attendre.

Un de nos voisins vient de vendre à la Compagnie de la baie d'Hudson 14,000 minots de blé à 45 sous; un autre

possède 800 têtes de bétail; ses chevaux sont si nombreux qu'il ne les met jamais à l'étable et les laisse au pâturage en toute saison.

Il est vrai que cet hiver, exceptionnellement rigoureux dans le vieux monde, a été doux dans le bas Canada; quelques tempêtes de neige ont arrêté les trains ; mais en plaine, la couche en était peu épaisse, et beaucoup d'animaux n'ont pas été mis à couvert.

Nous avons fait en trois jours, sur un *traîneau double*, le voyage de Prince-Albert. Les habitants prévoient l'importance que va prendre leur ville par la jonction de nouvelles voies ferrées. L'une, vers le sud, la mettra plus directement en communication avec Winnipeg et le transcontinental; l'autre, au nord, avec la baie d'Hudson. L'exportation deviendra ainsi plus facile et moins coûteuse.

Prince-Albert est une ville anglaise; Duck-Lake ne compte que des Français et des Belges; à dix kilomètres de nous, cent quatre-vingt-trois familles fondent une colonie allemande. La connaissance des trois langues est à peu près indispensable.

Il nous semble que nous avons ici plus de liberté et moins de souci que dans notre patrie; les journaux que nous lisons avec avidité confirment ce sentiment. Faut-il donc aller si loin pour trouver l'indépendance que notre première révolution avait promise?

1er janvier 1896. La dernière récolte de blé n'a rendu que le double de la semence; c'est dix fois moins que dans les bonnes années. Nous avions semé dans une terre desséchée, en sorte que le grain n'a germé qu'en juin; et le 27 de ce mois, la pluie et le froid ont causé une gelée qui a ruiné notre dernier espoir. De mémoire de métis, on n'avait eu pareille température. L'orge, l'avoine et les pommes de terre ont moins souffert; la famine n'est donc pas à craindre. Nos troupeaux de bœufs et de chevaux s'augmentent; nous allons y joindre des moutons; au

printemps, nous sèmerons vingt-quatre hectares et nous serons, j'espère, plus heureux.

Nous nous donnons, cet hiver, une distraction nouvelle. Tentés par le récit des pêches merveilleuses qui se font dans les lacs du nord, nous entreprenons, mes deux fils aînés et moi, une promenade dans ces régions. Logés sous la tente, avec un bon feu, nous bravons, sans trop de peine, le froid et la neige. Une quantité surabondante de brochets de dix à douze livres, des truites plus belles et beaucoup d'autres poissons, ont largement payé les quelques engelures rapportées de notre excursion.

15 décembre 1897. Les récoltes de ces deux dernières années ont été bonnes et les colons les plus pauvres ont pu vendre du blé et du bétail. Nous avons livré plusieurs milliers d'hectolitres de blé à 2 fr. 70 le minot. Nos bœufs ont été achetés pour la boucherie, douze autres les remplacent et cinq chevaux font notre culture; notre troupeau de moutons s'est augmenté. Une batteuse, que nous avons payée 3,000 fr., a rendu de grands services à la jeune colonie française.

Nous avons eu, cette année, la visite des autorités civiles et religieuses. Celle des ministres de l'intérieur et des travaux publics nous a valu l'agrandissement d'une école industrielle dirigée, à Duck-Lake, par un religieux oblat, et qui compte trois cents élèves. Une crèmerie y pourra désormais fabriquer le beurre de toute la contrée, et le petit-lait sera rendu pour l'élevage des jeunes veaux.

A côté de l'école, une église a été construite, et notre évêque, Mgr Pascal, est venu la bénir.

Son passage a été marqué par un autre bienfait : la fondation d'une école congréganiste de filles. L'État a offert et donné les deux tiers de la dépense de premier établissement.

La législation très libérale du Canada confond le domicile de droit et le domicile de fait : on est citoyen du lieu

que l'on habite. Ainsi un de mes fils a voté pour l'élection à l'Assemblée législative du district de Kinistino ; il était alors sur le ranche ; un autre votait avec moi à Duck-Lake. Le premier de nos deux candidats a préparé son élection par la construction d'un pont et d'autres travaux d'utilité publique ; le second a saturé ses électeurs de whiskey. Les deux méthodes ont réussi.

La loi française exempte mes fils de tout service militaire en temps de paix ; ici, ils sont considérés comme sujets anglais et leurs obligations, étant nulles, laissent toute liberté à leurs travaux comme à leurs projets d'avenir. Nous souhaiterions pour eux des femmes de France ou mieux de Franche-Comté, mais nos compatriotes n'émigrent pas volontiers. Ici pourtant ils seraient à l'aise. Les mœurs sont simples, les caractères à l'abri de l'aigreur et du découragement si ordinaires dans le vieux monde : Français, Anglais, Allemands, métis et même sauvages, chacun vit suivant sa culture et sa religion. C'est la vie patriarcale avec le confortable en plus. Avant deux ans, le téléphone reliera toutes les maisons, et les tramways sillonneront toutes les rues.

Beaucoup de familles passent les soirées d'hiver entre un bon feu et un piano. Pour d'autres, c'est la saison des voyages ; les affaires appellent à la ville, la pêche aux lacs, les pâturages aux ranches. Nous avons assez de bien pour ne pas envier celui des autres.

Nous sommes en 1900. Le siècle qui s'achève a vu bien des progrès ; les hommes sont-ils devenus meilleurs ? La réponse à cette question nous vient du sud africain, où la rapine et l'avarice anglaises ont porté la guerre ; si cela est de la civilisation, je rends grâces au ciel d'avoir près de nous quelques sauvages qui conservent quelque chose d'humain. Personne n'est tenu d'aimer les injustices ni ceux qui les commettent. Hélas ! dans cette criminelle entreprise, la force va l'emporter sur le droit.

L'immigration reste un honneur pour le Canada; elle cesse, en ces dernières années du siècle, d'être un profit pour les Français : ils seront absorbés dans une invasion d'Autrichiens, de Russes et d'Allemands.

Deux mille Galiciens se sont installés à quarante milles de nous; plusieurs sont pauvres, mais ils recevront pendant un an des secours importants pour leur nourriture, l'achat du bétail et des instruments agricoles. Ils sont tous catholiques.

La Russie, plus généreuse, nous envoie dix à douze mille doukhobortsys et autres adeptes d'une religion qui est, dit-on, une variété du schisme grec. Ces peuples sont végétariens et refusent le service militaire. Ils viennent peut-être ici pour l'éviter. Ceux-ci ne sont pas sans argent, car ils achètent à bon prix toutes les choses nécessaires à leur installation.

En 1902, des Bénédictins allemands du Minnesota (États-Unis) ont appelé à cinquante milles de Duck-Lake sept cent cinquante familles catholiques de leur pays et les ont disséminées sur une terre de cent mille acres préalablement achetée. A chacune, le gouvernement donne en plus un homestead, ce qui n'empêche pas ces nouveaux venus d'acheter à grand prix, non seulement des instruments de travail, mais des terres déjà cultivées.

L'activité des colons canadiens est telle que la station de Posthern, commencée par une seule maison à douze milles de nous et depuis notre arrivée, est devenue une ville qui compte aujourd'hui trois boucheries, cinq hôtels, deux banques et quatre églises.

Telle est l'histoire des dix premières années de notre séjour au Canada; c'est plus qu'il ne faut pour faire prévoir à ceux qui voudraient nous suivre, les difficultés et les avantages de l'entreprise.

Mes lettres ont été écrites à un ami qui s'intéressait surtout à la prospérité de ma famille : bien des questions

pouvaient y être posées et résolues qui sont passées sous silence ou à peine indiquées : la dépopulation des campagnes en Franche-Comté, l'abandon de l'agriculture et ses causes, la liberté politique et religieuse dans le nouveau et dans l'ancien monde, l'émigration, avec ses bienfaits pour le pays d'origine et la patrie d'adoption. Sur tous ces points et sur beaucoup d'autres, je laisse au lecteur le soin de se faire une opinion. Je voudrais au moins prouver, si je prouvais quelque chose, qu'une colonie n'est rien si elle n'est qu'un lieu d'exportation de fonctionnaires. Une colonie sans colons, c'est un civet sans lièvre.

AUTOUR
D'UN
PROCÈS DE SORCELLERIE
AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE

Par M. Joseph D'ARBAUMONT

MEMBRE CORRESPONDANT

(Séance du 15 novembre 1906)

I.

En Sundgau, dans l'étendue de ce petit lambeau d'Alsace que l'héroïsme d'une défense fameuse a conservé à la France avec Belfort, sur la route qui va de cette ville à Delle, on rencontre un important village d'un millier d'habitants qui porta successivement les noms de Boell et de Boulongne, puis celui de Bourongne ou Bourogne, sous lequel il est actuellement connu.

La terre de Bourogne était, de toute antiquité, un franc-alleu des Neufchatel, quand une alliance la démembra et en fit passer une partie à la maison de Ferrette vers le commencement du XIVe siècle.

En 1347, à la mort de Jeanne de Bourgogne, veuve, en premier lieu, d'Ulrich, comte de Ferrette, et, en secondes noces, de Raoul de Hesse, une fille du premier mariage hérita de la seigneurie de Bourogne-Ferrette. Elle la vendit, d'ailleurs, presque aussitôt, à Albert, duc d'Au-

triche [1], dont les descendants conservèrent le domaine jusqu'à l'époque de la conquête française.

Les traités attribuèrent les biens de la maison d'Autriche à la couronne de France. Après la paix de Westphalie, Louis XIV en fit don à Mazarin et la séduisante Hortense de Mancini les reçut dans sa dot de trente millions, lorsqu'en épousant la Porte, duc de la Meilleraye, elle devint, par la volonté de son oncle et la faveur du roi, duchesse de Mazarin.

Peut-être aux assez calmes débuts d'une union bien mal assortie, — et, plus tard, si féconde en incidents étranges, — vint-elle, accompagnant son bizarre époux, promener à Bourogne son indolence enjouée et l'inoubliable charme de sa beauté italienne....

Les descendants collatéraux du cardinal conservèrent leur possession jusqu'à l'époque de la Révolution, où la terre fut séquestrée et mise en vente. Elle était, à ce moment, entre les mains du duc de Valentinois et constituait, à vrai dire, une part relativement bien mince de ses domaines. Honoré de Grimaldi, duc de Valentinois, prince de Monaco, possédait, en effet, au XVIIIe siècle — et dans la seule Alsace, — des étendues considérables, avec les comtés de Belfort et de Ferrette ou Pfird, les seigneuries de Delle, d'Altkirch, de Thann, d'Isenheim, qui ne comprenaient pas moins de huit bailliages ou prévôtés, quatre villes, deux bourgs importants et cent soixante-quatorze villages.

La seconde et la plus importante part de Bourogne resta d'abord aux Neufchatel. Ils en détachèrent successivement cinq fiefs secondaires : celui de Reinach ou Landerberg, aux Reinach ; celui de Spechpach ; ceux appartenant aux Cuermont et aux Morimont ; celui, enfin, du chapitre de Montbéliard.

(1) Moyennant huit mille marcs d'argent.

La seigneurie principale échut, au commencement du XVIe siècle, à Guillaume, comte de Furstemberg, à l'occasion de son mariage avec Bonne de Neufchatel, mais il ne la conserva que quelques années. On le voit, en effet, dès 1522, la céder en don à l'un de ses officiers, Hennemann de Brünigkhoffen, d'une ancienne famille d'Alsace, dont était, en 1589, Jean-Georges, qualifié « maistre d'hostel de « très haut et sérénissime prince Frédéric, comte de Wirtemberg et Montbéliard, » et que représentait, trente ans plus tard, Frédéric-Jean, seigneur de Brünigkhoffen et de Bourogne en partie, « baillif d'Héricourt pour Son Altesse de « Wirtemberg. »

Dans le cours du XVIe siècle, les Brünigkhoffen augmentèrent sensiblement l'étendue de leurs terres, et, par l'acquisition successive de plusieurs des petits fiefs qu'on en avait détachés, arrivèrent à reconstituer presque entièrement l'ancien domaine primitivement conservé par les Neufchatel, lors du premier démembrement de Bourogne au XIVe siècle.

La seigneurie tomba en quenouille, vers 1750, et échut à Maximilienne de Barille, nièce et héritière d'Otto de Brünigkhoffen, dernier du nom, qui fut mariée à N. de la Fage, capitaine au régiment de Tallard (1738).

Les la Fage ne s'attachèrent pas à Bourogne, car, dès 1767, le fils de Maximilienne, Charles de Neuville de la Fage, aliénait tous les biens et droits qu'il y possédait, en faveur de Pierre de Merlin de Saint-Didier (1), chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de

---

(1) De Merlin de Saint-Didier, famille dauphinoise éteinte au XIXe siècle, portait : Palé d'or de gueules de six pièces à la bande d'argent, chargée de trois louveteaux de sable. Devise : *Lupus in fabula*. Armoiries relevées par suite d'alliance avec la dernière descendante de l'ancienne maison de Louvat en Dauphiné (de Rivoire de la Batie. Armorial du Dauphiné).

Montmorin, gouverneur pour le Roi des ville et citadelle de Haguenau.

Pierre de Merlin de Saint-Didier mourut en 1772, laissant sous la tutelle de son frère, N. de Merlin du Mollard, maréchal des camps et armées du Roi, deux enfants en bas âge, Benoit de Louvat et Marie-Claudine de Saint-Didier, copropriétaires du château et de la seigneurie de Bourogne.

Marie-Claudine porta sa part dans la maison de Barth (1)

---

(1) Barth. Très ancienne famille de Bavière dont plusieurs membres se sont distingués, dès le IXe siècle. sous Louis le Pieux, dans les guerres contre les Vandales et dont étaient : Hermann, grand maître de l'ordre Teutonique au commencement du XIIIe siècle ; Gaspard B. de Ratsenhausen, commissaire des États de Bavière en 1350 ; Georges, conseiller ducal en 1440 ; Ulrich, prieur de Ratisbonne en 1442 ; Louis B. de Sormantingen et Pesenbach en 1475 ; Gaspard, né en 1587, poète à douze ans, qui publia, à dix-huit, un commentaire estimé sur Virgile et laissa de nombreux ouvrages ; Balthazar qui vivait au XVIIe siècle, etc. (Extrait traduit du dictionnaire universel d'Iselin. Bâle, 1729).

Une branche des Barth se réfugia en Alsace, lors des troubles du luthéranisme, et se fixa à Haguenau, où elle prit rang, dès l'abord, parmi les familles patriciennes. Jacob, qui épousa Marie-Anne, baronne de Krebs, fut syndic de Haguenau et député des villes impériales à la diète de l'empire ; Ignace, un des premiers conseillers au Conseil souverain d'Alsace ; Joseph, bailli royal de la grande préfecture de Haguenau, commissaire des guerres, subdélégué de l'intendance. etc.

A la fin du XVIIIe siècle vivaient à Haguenau Adolphe-Michel, écuyer, stettmeister de la ville, et son frère Jean-Joseph, écuyer, substitut du procureur général au Conseil souverain, puis prévôt royal de Munster, grand bailli de Haguenau, prévôt général des fiefs, syndic général d'Alsace. Tous deux émigrèrent ; le premier, ayant excipé de l'origine germanique de sa famille, fut nommé, ainsi que ses deux fils, chambellan de l'empereur d'Autriche, qui le fit baron puis comte de l'empire sous le nom de Barth-Barthenheim et membre des États nobles, avec voix et séance au banc des Altengrafen (27 mars 1810). Jean-Joseph passa en Amérique, où il avait acquis des terres, avec deux de ses fils ; l'un, Louis, entré dans les ordres, appartint à la Compagnie de Jésus et administra le diocèse de Philadelphie, mais, nommé évêque de ce siège, refusa obstinément la mitre ; l'autre, Jean de Barth-Walbach, fut général au service des États-Unis. Tous deux étaient frères de Meinrad, dernier seigneur de Bourogne, dont la pos-

par son mariage, en 1781, avec François-Meinrad-Joseph de Barth, d'abord capitaine aux dragons de la Légion royale, puis, à vingt-cinq ans, préteur royal des ville et vallée de Munster, et, plus tard, grand bailli de Haguenau.

François-Meinrad-Joseph de Barth ne tarda pas (1786) à acquérir les droits sur Bourogne de son beau-frère, alors officier dans Bourgogne-cavalerie, et devint ainsi l'unique et dernier possesseur de l'ancienne seigneurie de Bourogne-Neufchatel.

Ses terres furent d'abord, à la Révolution, mises sous séquestre comme celles des Grimaldi, mais on les lui rendit peu après sur une pétition des habitants de Bourogne, démarche peu banale à ces époques troublées et, à coup sûr, toute à l'honneur à la fois de ceux qui l'osaient faire et de celui qui devait en bénéficier.

II.

Attiré dans la région par des souvenirs de famille, nous avons eu occasion de visiter, il y a quelque vingt ans, le château de Bourogne, que des particuliers avaient acquis vers 1840.

C'était encore, à ce moment, une construction assez vaste et non sans élégance, assise, sur une légère éminence, au centre du village et conservant d'intéressants

---

térité s'éteignit, au commencement du dernier siècle, chez les Maulbon d'Arbaumont.

Les Barth portaient en France : Écartelé au 1 d'arg. à 3 roses de g. ; au 2 d'az. à un croissant d'arg., les pointes à droite ; au 3 de g. à une tête de cheval marin d'arg. posée de profil et arrachée ; au 4 d'az. à 3 croissants d'arg. posés 2 et 1 en bande, les deux premiers leurs pointes en bas et le dernier en haut. Sur le tout, d'az. à un javelot d'or en pal, l'écu timbré d'un casque de trois quarts avec ses lambrequins d'or, d'arg. et de g. ; cimier, un sauvage au naturel, à demi-corps, tenant de la main droite un javelot d'or en pal.

(Extrait du Dictionnaire d'Alsace, Strasb., 1787, et des archives des Barth.)

détails d'architecture du xvie siècle. L'enceinte, au reste, peu développée, était autrefois gardée par quatre tours d'angles.

Des paysans habitant la vieille demeure se plurent à nous en faire les honneurs avec une politesse touchante et vraiment d'un autre âge, sans nous tenir quitte de la visite des caves et des greniers, dont le merveilleux état de conservation était pour eux, et à juste titre, l'objet d'une véritable admiration.

On nous expliqua l'ancienne destination de chacune des pièces et des moindres recoins du château. C'est ainsi que, sous des combles noircis et plusieurs fois séculaires, mais absolument intacts, on nous fit voir un emplacement où s'étalait, lors de la vente du domaine, un « monceau de vieux papiers. » Comme nous nous inquiétions du sort qui avait pu leur être réservé, notre guide esquissa un grand geste vague, et nous ne pûmes que regretter vivement la vraisemblable disparition, à tout jamais, de beaucoup de documents intéressants pour l'histoire du pays.

Sans l'avoir oublié, nous ne pensions plus qu'à de rares intervalles à cet épisode, déjà lointain, de notre pèlerinage à Bourogne, quand, récemment, nous eûmes la surprise de recevoir plusieurs liasses, longtemps égarées, de lettres, d'anciens terriers, de titres de tous genres, dont la date va du xive à la fin du xviiie siècle.

C'était une partie, échappée à la destruction des « vieux papiers » jadis entassés dans les greniers du château de Bourogne.

On y rencontre nombre de pièces qui — isolément ou réunies — présentent un réel intérêt, tantôt local simplement ou régional, tantôt, au contraire, plus général et caractéristique de certaines époques.

Nous y avons découvert plusieurs manuscrits ayant trait à un assez curieux procès de sorcellerie des premières années du xviie siècle qui, dans ses péripéties diverses,

porte bien la marque de son temps et qui, à ce titre, nous a semblé digne de retenir quelques instants l'attention.

III.

L'Alsace et la Franche-Comté furent parmi les terres d'élection de cette sorcellerie qui, aussi vieille, d'ailleurs, que le monde, s'étendait du xve au xviie siècle, avec une contagion de lèpre, sur toute la France. Des contrées entières ou des villages isolés en étaient infestés. Maladie mentale plus ou moins épidémique ; pouvoir occulte reposant sur la crédulité craintive et superstitieuse de populations peu instruites ; supercherie plutôt orgueilleuse, peut-être, qu'intéressée, intervention possible d'esprits malfaisants ; il y avait de tout un peu dans le cas des sorciers dont on a pu connaître de nos jours encore, — au pied des Vosges notamment, — quelques descendants, à coup sûr bien déchus de l'ancienne puissance de leurs devanciers.

On attribuait jadis à ceux-ci, comme ils se les attribuaient eux-mêmes, en s'en faisant gloire, la plupart des méfaits, des maladies, des accidents survenus dans leur entourage et, lorsque la justice s'avisait de se saisir d'eux, la répression était terrible.

Il est curieux d'étudier la mentalité étrange et convaincue des juges de l'époque dans la *Démonomanie des sorciers*, de Bodin Angevin, éditée à Paris en 1580.

Non sans se répéter très souvent, Bodin dilue, dans un petit in-quarto de quatre cent cinquante pages, ses idées sur la sorcellerie, son essence, ses manifestations variées et surtout la marche à suivre pour parvenir à son énergique extirpation.

Bodin est plein d'intérêt quand il décrit l'extase des sorciers, leurs fréquentations très intimes avec les démons, leur pouvoir sur les éléments et les êtres — pou-

voir redoutable et qui pourtant, par une surprenante contradiction, ne les met pas à l'abri des répressions les plus douloureuses.

Le chapitre de la Lycanthropie conte les aventures des sorciers se muant eux-mêmes ou transformant les autres en bêtes; on y trouve l'ineffable histoire d'un jeune soldat anglais dont le caprice d'une sorcière cypriote avait fait un âne et qui faillit, de l'aventure, terminer ses jours dans une étable. De fait, le malheureux y demeura trois années « jusques à ce qu'on aperceust que l'asne s'agenouilla « dedans une église, faisant choses qui ne pouvaient « partir d'une beste irraisonnable. » La sorcière, qui le suivait, fut « prise par justice et exécutée à mort après « qu'elle eust restitué le soldat en figure humaine. »

Les sorciers, en forme de loups-garous, parcourent les campagnes et les terrifient; ces loups viennent-ils à être mutilés en chemin par quelques chasseurs ou de hardis paysans, cette mutilation se trouve reproduite à distance sur les compères ou commères revenus à leur forme primitive.

Le marquis de Mirville, dans son curieux rapport à l'Académie des sciences, vers le milieu du dernier siècle, certifie la réalité de faits analogues constatés de nos jours.

Nous ne nous y attarderons pas et ne suivrons pas l'auteur de la *Démonomanie* à travers toutes les étrangetés descriptives des trois premières parties de son livre. Bien des choses relatées y prêtent à rire, mais on ne saurait nier que certaines donnent à penser.

Après s'être fait une idée, très nette à ses yeux, de ce que sont et font les sorciers, tout aveuglé par l'éclat du but à atteindre, Bodin — qui devait être un excellent homme — apprécie parfois, avec la plus extraordinaire naïveté, l'efficacité et la légitimité des moyens à prendre pour anéantir la sorcellerie.

C'est ainsi que, pour découvrir les sorciers, et entre au-

tres mesures plus ou moins curieuses, il demanda l'installation de commissaires spéciaux en chaque gouvernement; une recherche inlassable de la part des magistrats; les accusations ouvertes des particuliers; leur délation secrète et — moyen très sûr — dit-il, l'établissement de troncs où, chaque quinzaine, les juges iraient puiser des « indices anonymes » contre les sorciers....

Ceux-ci connus, il s'agit de les amener à confesser leur crime. Bodin recommande aux magistrats la perspicacité dans la ruse. Il convient, dit-il, de fixer l'inculpé entre les deux yeux; s'il détourne le regard et surtout l'abaisse vers la terre, il y a grande présomption contre lui....

Le juge procède alors « par choses légères et dignes de « risées, par tours de passe-passe et dissimule l'envie « qu'il a d'être de la partie. »

Les sorciers ne pleurent jamais : « Le lieutenant de « Ribemont m'a dit à l'occasion d'un procès, — déclare « Bodin, — que l'une des sorcières confessa qu'elles ne « peuvent jetter que trois larmes de l'œil dextre, » et il ajoute gravement : « ce qui m'a semblé digne d'être re- « marqué. »

Si, malgré l'habile interrogatoire du juge, les sorciers « ne confessent pas, » c'est que peut-être ils ont sur eux « quelque drogue de taciturnité. » Le « sort de silence » est souvent, d'après les jurisconsultes Paul Grilland et Hippolyte de Marsyl, dans le poil et les cheveux, et « si le sorcier « l'a sur luy, il ne sentira douleur quelconque en la ques- « tion et ne confessera jamais la vérité. »

On fait alors venir un maître barbier et il y a bien des chances pour qu'une fois rasés, sorciers et sorcières aient langue déliée.

Que les malheureux, au reste, avouent ou non, on peut les considérer comme dûment coupables si l'on établit contre eux « la vérité du fait notoyre et permanent, » ou si leur crime résulte de la déposition de témoins sans repro-

ches. Cette règle, prise en elle-même, aurait pu ménager une justice équitable, mais son application dans la pratique laissait une marge illimitée à des juges trop souvent convaincus d'avance.

Il est admis, en effet, que le fait notoire et permanent peut s'établir par « le bruit commun et constant » par lui-même adminiculatif et qui légitime la question.

Or, vingt personnes « autant que sont deux tourbes » suffisent à établir le bruit commun.... et d'ailleurs « si la « voix du peuple en général est vaine, quand on peut « juger le contraire sensiblement ou par discours fondés « en raison, il n'en est plus ainsi quand il s'agit des sor- « ciers, car alors, le bruit commun est presque infaillible, « à plus forte raison, continue Bodin, s'il y a des indices. » Or, on a vu ce que sont pour lui des indices....

L'auteur ajoute encore plus loin : « Le crime détestable « de sorcellerie doit être traité extraordinairement et « autrement que les autres crimes; qui voudrait garder « l'ordre de droict et de procédure ordinaires, il perver- « tirait tout droict divin et humain. »

Le sorcier n'est pas toujours mis à la question. On peut appliquer celle-ci aux enfants, aux jeunes filles, « aux délicats et mignards, » mais non aux vieux sorciers et vieilles sorcières « opiniâtres et endurcis en leur meschan- « ceté ; mieux vaut, pour eux, s'abstenir, parce que les « juges ont remarqué qu'ils n'en tiennent pas grand « compte, ce qui pourrait causer l'impunité, car, après la « question, si l'accusé a bonne bouche, il est élargy, *ce* « *qui est le plus grand danger qui puisse advenir.* »

Ne semble-t-il pas que la Bruyère venait de lire Bodin quand il écrivait : « La question est une invention sûre « pour perdre un innocent qui a la complexion faible, et « sauver un coupable qui est né robuste. »

L'auteur de la *Démonomanie* emprunte, en somme, volontiers, afin de l'appliquer à sa procédure, cette mé-

thode scientifique qui, pour déterminer la solution d'un problème, le suppose résolu d'avance. Il agit, du moins on le sent, en toute conscience, en toute sérénité d'âme, et son excuse est dans l'état des esprits et l'ambiance spéciale de son temps.

Il n'en est pas moins vrai qu'il était difficile aux inculpés d'échapper aux châtiments que les lois faisaient cruellement redoutables. On ne lit pas sans émotion et sans effroi le récit des supplices infligés pour crime de sorcellerie, au comté de Bourgogne, dans le livre du grand juge Henri Boguet : « Discours exécrable des sorciers, ensemble leurs « procès faits depuis deux ans » (1603).

On est fondé à craindre, à coup sûr, que la rigueur des lois ne se soit appliquée plus d'une fois à des misérables accusés de crimes imaginaires. Ils avaient, du moins, l'intention de ces méfaits et s'en déclaraient eux-mêmes les auteurs indéniables.

Vivant de nos jours, beaucoup auraient été l'objet de la risée, du dédain ou de la pitié publique. La civilisation moderne les aurait enfermés dans ses asiles. Autrefois ils finissaient le plus souvent par le bûcher. Il en advint ainsi du sorcier de Bourogne dont le procès montre clairement l'accession progressive au mal d'un être dévoyé de bonne heure.

On aurait pu, peut-être, au début, préserver et guérir ce misérable par une sérieuse éducation physique et morale qu'aurait appuyée plus tard ce que nous sommes convenus d'appeler une hydrothérapie savante. Il n'en est pas moins vrai qu'il paraît avoir été un amoral complet, un fort triste sire, et, finalement, un criminel dangereux.

Dans ces conditions, à moins d'être un fervent de ces écoles modernes qui réservent toute leur dure sévérité pour les innocents et toutes leurs compassions émues pour les coupables, on ne saurait guère, à trois siècles de date, s'apitoyer longuement sur le sort du sorcier de Bourogne.

IV.

Avant d'aborder les détails de son procès, il n'est pas superflu, ce semble, de signaler combien était difficile et confus l'exercice de la justice à une époque où les juridictions se multipliaient au gré du morcellement des terres nobles. Le partage de Bourogne en deux seigneuries principales, jouissant, l'une et l'autre, des droits de haute, moyenne et basse justice, n'allait pas sans occasionner de fréquents conflits entre leurs possesseurs.

Ceux-ci, malgré de nombreux dénombrements, dont les terriers font foi, ne parvenaient pas à délimiter nettement leurs droits respectifs.

Il suffisait, à certains moments, que les officiers d'une des seigneuries prissent une initiative ou fissent un acte de procédure pour que la seigneurie rivale en réclamât aussitôt la prérogative.

Les Brünigkhoffen, dont leurs riches et puissants voisins, seigneurs de Delle et de Bourogne en partie, contestaient fréquemment les droits, surtout ceux à l'exercice de la haute justice, en certains cas déterminés, eurent, maintes fois, pendant deux siècles entiers, l'occasion d'élever de solennelles protestations contre les prétentions spoliatrices des officiers de Delle. Le zèle agressif de ceux-ci ne se démentait guère, mais ne se manifestait pas toujours avec un égal succès.

Les archives de la seigneurie de Bourogne-Neufchatel renferment de nombreuses traces de ces démêlés et un mémoire intitulé : *Bourogne (1500-1786)* en rapporte plusieurs.

Ce mémoire, sans nom d'auteur, paraît avoir été rédigé ou inspiré, tout au moins, par quelque officier de la seigneurie de Delle, car il se montre d'une évidente partialité contre les seigneurs de Brünigkhoffen, dont il semble,

à le lire, que tous les actes aient été entachés de foi douteuse ou d'outrecuidante prétention.

A tout moment, le seigneur de Brünigkhoffen citait ses voisins, quand il n'était pas, à son tour, cité par eux, devant « la Court du Régime. »

La Cour du Régime (Regimen), ou de Régence, était un tribunal institué « par Leurs Altesses Sérénissimes au gou- « vernement de la justice et police de leurs terres anté- « rieures et pays de par deçà. »

Elle siégeait dans la ville d'Ensisheim et jouait, dans les démêlés entre seigneurs de cette région d'Alsace, le rôle dévolu en France aux parlements.

Les gouverneurs et régents étaient nommés par les archiducs d'Autriche. Il semble donc qu'aux cas particuliers dont nous parlons, ces officiers étaient un peu juges et parties. Cependant, si la Cour donnait souvent raison à la seigneurie de Delle, elle savait juger aussi en faveur des Brünigkhoffen, et réserver à l'occasion, dans certains cas douteux, les droits respectifs des parties.

Le 21 juin 1623, sur l'ordre « d'honoré et généreux sei- « gneur, M. Frédéric-Jean de Brünigkhoffen, seigneur « dudict lieu et de Bourogne en partie, » un nommé Perrin Bonvallot était incarcéré au château de Bourogne sous l'inculpation de crime de sorcellerie.

Aussitôt les officiers de la seigneurie de Delle protestent contre la mainmise du seigneur de Brünigkhoffen sur l'inculpé.

L'affaire est appelée, suivant l'usage, devant la « Court du Régime. » Celle-ci décide que Perrin Bonvallot sera jugé aux frais communs des seigneurs de Delle et de Bourogne, en lieu neutre, c'est-à-dire par les officiers d'une seigneurie voisine.

En ordonnant ainsi, la Cour ne veut qu'assurer l'administration de la justice criminelle dans une circonstance déterminée, et se garde de rien préjuger des droits abso-

lus des deux seigneurs entre lesquels des difficultés analogues renaîtront sans tarder.

Frédéric-Jean protesta contre l'arrêt de la Cour, mais crut devoir s'y soumettre et fit délivrance du prisonnier.

L'instruction fut faite le 25 novembre 1623 par Hilaire Demenge du Maigny, « chastelain de Monstreux, au nom « des tuteurs de Messieurs de Reinach, mineurs, seigneurs « dudict lieu. »

Le procès fut porté le 1er décembre devant le tribunal — sorte de jury — composé, au criminel, de vingt-quatre juges et, le 7 décembre, Hilaire Demenge transmettait à M. de Brünigkhoffen une copie des pièces de procédure et une désignation des frais, « à telle fin, — écrit-il, — qu'il « vous plaise de m'envoyer la juste moitié des frais, suy« vant l'ordonnance de Messeigneurs du Régime, moyen« nant vous indampniser, en après, sur les biens dudict « Bonvallot, suyvant la sentence, vous baysant, preuve « d'humilité, les mains, avec mes très humbles recomman« dations à vos bonnes grâces, je demeure perpetuelle« ment, Monsieur, votre très humble serviteur.

« Hilaire Demenge, *chastelain à Monstreux.* »

V.

Voici, rédigées dans toute leur crudité (1), par le châtelain de Montreux, les confessions de Perrin Bonvallot, avec, à leur suite, le résumé de la sentence de condamnation.

Est à scavoir à tous estre vray que sont environ quattre ou cinq mois dernier passé, au lieu de Boulongne est arrivé une certaine difficulté entre les Seigneurs Gouverneurs et officiers de la Seigneurie de Delle d'une part, contre honnoré et généreux Seigneur

(1) Le vieux langage français n'ayant pas le privilège admis de braver l'honnêteté dans les mots, on a remplacé certains détails des confessions par des points dont la relative transparence est d'un aloi meilleur.

Monsieur Fridrich Joa nde Brünigkhoffen, Seigneur dudict lieu et de Boulongne en partie, d'aultre part, à raison de l'administration d'une justice criminelle que l'on debvois tenir à ung certain prisonnier subiect du d^t Seigneur de Brünigkhoffen nommé Perrin Bonvallot dud. lieu, que led^t Seigneur de Brünigkhoffen detenois prisonnier, mais, pour plusieurs raisons, Messeigneurs de la court du Regime d'Anguesey (Ensisheim) ont, sur les difficultés, donnés appoinctemens que led^t prisonnier debvois estre rendu et amenné en ce lieu de Monstreux lieu neûtre laou que Messeigneurs les tuteurs de Messieurs de Reinach, seigneurs dud. lieu où bien leurs commis officiers debvoient administrer justice criminelle aud^t Bonvallot que dessus et, suyvant son merite, en faire exécution, ***le tout sans preiudice du iuste droit et authorité de l'une ny de l'aultre des parties que dessus mentionnés.*** Que sont les raisons que le samedy 25 de novembre 1623, led^t Perrin Bonvallot que dessus, depuis Boulongne, at esté conduict et amené en ce lieu de Monstr et mis ès prisons du Chasteau dud^t lieu et, depuis, at esté fidellement interrogués sur les indices a luy imposés lequel at recogneus et liberallement confessés d'avoir commis et perpetrés les actes criminelles qui sensuyvent :

Premierement. Led^t Perrin Bonvallot de Boulongne dit et confesse volontairement qu'il y at environ douze ans que son père luy fit menner leurs chevaux, nuictamment, en la Vouire de Boulongne et que pour lors faisoit ung fort et dangereux temps ; touteffois sondit pere luy fit menner lesdics chevaux comme par force, le menassant et mauldissant, d'aultant qu'il ne vouloit obéyr tellement que led^t Perrin Bonvallot estois fort faché et en collére contre sond^t pere ; la mesme nuictée, environ la minuict estant led^t Perrin triste et desconforté, comme dit est, aluy sapparut ung homme d'assé belle taille vestu d'ung habit sur colleur verbleu lequel luy dit pourquoy qu'il estoit ainsi triste et desconforté, led^t Bonvallot luy dit que cestoit pour ce que son père l'avoit envoyé au champt avec ses chevaux par ung tel temps comme dit est, surce led^t homme luy respondit que sil ce vouloit adonner aluy et obéyr a ses commandemens quil luy donneroit de largent suffisamment pour toute sa vie, luy en monstrant ung grand sachs tout plain : sur telles parolles led^t Perrin Bonvallot fit quelquement difficulté de s'adonner à luy et luy demanda ce quil failoit qui face, sur ce cest homme dit aud^t Bonvallot quil estoit le diable d'Enfer lennemy de nature et dit aud^t Perrin quil failloit renoncer Dieu crame et baptesme ce quil fit pour lhors, et, incontinant, led^t Ennemy luy donnat ung sachs plain d'argens

mais led[t] Perrin Bonvallot dit que le lendemain il regarda en son sachs et ny trouva que des feuilles toute rondes, daventage luy donnat enco (encore) ung aultre sachs dedans lequel il y avoit de la poussière pour faire mourir et nuyre gens et bestes pour lhors dit aud[t] Bonvallot qu'il s'appeloit Royr Ennemy de nature.

— Secondement congnoit et confesse led[t] Perrin Bonvallot que depuis quil scat heu addonné aud[t] Royr, comme dit est........

— La Troisiesme articles dit et confesse led[t] Perrin Bonvallot que pour approuver la poussière que son maistre Royr luy avoit donné il en champat sur ung pollain (poulain) rouge qu'appartenoit à son père en disant : Voila en nom de mon maistre, lequel, incontinant après, en mourut.

— La quatriesme confessions dit et despose led[t] Bonvallot que, sont environ cinq ans, qu'il estoit au bois faisant du bois en une Régie (terrain vague) nommée la Régie du Bang pour lhors il avoit son sachs laou estoit lad[e] poussière q. son maistre Royr lui avait donné, dedans sa pouchette en laquelle y avoit aussi du pain, le pensans manger il trouva que led[t] pain avoit touché la poussiere où le sachs d'icelle et ce faissant il champa led[t] sachs et la poussière en une régie. Incontinant après la pensant retrouver mais ne sceut. Pour lhors son maistre ce retrouva auprès de luy, mal contant d'avoir getté la poussière en lad[e] régie mais en mesme instant luy donnit instruction pour nuyre et faire dommage avec la main quand il vouldroit.

— La cinquiesme confessions confesse led[t] Perrin Bonvallot qu'il y at environ quatre ans quil eut question et querelle avec Jehan Norrat de Boulongne pour du bois qu'il avoient monté du communal par ensemble, il frappit de la main une poultre (pouliche) noire qu'appartenoit aud[t] Norrat laquelle, puis après, en mourut.

— La sixiesme confessions cognoit et confesse led[t] Perrin quil y at environ deux ans que, par contrainete que son maistre Royr luy faisoit, fit à mourir une porche (truie) qu'appartenoit au Regnault André de Boulongne.

— La septiesme confessions confesse led[t] Bonvallot quil y at environ ung an et demy quil y eut une dispute avec Willemin tortelier (boulanger) de Boulongne pour du fumier quil avoient lung proche de l'aultre à cause de laquelle dispute ledit Perrin frappit une fois de sa main sur ung veau qu'appartenoit aud[t] Willemin comme l'Ennemy de nature s. maistre luy avoit enseigné, peu de temps après en mourut.

— La huictiesme confessions, led[t] Perrin dit avoir environ trois ans quil eut dispute avec Loys Jos. Mounier de Boulongne pour ung pally (palissade en pieux) quil debvoit boucher par ensemble, a cause de ceste dispute il donnat un mal au grand fils dud[t] mounier mais depuis dit luy avoir roté led[t] mal pour luy avoir eu frotté la jambe avec sa main.

— La neufviesme confessions dit led[t] Perrin que sont environ deux ans quil avoit eheu donné ung mal a Françoise, fille du gros Claudat, mais peu après luy rotta par le moyen de luy avoir donné du tortel (pain).

— La dixiesme confessions déclare led[t] Perrin Bonvallot quil y at environ ung an et demy quil eut quelque dispute avec Jos. Neurat de Boulongne mais ne scay bonnement pourquoi estant une fois fauché contre luy, il frappat de sa main sur une jument rouge appartenant aud[t] Neurat laquelle devient boiteuse d'une cuisse mais, incontinant après, la reguerrit.

— L'unziesme confessions dit led[t] Perrin y avoir environ ung an et demy quil fut quelquement fauché contre le gros Claudat ne scay bonnement pourquoy, de quoy il frappat aussi de sa main sur une jument grise et blanche quappartenoit aud[t] Gros Claudat laquelle devint boiteuse d'une cuisse, mais incontinant après la reguerrit.

— La douxiesme confessions confesse led[t] Perrin Bonvallot estre environ ung an que Loys Bonvallot luy debvoit quelque argent et commil ne pouvoit tirer payement de luy, il frappat de la main sur un juvencel (jeune taureau) rouge qu'appartenoit aud[t] Loys, lequel incontinant après il mourut.

— La treiziesme confessions dit led[t] Perrin Bonvallot que depuis qu'il scat addonné à Royr son maistre, lennemy de nature et diable d'Enfer quil estoit esté par plusieurs fois au Sabat avec luy mais n'estant bonnement souvenant de toutes les fois sinon qu'environ la moison (moisson) l'an passé, entre dix et onze heures du soir il print une ramesse (balai) laquelle il mit entre ses jambes comme son maistre luy avoit enseigné et qu'il avoit fait aultres en disant « Saulte Mirande (1) après les aultres » et sortant par la cheminée, il ce trouvat en la coste entre la fin (finage) d'Allanjoie et de Boulongne proche la fontaine laou ce trouverent plus de deux cens avec un menestre (menestrier) qui menoit une cornemuse où ils dansèrent. Incontinant puis ce mirent à table

(1) Sans doute par une sorte d'invocation au nom de la Mirande (la Mirandole), un des patrons respectés des sorciers.

ayant de beaucoup de sortes de viandes, chieres, hormis du pain et du scel puis, après, ce mirent enco (encore) à danser et à la fin ce voulant départir la plus part alloient baiser au d.... de leur maistre représentant la personne d'ung homme, mais ne fit point cela pour lhors.

— La quattorziesme confessions congnoit led[t] Perrin Bonvallot quil y at environ neuf ans quil estoit vers la Coste, tornant de leau en ung pré, son maistre Royr sapparut aluy lequel luy donnat ung baston en disant « frappe dedans ceste eau » ce quil fist. Incontinant après ce leva une nuée noire qui tirat contre les montaignes et dit que ce fut la premiere gresle quil at eu faicte.

— La quinziesme confessions dit led[t] Bonvallot estre environ six ans quil fit la seconde gresle, ce fut sur le chemin de Montbillard (Montbéliard) en faisant comme son maistre luy avoit aprins. Incontinant ce leva une nuée qui tira devers le hault pays.

— La seiziesme confessions dit et confesse led[t] Perrin Bonvallot que, sont environ cinq ans, quil ce trouvat en près du bief avec une certaine commère et ayant fait de la gresle, elle tombat devers Meuroux (Méroux) et Besoncourt, toutesfois sans faire beaucoup de dommages.

— La dix-septiesme confessions faicte par led[t] Perrin Bonvallot dit que, sont environ quattre ans, ung jour qu'il estoit au Clodefontaine avec une sienne compaigne laou ils firent de la gresle laquelle tumba sur le finage de Foussemaigne, sans faire beaucoup de mal.

— La dix-huictiesme confessions dud[t] Perrin Bonvallot, dit et confesse qu'environ la Saint-Michel 1622 il fut au Sabat avec son maistre vers lestangs de la Varanne où quils ce trouverent environ quarante toutes masquées sauf luy et le menestre, en partie habillés fort somptueusement sy estant transportés comme devant mentionnés où ils dansèrent et banquetoient mais nompas si longtemps que la fois précédente et à la séparation de la compaignie faisoient hommage aleur maistre en le baisant à c....

— La dix-neufviesme confessions led[t] Perrin confesse que depuis ils furent au Sabat avec leur maistre en la combe aud[t] lieu que dessus vers la Fontaine où ils ce trouvèrent quelque cinquante avec le mesme menestre dansant, banquetant, comme devant est dit ; la sortie et séparation fut comme devant spécifiés y recognoissant hommes et femmes.

— La vingtiesme confessions confesse led[t] Perrin Bonvallot estre souvenant avoir esté au Sabat au lieud[t] de Clodefontaine

laou quils estoient en nombre d'environ soixante toutes masquées, sauf luy, où ils dansèrent et banquetèrent en la même forme que devant.

— La vingt-ungiesme despositions faicte par led[t] Perrin Bonvallot dit quil fut une fois au Sabat vers la Fontaine de Varray ce trouvant aud[t] lieu aultant que la premiere fois, toutes masquées, hormis luy et le menestre, dansant, banquetant, faisant bonne chere et, à la départie chascun faisoit hommage à son maistre le baisant à d....

— La vingt-deuxiesme confessions dit et confesse led[t] Perrin que sont environ deux ans quil se trouvat en la Combe Avand avec une aultre sienne compaigne et firent de la gresle ainsy que leur maistre leur avoit enseigné laquelle tumba sur le finage de Charmont et Froidefontaine.

— La vingt-troisiesme confessions dit et déclare led[t] Perrin Bonvallot qu'environ le caresme dernier passé 1622 par linitiation de son maistre Royr le diable d'Enfer........ avec l'une de leurs juments laquelle estoit sur poil blanche et depuis a esté vendue par François Pretet au lieu de Montbillard, pour la somme de quattorze Reichsthaller.

Ledit Perrin Bonvallot cognois quil y at environ ung demy an, qu'en nom de son maistre Royr lennemy de nature d'ung baston il frappit une porche blanche qu'appartenoit à Regnault André de Boulongne laquelle debvient incontinant mobile et contretin (agitée et rétive).

— La vingt-quatriesme confessions faicte par led[t] Perrin Bonvallot dit que luy et Cathin sa servande avoient complotés par ensemble et entrepris de faire mourir sa femme defuncte et que, de fait, sa servande luy n'estant en la maison donnat a sad[e] femme le mal dedans ung potage et fut par son consentement.

— La vingt-cinquiesme confessions confesse led[t] Perrin qu'environ la Sainct Martin 1622 sa femme estant décédé il eut........ avec sad[e] servande Cathin en promettant qui la prendroit pour sa femme et espouse en après.

— La vingt-sixiesme confessions faictes par led[t] Perrin Bonvallot dit que depuis quil eut eu........ la premiere fois comme dit est, il at toujours continué at........ lad[e] Cathin comme sa femme propre. Environ la Sainct André l'an 1622 il ce print garde qu'elle estoit anciente; une fois après entre eux deux luy et lad[e] Cathin commencèrent a conclure par ensemble, de faire du breuvage par quelques manières et conditions pour faire perdre lenfant ou bien le fruit quelle portoit, et de fait luy même fut querrir de

lherbe certaine nuictamment sur laquelle lad[e] Cathin debvoit boire dessus, avec du vin blanc, ce que fut fait et beut lad[e] Cathin sur lad[e] herbe quelquetemps comme dit est, toutesfois cela n'empeschat pas au fruict qu'elle portoit de manière que le petit enfant vient en ce monde naturellement comme cy après serat déclaré.

— La vingt-septiesme articles confesse led[t] Perrin Bonvallot que le propre soir de la Penthecoste dernière passée, lad[e] Cathin, sa servande accouchoit et délivrat d'une jeune fillette en une chambre laou quelle couchoit communément ; lad[e] Cathin monstrat led[t] enfant aud[t] Perrin, la mesme nuictée ung après son enfantement, led[t] Perrin et lad[e] Cathin prindrent une gaille ou drappeau (comme ils avoient déia conclus auparavant) mectant lad[e] gaille au col dud[t] petit enfant et la tirant et serrant tellement quils pensoient tous deux que lad[e] enfant fut mort et estranglé mais, toutesfois ung peu après, le petit enfant commença à respirer et donna des signes quil estoit enco en vye et avait enco quelques petit sentiment naturel. Incontinant que led[t] Perrin et lad[e] Cathin ce prindrent en garde que led[t] enfant avoit quelquepeu de vie, prindrent une rotte (corde — de restis, sans doute) d'estrain (de paille) qu'estoit tout à l'entrée de la porte de la grange proche de la chambre laou lad[e] Cathin couchoit, mirent de rechef lad[e] rotte au col dud[t] enfant en la serrant estroitement de maniere que led[t] enfant fut par ce moyen estranglé et mort.

Incontinant après, en même instant fut question de cacher le petit enfant lequel ils enterrèrent en leur maison dedans une petite estable l'aou leurs oyes couchoient ordinairement.

Outre les articles et confessions cy devant mentionnées commil est déclares led[t] Perrin Bonvallot confesse que du temps quil est eheu detenu prisonnier es prisons et chasteau d'honnoré Seigneur Monsieur de Brünigkhoffen au lieu de Boulongne, que son maistre Royr lennemy de nature at esté par deux fois devant la port de la prison en demandant ouverture aud[t] Perrin mais respondit qu'il ne scauroit. Incontinant après s'en ratornoit led[t] Royr menant grand bruict, estant fort malcontant (1).

(1) Les sorciers en prison étaient naturellement hantés par la pensée de leurs exploits et de leurs relations démoniaques; Bodin affirme qu'il arrivait souvent que certains, voulant voler, mais « arretés par les murs clots » se rompissent le col et Bodin, avec sa coutumière logique, tire argument de cette infirmité pour conclure à la puissance des sorciers.

Le jour de Saint André 1623, le 30 novembre au lieu de Monstreux, au chasteau dud[t] lieu environ trois heures après midy, lectures de toutes les articles cy devant mentionnées at estée faicte aud[t] Perrin Bonvallot le tout intelligiblement, sans aulcune faveurs lesquelles at recogneus, at confessés fort librement sans aulcune questions, d'avoir commis et perpetrés icelles dequoy il recognoit maintenant avoir mal fait et que po le présent il en a très grande repentance de scavoir ainsy oblié misérablement. Parquoy il supplie très humblem d'un grand zelle avec repentances de tout son cœur au Souverain Dieu du Ciel, Créateur Sauveur et Rédempteur de la vie et résurrection de tout l'universel monde, luy vouloir pardonner les faultes et offances quil at cogneus et aultres quil pourroit avoir commis en ce monde, de mesme supplie à toutes créateures et gens quil pourroit avoir eu offancés pendant et durant sa vie misérable, le vouloir pardonner et, de mesme aussi, pardonner à tous le monde en priant très humblement ce grand Dieu miséricordieux avoir pitié de sa pauvre âme, la recepvoir entre ses mains, la rendre en leternel beautitude avec les biens heureux.

Le tout conclus et confessés; es presences d'honnestes hommes, Jacques Carsolin, François et Jehan Bringué, Nicolas Flotat, Laurent Carsolin, François Gautherat et Jacques Barsat.

— Le vendredy premier de décembre 1623, la justice criminelle des 24 a esté administrée aud[t] Bonvallot et après la remonstran du procès, repliques et conclusion sur ce faicts la Sentence deffinitive contient que led[t] Perrin Bonvallot (pour penitence de ses meffaits) debvoit estre bruslé tout vif et condampné pour tous frais causant ceste procédure.

Led[t] Bonvallot avoit accusé quelques commères qui estoient esté au Sabat avec luy par diverses fois, mais, à l'extrémité de l'exécution de la derniere sentence il at recongneu inficiées toutes celles quil avoit accusées. Oultre dit que sa chambalière servande pouvoit avoir quelque bon bien de luy quelle aurat retiré mais ne scay bonnement combien ny gneu (a) (il y en a).

Pour tesmoignage de vérité de tout ce qui devant est spécifié estre vray jay soubsigné,

Hilaire Demenge chastellain à
Monstreux pour Messieurs de Reinach.

VI.

Il ressort de la lecture des pièces du procès de Perrin Bonvallot, que ce misérable, incarcéré le 21 juin 1623, au château de Bourogne, dut aux conflits habituels des justices seigneuriales d'y demeurer jusqu'au 25 novembre suivant.

A ce moment, et malgré les protestations de Frédéric-Jean de Brünigkhoffen, la Cour du Régime avait décrété l'application à l'inculpé d'une justice criminelle neutre au lieu de Montreux.

Aussitôt, la marche du procès s'accélérera singulièrement : Perrin Bonvallot est conduit de Bourogne à Montreux le 25 novembre; l'instruction est terminée le 30 du même mois; il est jugé le 1er décembre et exécuté le même jour, ainsi qu'il résulte de la lettre écrite le 7 décembre par le châtelain de Montreux à M. de Brünigkhoffen, et dont nous avons eu occasion de citer déjà quelques extraits :

Après confessions par luy faite — écrit le châtelain — le Vendredi dernier, premier du mois de Décembre, en ce lieu de Monstreux je luy ay administré justice criminelle, la procédure de son procès estant remonstrée aux juges par les parties d'une part et d'aultre, pour conclusion, ledt Bonvallot a esté condampné (pour pénitence) à estre bruslé tout vif — *ce qui a esté fait* — de mesme condampné à tous frais.

On pourrait — non sans un peu de naïveté, — se demander — le procès n'en disant rien, — si Perrin Bonvallot a avoué ses fautes de son propre mouvement, ou préalablement soumis à la question. Si un doute était permis à cet égard, il suffirait, pour le dissiper, de parcourir les différents mémoires des dépenses occasionnées par l'emprisonnement de l'inculpé et la procédure dirigée contre lui.

On y trouve ceci :

A une date incertaine mais antérieure au 24 septembre 1623 :

Item, lorsque maistre Clauss fust mandé pour venir examiner Perrin Bonvallot et l'appliquer à la torture.... pour desjeunes et disner icy . . . . . 4 t. 15 b.

Et ailleurs :

Premierement, missionné par deux diverses fois que Maistre Clauss a esté mandé en ce lieu à cause dud[t] Bonvallot, scavoir, le 14 octobre, pour son disnes, souppes dud[t] jour et le dimanche matin à son disnes despencés. . . . . 2 t. 08 b.

Item, le lundy suivant quicelluy se retreuva pour le mesme effect, se treuvant avec luy son frère venant de Montbéliard, despences alors. . . . . . 3 t. 20 b.

Item pour son cheval . . . . 06 b.

Item le 18 dud[t] mois quicelluy son frere et sa feme se retreuverent aux fins de préparer le bois pour faire fin dud[t] Perrin Bonvallot despences à leurs souppé . . . . 2 t. 06 b.

La détention de Perrin Bonvallot avait donc été mouvementée, et si le châtelain de Montreux put aller vite, c'est que la besogne lui avait été largement taillée. On lui avait, en effet, transmis « coppie des recongneues et confession » obtenues avec le concours de maistre Clauss, ce tragi-comique exécuteur des hautes œuvres qui voyageait agréablement en famille et se faisait grassement héberger avec toute une suite dans les déplacements voulus par ses fonctions.

A peu près en même temps que Perrin Bonvallot, mais séparément, on jugeait la servante Cathin. Les preuves de leur crime commun sont détaillées dans les mémoires des dépenses où se voient relatés le concours délicat des matrones appelées à donner leur avis sur le cas de cette servante-maîtresse et les démarches des hommes désignés pour la recherche de l'enfant disparu.

Sur ce point, du moins, il n'est pas à craindre que l'in-

tervention d'un maistre Clauss ait pu nuire à des inculpés innocents, mais elle n'est pas douteuse d'après ce qui suit :

Item missionné par Maistres Clauss et son secrétaire, lorsquil fut mandé par appliquer lad[e] Cathin à la torture, 9 t. 10 b., et, pour son cheval, 1 t. 5 b. font icy . . . . 10 t. 15 b.

Item que les maistres ont despences scavoir ledict Maistre Clauss, son beau fils venant de Beffort et sa sœur, le soir à leurs souppés, vigille de l'assemblée icy . . . . 12 t. 00 b.

Etc., etc.

Tout d'abord gardée à vue dans sa maison, au commencement de juin 1623, Cathin fut ensuite, comme Perrin Bonvallot, enfermée au château de Bourogne. Pour un motif mal déterminé, elle sortit de prison le 24 septembre, mais fut, le même jour, emprisonnée de nouveau et détenue par les gens de M. de Brünigkhoffen jusqu'au 10 octobre.

Les officiers de Delle avaient, sur ces entrefaites, protesté contre la procédure de Frédéric-Jean, l'avaient cité devant la « Court de Régime, » et celle-ci avait décrété la compétence de la justice de Delle.

M. de Brünigkhoffen, en recevant communication de la résolution de la Régence, lui prescrivant de se désister des poursuites et de remettre sa prisonnière — non plus à une justice neutre, — mais à celle de ses rivaux, se sentit profondément blessé dans sa dignité, ses droits et prérogatives, et adressa une protestation solennelle devant « notayre et témoings » à « ses très honorés seigneurs et supérieurs, Messeigneurs les gouverneur et régents du Regime d'Anguessey (Ensisheim) » :

Je vous baille en reponse sur icelle (résolution) que pour le debvoir de toute humble obeissance honneur et respect que jay de leurs Altesses sérénissimes et aux Seigneurs par luy (*sic*) éta-

blis au gouvernement de ses terres antérieures et pays de par deça je suis bien prest de vous faire la relasche et délivrance qui m'est ordonnée de la susd[te] personne mais com d'aultrept, je me ressens fort lezé et grevé par lad[e] résolution aux droictures prééminences et auctorité qui me competent et appartiennent, peuvent et doivent competer et aptenir à ma Seigneurie de Bouronqne, specialement de l'exercice de toute justice haulte moïenne et basse et dont jay ay esté come aussi mes seigneurs prédecesseurs, dans tout temps immémorial en la vraye réelle et actuelle possession où quasi come Jen ferai apparoir en tous temps et lieu, par bons et juste titre et suffisant documens et jay tant de confiance en la droicturiere justice de leurs AA. SS. et son (*sic*) conseil quils ne vouldroient me tollir ou, en rien, préjudicier à mesd[ts] droicts, au cas où ils en auroient et eussent heu une droicte et veritable cognaissance ce quils nont aulcunement pour avoir esté le faict aultrement représenté et donné à entendre à Messeigneurs du Regime par led[t] chastellain où aultres mal informé diceluy qu'il n'estait en soy même à la vérité dont ensuite desd[e] erreur et mésentendu au faict serait inficié l'erreur au droict des susd[te] ordonnance et résolution. Cause que jay trouvé la occasion et subject de me pourvoir come jentends et proteste de faire contre icelle par le moyen et reméde d'une légitime revision ou par toute aultre voye que de droict est permice et de à telle effect, m'en addresser et desduire mes griefs et justes plaintes a tel lieu et personnes quil appert et q je trouveray aptenir, soubs lesquelles protestations que jesmets exprès par devant vous et le notayre et personne publique icy présente et que ny par lad[te] résolution ny par la délivrance et relasche de lad[te] personne, il ne pourra ny debvra estre exercé aulcun préjudice à mes droicts moing le faict estre cy après à aulcune aultre conséquence contre moy...., etc.

Ainsi qu'il le dit, M. de Brünigkhoffen, tout en faisant son énergique protestation, crut de son devoir étroit de se soumettre et de rendre la prisonnière.

A partir de ce jour, nous ignorons ce qu'elle devint et le sort que lui réserva la justice de Delle qui, naturellement, conserva seule les pièces du procès, entré dans sa période d'activité définitive.

Si peu intéressante que soit, au reste, Cathin, nous ne

la quitterons pas cependant sans avoir, à titre de curiosité, consulté encore les mémoires des frais d'incarcération et de justice qui la concernent. Ils renferment quelques indications intéressantes sur le régime auquel étaient soumis les prisonniers.

On y peut lire :

Item pour le pain quavons fourni à ladte Cathin, depuis le 14 jour de juin jusqu'au 24 septembre quelle sortit hors de prison	53 t. 19 b.
Item pour chaque jour un chasnet de vin quelle hat heu pendant ledt tems faict douze chanes une pinte, le prix de 25 batz la channe, revient en argent icy	15 t. 12 b. 6 d.
Item, oultre l'ordinaire aux jours qu'on estait prest à luy administrer justice, pour trois pintes de vin.	1 t. 17 b. 6 d.
Item pour les poutages et viandes à elle administrés deux fois le jour pendant ledt tems qui font 109 jours pour chacun jour 12 b. 6 d.	65 t. 12 b. 6 d.

Transformée en mesures actuelles, à raison de deux pintes ou deux litres et demi par chane, la ration de vin de la prisonnière était d'environ un tiers de litre par jour, et le litre valait près de dix batz, soit bien plus du triple ou du quadruple de ce qu'il vaut actuellement.

La quantité en nature distribuée journellement n'était pas considérable, à coup sûr, mais il s'agissait d'une femme, et le soldat français, de nos jours, est loin d'en toucher régulièrement l'équivalent.

Dans tous les cas, nous sommes loin, en ce qui concerne les prisonniers, de ce traitement au pain et à l'eau dont la seule pensée fait bondir d'indignation nos humanitaires. Il n'était pas plus en usage au château de Bourogne, au xviie siècle, qu'il ne l'est aujourd'hui à la célèbre maison de plaisance de Fresnes.

Perrin Bonvallot n'était pas plus mal traité que Cathin et sans qu'il eût eu jamais à faire un appel désespéré et su-

perflu aux bons offices de son maitre Royr, on lui servait un ordinaire très confortable.

Son emprisonnement, y compris la nourriture en pain, viande, potages, vin et dépenses diverses, a coûté, du

21 juin au 24 septembre 1623	177 t.	16 b.
et du 24 septembre au 25 novembre . . .	74	12
Les frais du procès proprement dit, taxés par le châtelain de Montreux, se sont élevés à	148	17
Dans ce dernier chiffre sont compris les honoraires du bastonnier, les dépenses faites par les hommes d'église et autres officiers, tant pour la consolation que l'assistance, les frais de convocation des RR. PP. Capucins de Beffort à la cure de Bermond, le transport, le logement et la nourriture de l'inévitable Me Clauss et de sa suite, etc., etc.		
Le total est de	401 t.	05 b.

Cette somme, assez élevée pour l'époque, était, d'après la sentence criminelle, à la charge des héritiers Bonvallot, sur lesquels le seigneur de Brünigkhoffen devait « s'indampniser » de ses avances.

Les sorciers étaient le plus souvent gens de misère, sans sou ni maille, et les frais de leurs procès retombaient, par la force des choses, à la charge des poursuivants. On cherchait parfois à faire régler les dépenses par les communautés, en raison de l'intérêt particulier qu'elles avaient à être débarrassées de ces tristes engeances. Mais les procès se multipliaient et les ressources n'y pouvaient suffire ; de là, entre les officiers de justice et les communautés, des démêlés fréquents dont il reste çà et là des traces curieuses et dont bénéficiaient parfois de misérables sorciers qu'on laissait vivre.... faute d'argent pour les juger et les brûler.

Dans le cas de Perrin Bonvallot, aucune difficulté de ce genre n'était à craindre; Perrin Bonvallot était presque un personnage; il avait épousé la fille d'un grand maire et possédait des biens au soleil.

C'est pourquoi, devant le seigneur de Brünigkhoffen, comparurent, dès le 2 décembre 1623, lendemain de l'exécution, « les honnestes hommes Nicolas Guillaume de Bou« rongne, institué tuteur à l'administration des biens des « enfants délaissés par feu Perrin Bonvallot, leur père, et « Bernard Neurat, jaidis grand maire audit lieu et grand« père desdits enfants, aux fins et à raison de pourvoir à « recouvrer argent pour satisfaire aux frais de l'emprison« nement et exécution dudit Bonvallot, père desdits en« fants.... »

En fait, Nicolas Guillaume avait déjà soldé au châtelain de Montreux, qui en avait donné reçu, dès le 1[er] décembre, cent soixante-quatre livres monnaie bâloise, et il s'agissait à la fois de rentrer dans ces fonds et de compléter le paiement des autres frais qu'avait dû régler par avance le seigneur de Brünigkhoffen.

Le 3 décembre, devant l'église de Bourogne, à l'issue de la messe, on publia pour la première fois la mise en vente de « diverses pièces de terre délaissées par feu Bonval« lot. »

Immédiatement, les officiers de Delle « déclarent s'op« poser à toutes eschuttes et délivrance qui se feroient des « pièces dépendant de la domination de Delle et même, « du depuis, le 6[e] jour dud[t] mois (décembre) feste de « sainct Nicolas, après le divin office dehuement célébré, « le sieur curé dud[t] lieu avoit publié que la seigneurie de « Delle et aultres faisoient sçavoir et entendre à tous « quiconque vouldroit achepter toutes les pièces délais« sées par led[t] Bonvallot, estant soubs la domination de « Delle, qu'on se debvoit adresser aud[t] maire Fallat, le« quel en feroit eschutte et délivrance et passer lre (l'es-

« cripture) desdites pièces sur lesquelles publications le « maire (audit lieu) dud[t] seigneur (de Brünigkhoffen), se « seroit opposé sur icelles, etc., etc.... »

Il ne nous a pas été possible de retrouver la suite de l'affaire, et nous ignorons comment s'est terminé ce débat accessoire. Il finit, sans grand doute, par un compromis provisoire comme il en fut pour beaucoup de ceux qui l'avaient précédé et pour beaucoup de ceux qui devaient le suivre.

Une accalmie survint entre les deux seigneuries de Bourogne, du fait de la réorganisation prescrite par l'Édit royal de 1686, qui imposa aux officiers des justices seigneuriales l'obligation formelle d'être gradués.

Les baillis, mieux au courant des droits véritables, plus scrupuleux peut-être, en tous cas moins entreprenants que leurs devanciers parce qu'ils étaient plus instruits, n'engagèrent plus, dès lors, aussi facilement, les vaines polémiques du passé.

En dépit des appréciations si défavorables émises par l'auteur anonyme du Mémoire sur Bourogne, que nous avons eu occasion de citer, malgré les chances contraires qui naissaient pour eux de la haute situation de leurs voisins, les Brünigkhoffen, et, plus tard, leurs représentants, grâce à la persévérance qu'ils surent mettre dans l'affirmation et la défense de leurs droits, finirent par obtenir gain de cause.

Lorsque l'abolition des privilèges vint mettre fin à toutes contestations possibles, il y avait longtemps déjà que celles-ci, en fait, avaient cessé, et que les seigneurs de Bourogne-Neufchatel exerçaient sans difficultés leurs droits de haute, moyenne et basse justice.

BIBLIOGRAPHIE

Des noms et surnoms de Bourogne, par A. Janvret, 1889.

Bourogne (*1500-1786*), mémoire sans date et sans nom d'auteur communiqué par Anatole Lablotier à la *Revue d'Alsace*. Tome XV.

Mémoire manuscrit, sans nom d'auteur, sur l'Alsace en 1699. (Archives de la maison de Barth.)

Dictionnaire géographique universel d'Iselin (All.). Bâle, 1729.

Dictionnaire géographique, historique et politique de l'Alsace. Strasbourg, Levrault, 1787.

Les nièces de Mazarin, par Adrien René (1857).

Archives de la seigneurie de Bourogne-Neufchatel.

La Démonomanie des sorciers, par I. Bodin Angevin. Paris, 1580.

Discours exécrable des sorciers, par H. Boguet (1603).

La sorcellerie dans le pays de Montbéliard au XVIIe siècle, par Alexandre Tuetey. Dole, 1886.

HENRI BOUCHOT

DE L'INSTITUT

1849-1906

L'HOMME ET L'ŒUVRE

Par le docteur E. BOURDIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 13 décembre 1906)

C'est avec un sentiment de profonde stupéfaction et de douloureux étonnement que les Bisontins apprenaient, le 10 octobre dernier, la mort de leur éminent compatriote, M. Henri Bouchot, enlevé subitement dans la force de l'âge et la plénitude de son talent.

Notre Compagnie, à laquelle il appartenait comme associé correspondant depuis 1899, ne pouvait rester insensible à une perte aussi importante pour les lettres et pour les arts, et en me chargeant d'esquisser à grands traits les étapes principales de sa brillante carrière, elle a voulu saluer encore une fois le savant et l'ami disparu.

Il faudrait malheureusement d'autres compétences que la mienne pour vous dire quel homme remarquable fut M. H. Bouchot.

Critique éclairé dans tout ce qui touchait au domaine de l'art, artiste lui-même, écrivain subtil et délicat, con-

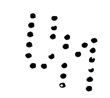


Héliog. Dujardin.

HENRI BOUCHOT

DE L'INSTITUT

1849-1906



teur charmant et plein de naïvetés voulues, historien de premier ordre, poète à ses heures, il s'est essayé dans tous les genres et, grâce à son esprit lumineux et à son caractère persévérant et obstiné, partout il a réussi.

Peu de vies ont été mieux consacrées au travail que la sienne. *Nullâ die sine lineâ* paraît avoir été sa devise favorite, et essayer de faire un compte rendu même succinct de tous ses ouvrages et de ses innombrables publications serait un travail bien au-dessus de mes forces : leur énumération à elle seule remplirait plusieurs pages.

Je veux simplement, après avoir examiné rapidement la grande part que prit M. H. Bouchot dans le mouvement artistique contemporain, et montré l'érudition et le zèle qu'il apporta dans l'organisation des expositions rétrospectives et notamment celle des *Primitifs français*, je veux, dis-je, me borner à vous détailler l'écrivain comtois, l'historien de son pays natal, l'amoureux des beaux sites qui en sont l'orgueil, l'interprète avisé d'un dialecte aux tournures si imagées, de ce *patois* de Franche-Comté avec lequel il a écrit tant de choses si charmantes qui ne sont, comme il le dit modestement lui-même, « qu'œuvre de paysan comtois, perdu avec tant d'autres entre la Seine et le boulevard et n'ont été composées que comme ressouvenir du pays (1). »

Si à ces qualités, nous ajoutons que M. H. Bouchot possédait un cœur d'or ouvert à toutes les indulgences, que tous ceux qui l'approchaient pouvaient sans crainte abuser de son immense érudition, que pour ses amis il était prêt à tous les sacrifices, qu'enfin sa modestie égalait son talent, nous n'aurons fait que rendre un bien faible hommage à la mémoire de celui qui fut, comme l'a dit à ses obsèques le poète Grandmougin, « l'incarnation admirable

(1) *Les Gaudes*, par H. Bouchot. Besançon, 1883. Librairie Ch. Marion, Morel et Cie.

du père de famille, de l'ami qui n'oublie pas, du travailleur sans repos qui cependant fait de sa tâche un plaisir et y mêle son esprit et sa gaieté comme une lumière. »

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. H. Bouchot naquit à Gouille, petit hameau dépendant de la commune de Beure (1), le 26 septembre 1849. Son père et son grand-père y exploitaient une usine métallurgique aujourd'hui disparue.

Ses premières années s'écoulèrent sur les rives merveilleuses du Doubs que dominent ces belles montagnes qui ont tant de fois tenté le pinceau de nos artistes, à deux pas de l'excursion bien connue des Bisontins : *Le Bout du Monde*, « ce Finistère de cette partie du Lomont », et c'est là que naguère encore, il venait s'y reposer des fatigues de la grande ville comme mû par le pressentiment qui lui avait fait écrire jadis dans une ode imitée de Ronsard :

A moy paouvre d'esprit
Me soubrit
Petit angule de terre
D'ou les meschants m'ont chassé
Et poussé....
Son doubx seurnom je vueil taire.

Et vers les champs de Comté
M'ont pourté
Mes soubvenirs et m'entente....
Un Dieu me baille loisir
D'y gésir
Après mort, c'est mon attente (2) !

Sa famille quitta l'usine de Gouille, trois ans après sa naissance, pour aller d'abord dans l'Allier, puis dans le Cher, où son père mourut en 1859, victime de son dévoue-

(1) Beure. Petit village du département du Doubs, situé à cinq kilomètres de Besançon.

(2) Ode à la Franche-Comté. *Les Gaudes*, *loc. cit.*

ment, à la suite d'une pneumonie contractée en sauvant le fils d'un de ses ouvriers accidentellement tombé dans la rivière.

En 1860, sa mère revint en Franche-Comté et notre futur chartiste entrait au collège Saint-François-Xavier, LE CATHO (1), dont il conserva un précieux souvenir et où, dit-il, dans son ouvrage sur la Franche-Comté, « tant d'excellents Comtois passèrent de si bonnes années. »

Dans un article humoristique publié par le journal *les Gaudes* du 1er août de cette année, M. H. Bouchot prend soin de nous mettre au courant de ses premières luttes avec l'orthographe et de « ses tendances libertaires » avec la syntaxe. « Je devinai, dit-il, Louis Havet, l'Espéranto, les grands réformateurs du xxe siècle. Bouchot, me dit un jour notre directeur l'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes, vous écrivez le français comme un cantinier. C'était la jalousie qui faisait parler ce cher homme, il pressentait mes hautes destinées ! Je compris et je me tus (2). »

Il est bon d'ajouter que les études primaires de M. H. Bouchot avaient été négligées, qu'il entrait tardivement au collège, où il était plus âgé d'un an ou deux que tous ses camarades de classe, et que ce n'est que par un travail assidu et persévérant qu'il parvint par la suite à conquérir le premier rang et arriver enfin au baccalauréat à l'âge de vingt ans, ce qui aujourd'hui nous paraîtrait une énormité.

Le rêve de sa mère, qui avait réuni les quelques économies éparses du ménage et le peu d'argent sauvé des mains avides des gens d'affaires pour lesquels Bouchot conserva, toute sa vie du reste, une haine farouche, était de voir son fils entrer à l'École polytechnique ou étudier

---

(1) Le Catho. Nom familier donné au Collège catholique, fondé par le cardinal Mathieu et où est installé aujourd'hui le lycée de jeunes filles. M. H. Bouchot y eut comme professeurs les abbés Mercier, Rigny, Barth, Marquiset et Pioche.

(2) *Les Gaudes*, journal franc-comtois, numéro du 1er août 1906.

la médecine, mais il avait une horreur instinctive des mathématiques et il ne sut jamais, comme me le disait dernièrement sa sœur, aligner des chiffres ni réussir le moindre problème. Sans honte, du reste, il avoue franchement lui-même n'avoir pas dépassé en mathématiques le carré de l'hypoténuse « sans avoir pu comprendre ». D'autre part, la guerre de 1870 devait lui faire dire adieu au scalpel rêvé, car comme tous les jeunes gens de son âge, il allait prendre le fusil pour défendre le sol envahi, la patrie menacée.

En sa qualité de fils aîné de veuve, le jeune Bouchot fut incorporé à Besançon dans l'artillerie de la garde mobile chargée de la défense de la place. C'est ainsi qu'il assista avec sa batterie, qui avait été détachée avec quelques autres pour renforcer l'artillerie du général Bourbaki, au combat de Villersexel, pour suivre bientôt après l'armée dans sa retraite sur Besançon, où il arriva certain soir, épuisé, rendu, mourant de faim et de froid.

Un de ses plus jolis contes, *Saute à Trois* (1), nous fait assister à la débâcle de notre malheureuse armée. Partout, c'est l'encombrement des routes par les soldats qui s'en vont pêle-mêle, au hasard des brigades et des divisions, par les fourgons et les caissons dont les roues grincent sur la neige durcie, par les chevaux étiques qui se traînent péniblement en se nourrissant d'écorces d'arbres pour tomber finalement et ne plus se relever, jalonnant ainsi la ligne de retraite de leurs cadavres roidis.

La robuste constitution de notre jeune canonnier, et plus encore sa bonne humeur constante et son caractère enjoué, le firent sortir sain et sauf de cette dure épreuve. Il revint aux Tilleroyes (2) auprès de sa mère et de sa sœur qui l'attendaient anxieusement.

(1) *Contes franc-comtois*, par H. Bouchot. Dole, 1887. Vernier-Arcelin, éditeur.

(2) Les Tilleroyes, hameau voisin de Besançon.

Là, il retrouva sa petite chambre de collégien dont l'unique fenêtre, en forme de tabatière, s'ouvrait sur la campagne environnante et lui permettait de se reposer de son travail quotidien en contemplant longuement les sites qu'il aimait tant et qu'il devait si bien décrire plus tard : la Citadelle, Chaudanne, le Mont-Rognon et plus près de lui, *la fin* de Saint-Ferjeux, le polygone, la route de Gray, l'entrée de Besançon, etc.... Enfin il s'absorba dans la lecture de livres anciens provenant de l'héritage d'un vieil oncle (1), grand original et collectionneur émérite, qui firent une telle impression sur lui qu'ils décidèrent peut-être de sa vocation et de sa carrière.

Poussé bientôt par l'impétueux désir de se créer une situation et surtout par le devoir impérieux de ne pas rester plus longtemps à la charge de sa famille, M. H. Bouchot se décida d'aller à Paris, incertain encore de la voie qu'il suivrait, mais désireux surtout de donner à son goût pour l'étude, une ample satisfaction. Aussi est-ce avec le cœur plein d'espoir, mais en revanche avec une bourse bien légère, il possédait en tout 200 fr., qu'il prit à la gare de Franois un billet de troisième classe pour la capitale.

Quelques jours après, il entrait à l'institution Massin comme surveillant des études et sur les conseils de M. Garnier, archiviste à la Bibliothèque nationale, auquel un de ses amis de Franche-Comté l'avait recommandé, il se présenta à l'École des chartes.

Il y fut reçu une première fois en 1872. C'était là assurément le pied à l'étrier, mais la question de la lutte pour la vie restait pour lui aussi ardue qu'auparavant.

Ses nombreuses occupations à l'institution Massin et les répétitions qu'il donnait aux candidats au baccalauréat pour augmenter son maigre budget, l'empêchèrent de suivre d'une façon assidue les cours de l'école et l'obligè-

(1) M. Ravillon, ancien consul d'Italie.

rent à abandonner, momentanément du moins, une carrière pour laquelle il avait un goût si prononcé.

Il concourut de nouveau en 1874, et cette fois il passa à l'École des chartes les quatre années réglementaires, non sans s'être fait envoyer auparavant à Vitry-le-François pour y reviser et classer les archives du bailliage ; situation bien modeste assurément, mais qui lui permettait d'attendre des jours meilleurs.

Là il recueillit toute une série de notes très intéressantes qu'il n'allait pas tarder de mettre à profit ainsi que les éléments de sa thèse passée en 1878 et qui avait pour titre : *Notice sur le bailliage et la prévôté de Vitry-le-François* (1).

En même temps il commentait et annotait l'ouvrage oublié du marquis de la Mothe : *La société à Vitry-le-François au XVIIe et au XVIIIe siècle* (2), et publiait *Le procès de Mme Duplessis* (3). L'année suivante, en 1879, il donnait *Les idées de M. Vincent* (4), histoire d'il y a deux siècles à propos d'un discours d'hier ; enfin *Les lettres sur l'histoire de Perthois* (XIVe siècle) (5).

Tous ces ouvrages se rapportent à la petite ville de Vitry-le-François dont il venait de collationner les archives et quelques-uns lui valurent les malédictions et les reproches des habitants, qui n'en trouvaient pas les pages assez élogieuses, ni pour leurs devanciers ni pour eux-mêmes.

C'est, du reste, et il faut bien le reconnaître, un des

---

(1) Notice sur le bailliage et la prévôté de Vitry-le-François.

(2) *La société à Vitry-le-François aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par le marquis de la Mothe (Henri Bouchot). Vitry-le-François, Pessez, 1878.

(3) *Le Procès de Mme Duplessis* (à propos de *Joseph Balsamo*, d'A. Dumas). Vitry-le-François, in-4, 1878.

(4) *Les idées de M. Vincent.* Vitry-le-François, Pessez, 1879.

(5) *Lettres sur l'histoire de Perthois* (XIVe siècle). Vitry-le-François, Pessez, 1880.

traits saillants du caractère de M. H. Bouchot que nous retrouvons dans toute son œuvre, même lorsqu'il parle de sa chère Franche-Comté, d'avoir parfois la plume un peu mordante et acérée et de dire tout crûment sa façon de penser et sur les choses et sur les gens.

En 1879, M. H. Bouchot est nommé stagiaire au cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale, puis attaché de troisième classe en 1880. Sous-bibliothécaire en 1885, il devient bibliothécaire en 1888. Dix ans après, en 1898, il est nommé conservateur adjoint et enfin conservateur en 1902, en remplacement de M. Georges Duplessis.

Telles sont, en quelques lignes, les étapes successives de la carrière administrative de notre compatriote qui, commencée timidement en 1879, devait le conduire quelque vingt-cinq ans plus tard, en 1904, à l'Institut, où il succéda à M. Édouard Corroyer (1).

Entre temps il reçut les palmes académiques en 1886, hommage bien modeste encore rendu à son activité scientifique et à son travail persévérant, et la croix de la Légion d'honneur en 1900, pour la part active qu'il prit à l'exposition universelle comme membre du jury.

Ce simple aperçu de la carrière administrative de M. H. Bouchot, les succès et l'avancement qu'il y obtint, montrent mieux que je ne saurais le faire, qu'à sa vaste érudition et à son goût éclairé et raffiné d'artiste, il avait su joindre les qualités maîtresses d'un fonctionnaire émérite et d'un administrateur modèle.

J'ajouterai que deux fois il fut lauréat de l'Institut. Il reçut en effet en 1899, de l'Académie française, un prix de 500 fr. pour ses *Contes franc-comtois* et plus tard, en 1892, l'Académie des beaux-arts lui décerna le prix Bordin pour

---

(1) M. H. Bouchot a été élu membre de l'Institut le 16 avril 1904 par 23 voix sur 35 votants, contre MM. Bellaigue, Mounet-Sully et le docteur Richer.

son travail sur les *Clouet et Corneille de Lyon* où, sans craindre, comme il le dit lui-même, de détruire des légendes, il rendit à ces artistes leur véritable physionomie en nous les montrant comme ayant porté à son apogée, en France, la science du portrait.

Nombreuses aussi sont les sociétés savantes de Paris et de la province qui se disputèrent l'honneur de le compter parmi leurs membres. C'est ainsi que sans parler de l'Académie des beaux-arts et de l'Institut où il occupait une grande place, nous le retrouvons faisant partie de la *Commission des musées des départements et des inscriptions parisiennes*; vice-président de la *Société des amis du Louvre*; membre résidant de la *Société des antiquaires de France* depuis 1888, privilège rare autant qu'envié; fondateur, puis président de la Société *les Gaudes* de Paris; membre honoraire de la *Société d'émulation du Doubs*; enfin, et c'est ce qui me vaut l'honneur de vous parler de lui aujourd'hui, associé correspondant depuis 1899 de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.*

LE SAVANT ET L'ARTISTE

L'œuvre scientifique et littéraire de M. H. Bouchot peut paraître au premier abord manquer d'ensemble et de plan général, mais en l'étudiant attentivement, en parcourant les travaux considérables où son érudition à mille faces nous promène, on se rend compte bien vite, au contraire, de la parfaite unité de vues qui a présidé à son élaboration et de l'esprit de suite qui l'anime.

L'auteur, en effet, est dominé partout et toujours par le culte de l'art et le but noblement patriotique de rendre à notre pays ce qui lui appartient, en glorifiant son passé et en montrant parfois sa supériorité sur ses voisins.

Aussi, quel long chemin parcouru depuis la publication, en 1884, des *Portraits au crayon des XVI[e] et XVII[e] siè-*

cles (1), où il met au point l'histoire à peu près inconnue du portrait en France et où il classe, annote et restitue à leurs véritables auteurs plus de 2,500 dessins qu'il replace dans leur plan réel et à leur date certaine, pour en arriver, en remontant plus haut, aux xive et xve siècles, à cette merveilleuse exposition des *Primitifs français* (2), qui fut le couronnement de la carrière de notre éminent compatriote et lui ouvrit toutes grandes les portes de l'Institut.

Entre temps, M. H. Bouchot publie de savantes notices biographiques : sur *Étienne Martellange* (3), l'architecte des Jésuites, avec un catalogue de ses dessins précédemment attribués à François Stella ; sur le graveur lorrain *Jacques Callot* (4), dont il nous donne l'œuvre complète et celle de ses continuateurs ; enfin sur les *Clouet et Corneille de Lyon*, ouvrage que j'ai déjà eu l'occasion de vous citer (5).

Puis viennent les nombreux inventaires et guides des dessins, estampes et incunables de la Bibliothèque nationale, qui permettent aux lecteurs et aux visiteurs de se reconnaître dans cette riche galerie de nos collections scientifiques dont il était la vie et l'entrain et qui, longtemps, porteront son deuil.

Que dire, maintenant, de ses savantes dissertations sur *la gravure*, *la lithographie*, *l'imprimerie*, *la reliure* (6), qui sont autant de traités techniques complets sur la matière et de catalogues ordonnés où spécialistes et amateurs

---

(1) *Les portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles, conservés à la Bibliothèque nationale* (1525-1646). Paris, Oudin, 1884.

(2) L'exposition des Primitifs français eut lieu du 12 avril au 14 juillet 1904.

(3) *Notice sur la vie et les travaux d'Étienne Martellange* (1569-1641). Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1886.

(4) *Jacques Callot. Sa vie, son œuvre et ses continuateurs.* Paris, Hachette, 1889.

(5) *Les Clouet et Corneille de Lyon, d'après des documents inédits.* Paris, Librairie de l'Art, 1892.

(6) La *Lithographie* et l'*Imprimerie* font partie de la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

peuvent puiser chaque jour des indications utiles et des lumières nouvelles.

Les livres à vignettes du xv[e] au xviii[e] siècle (1) et ceux du xix[e] (2), donnant toute une longue nomenclature d'artistes et l'appréciation juste de leurs talents; *les ex-libris* (3), avec toutes les indications concernant les marques de possession du livre; *les dessins relatifs à l'histoire du théâtre* (4); *la toilette à la cour de Napoléon* (5), chiffons et politique de grandes dames, ouvrage qui servit souvent d'inspiration à M. Frédéric Masson dans ses études rétrospectives sur l'Empire; enfin, mille autres œuvres charmantes et savantes qui sont autant de monuments suffisants pour assurer à notre compatriote, parmi tous ceux qui ont le culte du livre et de l'estampe, une reconnaissance durable et un souvenir indélébile.

N'oublions pas de mentionner également l'histoire des modes féminines en France, depuis *les femmes de Brantôme* (6) jusqu'à nos *élégantes du second Empire* (7), où M. H. Bouchot nous dépeint les charmeuses des cours du xvi[e] siècle, pour en arriver à nos pimpantes aïeules du Directoire et de la Restauration, servant ainsi de trait d'union entre le parisianisme le plus raffiné et la science un peu rébarbative de l'archéologie.

Signalons enfin un autre ouvrage : *Les Mœurs et Coutumes de France* (8), dans lequel il étudie la famille d'au-

(1) *Les livres à vignettes du XV[e] au XVIII[e] siècle.* Paris, Rouveyre, 1891.

(2) *Les livres à vignettes du XIX[e] siècle.* Paris, Rouveyre, 1891.

(3) *Les ex-libris.* Paris, Rouveyre, 1890.

(4) *Catalogue des dessins relatifs à l'histoire du théâtre, conservés à la Bibliothèque nationale.* Paris, 1896.

(5) *La toilette à la Cour de Napoléon (1810-1815), d'après des documents inédits.* Paris, Librairie illustrée, 1895.

(6) *Les femmes de Brantôme.* Paris, Quantin, 1890.

(7) *Les élégances du second Empire.* Paris, Librairie illustrée, 1896.

(8) *Mœurs et coutumes de France. La famille d'autrefois.* Paris, Lecène et Oudin, 1887.

trefois et nous la montre aux grandes heures de la vie : la naissance, le mariage, la mort; tout un travail rétrospectif du plus haut intérêt.

Dans son *Épopée du costume militaire français* (1), M. H. Bouchot, sous le prétexte de nous présenter des armures, des uniformes, des schakos, des schabraques, des sabres...., nous fait passer en revue toutes nos gloires militaires, depuis la Durandal de Roland chantée aux vieux siècles, jusqu'aux dernières cartouches de la guerre de 1870. Entre temps, ce sont les chevauchées épiques de Jeanne d'Arc, la mort du chevalier sans peur et sans reproche, le cri héroïque de d'Assas, pour en arriver aux hussards de Chamboran, fardés et poudrés comme de jolies marquises, mais insouciants de leur vie et de celle des autres, toujours prêts à charger et à sabrer, comme plus tard ceux de Pajol ou de Moncey : toute une pépinière de futurs généraux pour la République et de maréchaux pour l'Empire.

Puis c'est le tour des patriotes et des volontaires de 92 :

Un pied chaussé et l'autre nu,
Bon patriot', d'où reviens-tu ?

qui formeront plus tard le noyau des régiments de la garde et qui s'en iront, promenant leurs plumets multicolores et leurs aigles victorieuses à travers toute l'Europe aux abois.

Enfin, c'est le défilé des uniformes chamarrés de la Restauration et du second Empire, depuis les Gardes du corps jusqu'aux Cent-Gardes, dont la fin, avec celle du régime qui les avait créés, devait être lamentable. Aussi est-ce sur une note triste que se termine l'ouvrage : « Là, ils finirent tous, nous dit l'auteur, fantassins, cavaliers, garde impériale, ceux-là à Wœrth, ceux-ci à Reichshoffen, les

---

(1) *L'épopée du costume militaire français*. Aquarelles et dessins originaux de Job. Paris, May, 1899.

autres à Metz. Et depuis ce temps, l'uniforme français, celui de Louvois, de Choiseul et de Napoléon a son crêpe.... »

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS FRANÇAIS (1)

L'exposition des *Primitifs français*, que devait suivre de près celle des *Miniatures et Estampes* du XVIIIe siècle, dont les portes sont à peine fermées, fut la consécration de la renommée artistique et scientifique de M. Bouchot, et en quelque sorte le point culminant de sa brillante carrière.

Mais comment parler avec compétence de cette grandiose manifestation de notre art pictural à ses débuts qui, grâce à l'activité de son promoteur et de ses savants collaborateurs, fut une apothéose triomphale de notre individualité et de notre indépendance artistiques.

De nombreux efforts avaient déjà été tentés dans ce sens, et les travaux des Laborde, des Montaiglon, des Courajod ouvraient la voie à ces recherches rendues très difficiles sinon impossibles, par la pauvreté des documents, le nombre réduit des œuvres de grande peinture et leur dissémination.

Le grand mérite de M. H. Bouchot fut non seulement de tirer de l'oubli les œuvres de nos premiers maîtres, dispersées çà et là dans tous les coins de la France et même de l'étranger, mais encore de les réunir, de les classer, de les cataloguer, de leur donner enfin ce qu'elles n'avaient pas eu jusqu'alors, un état civil, et si j'ose m'exprimer ainsi, « une marque de fabrique ».

Il prouvait par là que le génie de nos vieux peintres

(1) L'exposition des *Primitifs français* au Pavillon de Marsan ouvrit ses portes le 11 avril 1904, et dura jusqu'au 14 juillet de la même année.

était exclusivement national, sans emprunt d'aucune sorte et que si les Flandres et l'Italie avaient eu leurs *primitifs*, notre pays avait le droit de s'enorgueillir des siens.

Les Jehan Fouquet, les Enguerrand Charonton, les Nicolas Froment, les Flémalle et tant d'autres viennent d'eux-mêmes se ranger à l'appel du maître et appuyer de leurs compositions magistrales sa thèse si éminemment française et patriotique.

C'est pourquoi dans l'avant-propos de son ouvrage sur les *Primitifs français*, qui a suivi de près l'exposition du Pavillon de Marsan, cite-t-il une phrase de M. G. Clémenceau, dont il fait sienne la formule : « Que chaque peuple se développe suivant la loi de son esprit...., les chemins sont divers. Nous avons une trop longue histoire de France pour être autre chose que des Français. »

M. H. Bouchot va plus loin. Il ne se contente pas de démontrer avec preuves à l'appui, contrairement à toutes les idées reçues jusqu'à ce jour, que non seulement il existe des *Primitifs français*, mais il prétend et il prouve encore que beaucoup d'œuvres, dues à des Français, sont attribuées à tort à des peintres étrangers.

Là où est l'unité de langage, dit-il, là est la patrie, et nombre d'artistes classés *Flamands* ou *Italiens* ne sont que des Français dont les noms ont reçu des désinences étrangères pour les besoins de la cause, et que le plus souvent ce sont les étrangers qui sont venus puiser leur inspiration dans notre pays, quand nous-mêmes n'allions pas leur porter chez eux nos méthodes et notre pratique.

Témoin cet exode d'artistes parisiens dans le Hainaut, cent ans avant la naissance de Van Eyck. Témoin aussi cet autre exode de Français en Italie, qui vont y importer notre art national et notre technique personnelle. Qu'il me suffise de citer Michelin, de Vesoul, devenu de l'autre côté des Alpes Michelino da Bezozo, et que l'on charge de la décoration du palais Borromée ; puis Mignot et Jehan,

d'Arbois, que nous retrouvons en Lombardie ; enfin un des plus célèbres d'entre eux, Jacques Cône, né Flamand il est vrai, mais Parisien d'adoption, à la fois peintre et architecte, qui, après avoir fourni à Milan les plans de sa cathédrale, la décore ensuite de panneaux et de peintures murales.

A l'appui de sa thèse, M. H. Bouchot nous montre que si l'on a tant vanté et louangé l'œuvre des *Primitifs étrangers* au détriment des nôtres, cela tient à la sollicitude et à l'intérêt que leurs princes, qui étaient autant de « Mécène » pour eux, leur portaient. De plus, ils eurent la chance de trouver, dans les Van Mander et les Vasari, des apologistes précieux, dont les louanges, avec cette littérature forcée et embellie que nous leur connaissons, firent article de foi pendant des siècles, quand tout n'était que légende et imagination.

Il ne pouvait en être de même en France, car à part quelques heureuses exceptions, on doit reconnaître que nos artistes ne trouvèrent pas, auprès des grands du jour au XIVe et au XVe siècle, la protection et l'encouragement qu'ils méritaient pourtant, et dont ils avaient tant besoin.

En effet, tandis que Philippe, dans les Flandres, se déclare l'ami des arts, nous voyons Louis XI, en France, rabaisser les artistes au niveau d'artisans vulgaires, de *chaussetiers*, et leur imposer sa manière de voir bourgeoise et son esthétique rudimentaire. C'est pourquoi Colin d'Amiens est obligé d'user de ruse pour coiffer Louis XI, qui était chauve, d'une cape devenue historique, et éviter ainsi de l'affubler d'une perruque que son amour-propre royal voulait lui imposer.

L'art français au XIVe et au XVe siècle existait donc bien réellement, mais nous était à peu près inconnu avant l'exposition des *Primitifs français*. Ses quelques productions, égarées un peu partout, étaient mal interprétées et considérées souvent comme des copies de *Flamands* dans le Nord ou d'*Italiens* dans le Midi.

Il en était de la peinture française avant le milieu du règne de François Ier, nous apprend M. Durieu dans la *Revue de l'Art*, comme de notre littérature nationale pour Boileau, avant la Renaissance. « Enfin, Malherbe vint! »

Cette exclamation résume toute l'ignorance de nos devanciers sur nos vieilles écoles bourguignone, lyonnaise, parisienne, avignonnaise...., qui eurent leurs maîtres d'allure si française pourtant, comme ce Jehan Fouquet, de Tours, qui, parallèlement aux peintres de Flandre et d'Italie, mais sans les copier jamais, sut se créer une formule personnelle et eut des élèves comme Bourdichon et Perréal, dont les œuvres n'ont rien à envier à celles de nos voisins.

En rendant à ces artistes une justice qui leur était bien due, et cela « non par gloriole naïve comme nous le dit M. H. Bouchot, ni par explosion de patriotisme inutile », on ne fait que rendre hommage à la vérité.

Non, Bruges ne fut pas « la Mecque artistique », pour nos peintres du XIVe et du XVe siècle, pas plus que l'Italie n'importa chez nous son art pictural et sa technique opératoire.

Voilà le grand enseignement et la leçon pratique qu'il faut savoir tirer de l'exposition du Pavillon de Marsan, qui fut pour tout le monde une véritable révélation.

La campagne entreprise par notre compatriote était hasardeuse et pleine de périls. Il fallait marcher à l'encontre de toutes les idées admises jusqu'à ce jour comme un véritable article de foi, détruire la légende devenue historique de l'influence de la peinture flamande et italienne sur notre génie personnel, en remettant en lumière nos chefs-d'œuvre nationaux disparus et oubliés depuis des siècles, et montrer enfin que par une marche parallèle à celle de nos voisins, nous avions eu dans le concert artistique du monde une place à nous, bien à nous et quelquefois la première.

M. H. Bouchot a pleinement réussi et son exposition des *Primitifs français* a eu un succès qui a dépassé toutes les espérances.

C'en est fini maintenant de la légende des Van Eyck, colportée par Van Mander et de l'influence *eyckienne* sur nos productions nationales. Finie aussi la légende de Vasari qui ne voulait voir dans le goût français qu'une copie servile de l'art et des procédés italiens et se refusait à admettre notre individualité artistique.

M. H. Bouchot a démontré, et cela sans rien enlever à la gloire de nos voisins, qu'au point de vue de l'art et de la production artistique aux XIVe et XVe siècles, nous n'avions été tributaires de personne, ni inférieurs à qui que ce soit, et nous ne pourrons jamais trop répéter l'aphorisme de M. G. Clémenceau : « Nous avons une trop longue histoire de France pour être autre chose que des Français »

LE FRANC-COMTOIS

Si la mort imprévue de M. H. Bouchot a été pour les savants, pour les artistes, pour les amateurs de la gravure et du livre, pour ses confrères de l'Institut et des nombreuses sociétés savantes auxquelles il appartenait, un deuil cruel et stupéfiant, que ne devait-elle pas être pour nous autres Franc-Comtois, ses compatriotes et ses amis ?

C'est que M. H. Bouchot, malgré de rares et courtes apparitions dans notre pays, était resté des nôtres et avait conservé intact dans son cœur le culte et le souvenir de la petite patrie. La Franche-Comté était toujours pour lui le coin rêvé, « le petit angule de terre » où il avait éprouvé ses premières joies d'enfant et ses plus intimes jouissances d'artiste. C'était la *matrie*, suivant le mot imagé de M. Beauquier, dont il avait transporté à Paris les goûts, les habitudes, les expressions locales et même le *patois* qui, pendant de longues années, fit les délices de la réu-

nion mensuelle de l'association des *Gaudes* et qui, à maintes reprises, eut les honneurs de l'Élysée quand le palais était habité par un de nos compatriotes. En un mot, M. H. Bouchot était resté fidèle à sa chère Franche-Comté, à ses amis et avait gardé intangible et vivace sa passion du clocher.

Son œuvre s'est largement ressentie de cet amour du sol natal, de ce « ressouvenir » du pays, suivant son expression, et parmi ses plus belles pages il faut citer celles qu'il consacre à la Comté, qu'il aimait à la façon de notre vieil historien Gollut quand il parle de *sa doulce patrie, ville de l'un des meilleur et doux aër et de la plus belle assiète qui soit en Bourgogne.*

M. H. Bouchot est resté un Franc-Comtois dans toute l'acception du terme, « perdu entre la Seine et le boulevard, » mais gardant précieusement ses qualités natives, l'indépendance du caractère et la franchise du langage auquel l'accent religieusement conservé donnait un charme de plus.

Dès le début de sa carrière, il fonde et collabore activement à la *Revue franc-comtoise* (1), qui, pendant ses quelques années d'existence (1883-1889), a compté nombre de collaborateurs érudits appartenant à la région, qui firent de ce petit journal mensuel une des revues les plus appréciées de province.

Là, M. H. Bouchot déploie toute sa verve d'auteur et répand sans compter tous les trésors de sa vaste érudition. Il passe alternativement du conte léger et drolatique dont les scènes se déroulent ici, à Besançon et dans ses environs, aux dissertations les plus savantes et les plus documentées sur notre histoire locale et sur l'archéologie franc-comtoise.

---

(1) La *Revue franc-comtoise* (1883-1889). Rédacteur en chef, M. H. Bouchot.

Parmi ses contes, dont un grand nombre seront publiés plus tard dans une édition spéciale qui aura les honneurs d'un prix à l'Académie, qu'il me suffise de vous citer : *La revanche du coucou*, *Les souliers du bedeau*, *La veillée*, *La Jeannotte*, *L'enfantomée*, etc....

La biographie des hommes illustres de la province lui fournira aussi un large contingent d'articles dans lesquels il pourra développer à l'aise ses connaissances techniques et chanter son pays en glorifiant ses enfants.

Tantôt il nous parle de Jacques Prévost, qu'il fait peut-être à tort naître à Gray et dont l'œuvre principale se trouve dans l'église de Pesmes qui le revendique comme un de ses compatriotes ; tantôt il écrit l'histoire complète d'un autre Franc-Comtois célèbre, le cardinal Androin de la Roche, légat des papes en France et en Italie, qui fut un fin diplomate dans toute l'acception du mot.

Puis c'est la biographie de M. de Ronchaud, un lettré et un délicat, ancien conservateur de nos musées nationaux ; celle de M. Bertin qui, parti modestement de la rue Poitune, occupera plus tard une des chaires les plus importantes de l'École normale supérieure, dont il deviendra le directeur par la suite.

Plus loin il étudie l'œuvre de son ami Jean Gigoux et porte aux nues sa gloire artistique.

Il nous le montre partant de l'ancienne *place aux Veaux* où il est né, et qui, après s'être appelée *place des Maréchaux*, porte aujourd'hui son nom, jusqu'au moment où il devient le maître choyé et recherché dont l'atelier du quai Malaquais et plus tard celui de la rue Chateaubriand est le rendez-vous de tout ce que Paris compte d'illustre dans la science et dans les arts.

Quelles brillantes étapes parcourues en effet depuis le jour où cet artiste recevait 15 fr. d'un certain M. Grosclerc pour un portrait et qu'il courait d'église en église à la recherche de quelques saints à *portraicturer*, jusqu'au

moment où, dans une composition audacieuse, il nous donna *La mort de Léonard de Vinci*, une des pièces capitales de notre musée, dont le succès fut énorme et qui lui valut l'épithète flatteuse du plus grand coloriste des temps modernes.

Enfin M. H. Bouchot ne pouvait passer sous silence le plus illustre des enfants de Comté, l'immortel Pasteur (1), qu'il nous présente dans son laboratoire de la rue Vauquelin et qui, malgré les honneurs et les hautes distinctions dont il était l'objet, avait su conserver, nous dit-il, « son chauvinisme comtois dont les grands cœurs sont seuls capables. » Puis il passe la plume à son ami M. le docteur L. Chapoy, qui nous détaille les découvertes microbiologiques de l'illustre Dolois qui devaient révolutionner l'art médical et apporter à mille industries des ressources insoupçonnées.

M. H. Bouchot nous fait connaître L'HOMME et M. le docteur Chapoy LE SAVANT, « qui a le bonheur, dit-il, d'entendre arriver jusqu'à ses oreilles les accents émus de la reconnaissance générale et peut se bercer de cette douce assurance que toutes les générations de tous les peuples, dans un concert unanime de gratitude éternelle, célébreront à l'envi sa mémoire ! »

Dans la *Revue franc-comtoise*, M. H. Bouchot ne néglige pas non plus les questions archéologiques. C'est tantôt la monographie complète de nos anciens collèges de Dole, Gray, Besançon, avec une série de documents inédits et de détails complets sur leur construction par le fameux architecte Jacques Martellange ; tantôt c'est la relation et la description détaillée des dessins des XVIe et XVIIe siècles intéressant notre province et attribués à tort d'après lui à François Stella.

---

(1) **Pasteur** : ***L'homme***, **par H. Bouchot ;** ***le savant***, **par le docteur Léon Chapoy. Dole, Vernier-Arcelin, 1883.**

Puis, c'est toute une série de notes et de chroniques se rapportant à notre histoire locale ou à nos mœurs provinciales, qui eût assuré à la *Revue* une plus longue vie si la science et les trésors de l'esprit suffisaient à faire vivre un journal.

En 1883, M. H. Bouchot publie un volume de poésies en patois, intitulé *les Gaudes* (1), qu'il dédie à son ami le poète Grandmougin et dont il nous conte dans la préface la genèse sans prétention. Elles ne visent, dit-il, ni à la poésie, ni à l'esprit, ni au bon goût et ne lui ont été inspirées qu'après trois ans de séjour à Paris, quand, en fermant les yeux, il revoyait « tant de choses disparues, tant de rêves envolés ! »

La lecture de nos vieux Noëls l'avait pourtant quelque peu découragé. « Cela jeta beaucoup de neige sur mon feu, s'écrie-t-il ; il y avait dans ces choses charmantes un *bisontinisme* tel que je me trouvai un maigre Barbisier. »

Mettons cela, si vous le voulez bien, sur le compte de la modestie et avouons que son patois, plus fantaisiste parfois que celui de l'imprimeur Gauthier, n'en est pas moins un langage charmant aux tournures archaïques des plus imagées, et que l'auteur a su se montrer original dans un genre dont l'absence de prétention à l'originalité fait tout le mérite.

Toutes les pièces qui composent ce recueil seraient à citer, ne fût-ce que pour « la rude musique qui se dégage des mots », suivant l'expression de l'auteur, et avant d'être éditées, elles ont fait la joie des convives aux banquets mensuels des *Gaudes*, où M. H. Bouchot les récitait avec la fine bonhomie que nous lui connaissions, aux applaudissements de toute l'assistance.

La grande pensée qui domine toutes ces poésies patoises, c'est toujours l'amour du pays natal que M. Bou-

---

(1) *Les Gaudes*, poésies patoises. Besançon, Marion, Morel et Cie, 1883.

chot met au-dessus de tout et fait passer avant tout, et ses paysans sont tous animés d'un noble orgueil pour leur clocher.

Nous ari, nous mettans das bllaudes
Nous n' vans pas payi chû Bignon
Vingt-cinq frans ne soupe ai l'ougnon,
Nous fans das gaudes!

Puis en vers pleins de malice il raille agréablement les Parisiens qui ont l'air de faire fi de notre mets national *la canquoillote :*

Las Monsieus qui sant cousus
D' bés écus
Que grillant dans leut goillote
Migeant de grous mouchés de lâ
Et das pâ
Et craich'nt su lai canquoillote.

Bien amusante aussi l'histoire du *gouri* auquel « il n'y manque que lai pairoule », car « c'est pas ne bête, c'est ne gent » et « y ait prou de gaimins ai l'aicoule, que n'ost pas tant intelligent! »

Et, du reste, quoi de plus enviable que son sort :

Il vaut mû finir en grillâdes,
En côtis, en peteut-solâ,
Crevâ coument las camarâdes,
Que de bêtement s'en ollâ
Pou fumâ las champs de cairoute,
Coument enne caigne de chin....
Vaut mû dourmi dans lai choucroute
Que de pourri sû lou chemin!

Les vantardises de nos campagnards trouvent aussi une large part dans les patoiseries de M. H. Bouchot et n'ont rien à envier à celles des habitants de la Garonne :

Se Chaudâne etâ pus mailin,
Tire lin lin!
Il monterait jusqu'as nuaiges
Et lou Mont-Blanc serait vilain.
Main Chaudâne n'ost pas mailin,
L'ait pou de grimpâ dous étaiges.

Parmi les pièces les plus amusantes, qu'il me suffise de vous citer encore : *Las pompiers de Saint-Ferjeux ; Las conscrits de Veloutte* qui « fan lou diale ai quaitre lou jou di tiraije au sôrt et qui aimant mû l' fricot qu' las nantilles »; la fable imitée de La Fontaine la Cigale et la Fourmi, qui devient, sous la plume de M. H. Bouchot : *Lou grillot peu lai froumi* et qui se termine par cette même réflexion de philosophie pratique :

Mais si vous n'es ran fâ,
Dansâs pour vous réchaufâ !

A Paris, M. H. Bouchot a retrouvé son patois de Franche-Comté, « comme une de ces reliques des Troyens prisonniers des Grecs, chez lesquelles ils retrouvaient un parfum du pays perdu » ! « Je joue de toi, dit-il de temps à autre, ainsi que de plus heureux font du piano, mais avec cette différence que le piano, hélas ! s'entend partout en France et même en Chine, et que l'on ne te trouve presque plus, toi, vieux jargon, affreux patois, effroyable charabia, musique délicieuse. »

Comme suite à ces poésies patoises, si pleines de verve et de bonne humeur, je signalerai encore une petite pièce en deux actes, *Barbisier décoré* (1), où nous retrouvons les héros de notre vieille Crèche franc-comtoise, mais rajeunis, modernisés, se laissant aller aux goûts du jour et qui ont remplacé leur vin de Trois-Châtels, dont les vignes ont souffert de la gelée et du phylloxera, par le vin d'Algérie !

L'auteur, malgré les critiques quelque peu acerbes des mœurs présentes, se défend d'être un « Aristophane », race aussi rare aujourd'hui, dit-il, que celle « des gens sans rosettes et sans titres », et il traite de simple bluette cette amusante facétie entièrement écrite en patois bisontin.

---

(1) *Barbisier décoré*, pièce en deux actes, en patois bisontin. Besançon, imprimerie Dodivers, 1880.

En réalité, M. H. Bouchot profite largement de la licence que lui octroie ce langage particulier, qui dans ses mots peut, comme le latin, « braver l'honnêteté » ; mais notre littérature locale eût trop perdu si son auteur eût continué à laisser « soigneusement enfermées dans un meuble, comme ces *binious*, dit-il, que possèdent les Bretons à Paris », ces pièces charmantes écrites dans ce « bon vieux patois sans façon, bon garçon, fûté, acéré, par lequel ou bien on nargue son adversaire, ou bien l'on exalte un ami sincère ».

Le roman, avec ses intrigues suivies et de longue haleine, a peu tenté notre compatriote, et je ne connais de lui que celui intitulé *Au plus offrant* (1), « récits vrais de vies fausses », dont les scènes se déroulent ici, en Franche-Comté, dans un milieu que nous connaissons bien et auquel un goût prononcé de terroir donne un charme de plus.

Au fond, c'est une critique justifiée de la grande plaie des temps modernes, la politique, et des déboires qui attendent ses adeptes, et une exaltation, au contraire, du travail soutenu et persévérant qu'est le vrai chemin de la gloire, de l'honneur et d'un bien, le plus précieux de tous, la satisfaction de soi-même.

Aussi le livre est-il dédié « à l'ami inconnu, au petit étudiant pauvre », auquel M. H. Bouchot ne craint pas, dans sa préface, d'adresser cette virulente recommandation. « Je t'ai vu, dit-il, le soir derrière ta fenêtre, le nez dans tes bouquins, quand, au dehors, la politique faisait rage. Je ne te connais pas, mais comme le nègre, continue...., continue, et si tu rencontres un politicien convaincu, le pire mal du monde, tue-le. »

J'en arrive aux *Contes franc-comtois* (2), édités luxueu-

---

(1) *Au plus offrant*. Récits vrais de vies fausses. Paris, Dentu, 1889.
(2) *Contes franc-comtois*. Dole, Vernier-Arcelin, 1888.

sement à Dole, en 1887, par M. Vernier, et que M. H. Bouchot dédie à sa femme pour lui faire connaître, en même temps que les beautés de son pays natal au langage et aux tournures si pittoresques, les joies de sa première enfance mêlée à l'existence des paysans, « dont le collégien, dit-il, ne rougit pas d'être »; les douces émotions qu'il éprouvait alors aux sons de « la petite clochette aiguë de Saint-Ferjeux », unis à ceux plus graves « des bourdons bisontins »; enfin, tous ces souvenirs d'antan qui ont laissé dans son âme d'artiste une si forte impression.

« Et l'on allait par là-bas, s'écrie-t-il, c'est-à-dire devant soi, au hasard des idées, faisant des fois huit ou dix lieues avant que le diable n'eût mis ses culottes, comme nous disions, pour prendre un bain et pêcher dans l'Ognon, à Voray ou à Cussey, pour aller quérir les *mars changeants* en plein bois de Chailluz, paradis des papillons et des papillones, souvent même pour des raisons moindres, qui nous ramenaient éreintés et *gonés* pis que des masques, devant la justice maternelle, la plus douce des justices. »

L'auteur nous fait assister aux grandes joies et aux grandes douleurs des villageois qu'il fait siennes et qu'il décrit simplement comme il les a éprouvées lui-même.

Tous les types qui défilent devant nous sont connus : c'est la *Gustine*, la *mère Tastu*, *Toto-Foulon*, le *père Tabourot*, un des conteurs les plus écoutés des longues soirées d'hiver, avec son *canon de Ligny* (1) qu'on lui fait répéter à satiété; c'est la *mère Émonnot*, qui fait « roustir des grapeçons dans le fond d'un coquelon »; et mille autres que je pourrais citer encore.

Tantôt on assiste à un réveillon « où le boudin, comme un serpent noir, s'enroule sur un plat de faïence blanche »; tantôt à un festin pantagruélique de noce où l'on dévore « autant de pitance qu'un curé pourrait en bénir. »

---

(1) *Le canon de Ligny*. Paris, Lecène et Oudin, 1888.

Parfois, sur un sujet sombre, notre auteur sait jeter d'adorables et piquantes esquisses : tel cet enterrement dans la petite église du village, « où l'on voit les saints Ferjeux et Ferréol au cou coupé » ; la sainte Élisabeth de Hongrie « avec son page aux jambes *d'écrignaule* » et enfin, « où tout est blanc de fleurs et où tinte la même cloche aigrelette, pendant que les gens, groupés sur la place, *se causent* en attendant le beau monde ».

Relisez encore ce conte charmant, *La grand'mère*, dont le portrait, dans son vieux cadre doré, servait de cachette aux dragées pour les enfants sages, et qui disparut un jour, emporté avec tout le reste dans la tourmente financière de la famille. On éprouve la même émotion que l'auteur quand, après de longues années, il retrouve ce portrait à Paris, chez un brocanteur, égaré au milieu d'autres épaves du Mont-de-Piété, et on partage sa joie quand, après l'avoir pieusement enveloppé d'un vieux journal, il le rapporte triomphalement aux siens, et qu'il adresse à l'aïeule ce souhait suprême : « Vis heureuse, mère-grand, et souris à ta famille; bientôt, je l'espère, tu distribueras des bonbons aux enfants de tes petits-enfants. »

Toutes ces histoires sont vécues, et la tournure imagée du langage et des expressions, qui ont un goût de terroir des plus prononcés, n'enlève rien à la haute portée philosophique et morale qui s'en dégage, et c'est ce que l'Académie française a voulu récompenser.

L'ouvrage capital de M. H. Bouchot sur notre pays, c'est cette édition superbe de la *Franche-Comté* (1), parue en 1890, et que les illustrations merveilleuses de Sadoux complètent d'une façon si artistique.

Ce n'est pas, à proprement parler, une histoire de notre province, et l'auteur se défend du reste énergiquement

---

(1) *La Franche-Comté*, illustrations par Eugène Sadoux. Paris, Plon, 1890. Deuxième édition populaire. Paris, Plon, 1904.

d'une semblable interprétation. Ici, en effet, pas de dates, pas d'enchaînement dans l'exposition des faits, pas de conclusions philosophiques ou politiques qui en découlent, mais un long poème en prose qui chante notre pays, en décrit les merveilles et fait passer devant nous, comme dans un stéréoscope, toute une série de tableaux attrayants qui se rapportent à l'histoire de nos trois départements.

M. H. Bouchot nous présente son ouvrage avec le style imagé que nous lui connaissons, sans prétention d'aucune sorte, en causeur aimable et en artiste, plutôt qu'en historien rigide et froid.

Dans la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, ce ne sont pas les batailles ni les traités qui l'intéressent, c'est plutôt l'air penaud du maître du monde, du Roi-Soleil arrivant à Marnay, le 1er mai 1674, « sur les quatre heures du soir, par un temps de loup, engoncé dans un manteau sale, le feutre tombant et la perruque défrisée, crotté comme un chien barbet ».

Le volume tout entier n'est ainsi qu'une suite de projections lumineuses sur les faits les plus importants de notre histoire locale, ou sur les monuments les plus curieux de la Comté et ses sites les plus pittoresques.

Tantôt c'est une vieille église que l'auteur nous détaille savamment, tantôt c'est un château démantelé et ruiné dont on lit encore la grandeur « évanouie dans les broussailles », ou bien un vieux couvent aux murs noircis par le temps.

Parfois c'est une légende oubliée ou une vieille chanson que l'auteur fait revivre; mais où il excelle, c'est quand, suivant le précepte de Ch. Nodier, il s'en va le long de l'eau, non pas pour y trouver des fleurs comme le maître, mais pour y rencontrer de belles choses à décrire.

C'est alors qu'il marche de merveille en merveille. Voici le Doubs qui tantôt « caresse des roches énormes, tour à

tour large ou resserré, coulant en torrent ou répandu en lac paisible. » Puis c'est le Cusancin, « admirablement clair et limpide, qui *garrule* sur des cailloux sous les noyers et les saules; voici la Saône, promenant longtemps « son indolence féconde dans un lit de pâtures admirables, au long des saulaies, à la base des vignobles, sur le revers des côtes joyeuses »; enfin c'est l'Ognon, « cueillant au passage tous les ruisseaux, les ruisselets, buvant le Rahin d'un trait, saluant les ruines de Ronchamp », comme il saluera plus tard, avant de se jeter dans la Saône, le château féodal de Mutigney et les derniers vestiges d'Amagetobrie (1), terme de ce voyage pittoresque entrepris par l'auteur dans notre belle contrée et d'où il contemplera une dernière fois le Doubs, le Jura et la Haute-Saône, qui semblent s'y être donné rendez-vous.

Je n'ignore pas que des critiques assez vives ont été faites au sujet de cet ouvrage et que, récemment encore, un journal parisien rappelait l'indifférence avec laquelle . avait été accueilli en Franche-Comté.

La raison nous en paraît simple. C'est que M. H. Bouchot, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, avait souvent la plume assez mordante, et il n'y a qu'à se rappeler ses premiers essais à Vitry-le-François, au commencement de sa carrière, où, pour le charme d'un bon mot et quelques appréciations risquées, il avait vu toute une cabale se dresser contre lui; mais ce qu'il faut reconnaître, c'est que sa bonne foi ne peut jamais être mise en doute, et que les quelques écarts de plume qu'on pourrait lui reprocher sont plutôt dus à la vivacité de son esprit prime-sautier qu'à un penchant à la médisance.

---

(1) Amagetobrie. Pour Gollut et les historiens modernes, Dunod et Amédée Thierry, Broye est situé sur l'emplacement de l'ancienne Amagetobrie, tandis que le docteur Perron, dans une monographie de son pays natal parue en 1889, prétend qu'il ne faut accepter cette opinion que sous toute réserve.

Je sais bien que M. H. Bouchot traite Besançon de « petite grande ville étroite », dont les égouts s'en vont, « serpentant au milieu des ruelles noires et sales, en tombant en diversion dans le Doubs. » Mais il se hâte d'ajouter plus loin combien il regrette nos vieux quais disparus « avec leurs maisons suspendues comme des palais vénitiens. »

Il raille aussi quelque peu notre promenade Granvelle, « ce mouchoir de poche *ombreux*, où se réunit la fine fleur du cru au jour de bruit dans le kiosque », mais n'est-ce pas pour mieux faire ressortir « la décoration fleurie » et le haut style du palais du chancelier Perrenot et y préparer la future installation de nos musées? « Cluny lui-même, dit-il, ne saurait offrir aux arts un abri à la fois plus honorable et plus grandiose. »

Quoi qu'il en soit, nous aurions peut-être mauvaise grâce de tenir rigueur à M. H. Bouchot de ces quelques boutades à l'adresse de notre cité, car il y a des choses qu'il faut savoir pardonner aux poètes et aux artistes! N'avons-nous pas oublié depuis longtemps que le plus grand poète des temps modernes n'a pas craint, dans un moment de mauvaise humeur assurément, de baptiser sa ville natale « de trou de taupes environné de taupinières. »

Du reste, les dernières lignes de l'ouvrage sont écrites avec un tel accent de patriotisme, que l'on sent que l'amour de Bouchot pour la grande patrie n'est que l'écho de celui qu'il avait voué à la petite patrie, à sa chère Comté, et je ne saurais mieux terminer le compte rendu écourté de ce bel ouvrage qu'en en citant textuellement les dernières lignes, où l'ancien combattant de Villersexel et le patriote franc-comtois se retrouvent tout entier.

« Et je vous dirai, petits soldats rouges, blancs et bleus, qui habitez ses forts, que notre Comté est la plus française des provinces françaises, qu'elle a bon cœur et mauvaise tête. Quand elle s'est donnée une fois, c'est pour « la

toute », comme elle dit, pour toujours, sans repentir. Voyez qu'elle s'est enfermée fièrement chez elle, dans une maison close de hautes murailles, elle ne souffre aucune promiscuité dangereuse. La voilà pourtant assise à la plus méchante place des frontières ; il n'est de si excellentes portes qu'on ne puisse briser. Elle compte sur vous pour lui faire porter respect et honneur : prenez en bon gré sa prière.

« Elle a perdu ses deux sœurs germaines ; et vous savez ce qu'on tremble pour les autres dans les familles où la mort a déjà frappé deux fois.

« Défendez-la, petits soldats blancs, rouges et bleus. »

L'EXPOSITION DES ARTS RÉTROSPECTIFS

en Franche-Comté

L'exposé succinct de l'œuvre franc-comtoise de M. H. Bouchot, que j'ai essayé de vous esquisser rapidement, ne serait pas complet, si je ne vous rappelais la part active que notre compatriote prit à nos expositions provinciales, notamment à celle des arts rétrospectifs en Franche-Comté, qu'il organisa de concert avec son ami l'artiste paysagiste, M. Boudot, le président de la Société des amis des beaux-arts, M. Forien, le conservateur de la bibliothèque de la ville, M. Gazier, et enfin notre confrère, M. Louis Baille.

Vous n'ignorez pas que c'est grâce à son activité et au concours empressé de ses dévoués collaborateurs que nous avons pu montrer aux étrangers que l'art franc-comtois chez nos devanciers n'était ni un mythe, ni une fiction, et que nous n'avions rien à envier à nos voisins du Nord, ni à ceux du Midi.

Mais cette exposition a eu ses chroniqueurs et ses historiens, et son souvenir est encore trop présent à l'esprit de tous pour vous en parler longuement. Je veux simple-

ment vous rappeler le grand rôle que joua M. H. Bouchot dans cette manifestation de notre ancien art comtois.

C'était en effet une tâche épineuse, délicate, difficile entre toutes et pleine de responsabilités que celle entreprise par son éminent organisateur : tâche qui consistait à dépouiller les musées et les collections particulières de leurs plus belles pièces pour les réunir, les classer, les cataloguer et les présenter au public dans un cadre digne d'elles et savamment disposé pour la plus grande joie des yeux et de l'esprit.

Cette exposition nous procura, en outre, la satisfaction d'entendre encore notre éminent ami, dont le discours d'inauguration ne fut qu'un nouvel aveu solennel de son chauvinisme comtois et de son amour ardent du sol natal.

Dans un exposé clair et concis, il salua une dernière fois nos vieux maîtres comtois, les Jehan d'Arbois, les Jacques Prévost, les Courtois, qui ont semé dans notre pays, dit-il, des « atavismes inéluctables » d'où devaient sortir plus tard les Courbet d'Ornans, les Gérôme de Vesoul, les Pointelin d'Arbois, considérés d'un avis unanime comme les plus grands maîtres de l'école française moderne.

Les portes de notre exposition étaient à peine fermées que nous apprenions avec stupeur la mort subite et inattendue de celui qui l'avait si brillamment inaugurée quelques mois auparavant.

Ce fut pour les lettres et pour les arts, pour ses amis parmi lesquels nombre d'entre nous avions l'honneur de compter, pour la Franche-Comté tout entière, un deuil cruel auquel s'associeront tous ceux qui, de près ou de loin, avaient connu et aimé M. H. Bouchot et qui étaient fiers à juste titre de le compter parmi leurs compatriotes.

Ce fut pour le foyer familial, dont il était l'honneur et l'appui et où jusqu'à présent le bonheur seul avait régné sans partage, un de ces coups inattendus du sort, une

catastrophe soudaine et imprévue qui brisa brutalement la joie et les espérances de ceux qui restaient.

M. H. Bouchot avait épousé en effet, à Paris, en 1885, Mlle Claire Chevalier, qui lui avait apporté, avec son pinceau d'artiste et sa grande culture intellectuelle, le charme de la grâce qui embellit tout. Elle était devenue depuis longtemps la collaboratrice zélée de ses travaux et, en ce moment même, elle fait taire sa douleur en mettant la dernière main à une étude de son mari sur la miniature dont une des pages, commencée le matin même de sa mort, resta inachevée.

Deux enfants étaient venus resserrer les liens de cette union si bien assortie : un fils récemment entré à l'École des chartes qui, nous n'en doutons pas, fera revivre à la Bibliothèque nationale, avec le nom de Bouchot, ses belles qualités de travail et d'amabilité, et une charmante fillette dont la physionomie ouverte et douce rappelle la bonté et l'intelligence paternelles.

A cette famille si cruellement éprouvée, il faut ajouter encore le nom de Mlle Bouchot, sa sœur, qui avait assisté à ses premiers essais scientifiques et littéraires, et qui du fond du petit appartement de la rue Vaneau, qu'ils occupaient autrefois ensemble, servait de trait d'union entre les jours sombres du début et les succès croissants des dernières années auxquels elle était si heureuse d'applaudir.

Des obsèques solennelles furent célébrées à Paris, à l'église Saint-Sulpice, auxquelles une assistance nombreuse, choisie parmi tous ceux qui ont un nom dans les lettres, dans les sciences ou dans les arts, se fit un devoir d'assister.

A Montparnasse, où eut lieu l'inhumation et où s'élèvera bientôt un monument dû à la généreuse initiative de ses amis comtois, de nombreux discours furent prononcés, exaltant l'ami, le savant, l'artiste.... dont la vie admi-

rable et toute de travail et de dévouement ne rendait que plus cruelle cette triste séparation (1).

Un service funèbre, organisé par les soins d'un de ses anciens professeurs, M. le chanoine Marquiset, réunissait quelques jours après, dans l'église de Saint-Ferjeux, ses nombreux admirateurs et amis de la province.

La cérémonie fut grandiose et savamment ordonnée, mais pendant que sous les voûtes de l'imposante basilique retentissaient les derniers accords de la messe de *Requiem* de Gounod, exécutée par les meilleurs artistes de notre ville, et que la voix majestueuse des cloches répercutait au loin le glas funèbre...., notre pensée se reportait tristement *à la petite église pauvrette et grise au clocher pointu* que notre compatriote avait chantée tant de fois, *à la petite clochette qui tinte des sons aigrelets; aux saints Ferjeux et Ferréol au cou coupé; à la sainte Élisabeth de Hongrie avec son page aux jambes d'écrignaule;* enfin, *à tous ces paysans groupés sur la place qui se causent, en attendant le beau monde !*

---

(1) Les obsèques de M. H. Bouchot eurent lieu à l'église Saint-Sulpice le samedi 13 octobre. Le deuil était conduit par son fils, M. Jean Bouchot, élève à l'École des chartes. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur; Jacquet, membre de l'Institut; Marcel, administrateur de la Bibliothèque nationale, et J. Berger, membre de l'Institut.

L'absoute a été donnée par l'abbé Letourneau, curé de Saint-Sulpice.

Parmi les nombreux discours qui furent prononcés, il faut citer notamment : celui de M. Jacquet, président de l'Académie des beaux-arts; celui de M. Thomas, au nom des élèves de l'École des chartes; celui de M. le comte Delaborde, au nom de la Société des antiquaires de France; enfin celui de notre poète franc-comtois, M. Grandmougin, qui parla au nom du journal *les Gaudes*, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, et des différentes sociétés scientifiques franc-comtoises dont M. Henri Bouchot faisait partie.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE DE M. HENRI BOUCHOT

Membre de l'Institut

Conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale

(Extrait du journal *les Gaudes*. — 1er août 1906)

I. — Art

L'ART DANS LA DÉCORATION DU DIPLÔME, recueil de 104 documents modernes. — *Paris, H. Laurens*, 1901. In-fol., VIII p., 32 pl.

LES ARTISTES DE LA MARNE AU SALON DE 1880. — *Vitry-le-François, Pessez*, 1880. In-8, 13 p.

CATALOGUE de l'exposition du XVIIIe siècle à la Bibliothèque nationale en 1906. — *Paul Lévy*, 1906. 1 vol. in-8 (*).

LES CLOUET ET CORNEILLE DE LYON, d'après des documents inédits. — *Paris, librairie de l'art*, 1892. Gr. in-8, 62 p., fig. (*Les artistes célèbres*).

CATALOGUE DE L'EXPOSITION DES PRIMITIFS FRANÇAIS (Peinture), *Paris*, 1904. In-8, 3 éditions.

DICTIONNAIRE DES MARQUES ET MONOGRAMMES DES GRAVEURS, par Georges Duplessis et Henri Bouchot. — *Paris, Rouam*, 1896. In-8, VIII-325 p. (*Guides du collectionneur*).

DEBUCOURT, coll. des artistes célèbres. — *Paris, librairie de l'art*, 1905. In-4.

LES EX-LIBRIS et les marques de possession du livre. — *Paris, Rouveyre*, 1890. In-16, 104 p., fig.

EXPOSITION DES PRIMITIFS FRANÇAIS. — *Paris, Lévy*, 1904. In-fol., 100 planches.

LA FEMME ANGLAISE ET SES PEINTRES. — *Paris, librairie de l'art ancien et moderne*, 1901. In-4.

HISTOIRE DE LA GRAVURE EN FRANCE (en allemand, dans les *Vervielfaltigende Kuntz*), Wien, 4 (*).

JACQUES CALLOT, sa vie, son œuvre et ses continuateurs. — *Paris, Hachette*, 1889. In-16, v-240 p., portr. et fig.

LA LITHOGRAPHIE. — *Paris, librairies-imprimeries réunies*, 1895. In-8, 296 p. et fig. (*Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*).

LE LIVRE D'HEURES DE MARGUERITE DE ROHAN, comtesse d'Angoulême, étude historique et critique. — *Paris, Leclerc*, 1903. In-8, 27 p. et pl.

LE LIVRE, l'illustration, la reliure, étude historique sommaire. — *Paris, Quantin*, 1886. In-8, 320 p. et fig. (*Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*).

THE PRINTED BOOK, its history, illustration and adornment, from the

days of Gutenberg to the present times.... translated and enlarged by E. C. Bigmore. — *London, H. Grevel*, 1887. In-8, VIII-312 p. et fig.

LES LIVRES A VIGNETTES DU XV[e] AU XVIII[e] SIÈCLE. L'histoire et l'art dans le livre, idée d'une collection documentaire, moyens d'y parvenir. — *Paris, Rouveyre*, 1891. In-18, 94 p. et fig.

LES LIVRES A VIGNETTES DU XIX[e] SIÈCLE. Du classique et du romantique, le livre à vignettes sous Louis-Philippe, sous le second Empire, et de 1870 à 1880. *Paris, Rouveyre*, 1891. In-18.

DES LIVRES MODERNES QU'IL CONVIENT D'ACQUÉRIR. L'art et l'engouement, la bibliofolie contemporaine, les procédés de décoration. — *Paris, Rouveyre*, 1891. In-18, 100 p. et fig. (*Bibliothèque des connaissances utiles aux amis des livres*).

NOTICE SUR CH. MONGINOT dans : Catalogue des peintures et pastels par feu Ch. Monginot. — *Paris*, 1901. In-8.

NOTICE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE M. CORROYER, membre de l'Institut. — *Paris, imp. de Didot*, 1905. In-4.

L'ŒUVRE DE GUTENBERG, l'imprimerie, l'illustration. — *Paris, Lecène et Oudin*, 1887. In-8, 240 p. et fig. Nouvelles éditions en 1888 et 1889.

PRÉFACE de : *Le Journal*, par Clovis Hugues. – *Paris*, 1890. In-8 (*Société artistique du livre illustré. Paris vivant*).

LA PRÉPARATION ET LA PUBLICATION D'UN LIVRE ILLUSTRÉ AU XVI[e] SIÈCLE, 1573-1588. — *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur*, 1893. In-8, 12 p.

LES PRIMITIFS FRANÇAIS. — *Paris*, 1905. In-8, 3 éditions (*).

I PRIMITIVI FRANCESI. Estratto da l'*Arte*. Roma, 1905. In-4.

QUELQUES DAMES DU XVI[e] SIÈCLE ET LEURS PEINTRES. *Paris, Société de propagation des livres d'art*, 1888. In-fol., 56 p. et 16 pl. (*)

QUELQUES ESTAMPES PRIMITIVES DE LA RÉGION DE DOUAI (Extrait des Mémoires du centenaire des antiquaires de France). *Paris*, 1904. In-4.

DE LA RELIURE, exemples à imiter ou à rejeter. L'art du siècle, de l'habillement du livre, ses qualités et sa décoration. — *Paris, Rouveyre*, 1891. In-16, 92 p., front. grav., pl. (*Bibliothèque des connaissances utiles aux amis des livres*).

UN ANCÊTRE DE LA GRAVURE SUR BOIS, étude sur un xylographe gravé en Bourgogne vers 1370. — *Paris, E. Lévy*, 1902. Gr. in-4, XII-131 p., fig. et pl.

COLLECTION A. BEURDELEY. Préface. *Paris*, 1905. Gr. in-4 (*).

II. — **Bibliothèque nationale** (cabinet des estampes)

INVENTAIRE DES DESSINS ET ESTAMPES RELATIFS AU DÉPARTEMENT DE L'AISNE, recueillis et légués à la Bibliothèque nationale par M. Édouard Fleury. *Paris, Hachette*, 1887. In-8, IV-335 p.

LES DEUX CENTS INCUNABLES XYLOGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DES ESTAMPES. Origines de la gravure sur bois, les Précurseurs, les

Papiers, les Indulgences, les « Grandes pièces » des cabinets d'Europe. Catalogue raisonné des estampes sur bois et sur métal du cabinet de Paris.... *Paris, E. Lévy*, 1903. Gr. in-4, XI-260 p. et 1 vol. de pl. gr. in-fol.

INVENTAIRE DES DESSINS EXÉCUTÉS PAR ROGER DE GAIGNIÈRES, et conservés aux Départements des estampes et des manuscrits. — *Paris, Plon*, 1891, 2 vol. in-8.

LE CABINET DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, guide du lecteur et du visiteur, catalogue général et raisonné des collections qui y sont conservées. — *Paris, Dentu*, 1895. In-8, XXIV-392 p.

CATALOGUE DE DESSINS RELATIFS A L'HISTOIRE DU THÉATRE, conservés au Département des estampes de la Bibliothèque nationale, avec la description d'estampes rares sur le même sujet, récemment acquises par M. Destailleur. — *Paris*, 1896. In-8, 82 p.

CENT MODÈLES D'ORFÈVRERIE FRANÇAISE DES XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES, exécutés par les orfèvres-sculpteurs royaux Nicolas de Launay, J. Jacques Roëttiers, Thomas Germain, François-Thomas Germain, et reproduits d'après les dessins originaux de la Bibliothèque nationale. Préface et catalogue. — *Paris, Rouveyre*, 1889. In-fol., IV p. et 60 pl.

CHARLES VIII ET ANNE DE BRETAGNE, portraits peints inconnus à la Bibliothèque nationale. — *Paris, A. Lévy*, 1888. In-4, 8 p. et pl.

M. GEORGES DUPLESSIS, membre de l'Institut, conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, 1834-1899. — *Paris, Lahure*, s. d., in-8, 48 p. et portr.

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX D'ETIENNE MARTELLANGE, architecte des Jésuites (1569-1641), suivie du Catalogue de ses dessins précédemment attribués à François Stella. — *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur*, 1886. In-8, 54 p.

LE PORTRAIT DE LOUIS II D'ANJOU, roi de Sicile, à la Bibliothèque nationale. — *Paris, A. Lévy*, 1886. In-4, 10 p. et 2 pl.

LES PORTRAITS AU CRAYON DES XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES, conservés à la Bibliothèque nationale (1525-1646). — *Paris, Oudin*, 1884. Gr. in-8, 412 p. et 2 pl.

LES PORTRAITS PEINTS DE CHARLES VIII ET D'ANNE DE BRETAGNE à la Bibliothèque nationale. — *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur*, 1887. In-8, 2 pl.

LES RELIURES D'ART à la Bibliothèque nationale. Quatre-vingts planches reproduites d'après les originaux, par Aron frères. — *Paris, E. Rouveyre*, 1888, Gr. in-8, 51-XXII p., front. gravé, pl.

III. — Franche-Comté

BARBISIER DÉCORÉ, pièce en 2 actes en patois bisontin. — *Besançon, imp. Dodivers*, 1880. In-12, 22 p.

CONTES FRANC-COMTOIS, édition unique. — *Dole, Vernier-Arcelin*, 1887. In-16, 378 p.; dessin d'Albert Edelfelt.

La Franche-Comté, illustrations par Eugène Sadoux. — *Paris, Plon*, 1890. In-fol., IV-455 p. et 46 pl.

— — Deuxième édition populaire. — *Paris, Plon*, 1904.

Les Gaudes, poésies patoises. — *Besançon, Marion, Morel et Cie*, 1883 In-16, XVI-124 p.; dessin de Jean Gigoux.

Jean Gigoux, peintre d'histoire, en collaboration avec divers. Extr. de la *Revue franc-comtoise*. Portrait par Bonnat, 1884. In-4.

Mandrin en Bourgogne, décembre 1754, d'après un mémoire inédit. — *Paris, Picard*, 1881. In-8, 32 p.

Pasteur : L'homme, par Henri Bouchot; le savant, par le docteur Léon Chapoy. — *Dole, Vernier-Arcelin*, 1883. In-8, 24 p., portr.

Préface de : Feuvrier (Julien). Le collège de l'Arc à Dole. *Dole*, 1887. In-18.

Collaboration à : Hozier (Charles d'). Armorial général de France. — *Dijon*, 1875, 3 tomes en 2 vol. in-8.

I. Franche-Comté.

II-III. Généralité de Bourgogne.

— Revue franc-comtoise. — *Dole (et Lons-le-Saunier)*, 1883-1889. 7 vol. in-8 (direction).

— Les Gaudes. — *Besançon, Cariage*, 1888-1904. 18 vol. in-4 (collaboration),

IV. — Histoire

Catherine de Médicis. — *Paris, Boussod-Manz, Joyant*, 1899. In-fol., 181 p. et 49 pl.

Les élégantes du second empire. — *Paris, librairie illustrée*, 1896. In-16, XVII-253 p. et 48 pl.

L'épopée du costume militaire français. Aquarelles et dessins originaux de Job. — *Paris, May*, 1898. In-fol., x-299 p. — Nouvelle édition. — *Paris, Gaillard*, 1906.

Les femmes de Brantôme. — *Paris, Quantin*, 1890. In-4, 290 p. et 30 pl., fig.

Histoire anecdotique des métiers avant 1789. — *Paris, Lecène et Oudin*, 1887. In-8, 159 p. et fig. Nouvelles éditions en 1888 et 1892.

Histoire du bailliage de Vitry-le-François. Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*. In-8, 1891.

Les idées de Monsieur Vincent, histoire d'il y a deux siècles, à propos d'un discours d'hier. — *Vitry-le-François, Pessez*, 1879. In-18, 13 p.

Lettres sur l'histoire du Perthois (XIVe siècle). — *Vitry-le-François, Pessez*, 1880. In-8, 36 p.

Le livre rouge de l'hotel de ville de Saint-Quentin, publié avec une préface de M. Henri Martin, de l'Académie française, par Henri Bouchot et Emmanuel Lemaire. — *Saint-Quentin, Poette*, 1891. Gr. in-4, cx-491 p. et pl. fac-sim.

Le luxe français. L'Empire. Illustration documentaire d'après les originaux de l'époque — *Paris, Librairie illustrée*, 1893, Gr. in-8, 324 p., pl. et fig.

Le luxe français. La Restauration. — *Paris*, *Librairie illustrée*. Gr. in-8.

Mœurs et coutumes de la France. La famille d'autrefois : Le mariage, la naissance, la mort. — *Paris*, *Lecène et Oudin*, 1887. In-4, 324 p. et fig.

Paris révolutionnaire, par Alexandre-Oct. Bérard. La Convention. — *Paris*, 1901. In-8 (*Les arts sous la Convention*, par Henri Bouchot).

Préface de : Iconographie du costume militaire de la Révolution et de l'Empire, par Sauzey. — *Paris*, 1901. In-16.

Le procès de Madame Duplessis (A propos de *Joseph Balsamo*, d'A. Dumas). — *Vitry-le-François*. In-4, 1878 (6 exemplaires).

La société a Vitry-le-François aux xviie et xviiie siècles, par le marquis de la Mothe (Hector Bonhuy [Henri Bouchot]). — *Vitry-le-François*, *Pessez*, 1878. In-8, 154 p.

La toilette a la cour de Napoléon, chiffons et politique de grandes dames (1810-1815), d'après des documents inédits. — *Paris*, *Librairie illustrée*, 1895. In-8, xii-267 p.

Edition de : Les sept discours touchant les femmes galantes de Brantôme. — *Paris*, 1882, 3 vol. in-16.

V. — Littérature

Le canon de Ligny, suivi de Maigre Echine, le Fou Roland, l'Eclair, la Fusillée. — *Paris*, *Lecène et Oudin*, 1886. In-8, 71 p., fig. Nouvelles éditions en 1887, 1888, 1889, 1892.

Récits vrais de vies fausses. Au plus offrant. — *Paris*, *Dentu*, 1889. In-18, 347 p.

Cette bibliographie méthodique a été établie d'après les fiches de la Bibliothèque nationale. Elle ne représente que les livres de M. Henri Bouchot, et. par conséquent, ne rend compte que d'une partie de son activité. Pour en donner une idée complète, il faudrait, en outre, dresser la liste des articles, études et notices, innombrables, parus dans la plupart des grandes revues françaises et étrangères, comme *la Gazette des beaux-arts, les Arts, l'Art et les artistes, les Lettres et les arts, l'Arte* de Rome, *la Revue de l'art, l'Art, la Bibliothèque de l'École des chartes, le Monde moderne, la Revue des Deux Mondes, le Harpers Magazine, la Saturday Review, la Zeitschrift für bildende Kunst, le Burlington Magazine, le Vervielfaltigende Kunst der Gegenwart*, etc. Peut-être, alors, arriverait-on à cette conclusion que M. Bouchot n'a pas produit moins que la valeur de trois cents volumes in-16, de 300 pages chacun en moyenne. C'est ce labeur colossal du continuateur des Viollet-le-Duc, Quicherat, Courajod, que l'Institut a voulu reconnaître en élisant M. Bouchot, le 16 avril 1904, par 23 voix sur 35, contre MM. Bellaigue, Mounet-Sully, docteur Richer et autres. Georges Riat.

CHRONIQUE

M Ferdinand Brunetière vient de mourir. Un de nos compatriotes, son collègue à l'Académie française, M. Étienne Lamy, lui a consacré, dans le dernier numéro du *Correspondant* (25 décembre), une étude où il a mis en lumière la dernière période de sa vie intellectuelle. Brunetière, dit-il, accomplit dans sa destinée cette évolution qu'il tenait pour une loi nécessaire du monde. A partir de 1895, l'éminent critique explora pas à pas le domaine des choses de la foi, jusqu'à « cette borne milliaire à laquelle parviennent, par toutes les routes de la pensée, les voyageurs dignes de ne pas rester en chemin. »

Ce que ne dit pas M. Lamy, et ce qu'il ne pouvait dire dans un travail d'ordre général, c'est que Besançon a été la ville où Brunetière a inauguré ses « discours de combat », en d'autres termes les expositions orales, polémiques et discrètement autobiographiques où il faisait connaître « le résultat de ses expériences religieuses ». Devant un auditoire convoqué par la Conférence Saint-Thomas d'Aquin, le 2 février 1896, il y a constaté et caractérisé la « renaissance de l'idéalisme » au milieu de la société contemporaine. Le 19 novembre 1898, à une des séances du Congrès catholique, il a défini le « besoin de croire », dans une dissertation éloquente qu'un critique autorisé (M. Henry Bordeaux) déclarait hier un chef-d'œuvre. Le 28 novembre 1903, il a fait ressortir l'action sociale du christianisme et, accessoirement, le caractère religieux, ou plutôt antireligieux, de la Révolution française. L'année suivante, sous le coup des premières at-

teintes de la maladie à laquelle il a succombé, il écrivait à un Bisontin : « Tous nos malheurs ont beau procéder de notre traditionnelle indifférence — ou lâcheté; nous y per sisterons aussi longtemps que notre idéal ne s'élèvera pas au-dessus de celui de l'heure présente. »

Entre temps, il a parlé à Besançon des maîtres de la poésie et de l'éloquence françaises, de Victor Hugo (13 février 1898) et de Bossuet (25 février 1900). On pourrait joindre à cette liste deux autres discours prononcés dans notre voisinage, et dont le succès fera comprendre l'autorité de leur auteur, si l'on considère à la fois et le sujet et l'auditoire, celui de Genève sur Calvin, et celui de Porrentruy sur l'Eucharistie. Aussi les Franc-Comtois ont-ils des raisons toutes spéciales d'associer leurs regrets à ceux qui, partout, saluent la mémoire de M. Brunetière; et, parmi les hommages qui lui ont été adressés sur place, de son vivant, on ne saurait oublier ici ceux de plusieurs membres de l'Académie, le chanoine Suchet, MM. Henri Mairot, Jean Guiraud et Montenoise.

— M. Eugène Sadoux est mort récemment en Tunisie, où il dirigeait des fouilles archéologiques. Cet artiste distingué n'était pas Franc-Comtois de naissance, mais il avait acquis ses lettres de naturalisation en illustrant avec le talent que l'on sait le livre de M. Bouchot sur la Franche-Comté.

— Dans la *Revue des Études franco-russes* du 1er octobre, M. Veuclin a consacré une étude documentaire à Nicolas-Gabriel Clerc, ce Franc-Comtois de Baume-les-Dames qui fut le premier historien français de la Russie. Les pièces publiées par lui sont extraites des Archives du ministère des affaires étrangères. Elles se rapportent aux relations que Clerc, à la suite de ses deux séjours en Russie, entretint avec le ministre Vergennes, aux infor-

mations qu'il lui fournit, à l'appui qu'il sollicitait du gouvernement pour la publication de ses ouvrages. Clerc, suspect aux Russes par le seul fait de sa qualité d'étranger, ne fut accueilli qu'avec réserve à Paris, où on craignait de blesser Catherine II. Les documents imprimés par M. Veuclin font ressortir cette situation bizarre, qui pesa sur toute la vie et la destinée de notre compatriote. Son fils, né comme lui à Baume, a laissé divers écrits sur la Russie, également composés pour le gouvernement français, de 1808 à 1812, et restés inédits.

— Les mémoires du général marquis d'Hautpoul (1789-1865), publiés en 1906, contiennent cette petite anecdote intéressante à glaner pour la chronique de Besançon pendant la Révolution : « Le général d'Hautpoul...., avant la Révolution, capitaine aux chasseurs du Languedoc, n'émigra pas et devint colonel de son régiment en 1792. Se trouvant à Besançon en 1793, à l'époque où la Convention décréta que tous les nobles devaient quitter le service, il fut au moment, pour se soustraire à une mort certaine, de quitter la France; mais son régiment, où il était fort aimé, monta à cheval, se mit en bataille sous les fenêtres du représentant du peuple, et lui fit entendre ces paroles, si flatteuses pour mon parent : « Point de d'Hautpoul, point de chasseurs! » Le représentant du peuple promit alors au régiment qu'il conserverait son colonel. Bientôt après, mon cousin partit pour l'armée de Sambre-et-Meuse.... »

— Parmi les auteurs récompensés par l'Académie française, nous avons à signaler un compatriote et l'un de nos associés étrangers.

M. le capitaine Mahon, de Lons-le-Saunier, est l'un des partageants du prix Thérouanne pour son travail sur les *Armées du Directoire*.

M. Philippe Godet, professeur à l'Académie de Neucha-

tel, obtient une récompense analogue pour son étude sur *Madame de Charrière*, dont notre confrère, M. Pingaud, nous a entretenus dernièrement.

— Sous ce titre : *A travers l'Alsace, la Franche-Comté et la Suisse*, M. Roger Roux a publié une étude fort agréable à lire sur les *Soirées helvétiennes*, livre oublié aujourd'hui, mais qui eut un grand succès lorsque son auteur, Alexandre-Frédéric-Jacques Masson, marquis de Pezay, le publia en 1771. Masson était assez frivole pour mériter le surnom de *Clair de lune de Dorat*, assez sérieux pour devenir le précepteur, pour la tactique, du Dauphin, le futur Louis XVI. Il semble, d'après les citations de M. Roux, que ces deux caractères se retrouvent dans son livre; il semble aussi que le premier domine le second, et que l'intérêt en est dans la forme spirituelle et légère plutôt que dans la profondeur de l'observation. Mais pour ceux qui jugent, avec M. Roux, que rien n'est à négliger de ce qui peut nous renseigner sur l'histoire de notre province, l'œuvre de Masson n'est pas sans valeur; les curieuses pages consacrées à l'histoire des Bousbots de Battant suffisent à le prouver.

— Outre son volume annuel de Mémoires, qui est en préparation, la Société d'émulation du Doubs en publie cette année un second qui contient plusieurs travaux d'un grand intérêt. Auguste Castan y tient une place prépondérante avec quatre études où se retrouvent la variété de ses aptitudes et la sûreté de son érudition.

Ce sont : 1° *Une notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, précédemment publiée dans les *Annuaires du Doubs* (années 1864 et 1865);

2° Son travail intitulé : *Granvelle et le petit empereur de Besançon, 1518-1538*, que la *Revue historique* avait publié en 1876. Cette étude, importante pour l'histoire mu-

nicipale et religieuse de notre ville au XVIe siècle, est complétée par la publication de plusieurs pièces justificatives que l'auteur n'avait pas données à la *Revue historique*. Elle est illustrée, en outre, d'une eau-forte de M. Fournier-Sarlovèze, représentant le buste de Gauthiot d'Ancier, que possède le musée de Gray, et d'une photogravure du portrait de Nicolas de Granvelle attribué au Titien;

3° Une note sur le portrait du maréchal de Vieilleville, au musée de Besançon. Cette note, lue à la Société d'émulation du Doubs, le 17 juin 1892, restitue au peintre connu sous le nom de Corneille de Lyon un portrait attribué d'abord à François Clouet dit Janet; elle est accompagnée de la reproduction en photogravure du tableau qui en est l'occasion;

4° Une note publiée par la *Franche-Comté*, en juin 1892, sur deux gouaches du peintre Cornu, représentant la place Saint-Pierre en 1782. Ces deux gouaches sont également reproduites en photogravure dans ce volume.

Les deux frères Édouard et Claude-Jules Grenier sont en outre l'objet d'une double étude. — M. Charles Baille a étudié le poète et le littérateur — M. Gaston Coindre a autorisé la reproduction d'une partie de la notice qu'il avait consacrée à l'artiste, et de la lettre qu'Édouard Grenier lui écrivit à ce sujet. Une reproduction du beau dessin de Henri Lehmann, représentant les deux frères Grenier, et que possède la Société d'émulation, ajoute encore un nouveau prix au travail de MM. Baille et Coindre.

Enfin le volume est complété par l'étude de M. Nardin, sur *Jacques Folliet, imprimeur, libraire et papetier*, dont il est rendu compte dans ce bulletin.

— Parmi les ouvrages récemment publiés qui peuvent intéresser les lecteurs de notre bulletin, nous signalons *La Chine novatrice et guerrière*, par le capitaine d'Ollone, notre associé correspondant, et *Voyage en Espagne*,

par M. le chanoine Marchand, curé de Saint-François-Xavier.

— La *Revue d'Alsace*, dans son numéro de septembre-octobre 1906, a donné, sous la signature de Henri Bardy, une notice intéressante sur Marc-Antoine Laire, député de Belfort-Huningue aux états généraux. L'auteur constate et regrette que les historiens de l'Alsace aient négligé jusqu'ici cette figure originale. Il semble, en effet, d'après les détails qu'il nous donne, que le nom de Laire mérite de ne pas être oublié ; voici en deux mots son histoire. Marc-Antoine Laire est né à Montbéliard, le 12 novembre 1757, de parents français protestants qui s'y étaient réfugiés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il exerça la chirurgie comme son père, émigra à Saint-Domingue où il gagna une petite fortune, et de retour en France s'installa dans le village de Danjoutin, où il vivait en bourgeois campagnard lorsque éclata la Révolution. Il fut élu aux états généraux, grâce à l'appui de son ami, l'abbé Lubert, originaire d'Héricourt et chanoine de la collégiale Saint-Denis de Belfort. A l'Assemblée nationale constituante, Laire se fit remarquer et écouter, il partageait les illusions et les préjugés de son temps et manifesta souvent contre les membres de la droite et les ecclésiastiques de l'Assemblée une animosité qu'expliquent ses opinions politiques et sa religion. Cette vivacité de sentiments n'alla jamais du moins jusqu'à la haine. Après la clôture de la Constituante, Laire revint à Danjoutin. En décembre 1793, une épidémie de typhus éclata à Belfort, occasionnée par l'affluence de nombreux blessés de l'armée du Rhin et l'encombrement de l'hôpital militaire ; le nombre des médecins militaires étant insuffisant, on mit en réquisition tous les médecins civils du pays ; et Laire, comme presque tous ses confrères, fut victime du fléau, à l'âge de cinquante-six ans. Il avait assez vécu pour voir la

Terreur; mais malgré l'ardeur avec laquelle il s'était lancé dès les premiers jours dans la lutte révolutionnaire, tout autorise à croire qu'il ne s'y associa ni par ses sentiments ni par ses actes.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Nous nous permettons de poser les questions suivantes, en vue d'une petite étude sur les *ex-libris* de la bibliothèque de Gray. Les *ex-libris* suivants proviennent-ils de Comtois?

Charmet (imprimé). — A.-F. Doyen (id.). — Lapresle (id.). — Claude-Fr. Gauchier, 1761 (id.). — A. Desmarest (id.). — C.-F. Verguet (id.). — Poirson (id.). — Ét. Simon (id.). — Le Poittevin de la Croix (id.). — F.-E. Mionnet (xix[e] siècle). — Lallemant de Betz (xviii[e] ?).

Les armoiries suivantes sont-elles comtoises : D'azur; en chef, trois quintefeuilles de....; en pal : un agneau passant?

De qui ce fer : Au chevron de....; en chef, deux quintefeuilles; une en pointe?

De qui ces devises : *Fidei commissam familiam?* — *Potius mori quam fœdari?* (armoiries soutenues par deux sauvages appuyés chacun sur un arc). — *Nec aspera terrent.*

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1906)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr PETIT).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général DECKHER).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. GOUGEON).
M. le préfet du département du Doubs (M. GODEFROY).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. GROSJEAN).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. ESTIGNARD (Alexandre), *Doyen de la Compagnie*, ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue E. Renan, 25 (28 janvier 1868).
2. PINGAUD (Léonce), ✱, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Mégevand, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*
3. ISENBART (Émile), ✱, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
4. MAIROT (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886). *Président annuel.*
5. SAINTE-AGATHE (le comte Joseph DE), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*
6. GAUDERON (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 110 (29 juillet 1886).

MM.

7. LOMBART (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue J.-E.-C. Péclet, 2 (27 janvier 1887).
8. GIRARDOT (le docteur Albert), rue Mégevand, 15 (31 janvier 1889).
9. LAMBERT (Maurice), docteur en droit, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
10. GUICHARD (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889).
11. BOUSSEY (Armand), ancien professeur d'histoire au lycée, Grande-Rue, 116 (13 février 1890).
12. LIEFFROY (Aimé), ancien conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
13. BOUTROUX (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à la Chaille Saint-Claude (24 juillet 1890).
14. ROLAND (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
15. LURION (Roger DE), rue Chifflet, 22 (24 juillet 1890). *Secrétaire perpétuel.*
16. VAULCHIER (le marquis DE), ✻, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
17. GIACOMOTTI (Félix-Henri), ✻, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Moncey, 9 (23 juillet 1891).
18. BAUDIN (le docteur), ✻, Grande-Rue, 86 (23 juillet 1891).
19. CHIPON (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).
20. VAISSIER (Alfred), conservateur du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
21. LEDOUX (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Trésorier de la Compagnie.*
22. BEAUSÉJOUR (Gaston DE), ancien élève de l'École polytechnique, place de la Convention, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897). *Vice-président annuel.*
23. TRUCHIS DE VARENNES (le vicomte DE), rue de Pontarlier, 9 (31 janvier 1901). *Secrétaire-adjoint.*
24. JEANNEROD (le général Alexandre), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, rue Mégevand, 19 (29 janvier 1903).
25. ROSSIGNOT (le chanoine Joseph), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6 (29 janvier 1903).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. GUIRAUD (Jean), professeur à l'Université (Faculté des lettres), avenue de Fontaine-Argent, 32 (29 janvier 1903).

MM.

27. CRETIN (Émile), ✻, professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 121 (29 janvier 1903).
28. BAILLE (Louis), artiste peintre, rue Mégevand, 1 (29 janvier 1903).
29. HUGUES (Auguste), professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 119 (28 janvier 1904).
30. PANIER (le chanoine Joseph), rue de la Convention, 8 (28 janvier 1904).
31. MONTENOISE (Louis), avocat, rue de la Madeleine, 2 (28 janvier 1904).
32. SONNOIS (le général Gustave), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, rue des Docks, 6 (2 février 1905).
33. GAULARD (Arthur), vice-président de la Chambre de commerce, rue Granvelle, 5 (2 février 1905).
34. PAYEN (le chanoine Joseph-Eugène), curé de Saint-Maurice, rue de la Bibliothèque (2 février 1905).
35. SIMONIN (Marie-Joseph), architecte, rue du Lycée, 13 (2 février 1905).
36. BOURDIN (le docteur Ernest), ✻, médecin-major au 5e régiment d'artillerie, rue Charles Nodier, 30 (2 février 1905).
37. ALLARD (Marcel), ✻, chef de bataillon du génie en retraite, Grande-Rue, 106 (2 février 1905).

38-40.

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. WEIL (Henri), O. ✻, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
2. MIGNOT (Édouard), O. ✻, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
3. HUART (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 9, à Paris (27 janvier 1876).
4. MERCIER (Louis), rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
5. TIVIER (Henri), ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).
6. PIÉPAPE (Léonce DE), O. ✻, général de brigade, du cadre de réserve, rue de l'École de Droit, 7, à Dijon (27 juillet 1878).

MM.

7. Saint-Loup (Louis), ✻, professeur honoraire à l'Université de Besançon (Faculté des sciences), à Vuillafans (Doubs) (27 juillet 1878).
8. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
9. Beauséjour (Mgr Paul de), évêque de Carcassonne (26 juillet 1889).
10. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
11. Rolland, O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).
12. Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Gray (1er février 1900).
13. Poëte (Marcel), conservateur de la bibliothèque historique de la ville de Paris, rue Honoré Chevalier, 4, à Paris (1er février 1900).
14. Prinet (Max), archiviste paléographe, rue Maurepas, 18, à Versailles (31 janvier 1901).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Seguin, ✻, recteur honoraire, rue Ballu, 1, à Paris (29 janvier 1872).
2. Becquet (Just), O. ✻, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
3. Lamy (Étienne), ✻, de l'Académie française, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
4. Vorges (le comte Domet de), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
5. Vieille (Paul), O. ✻, ingénieur en chef du service des poudres et salpêtres, directeur du laboratoire central, quai Henri IV, 12, à Paris (24 janvier 1895).
6. Riche (Alfred), O. ✻, de l'Académie de médecine, directeur du service des essais à la Monnaie, quai Conti, 11, à Paris (15 mars 1906).
7. Guignard (Léon), de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, directeur de l'École de pharmacie, rue des Feuillantines, 1, à Paris (15 mars 1906).
8. Dubillard (Mgr François-Virgile), évêque de Quimper (15 mars 1906).

MM.

9. PICHON (Stéphen), C. ✻, sénateur du Jura, ministre des affaires étrangères, à Vers-en-Montagne (Jura) (15 mars 1906).

10.

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. GRÉA (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude, à San Remo (Italie) (24 août 1872).
2. BAILLE (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
3. THURIET (Charles), ancien magistrat, à Turin (Italie) (29 juillet 1879).
4. FINOT (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
5. DUVERNOY (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
6. GIROD (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
7. PETETIN (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
8. TRIPARD (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
9. FEUVRIER (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
10. LE MIRE (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
11. LODS (Armand), à Héricourt, et à Paris, avenue Friedland, 8 (29 janvier 1892).
12. GUICHARD (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
13. LOYE (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
14. GODARD (Charles), professeur d'histoire au lycée du Puy (Haute-Loire) (9 février 1893).
15. BATAILLE (Frédéric), ancien professeur au lycée Michelet, à Saint-Claude-Besançon (27 juillet 1893).
16. BRUNE (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura) (27 juillet 1893).

MM.

17. CARON (René), au château de Roche, à Arc-et-Senans (Doubs) (25 janvier 1894).
18. BRUGNON (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Bienfaisance, 8, à Paris (24 janvier 1895).
19. NARBEY (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne, rue de l'Union, 10 (Seine) (6 février 1896).
20. RICHENET, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
21. ROUTHIER, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
22. CHAPOY (Henri), avocat, rue Bonaparte, 33, à Paris (7 juillet 1898).
23. DEROSNE (Charles), à Ollans (Doubs) (7 juillet 1898).
24. KIRWAN (Charles DE), inspecteur des forêts en retraite, villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
25. BERTIN, docteur en médecine, médecin honoraire des hospices de Gray, à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) (1er février 1900).
26. GRANDMOUGIN (Charles), ✻, rue Chauveau, 16, Neuilly-sur-Seine (13 juin 1901).
27. ROY (Jules), ✻, professeur à l'École des Chartes, rue Hautefeuille, 19, à Paris (13 juin 1901).
28. MENTHON (Henri DE), ancien lieutenant de vaisseau, à Saint-Loup-lez-Gray (21 janvier 1903).
29. PIOT-BEY (J.-B.), directeur du service vétérinaire des domaines de l'État égyptien, le Caire (29 janvier 1903).
30. OLLONE (le vicomte Henri D'), ✻, capitaine d'infanterie, rue Hamelin, 46, à Paris (29 janvier 1903).
31. CHARTRAN (Théobald), O. ✻, artiste peintre, boulevard Victor Hugo, 39, Neuilly-sur-Seine (29 janvier 1904).
32. GENTIT (Paul), G. O. ✻, médecin inspecteur général de l'armée, rue Vaneau, 37, à Paris (29 janvier 1904).
33. MARQUISET (le comte Alfred), avenue Malakoff, 32, à Paris (2 février 1905).
34. PERROD (l'abbé Maurice), rue Rouget de l'Isle, 26, à Lons-le-Saunier (2 février 1905).
35. PAUTHIER (Henri), professeur au petit lycée Condorcet, rue Cavalotti, 13, à Paris (2 février 1905).
36. ARBAUMONT (Joseph D'), ✻, conservateur honoraire des forêts, Le Puy (Haute-Loire) (1er février 1906).
37. BRUN (Xavier), docteur ès lettres, professeur au lycée, quai Jayr, 18, à Lyon (1er février 1906).

MM.

38. Girardot (Abel), professeur au lycée, conservateur du musée, rue des Salines, à Lons-le-Saunier (1er février 1906).
39. Lancrenon (Paul), ✻, chef d'escadron d'artillerie breveté, officier d'ordonnance du général sous-chef d'état-major, boulevard Latour Maubourg, 83, à Paris (1er février 1906).
40. Muenier (Jules-Alexis), ✻, artiste peintre, avenue de Villiers, 147, à Paris, et au château de Coulevon, près Vesoul (1er février 1906).
41. Perrot (l'abbé François-Xavier), curé de Mandeure (Doubs) (1er février 1906).
42. Roux (Albert), industriel, président de la Société d'émulation de Montbéliard, à la Prairie, près Montbéliard (1er février 1906).

43-60.

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✻, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville (Henri), O. ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
4. Beaurepaire (de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
5. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
6. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, rue de l'École de Droit, à Dijon (28 juillet 1880).
7. Arbaumont (Jules d'), rue Argentières, à Dijon (28 juillet 1881).
8. Keller (Émile), ✻, ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
9. Babeau (Albert), ✻, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (28 juillet 1887).

MM.

10. Tinseau (Léon de), ✻, homme de lettres, rue de Vienne, 21, à Paris (31 janvier 1899).
11. Du Bled (Victor), à Servigney, par Saulx (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
12. Monnier (Marcel), ✻, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
13. Fondet (Eugène), à Arlay (Jura) (6 février 1896).
14. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).
15. Vallery-Radot (René), ✻, homme de lettres, à Paris, rue Saint-Dominique, 3 (31 janvier 1901).
16. Ingold (l'abbé Angel), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace) (29 janvier 1903).
17. Aubert (Joseph), artiste peintre, rue Chalgrin, 4, à Paris, et à l'Ermitage, par Maiche (29 janvier 1903).
18. Pfister (Christian), ✻, professeur à la Faculté des lettres (cours d'histoire de la civilisation et des institutions du moyen âge), boulevard de Port-Royal, 72, à Paris (28 janvier 1904).
19. Dagnan-Bouveret (Adolphe), O. ✻, artiste peintre, boulevard Bineau, 73, Neuilly-sur-Seine (28 janvier 1904).
20.

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Choffat (Paul), géologue, rue de Areo a Jesus, 113, à Lisbonne (13 février 1890).
6. Dufour (le docteur Marc), ✻, professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
7. Diesbach (le comte Max de), à Villars-les-Joncs, près Fribourg (Suisse) (23 juillet 1891).
8. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (20 janvier 1892).

MM.

10. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✻, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liége (9 février 1893).
12. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13 Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
14. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
15. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).
16. Giory de Nadudvar (Arpad de), ✻, archiviste d'État, Minoritenplatz, à Vienne (31 janvier 1901).
17. Bourban (le chanoine), à Saint-Maurice (Valais) (31 janvier 1901).
18. Da Cunha (Xavier), directeur de la Bibliothèque nationale, rua Sao Bartholomeu, 12, à Lisbonne (28 janvier 1904).
19. Ritter (Guillaume), ingénieur, à Neuchatel (Suisse) (28 janvier 1904).
20. Mauclerc (le baron Eugène de), conseiller d'État, château d'Ober-Herrlingen, près Ulm (Wurtemberg) (1er février 1906).

ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1906

Académiciens titulaires.

MM.

SIRE (Georges), correspondant de l'Institut, décédé à Besançon le 12 septembre.

GUILLEMIN (Victor), décédé à Cannes le 17 décembre.

Académicien honoraire.

Mgr

PERRAUD (le cardinal), membre de l'Académie française, décédé à l'évêché d'Autun le 10 février.

Associés correspondants comtois.

MM.

TOUBIN (Édouard), décédé à Salins le 15 février.

BOUCHOT (Henri), membre de l'Institut, décédé à Paris le 10 octobre.

BOISSELET (Joseph), décédé à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) le 13 novembre.

Associé correspondant français

M.

BEAUNE (Henri), décédé à Lyon le 30 décembre.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (129)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Ain. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain ; *Bourg.* — Société Gorini ; *Bourg.*

Aisne. — Société académique de *Laon.* — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de *Saint-Quentin.* — Société archéologique de *Vervins.*

Allier. — Société d'émulation de l'Allier ; *Moulins.*

Alpes (Hautes-). — Société d'études des Hautes-Alpes ; *Gap.*

Aube. — Société académique de l'Aube ; *Troyes.*

Aude. — Commission archéologique et littéraire de *Narbonne.*

Bouches-du-Rhône. — Académie d'*Aix.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Marseille.* — Société de statistique de *Marseille.*

Calvados. — Académie de *Caen.* — Société des antiquaires de Normandie ; *Caen.* — Société d'agriculture ; *Caen.* — Société des beaux-arts ; *Caen.*

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente ; *Angoulême.*

Côte-d'Or. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de *Dijon.* — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; *Dijon.* — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de *Beaune.*

Côtes-du-Nord. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; *Saint-Brieuc.*

Doubs. — Société d'émulation du Doubs ; *Besançon.* — Société d'émulation de *Montbéliard.*

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; *Valence.*

Finistère. — Société académique de *Brest.*

Gard. — Académie de *Nimes.*

Garonne (Haute-). — Académie des Jeux-Floraux ; *Toulouse.* — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; *Toulouse.* — Société archéologique du midi de la France ; *Toulouse.*

Gironde. — Académie de *Bordeaux.*

Hérault. — Société archéologique de *Béziers.*

Indre-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; *Tours.*

Isère — Académie Delphinale ; *Grenoble.* — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère ; *Grenoble.*

Jura. — Société d'émulation du Jura ; *Lons-le-Saunier.*

Loire. — Société de la Diana ; *Montbrison.*

Loire (Haute-). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du *Puy.*

Loire-Inférieure. — Société académique ; *Nantes.*

Lot. — Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; *Cahors.*

Maine-et-Loire. — Société d'études scientifiques d'*Angers.*

Manche. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; *Saint-Lô.* — Société des sciences naturelles ; *Cherbourg.*

Marne. — Académie de *Reims.* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; *Châlons-sur-Marne.* — Société des sciences et arts de *Vitry-le-François.*

Marne (Haute-). — Société d'histoire et d'archéologie de *Langres.* — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie de *Saint-Dizier.*

Meurthe-et-Moselle. — Académie de Stanislas ; *Nancy.*

Meuse. — Société des sciences, lettres et arts de *Bar-le-Duc.* — Société philomathique de *Verdun.*

Nord. — Societé d'agriculture, sciences et arts du Nord ; *Douai.* — Société d'émulation de *Cambrai.* — Société d'émulation de *Roubaix.*

Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; *Beauvais.* — Comité archéologique de *Senlis.*

Pas-de-Calais. — Commission départementale des monuments historiques ; *Arras.* — Académie des sciences, lettres et arts d'*Arras.* — Société académique de *Boulogne-sur-Mer.*

Puy-de-Dôme. — Académie de *Clermont-Ferrand.*

Rhin (Haut-). — Société Belfortaine d'émulation ; *Belfort.*

Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Lyon.* — Société littéraire, historique et archéologique de *Lyon.*

Saône-et-Loire. — Académie de *Mâcon.* — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; *Chalon-sur-Saône.* — Société d'histoire et d'archéologie de *Chalon-sur-Saône.* — Société Éduenne ; *Autun.*

Saône (Haute-). — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; *Vesoul.* — Société grayloise d'émulation ; *Gray.*

Savoie. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; *Chambéry.* — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; *Chambéry.*

Savoie (Haute-). — Académie Chablaisienne ; *Thonon.*

Seine. — Société de médecine légale; *Paris*. — Société des études historiques; *Paris*. — Société philotechnique; *Paris*. — Société philomathique; *Paris*. — Société des antiquaires de France; *Paris*.

Seine-Inférieure. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Rouen*. — Société havraise d'études diverses; *le Hâvre*.

Seine-et-Oise. — Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; *Versailles*. — Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; *Versailles*.

Somme — Académie d'*Amiens*. — Société des antiquaires de Picardie; *Amiens*. — Société Linnéenne du nord de la France; *Amiens*. — Société d'émulation d'*Abbeville*.

Tarn-et-Garonne. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; *Montauban*. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne; *Montauban*.

Var. — Académie du Var; *Toulon*.

Vaucluse. — Académie de Vaucluse; *Avignon*.

Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest; *Poitiers*.

Vosges. — Société d'émulation des Vosges; *Épinal*. — Société philomathique vosgienne; *Saint-Dié*.

ÉTRANGER

Allemagne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; *Iéna*. — Société historique et philosophique; *Heidelberg*.

Alsace-Lorraine. — Académie de *Metz*. — Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; *Strasbourg*.

Amérique du Sud. — Université de Buenos-Ayres; *République Argentine*. — Annales de l'Université du Chili; *Santiago*. — Annales du Musée national de Montevideo; *Uruguay*.

Autriche. – Académie impériale et royale des *Agiati; Rovereto* (Tyrol).

Belgique. — Académie royale de Belgique; *Bruxelles*. — Société malacologique de Belgique; *Bruxelles*.

Brésil. — Musée national de *Rio de Janeiro*.

Dominion du Canada. — Société de numismatique et d'antiquités; *Montréal*.

Égypte. — Institut égyptien; *Le Caire*.

États-Unis d'Amérique. — Académie américaine des sciences et arts; *Boston*. — Académie des sciences naturelles de *Philadelphie*. — Institut Smithsonien; *Washington*. — American Museum of natural history; *New-York*.

Italie. — Académie royale des *Lincei; Rome*. — Bibliothèque Vaticane; *Rome*. — Société des études zoologiques; *Rome*. — Académie royale de *Lucques*. — Académie des sciences morales et politiques; *Naples*.

Mexique. — Observatoire météorologique central de *Mexico*. — Ob-

servatoire de *Tacubaya*. — Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento; Mexico.* — Société scientifique Antonio Alzate ; *Mexico.* — Institut géologique du Mexique ; *Mexico.*

Russie. — Société des naturalistes de l'Université de *Kiev.*

Suède et Norwège. — Académie royale des sciences de *Stockholm.* — Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités; *Stockholm.* — Institut géologique de l'Université d'*Upsal.* — Université de *Christiania.* — Université de *Lund.*

Suisse. — Société jurassienne d'émulation; *Porrentruy* (canton de Berne). — Société neuchateloise de géographie ; *Neuchatel.* — Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; *Genève.* — Institut national genevois ; *Genève.* — Société d'histoire de la Suisse romande ; *Lausanne.* — Société d'histoire du canton de *Fribourg.*

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique ; *Paris.*

Annuaire des bibliothèques et des archives; *Paris.*

Journal des savants; *Paris.*

Bulletin d'archéologie africaine ; *Paris.*

Annales des Facultés de droit et des lettres d'*Aix en Provence.*

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ; *Romans.*

Bulletin du Comité de l'art chrétien du diocèse de *Nîmes.*

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de *Dijon.*

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; *Dijon.*

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; *Poligny.*

Revue d'Alsace ; *Colmar.*

Dépôts publics recevant le Bulletin de l'Académie

Bibliothèques

Baume-les-Dames. — *Belfort.* — *Besançon ;* Cercle des officiers ; Société de lecture ; Université. — *Dole.* — *Gray.* — *Lons-le-Saunier.* — *Lure.* — *Luxeuil.* — *Montbéliard.* — *Paris ;* Sorbonne. — *Pontarlier.* — *Saint-Claude.* — *Salins.* — *Vesoul.*

Archives départementales

Côte-d'Or. — *Doubs.* — *Haute-Saône.* — *Jura.*

TABLE DES MATIÈRES

1er Trimestre

2e Trimestre

3e Trimestre

4e Trimestre

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.